

Projet  
Parc  
naturel  
régional  
Comminges  
Barousse  
Pyrénées

# Charte

du  
Parc naturel régional  
Comminges Barousse Pyrénées

Projet de Charte  
2025-2040



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

La Région Occitanie

Hautes Pyrénées

Hautes Pyrénées



CITADIA  
CONSEIL



EVEN  
CONSEIL



AIRE PUBLIQUE



Territoires Ruraux & Développement

# Sommaire

Introduction .....	5
PNR : La concrétisation d'une volonté locale .....	5
<b>1. L'aboutissement d'un processus coconstruit et concerté.....</b>	<b>6</b>
A. Une étude d'opportunité qui qualifie les potentiels du territoire .....	6
B. Un diagnostic territorial partagé : regrouper la connaissance nécessaire pour formaliser les enjeux des 15 prochaines années.....	11
C. Les enjeux issus du diagnostic : prioriser pour établir la stratégie.....	17
<b>2. La construction du projet de territoire.....</b>	<b>28</b>
La stratégie du Parc .....	39
<b>1. Les ambitions du territoire pour s'adapter aux transitions .....</b>	<b>39</b>
Axe 1 : Construire collectivement l'avenir d'une ruralité désirable et Ambitieuse.....	40
Axe 2 : Faire des transitions écologique et énergétique un accélérateur du développement local et solidaire .....	44
Axe 3 : Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire.....	49
<b>2. Un écosystème de gouvernances locales impliquées pour la réussite du Projet.....</b>	<b>53</b>
A. La détermination à agir ensemble des collectivités.....	53
B. Les missions du syndicat mixte pour conduire le projet.....	54
C. L'engagement des signataires et l'implication des partenaires .....	57
D. Le caractère juridique de la Charte .....	60
E. L'évaluation et le suivi : quelles modalités ? .....	63
Le projet opérationnel : les mesures de la Charte .....	65
Sommaire des mesures de la Charte.....	65

**Axe 1 Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse .....68**

Orientation 1.1 Porter l'expérimentation et l'innovation en faveur des filières économiques, de l'économie sociale et solidaire..... 68

Orientation 1.2 Impliquer la population du territoire et qualifier l'action publique..... 79

Orientation 1.3 Consolider et appuyer des objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture..... 88

Orientation 1.4 Développer les complémentarités avec les territoires voisins et espaces métropolitains ..... 127

Orientation 1.5 Mobiliser les acteurs culturels du territoire en faveur des transitions..... 135

**Axe 2 Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire .....143**

Orientation 2.1 Agir en faveur de la transition agricole et alimentaire..... 143

Orientation 2.2 Conforter les capacités de production d'énergies renouvelables en s'engageant vers la décarbonation du territoire ..... 153

Orientation 2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales..... 164

Orientation 2.4 Bâtir un projet ambitieux autour des mobilités décarbonées ..... 176

Orientation 2.5 Réduire les impacts environnementaux de la construction et de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, et le réemploi..... 185

**Axe 3 Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire .....196**

Orientation 3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques ..... 196

Orientation 3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale ..... 208

Orientation 3.3 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands paysages ..... 217

Orientation 3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle des forêts .....	225
Orientation 3.5 Améliorer et reconquérir les fonctionnalités écologiques du territoire .....	236
<b>Annexes .....</b>	<b>245</b>
<b>1. Liste des communes .....</b>	<b>246</b>
<b>2. Tableau de synthèse des mesures .....</b>	<b>247</b>
<b>3. Tableau de synthèse des engagements .....</b>	<b>251</b>
<b>4. Transposition des dispositions pertinentes en matière d'urbanisme ..</b>	<b>270</b>
<b>5. Prescriptions de la Charte : règlementation de la publicité extérieure et signalétique routière d'information locale .....</b>	<b>288</b>
<b>6. Liste des sigles et abréviations .....</b>	<b>297</b>
<b>7. Situation territoriale (communes) .....</b>	<b>300</b>
<b>8. Synthèse des indicateurs de suivi des mesures .....</b>	<b>302</b>

# Introduction

*« Le Comminges enseigne l'évasion. C'est un tout petit pays, et pourtant il a dans sa géographie la taille d'un continent. »*

Bernard Minier.

## PNR : La concrétisation d'une volonté locale

C'est en 1997 sur un Territoire à l'organisation administrative morcelée par de nombreux syndicats et intercommunalités qu'émerge une volonté partagée de structurer, développer et valoriser l'attractivité de ce dernier autour du bassin d'emploi du Comminges. Le travail engagé à abouti en 2004 à la création de l'Association pour le développement Pays Comminges Pyrénées chargée de porter la réalisation du Contrat de Pays et la réflexion sur le Label "Pays d'art et d'histoire". La création en 2011 du PETR Pays Comminges Pyrénées répond au premier objectif alors que la démarche de création du Parc Naturel Régional engagée dans le même temps vise à répondre aux ambitions de développement touristique et de préservation des paysages et de l'Environnement.

Fort du soutien de la Région une étude d'opportunité et de faisabilité est engagée. Commence ainsi une analyse fine du territoire appuyée par une démarche participative des acteurs locaux. Courant 2016 la volonté forte portée par les acteurs du territoire à se rassembler autour de ce projet pertinent, conduit à un périmètre d'étude plus cohérent avec notamment l'intégration de la vallée de la Barousse. Ainsi en mars 2019 est créé l'Association pour la création du PNR Comminges Barousse Pyrénées chargée de présenter le dossier d'opportunité devant la Région Occitanie et L'Etat. Par courrier du 29 juillet 2020 le préfet de Région, coordonnateur des services de l'État pour ce projet, émet un avis favorable et engage l'association pour les 195 communes que compte le périmètre, dans sa phase de préfiguration.

Les missions portées par les PNR (cf page 56 Encart : Les missions et l'objet d'un Parc Naturel Régional) font de l'outil PARC un cadre privilégié pour la mise en œuvre d'une stratégie collective en faveur des actions de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'implication et sensibilisations des citoyens. C'est pourquoi le projet de territoire s'inscrit et s'articule autour de la Charte pensée et construite pour traduire ces ambitions partagées.

# 1. L'aboutissement d'un processus coconstruit et concerté

Une démarche participative engagée dès les premières étapes d'élaboration de la Charte et maintenue tout au long de sa construction.

## A. Une étude d'opportunité qui qualifie les potentiels du territoire

La mobilisation locale s'est manifestée dès l'étude d'opportunité.

En effet, une première rencontre a été organisée avec les 11 Communautés de communes de l'époque afin de présenter le fonctionnement d'un PNR, ses intérêts et ses limites, le processus de labellisation ainsi que les possibilités de complémentarité avec les autres démarches territoriales (Pays, PETR, SCoT.). Cette première rencontre formelle a permis de recueillir l'avis des élus communautaires sur le projet et de les associer étroitement à la conduite de l'étude. Un important travail d'information et de concertation a ensuite été mené en direction des élus municipaux. (11 réunions ont été organisées : une par Communauté de communes existant à l'époque).

C'est dans cette même démarche participative et avec cette volonté de construire collectivement le projet stratégique qu'a été envisagé l'élaboration de l'avant-projet de Charte. L'association de préfiguration mandatée par la Région Occitanie a alors constitué un Comité de pilotage (COFIL) très large associant aux côtés des représentants de l'Etat, des élus du Parlement, de la Région et des Conseils Départementaux, des élus représentants des communes et issus de chaque Communauté de Communes, des chambres consulaires ...

Le choix de la méthode de travail et d'agenda fait par ce COFIL a été de privilégier la participation la plus large possible en multipliant les moments de rencontre avec les élus, les techniciens mais aussi les citoyens.

### 1. La cohérence d'un périmètre d'envergure

Le territoire de l'étude de faisabilité et d'opportunité du PNR Comminges-Barousse-Pyrénées portait initialement sur le territoire de l'arrondissement de St-Gaudens (237 communes, 2 165 Km<sup>2</sup>). Il correspond au Pays Comminges-Pyrénées (désormais PETR). Ce territoire dispose d'une identité historique et culturelle forte, marqué par une mosaïque de paysages. Ces derniers sont structurés autour de la montagne au sud, de la vallée de la Garonne au centre et les collines gasconnes au nord. Cet enchaînement montagne, plaine et coteaux est un marqueur territorial du Comminges. Il est en effet d'usage de décrire le fait d'être commingeois comme « être du territoire qui permet de voir cette montagne depuis chez soi ».

#### La nécessité de resserrer le périmètre autour de :

- la montagne de la haute-chaîne pyrénéenne, au Sud, et ses hauts sommets à plus de 3000 mètres, avec les vallées de Luchon et de St-Béat ;

- la montagne calcaire et des piémonts pyrénéens avec notamment les massifs du Cagire et de l'Arbas, jusqu' à la rive droite de la Garonne ;
- les coteaux gascons en Comminges avec l'ensemble biogéographique des Petites Pyrénées, avec ses crêts calcaires, atteignant près de 600 m d'altitude, qui correspondent au surgissement pré-pyrénéen marno-calcaire.

A ce stade de la réflexion, la vallée de la Barousse a été ajoutée au projet de périmètre compte-tenu de sa cohérence avec la montagne commingeoise, tant sur le plan géographique (même bassin versant que celui de la Garonne), naturel (espaces forestiers et d'estives dans la continuité de ceux du Comminges), qu'historique et culturel (vallée rattachée au Comminges par le passé). Dans le cadre de l'élargissement de cette 1ère ébauche de périmètre aux Hautes-Pyrénées, deux autres communes ont été intégrées dans le prolongement de St-Bertrand de Comminges afin de prendre en compte notamment la grotte de Gargas (haut lieu du patrimoine préhistorique).

Le projet de périmètre a été «évidé» des communes situées dans la plaine de St Gaudens y compris celles situées plus à l'ouest, jusqu'aux portes de Lannemezan (qui présentent des caractéristiques paysagères différentes à travers le « plateau de Lannemezan oriental ») compte-tenu de la présence sur ces communes d'espaces artificialisés et industrialisés d'importance.

Ainsi, au Nord de St-Gaudens, les hauteurs des coteaux du Comminges avec les communes de Lodes, Lalouret-Lafiteau, St-Marcet sont maintenues. En-deçà, le développement d'un mitage urbain linéaire (notamment le long de la RD 75) témoigne des phénomènes de périurbanisation de part et d'autres de St-Gaudens, le centre d'enfouissement départemental de Pihourc sur la commune de Lieoux est également exclus.

Les communes de la Plaine de St-Gaudens situées en rive droite de la Garonne sont restées intégrées au périmètre bien que soumises à des pressions urbaines.

Enfin la partie Nord (1) du projet de périmètre a été affinée afin que les limites s'appuient au mieux sur la cohérence géomorphologique, patrimoniale, paysagère, agricole, historique et culturelle des Petites Pyrénées :

Ainsi, ce travail « fin » de mise en cohérence a conduit aux ajustements du périmètre suivants :

- Au Nord-Ouest, au niveau de Martres Tolosane, le périmètre intègre les communes de Plagne, St-Michel, Mauran, Montclar-deComminges et Marignac-Lespeyres au titre de la cohérence paysagère et biogéographique des Petites Pyrénées. L'intégration de ces communes permet d'inscrire en totalité ce surgissement pré- pyrénéen marno-calcaire dont le prolongement à l'Est, est d'ores et déjà inscrit dans le PNR des Pyrénées Ariégeoises (Cf. photos du panorama paysager Nord-Sud ci-après).

L'extrémité Nord du périmètre a été calée sur l'axe constitué des communes Marignac, Laspeyres, Alan, Montoulieu-St-Bernard, Boussan, Cassagnabère-Tournas et Ciadoux. Au-delà on observe nettement le changement de paysage avec davantage de cultures, un relief moins accidenté, moins d'espaces boisés.

- Au Nord-Ouest le périmètre a été arrêté aux communes de Blajan, Montmaurin et Laroque, (riches de patrimoines naturels et culturels reconnus) et s'arrête avant la limite gersoise du Comminges. Au-

déjà de ces trois communes, des changements de paysage s'opèrent avec un élargissement valléen et davantage de cultures.

## 2. Un périmètre de projet contrasté

A la suite de l'avis d'opportunité rendu par l'Etat après consultation du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux, le périmètre d'étude a été arrêté.

Le Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées s'étend depuis les coteaux de Gascogne jusqu'à la frontière espagnole (Val d'Aran et vallée de Bénéasque). Au cœur du massif pyrénéen, il est marqué par une mosaïque de paysages présentant de grandes richesses et spécificités : espace de montagnes au sud, la vallée de la Garonne au centre et les collines gasconnes au nord.

Il s'organise autour de la montagne commingeoise et sa déclinaison géomorphologique et altitudinale.

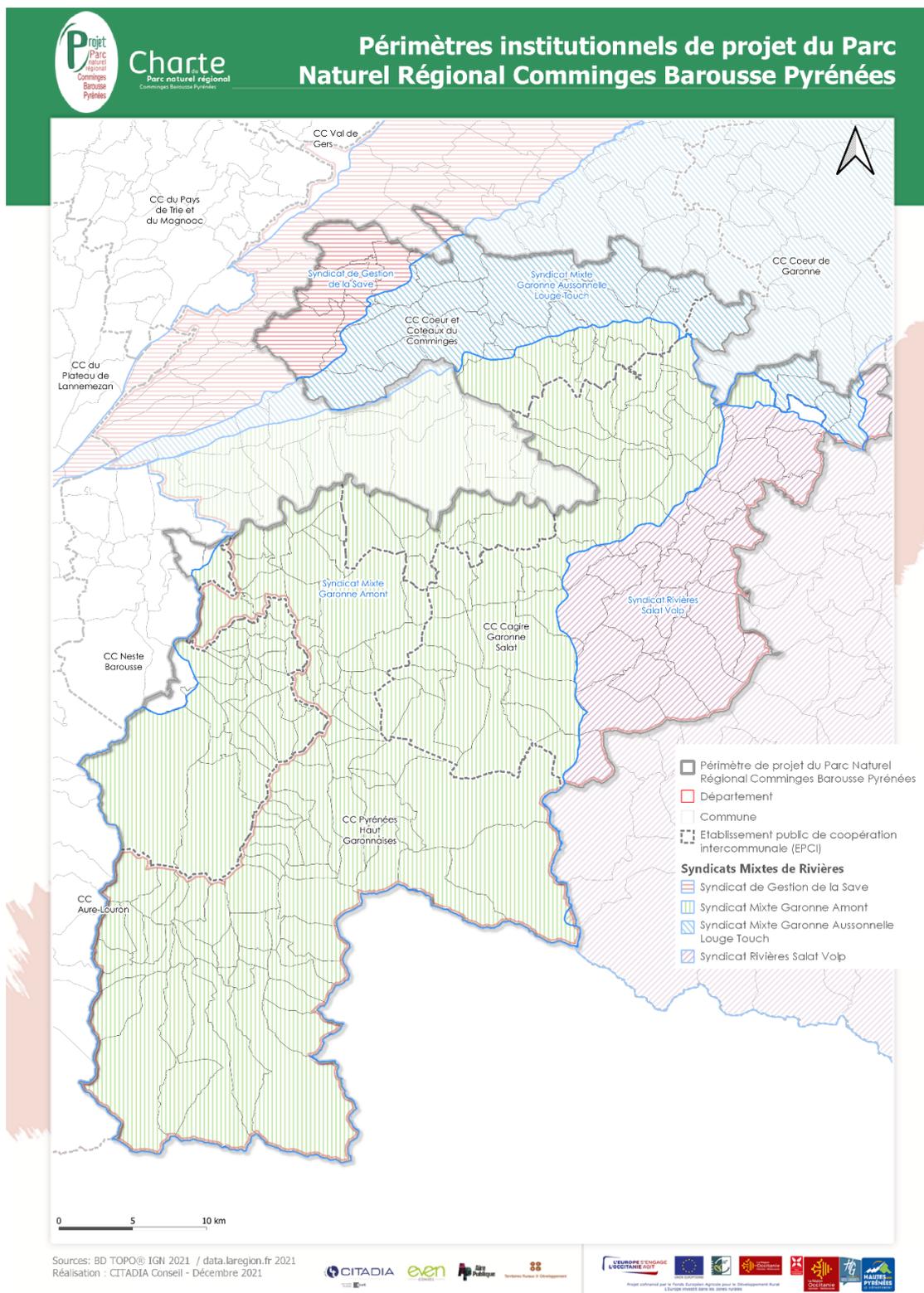
La Garonne constitue l'épine dorsale de ce territoire et marque également sa limite nord-ouest avec le couloir garonnais, qui s'étend de Boussens à Montréjeau, via Saint-Gaudens.

Le périmètre intègre également une partie des coteaux gascons du Bas-Comminges avec l'ensemble biogéographique des Petites Pyrénées, qui encadre la vallée de la Garonne entre Saint-Martory et Martres-Tolosane, et ce jusqu'à Aurignac au nord et aux gorges de la Save à l'ouest.

### Des périmètres institutionnels à articuler

Il concerne 5 communautés de communes. Il intègre la totalité du territoire du Pays Comminges Pyrénées, structuré en PÉTR depuis le 21 mai 2015 sauf l'exclus de Saint-Gaudens à Montréjeau. Deux autres PÉTR sont également concernés par le territoire d'étude, mais sur une petite partie de leur territoire (le PÉTR Pays des Nestes et le PÉTR du Sud toulousain). Situé au sud du Département de la Haute-Garonne, à l'est des Hautes-Pyrénées et en bordure du PNR des Pyrénées ariégeoises.

## 2.1. Des périmètres institutionnels à articuler

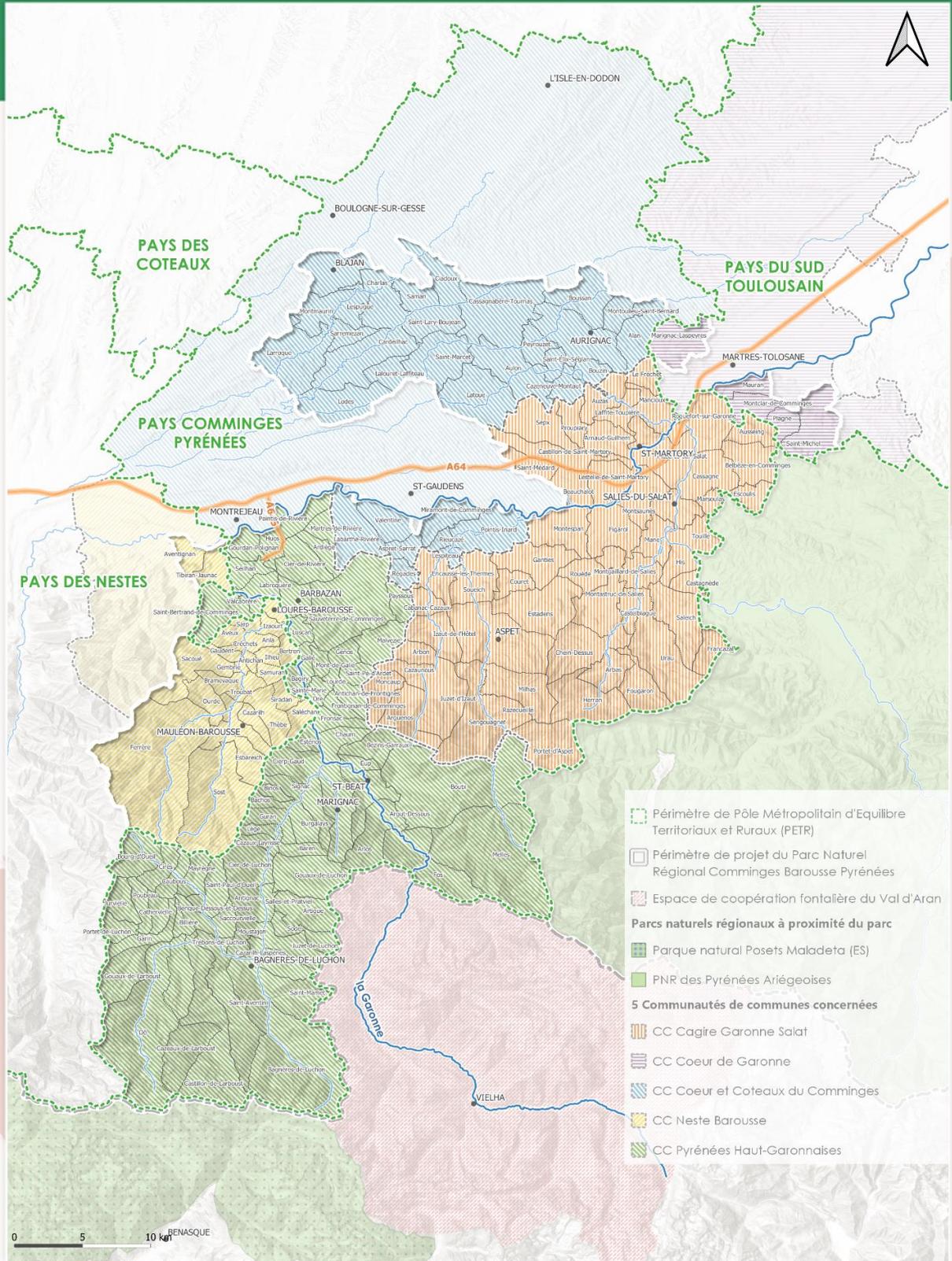


Carte 1: Les périmètres institutionnels du territoire : les syndicats mixtes

Le territoire du projet de PNR est composé de **195 communes**, **5 Communautés de Communes**, **3 Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)** et **4 Syndicats Mixtes de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)**.

**Charte**  
Parc naturel régional  
Comminges Barousse Pyrénées

# Périmètres de projet du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées



Sources: BD TOPO® IGN 2021 / data.laregion.fr 2021  
Réalisation : CITADIA Conseil - Avril 2023



Carte 2: Les périmètres institutionnels du territoire - EPCI et PETR

## B. Un diagnostic territorial partagé : regrouper la connaissance nécessaire pour formaliser les enjeux des 15 prochaines années

Le projet de création du PNR Comminges Barousse Pyrénées nécessite la réalisation d'un diagnostic complet du territoire, venant approfondir et enrichir le travail réalisé lors de l'étude d'opportunité.

Les objectifs principaux sont de réaliser un diagnostic paysager, environnemental, culturel et socio-économique, sur la base d'inventaires, de collecte de données, de rencontres, visant à définir les dynamiques et enjeux du territoire, ses richesses et ses spécificités, ses atouts et ses faiblesses.

La mise en exergue des potentialités locales est approfondie conjointement avec et par les différents acteurs du territoire (politiques, associatifs, ...) afin d'élaborer, par la suite, une stratégie territoriale commune et fédératrice.

Ce diagnostic est un préalable à l'élaboration de la stratégie territoriale. L'analyse approfondie du territoire a permis de retranscrire les enjeux locaux, thématiques, base du travail de réflexion des acteurs locaux pour la rédaction de la Charte du Parc..

### 1. Un diagnostic complet, scindé en 4 parties complémentaires :

-Un « **Focus institutionnel** » permettant une entrée dans le territoire de projet par un descriptif des actions menées par les collectivités locales sur ce grand territoire, en identifiant les synergies en place et envisageables

-Une **analyse patrimoniale** : analyse paysagère, naturaliste et culturelle. En valorisant l'interdépendance des entités majeures garantes de la richesse du territoire Comminges Barousse Pyrénées pour les aspects paysagers, cette analyse patrimoniale souligne les fonctionnalités écologiques du territoire avec une entrée environnementale. L'entrée culturelle présente les spécificités et singularités du territoire

-Une **analyse des ressources naturelles** qui fondent l'identité même du territoire. Des parties dédiées à la ressource en eau, aux activités agricoles, forestières et extractives ou encore énergétique permettent d'accentuer les complémentarités des ressources locales naturelles et productives et de démontrer leur rôle dans l'organisation spatiale du territoire.

-Une **analyse socio-économique** présentant le fonctionnement actuel du territoire du projet de création du PNR Comminges Barousse Pyrénées. Les recompositions à l'œuvre et les évolutions de la population y sont présentées. L'activité touristique, l'évolution des attentes des publics en matière d'activités de pleine nature, etc. y est présentée sous ses multiples facettes. L'attractivité du territoire est également interrogée, au regard du fonctionnement du parc de logement, de son état général et des tendances à l'œuvre en matière d'habitat, de services. Une approche de la consommation d'espace et des documents d'urbanisme existants permet de percevoir les engagements des collectivités dans l'organisation spatiale dont elles ont la charge. Enfin, une présentation des menaces pesant sur le cadre de vie consolide la prise en compte des risques socio-environnementaux qui impactent, à différentes échelles, le territoire.

Le diagnostic constitue une synthèse de nombreux travaux thématiques (plus de 2 500 pages de données et d'analyses). Ouvrages scientifiques (littératures grise) et techniques ont été mobilisés, ainsi que les publications spécialisées dans les sujets abordés au cours de ce diagnostic. **Un grand nombre de partenaires**, en collaboration très étroite avec le projet de Parc, ont partagé les documents et supports en leur possession afin d'alimenter ce travail.

**Ainsi + de 50 entretiens** ont été menés afin de collecter des informations qualitatives et localisées, dans le but de repérer des actions et acteurs locaux non institutionnels jouant un rôle important sur le territoire.

Diagnostic itératif et vivant : s'il propose un état des lieux et une base de travail, **l'analyse des enjeux locaux identifiés a été partagée avec les acteurs du territoire afin d'être soumise à de nombreux arbitrages** (cf. « c. Les enjeux issus du diagnostic : prioriser pour établir la stratégie » ). Ce partage représente un cheminement indispensable à la production d'un diagnostic support d'une vision partagée du territoire par le plus grand nombre d'acteurs (élus, partenaires, techniciens) et plus tard d'habitants.

## 2. Les grands ensembles physiques et paysagers du territoire

Sur le territoire du PNR, **3 ensembles géologiques** se distinguent :

- ✓ Un ensemble sédimentaire important, au Nord, résultant de dépôts lacustres, palustres et fluviatiles, marqué par des alluvions de la vallée de la Garonne. Ces terres très fertiles ont été le support du développement d'une activité agricole diversifiée.
- ✓ Le piémont, lui, est dominé par des formations calcaires et marneuses aux sols assez superficiels.
- ✓ La zone de haute montagne (et montagne intermédiaire) sont des secteurs aux formations géologiques très diverses mais plus anciennes avec des formations magmatiques et volcaniques.

La **topographie** est marquée par les coteaux du Comminges, les vallées alluviales et la chaîne des Pyrénées. Elle est graduée du Nord vers le Sud, de 244 m à 3222 m d'altitude. Le territoire est soumis à un **climat** montagnard, bien que les températures restent relativement douces grâce à l'influence océanique. En raison du dérèglement climatique, le climat du territoire est cependant déjà en mutation (*Etude Météo France Occitanie*).

Le **réseau hydrographique** du territoire est principalement structuré par la Garonne qui constitue son épine dorsale. S'écoulant d'abord du Sud vers le Nord, son cours est très contraint au niveau de Labroquère car il contourne une barrière morainique. La Garonne est le support de nombreuses activités humaines mais elle constitue également un patrimoine paysager, naturel, touristique et culturel important. Elle est alimentée par deux types d'affluents : ceux qui prennent leur source sur le plateau de Lannemezan et qui constituent l'éventail gascon et ceux qui prennent leur source dans les Pyrénées et qui s'inscrivent dans des vallées globalement étroites et plus boisées, marquées par une activité pastorale.

On peut donc distinguer sur le territoire **5 entités éco-paysagères** : les collines du Comminges, la Garonne Commingeoise, le Comminges pré-pyrénéen, la montagne garonnaise et les hautes montagnes du luchonnais (cf. *carte Localisation des entités paysagères*).

Les paysages locaux offrent des points de vue exceptionnels et identitaires. Parfois reconnus par des protections et des labels, ils disposent d'un potentiel important de mise en valeur culturelle et touristique. Certaines dynamiques à l'œuvre sur le territoire, telles que l'urbanisation, les mutations du monde agricole et le dérèglement climatique, constituent cependant des menaces à leur conservation.

Les tableaux ci-dessous présentent les éléments structurants et menaces qui concernent chaque entité paysagère

<b>Les menaces majeures liées aux 5 entités paysagères</b>						
<b>Menaces majeures</b>		<b>Les collines du Comminges</b>	<b>La Garonne Commingeoise</b>	<b>Le Comminges pré-pyrénéen</b>	<b>La montagne garonnaise</b>	<b>Les hautes montagnes du luchonnais</b>
La disparition des éleveurs et, parallèlement, du pastoralisme, activité indispensable au maintien des paysages ouverts des estives, des prairies...				✓	✓	✓
La disparition des éleveurs et l'uniformisation des pratiques culturales qui homogénéise les espaces de mosaïque agricole		✓	✓	✓		
La fréquentation touristique non-maîtrisée qui peut entraîner la dégradation de ces milieux naturels et de ces paysages.					✓	✓
Le développement de l'urbanisation en fond de vallée, qui consomme des terres agricoles				✓	✓	✓
La mauvaise gestion de la ripisylve qui peut conduire à la création d'embacles sur ces cours d'eau					✓	✓
Le dérèglement climatique qui limite les périodes d'enneigement et leur quantité	Influence sur le déficit hydrique des cours d'eau	✓	✓	✓	✓	✓
	Evolution du rapport à la neige et à son exploitation				✓	✓
Le développement de l'urbanisation et des dispositifs d'énergie renouvelable qui consomme de l'espace agricole et qui peuvent être source de points noirs paysagers plus ou moins importants.		✓	✓	✓		
Des types de développement agricoles pouvant conduire à la destruction de haies		✓	✓	✓	✓	
Le manque d'entretien des réseaux de haies qui peut conduire, à échéance lointaine, à la fermeture des paysages et à la création d'embacles sur les cours d'eau		✓	✓	✓	✓	✓
Le développement de l'urbanisation en coteaux ou en ligne de crête (secteurs ou s'ouvrent des points de vue et des panoramas) qui peuvent conduire à la destruction des boisements de coteaux.			✓			

<b>Les enjeux paysagers majeurs liés aux 5 entités paysagères</b>						
<b>Enjeux majeurs</b>		<b>Les collines du Comminges</b>	<b>La Garonne Commingeoise</b>	<b>Le Comminges pré-pyrénéen</b>	<b>La montagne garonnaise</b>	<b>Les hautes montagnes du luchonnais</b>
La limitation de la fermeture des paysages notamment des milieux intermédiaires, par le maintien des activités agricoles et le pastoralisme		✓			✓	✓
La conservation et la promotion d'éléments naturels identitaires du paysage : réseaux de prairies, estives, ripisylves, haies, ...					✓	✓
La préservation de l'architecture traditionnelle et de la forme dense des villages		✓	✓	✓	✓	✓
L'entretien de la restauration du patrimoine vernaculaire	maisons carrées du Comminges, halles, ponts, etc	✓		✓		
	maisons de montagne, maisons rurales à pignon à redent, tours à signaux, etc				✓	✓
La bonne intégration des nouvelles constructions dans les paysages (bâti agricoles, logements, etc)				✓	✓	
La valorisation d'une agriculture diversifiée, pour assurer le maintien d'une mosaïque paysagère				✓		
Le renforcement de la trame végétale du paysage				✓		
L'encadrement des énergies renouvelables		✓	✓			

### 3. Un patrimoine naturel d'exception

La richesse biologique du territoire est reconnue par de nombreux périmètres (sites Natura 2000, espaces naturels sensibles, sites du CEN, réserves biologiques dirigées, APPB, PNA, ZNIEFF, ZICO, ...). L'identification, la protection et la gestion du patrimoine naturel prennent donc des formes diverses.

Au sein de ces périmètres et dans son ensemble, le territoire du PNR est caractérisé par des forts enjeux de conservation de la biodiversité :

- Les collines du Comminges sont caractérisées par une surface agricole importante et une mosaïque éco-paysagère alternant prairies permanentes, boisements ainsi que haies et bosquets en zones de culture. La préservation des rares pelouses calcicoles et des zones humides est un enjeu fort sur cette entité. Elle accueille de nombreuses espèces messicoles et espèces calcicoles et thermophiles telles que des orchidées ainsi que des bryophytes (*Dicranum flagellare* en particulier) et champignons menacés. La diversité avifaunistique, en papillons et en orthoptères est particulièrement riche (Milan royal, Aigle botté, Bacchante...). Le Seps strié, en danger en Midi-Pyrénées, est notamment présent.
- Les milieux riverains de la Garonne Commingeoise sont fortement marqués par les modifications de fonctionnement du fleuve induites par les divers aménagements. Malgré cela, les îles, forêts alluviales, mégaphorbiaies, prairies humides et bras morts existants constituent toujours des supports de biodiversité majeurs. Ils accueillent un cortège floristique important de milieux humides et aquatiques (*Orchis couleur de chair*, *Nénuphar jaune*, *Fritillaire pintade*...). L'entomofaune, l'avifaune (échassiers notamment) et la faune piscicole sont fournies. L'unité abrite des espèces emblématiques telles que la Loutre d'Europe et des migrateurs tels que le Saumon Atlantique.
- Le Comminges pré-pyrénéen est composé de chaînons calcaires avec un étagement entre 280m et 1900 m, où l'on trouve principalement des forêts et des prairies. La végétation est montagnarde sur les versants Nord (tillaie, hêtraie...) et subméditerranéenne sur les versants Sud (*Aphyllanthe de Montpellier* entre autres). La plupart des ripisylves a été conservée en bordure des cours d'eau principaux (Garonne, Ger, Job, Salat) et des complexes de milieux humides sont présents, par exemple autour du lac de Barbazan. Parmi les enjeux faunistiques, la conservation des populations de Calotriton des Pyrénées, de Lézard ocellé et d'Écrevisse à pattes blanches a notamment une place importante.
- La montagne garonnaise est largement dominée par les espaces boisés qui occupent un large spectre altitudinal et présentent une diversité importante : sapinières, hêtraies, yeuseraies, tillaies, de forêts patrimoniales... Il existe aussi des milieux ouverts en altitude et en fond de vallée de la Pique et de la Garonne, maintenus notamment par l'activité pastorale, ainsi que des tourbières acides, qui accueillent des espèces particulières de sphaignes. Une avifaune, une entomofaune et une chiroptérofaune diversifiée occupe les nombreux biotopes de l'unité. Des espèces à enjeux d'autres groupes tels que l'Ours Brun, la Coronelle Girondine, le Lézard du Val d'Aran et le Lézard de Bonnal sont aussi présentes.
- Les hautes montagnes du luchonnais présentent principalement des milieux ouverts (pelouses, landes et mégaphorbiaies). Une grande surface de l'entité est aussi occupée par des espaces boisés (comprenant des forêts patrimoniales) et rocheux. La diversité de micro-climats induit la présence d'un cortège floral très large et les conditions sont favorables à un fort taux d'endémisme (*Polystic de Braun*, *Andromède bleu*, *Androsace des Pyrénées*...). La faune est riche mais le secteur est caractérisé par la présence d'espèces emblématiques à enjeux telles

que le Desman des Pyrénées, l'Ours Brun et les galliformes de montagne (Grand Tétrás, Lagopède Alpin, Perdrix grise des Pyrénées).

Dérèglement climatique, aménagement, agriculture, sylviculture, activités touristiques et de loisirs ou encore expansion des espèces exotiques envahissantes impactent le fonctionnement des écosystèmes. Le paysage forestier, qui représente près de 53% du territoire, est aujourd'hui menacé à moyen et long terme en raison de deux facteurs s'additionnant : sur abrutissement et dérèglement climatique. Le premier est lié à la surpopulation des cervidés qui a détruit plus de 40 ans de renouvellement forestier en zone de montagne et piémont : la forêt vieillit inexorablement et s'affaiblit chaque année sans aucun renouvellement par les jeunes sujets. Le second est lié au changement climatique qui, avec l'augmentation des températures et des plus faibles pluviosités pendant les saisons de végétation, va affaiblir encore plus les arbres qui vieillissent. Le paysage forestier d'un couvert continu dense devrait donc disparaître à terme ou du moins être beaucoup moins bien représenté. Cela laissera la place à des forêts plus ouvertes et claires avec probablement une aggravation induite de risques naturels.

Les synergies entre ces dynamiques et l'évolution de la biodiversité nécessitent d'être mieux comprises pour permettre de porter des actions de conservation efficaces sur le territoire.

#### 4. L'identité culturelle d'un territoire étendu : des pratiques de longue date

Le Comminges a connu dès la préhistoire des phases de peuplement dont de nombreux sites portent l'empreinte remarquable et les premières formes de pastoralisme d'altitude.

A l'antiquité Romaine les richesses minières de la montagne et celles agricoles de la plaine et des collines contribuent à la prospérité de ce territoire et font émerger Convènes et plus tard la ville de Saint-Bertrand. L'extraordinaire richesse de cette région en matière archéologique, les lieux et monuments remarquables en témoignent.

La vallée de la Garonne ancienne voie de communication vers l'Espagne est un espace stratégique à la marge du royaume de France et un enjeu de pouvoir au Moyen-âge qui s'inscrit au cœur des rivalités

Les structures économiques et sociales du territoire en lien avec l'exploitation des ressources ont bien entendu évolué à l'image de celles de la société française entre le XVIe et le XXe siècle. (gestion de l'eau et son utilisation comme force motrice source d'énergie). Le Territoire prospère et reste ouvert aux échanges et dynamisé par l'exploitation des ressources locales (eau, bois, bétail, terre, hydrocarbures).

Dès le XIXe siècle, le développement des stations thermales et la création de la première station de ski des Pyrénées avec le développement de la pratique des sports d'hiver permet la naissance d'une économie touristique. Alors que les effets du changement climatique couplé aux conjectures économiques fragilisent l'emploi sur le territoire, ce dernier comporte de nombreux atouts pour le développement du tourisme durable et de potentialités liées au patrimoine culture.

C'est un espace rural qui comporte des éléments de cohérence et d'originalité du territoire dans lequel se pratique toujours la transhumance et bien qu'en recul le gascon, parlé et écrit, en dépit des nombreuses variantes locales est un élément d'identité du Comminges et de la Barousse.

## C. Les enjeux issus du diagnostic : prioriser pour établir la stratégie

Afin d'enrichir l'analyse du diagnostic, celui-ci a été partagé tout au long de sa construction avec les différents partenaires techniques et institutionnels du projet. Leurs expériences du territoire Comminges Barousse Pyrénées mêlées aux préoccupations des populations du territoire, portées par les élus, ont permis de hiérarchiser les enjeux existants.

Pour cela, **un atelier de hiérarchisation des enjeux a été mené (novembre 2021 à Salies du Salat)**, en présence d'élus, de techniciens et d'acteurs du territoire afin de confronter les premiers résultats du diagnostic aux attentes locales.

Le périmètre du projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées présente une très grande richesse écologique et paysagère, ainsi que de nombreuses ressources naturelles (forêt, eau et matériaux du sous-sol). Mais cet environnement exceptionnel, moteur de l'attractivité et du développement du territoire, reste fragile et confronté à de nombreuses menaces.

Le diagnostic a mis en avant **plusieurs enjeux par grandes thématiques**. Ces derniers représentent le fil conducteur de l'écriture de cette Charte.

- *Patrimoine Paysage*

*Les dynamiques d'évolution des pratiques agricoles ainsi que l'absence de reprise des exploitations agricoles entraîneront une fermeture définitive de certains coteaux, des plus petits vallons et la progression des boisements sur les estives. De plus, l'augmentation des températures moyennes annuelles de l'air fait évoluer les paysages vers des faciès plus adaptés. Certains paysages de l'eau, notamment les zones humides, sont susceptibles de se raréfier.*

*Le développement du territoire pourra entraîner l'urbanisation importante des fonds de vallées et lignes de crête, notamment sur le secteur nord (privatisation des points de vue sur les Pyrénées).*

*Sous l'effet de la montée en puissance de la fréquentation touristique, le classement Grand Site pourrait entraîner, par effet d'exemple, une mise en valeur des communes alentours. Sans une gestion appropriée des abords, certains sites de fort attrait touristique pourraient se dégrader sous l'effet de la sur-fréquentation.*

### **Enjeux :**

-Conserver et promouvoir les éléments identitaires du paysage :

- *Supports naturels : secteurs de mosaïques agricoles, réseau de prairies de fond de vallée, linéaires de haies, estives, cours d'eau, forêts, etc. ;*

- *Éléments bâti : fermes Commingeoises, maisons de Montagne, granges foraines, maisons bourgeoises de centre-bourg, etc.*

-*Limitier la fermeture des paysages, notamment des milieux intermédiaires, par le maintien des activités agricoles identitaires telles que le pastoralisme.*

-*Identifier, gérer et requalifier les points noirs paysager existants (anciennes colonies abandonnées, traitement des points de collectes, ...)*

*-Veiller à la bonne intégration du bâti agricole et, plus largement, des nouvelles constructions dans les paysages : gestion de la pente, traitements paysagers des abords, qualités architecturales (travail autour de typologies locales)*

*-Maintenir la continuité des formes urbaines avec les typologies présentes sur le territoire*

*-Préserver, valoriser les points de vue et panoramas existants, notamment ceux identifiés depuis les routes et les sites paysagers majeurs du territoire, mais également les entrées de villes et villages.*

- *Patrimoine naturel*

*Situé à un carrefour géographique et climatique, le territoire bénéficie de différentes influences et abrite ainsi une très grande diversité de milieux naturels. Cette particularité soumet les habitats naturels et les espèces du territoire à une forte vulnérabilité face au changement climatique. Dans les années à venir, le territoire devrait être confronté à une modification profonde des précipitations et des températures. La biodiversité locale devrait être particulièrement impactée, en particulier avec la disparition de milieux naturels, la perte d'endémisme, la remontée des espèces en altitude et la diminution des aires de répartition des espèces de hauts étages. La protection des réservoirs de biodiversité présents sur le territoire représente un enjeu majeur au regard de la diversité et de la rareté des milieux naturels et des espèces présentes.*

*La préservation de cette richesse écologique exceptionnelle passe par le maintien des échanges écologiques existants entre les différentes entités naturelles recensées, mais également par le maintien de pratiques agricoles et forestières compatibles avec la sensibilité des habitats naturels.*

*D'un point de vue de la qualité des milieux, les principaux enjeux concernent le maintien d'une agriculture extensive permettant de préserver les milieux ouverts et humides, ainsi que le réseau de haies, notamment sur les coteaux commingeois et la vallée de la Garonne. Le maintien de l'élevage sur les piémonts et les zones de montagne est indispensable pour lutter contre la fermeture des milieux. De même que la conciliation des activités sportives de plein air avec la sensibilité des habitats naturels et des espèces patrimoniales. La pérennité des espèces forestières présentes dépendra quant à elle de la mise en place d'une gestion durable des espaces forestiers.*

**Enjeux :**

*-Maintenir la mosaïque de milieux naturels, le cortège d'espèces patrimoniales et des corridors écologiques fonctionnels*

*-Préserver/ restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et zones humides*

*-Mettre en œuvre un travail d'animation foncière et de communication auprès des acteurs forestiers*

*- Identifier les besoins juridiques et administratifs concernant la protection et la valorisation d'espaces forestier à haute valeur environnementale (Vielles Forêts et autres peuplements forestiers à fort enjeu en terme d'habitats et d'intérêt communautaire)*

*-Limiter la fragmentation des continuités écologiques par les éléments anthropiques dans les vallées*

*-Maitriser les enjeux liés aux évolutions du climat afin d'adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique et aux futures conditions de vie (biodiversité et activité humaines) et sensibiliser auprès du grand public*

*-Améliorer la connaissance du patrimoine naturel en dehors des zonages environnementaux et favoriser une diffusion / sensibiliser auprès du grand public des enjeux de protection de l'environnement naturel*

*-Gérer le sur abrutissement qui tend à uniformiser les milieux en détruisant les espaces de transitions entre forêts et pâtures.*

- *Patrimoine culturel et immatériel*

*La définition d'une identité commune au territoire de projet du Parc Naturel Régional est un élément pivot de la construction d'une politique culturelle partagée sur un périmètre qui couvre une grande diversité de patrimoines.*

*La structuration et le maintien d'un réseau d'acteurs culturels denses et variés, allant des structures localisées (ex : gestionnaires de grands sites) au tissu associatif local, est un levier fort de développement d'une dynamique culturelle mêlant propositions ponctuelles et annuelles. Pour cela, une interconnaissance des divers acteurs culturels ainsi qu'une connaissance fine du patrimoine culturel présent sur le territoire de projet (matériel comme immatériel) paraît indispensable.*

*La valorisation de l'ensemble des éléments du patrimoine historique et culturel contribuera à la reconnaissance par les habitants et personnes de passage de l'identité locale, en mêlant transmission et valorisation de savoirs et pratiques, au travers de célébrations et événements traditionnels mais aussi de propositions culturelles innovantes.*

*Porteur et garant des pratiques et méthodes employées, mais également des modes de vies antérieurs, le patrimoine paysager et urbain participe intégralement à l'identité culturelle, traditionnelle et historique du périmètre de projet. La préservation des constructions face à la banalisation de l'architecture ( constructions semblables, déconnectées des styles et usages locaux, en terme de forme et de matériaux mobilisés par exemple) devra prendre en compte les enjeux de la transition écologique, afin d'allier préservation du patrimoine bâti et paysager et amélioration qualitative des constructions futures.*

**Enjeux :**

*-Consolider les liens existants et tendre de nouveaux partenariats culturels à l'échelle du parc et vers les autres territoires*

*-Améliorer la connaissance des éléments patrimoniaux du territoire (bâti, historique et paysager).*

*- Faciliter la transmission de connaissance et savoir-faire lié au patrimoine immatériel local (Arts du spectacle, traditions et expressions orales, pratiques sociales et rituels, événements festifs, savoirs faire artisanaux)*

*-Organiser la réalisation d'une Charte de la conservation, mettant en avant la rénovation et la valorisation des éléments patrimoniaux en lien avec les associations et le grand public*

*-Maintenir et développer les dispositifs, les activités et les structures favorisant le lien social sur le territoire (actions locales à destination des habitants, partenariats associatifs, ...)*

*-Développer une stratégie de découverte culturelle du territoire accessible à tous, qui intègre la valorisation des cultures en présence, en lien avec les droits culturels*

- Ressource en Eau

*La ressource en eau est un enjeu majeur pour les années à venir. Avec la perspective de situations de plus en plus complexes à gérer sous l'effet du changement climatique, susceptible d'exacerber les conflits d'usages, le territoire devra faire face à des bouleversements climatiques majeurs. Plusieurs paramètres pourront être impactés : baisse des débits d'étiage, altération de la qualité des eaux de surface, sensibilité des milieux.*

*Le grand sud-ouest devrait être particulièrement impacté par le dérèglement climatique d'après le dernier rapport du GIEC. L'eau deviendra un facteur limitant aussi bien pour les populations que pour le développement économique. L'enjeu est d'assurer à tous l'approvisionnement en eau potable en quantité et en qualité suffisantes et de faire en sorte que les milieux aquatiques puissent s'adapter à l'évolution du climat.*

*L'augmentation de la fréquence des sécheresses sévères des sols va amplifier le déséquilibre entre l'offre et la demande en eau notamment en été et à l'automne. Face à cette évolution, les gestionnaires de la ressource et les acteurs économiques doivent s'engager dans des mesures structurantes permettant d'équilibrer, dans le temps et dans l'espace, besoins et ressources en eau.*

**Enjeux :**

*-Participer à une gestion équilibrée de la ressource eau permettant le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la satisfaction de l'ensemble des usages (AEP, agriculture, loisirs, etc.)*

*-Préserver la qualité des masses d'eau et milieux humides et réduire les pressions sur le territoire (agriculture, assainissement mais aussi développement du couvert forestier agissant comme un filtre pour les périmètres de captage d'AEP).*

*-Prendre en compte/Anticiper les effets du changement climatique sur les milieux aquatiques (diminution du débit des rivières, augmentation de la température de l'eau, étiages plus sévères)*

*-Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques de catastrophes naturelles (notamment risques torrentiels)*

- Agriculture

*La préservation d'un monde agricole vivant et dynamique est indispensable dans la construction d'un projet pour le territoire visant son développement local, et durable.*

*Le maintien de l'agriculture dans son sens large passe par la prise en compte de l'ensemble des problématiques que connaissent les professions agricoles. La diversité des agricultures présentes sur le territoire doit faire l'objet d'un regard avisé avec une prise en compte à la fois des spécificités du monde pastoral et de celles tournées davantage vers les cultures tout en tenant compte d'enjeux transversaux concernant l'ensemble du monde agricole.*

*La valorisation des productions semble ainsi indispensable dans la construction d'une agriculture viable et durable. De même, la reconnaissance de son rôle sur tout un ensemble d'éléments qu'ils soient paysagers, culturels, environnementaux, économiques ou encore sociaux doit contribuer à son renforcement et la prise en compte de ses besoins par l'ensemble des acteurs.*

*Les nombreux enjeux agroécologiques présents sur le territoire doivent également être abordés au travers d'une stratégie globale permettant à la fois la pérennité des activités agricoles existantes et leur compatibilité autour d'enjeux environnementaux. Ils sont à la fois les porteurs de pratiques bénéfiques à l'environnement (notamment le pâturage en permettant d'éviter la fermeture des milieux et le développement des risques d'incendie) mais doivent également être les moteurs de pratiques durables, tant dans leurs productions que dans la mise en place de modèles économiques courts et durables.*

### **Enjeux :**

*-Maintenir les activités agricoles autour de l'équilibre entre polyculture et pastoralisme vital pour le territoire*

*-Soutenir une identification « terroir » et « territoire » des productions locales*

*-Diversifier les activités agricoles (agritourisme, transformation, commercialisation, circuits-courts, vente directe...)*

*-Accompagner le monde agricole à anticiper le changement climatique (besoin en eau, sites d'abreuvement et de réserves entre 800 et 1800m d'altitude, production agricole plus adaptées, etc.)*

*-Accompagner le renouvellement des actifs agricoles vieillissants (transmission, reprise, installations)*

- Forêts

*Les dynamiques d'évolution des pratiques agricoles ainsi que le départ à la retraite de nombreux agriculteurs risquent fortement d'entraîner une fermeture définitive de certains coteaux, des plus petits vallons et de permettre la progression des boisements sur les estives.*

*Approfondir la connaissance du parc boisé, de sa composition fine en termes d'essences et de volumes, de ses accès, tout en prenant en compte son caractère multifonctionnel permettrait d'établir une stratégie de mobilisation et de gestion forestière à long terme (mise en œuvre d'une stratégie forestière locale, démarche complémentaire aux chartes forestières à travers des outils de type « plan de développement de massif »).*

*Les enjeux environnementaux liés à la séquestration du CO<sup>2</sup> et à la production d'énergies renouvelable sont un atout de taille pour un territoire composé à plus de 50% de forêts et de boisements. L'accessibilité de la ressource bois et les usages des forêts, tant récréatifs, paysagers que économiques et environnementaux, doivent faire l'objet d'un dialogue concerté alliant acteurs de la préservation écologique et paysagère, acteurs touristiques et économiques de la filière bois ainsi que les utilisateurs réguliers et occasionnels de ces espaces.*

*En matière de production, la ressource bois sur les forêts du PNR est essentiellement du hêtre, du sapin, du chêne et du châtaignier. Les transformateurs locaux savent mobiliser le sapin et le chêne, mais beaucoup de choses restent à creuser concernant la mobilisation des bois de hêtre et de châtaignier. Des procédés industriels ont été inventés ailleurs pour développer l'usage de ces essences au-delà des usages traditionnels (hêtre dans les Vosges pour une utilisation en extérieur, châtaignier dans le Limousin pour de multiples usages). Au-delà des seuls marchés publics, une prospective sur les mobilisations de tout type de bois disponibles au sein du PNR devra être engagée pour optimiser cet usage local de la ressource bois*

### Enjeux :

*-Créer / améliorer les conditions d'accès et d'exploitation en tenant compte des usages multifonctionnels (randonnée, véhicules de prélèvement de la ressource, chemin d'accès véhicules sapeurs-pompiers, etc) et de la biodiversité*

*-Mettre en place des équipements nécessaires à la valorisation équilibrée entre artisanat, bois d'œuvre, bois énergie et bois industrie (valorisation des rémanents de coupes forestières, transformation en pellet sans toutefois systématiser ce type de transformation)*

*-Sensibiliser le grand public à la gestion multifonctionnelle des espaces forestiers (chasse, coupe de bois, préservation de la biodiversité, usages récréatifs, agriculture, etc.)*

*-Accompagner la valorisation des différents bois au travers du développement de marchés publics favorisant le bois local , voir d'autres typologies de marchés*

*-Renforcer la structuration de la ressource forestière privée, soutenir les regroupements forestiers (groupement foncier, ASLGF- associations syndicales libres de gestion forestière, aménagement foncier forestier, travail de fond sur le cadastre forestier) et le dialogue entre propriétaire privés et publics d'espaces forestiers*

*-Faciliter la régénération de la forêt et identifier les difficultés potentielles (sur population de cervidés, évolution climatiques)*

- *Sous-sol*

*Les capacités locales de productions de matériaux de construction sont un atout indéniable pour le territoire. Les ressources n'étant pas infinie, une démarche d'exploitation durable, économe et valorisée à son maximum représente des économies pour les acteurs économiques liés à l'exploitation des carrières, mais surtout des enjeux de préservation des ressources (stock, usage de terres agricoles, exploitation de gravières et alluvions à proximité de milieux aquatiques, etc), des milieux naturels et des paysages du PNR.*

*Le nombre réduits d'interlocuteurs sur le territoire (7 entreprises) peut faciliter une mise en dialogue des acteurs locaux sur la question des bonnes pratiques environnementales menées par les entreprises. L'insertion paysagère, la réhabilitation de site après fermeture sont autant de sujets de dialogue à mettre en place entre les exploitants et le territoire.*

*La possibilité d'une valorisation des matériaux extraits et des savoir-faire passera par l'étude de faisabilité d'une filière pierre locale en favorisant les circuits courts (ex : utilisation dans les constructions publiques de matériaux locaux dans la mesure du possible par la mise en place d'un cahier des charges spécifique).*

*La mise en place d'une convention cadre entre les sociétés d'exploitation, l'UNICEM et l'association du PNR pourrait être la résultante d'un dialogue instauré à terme, permettant de porter des engagements réciproques en matière de sectorisation des exploitations, d'identification de secteurs à protéger (de toutes sorte d'exploitation, ou seulement de certaines).*

### Enjeux :

*-Accompagner les exploitations en amont des projets dans la mise en œuvre de mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser)*

*-S'assurer du maintien de l'exploitation de carrières*

*-Soutenir / créer / valoriser des filières locales de production de pierres pour la construction et la valorisation du patrimoine local (pierre sèche, production de chaux,...)*

- *Energies*

*L'évolution des consommations énergétique de notre société implique une prise en compte des pollutions qui leur sont liées ainsi qu'une meilleure maîtrise de ces consommations. Les territoires, ou ménages, pour lesquels les énergies fossiles représentent une part importante de leurs consommations seront susceptibles d'être fortement fragilisés par l'augmentation inévitable des coûts de ces matières non renouvelables.*

*L'implantation d'unités de productions d'énergie renouvelable doit être facilitée afin de permettre une moindre dépendance aux énergies fossiles. Les impacts écologiques et paysagers des différentes installations photovoltaïques devront faire l'objet d'une réflexion qui ne soit pas seulement fonctionnelle (approche foncière) mais aussi sensible et écologique (impacts sur le paysage, préservation des milieux naturels).*

*L'évolution de la filière bois énergie est directement liée aux travaux à mener en matière d'évaluation fine des potentiels productifs du territoire et son taux de renouvellement à long terme. L'implantation de système de cogénération électricité/chauffage au bois ne saurait être déconnecté d'un approvisionnement à minima régional, idéalement local.*

*Outre les pollutions produites par l'utilisation des sources d'énergie fossiles (CO<sup>2</sup>, GES,...) c'est également d'une meilleure maîtrise territoriale de ces consommations dont il est question. En accompagnant la rénovation énergétique et thermique des logements (l'une des deux sources majeures de consommation d'énergie), les consommations des ménages diminuent, accompagnées d'un double effet de baisse des factures énergétiques et de diminution de l'impact écologique de cette consommation. L'engagement dans une stratégie énergétique à l'échelle du territoire doit permettre une adéquation avec les projets existants en portant des engagements propres au PNR.*

**Enjeux :**

*-S'inscrire collectivement dans la démarche Région à Energie Positive (REPOS)*

*-Contribuer localement aux stratégies régionales, nationales et internationales de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources*

*-Dispenser une éducation et des pratiques liées à la sobriété énergétique*

*-Encadrer et soutenir le développement des énergies renouvelables*

*-Participer à une amélioration de la connaissance des effets du changement climatique par des actions de sensibilisation et accompagner l'adaptation du territoire à ces effets*

- *Équipements, services, économie et emploi*

*La diversité de l'économie du territoire laisse présager plusieurs actions afin d'arriver aux mêmes finalités : développer un emploi local, plus diversifié, plus qualifié, durable, moins saisonnier et moins dépendant aux pôles extérieurs du territoire. L'ESS est un sujet important pour le territoire car elle se caractérise par un ancrage territorial fort des projets qu'elle porte et fait le lien entre les enjeux sociétaux et le développement économique.*

*Le territoire doit également s'appuyer sur l'économie touristique en construisant une offre touristique pleinement de « quatre saisons », source, in fine, d'emplois pérennes avec une réduction de la saisonnalité. Les activités agricoles et pastorales présentes sur ces espaces doivent également être préservées et valorisées en tant que secteur d'emplois important mais aussi autour de plusieurs enjeux dépassant le simple cadre économique : la préservation des paysages, l'affirmation de l'identité pyrénéenne du territoire, le maintien de la vocation agricole du territoire mais aussi dans la prévention des risques.*

*Le développement d'une filière bois durable est également le moyen de diversifier l'économie sur ces espaces. Plus généralement, le développement économique doit se construire selon une logique endogène où la diminution de la dépendance du territoire aux pôles voisins passent par l'accueil de nouvelles activités plus diversifiées.*

*La question des équipements se révèle être cruciale pour l'attractivité du territoire et mais aussi dans la capacité du territoire à offrir un cadre de vie agréable à ces habitants et aux personnes passant sur celle-ci. Le maintien d'un maillage de services à la population satisfaisant doit se faire autour d'une offre de qualité sur les polarités déjà existantes mais aussi par un maillage d'équipements et de services de proximité sur l'ensemble du territoire. Les équipements plus spécialisés autour de certains besoins doivent également être mieux déployés notamment ceux médicaux au regard d'une population vieillissante, surtout en milieu rural.*

*Le déploiement du numérique constitue également un levier important dans le maillage d'équipements en apportant auprès des territoires ruraux des services dont la faible densité de population ne permettrait pas la pérennité.*

### **Enjeux :**

- Favoriser le maintien et le développement de savoir-faire artisanaux et industriels
- Développer une sylviculture durable
- Réfléchir à l'offre d'équipements et de services à la population selon l'évolution des besoins
- Miser sur l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Préserver l'activité agricole et pastorale
- Déployer le numérique en tant que substitut des équipements et services parfois peu présents en milieu rural

- *Tourisme*

*La présence d'une économie touristique déjà bien installée doit se poursuivre par la structuration d'une offre plus globale pour en faire un levier de développement local durable. La question de la saisonnalité est une problématique majeure de ce modèle touristique. La mise en place d'un modèle de « quatre*

saisons » doit permettre un meilleur étalement de cette économie touristique, tout le long de l'année, afin de sécuriser des emplois actuellement précarisés par cette saisonnalité.

La dépendance de certains espaces à un seul modèle de développement touristique mérite également d'être interrogé. La diversification de l'activité vers un modèle plus durable est nécessaire. La reconnaissance des atouts touristiques du territoire est déjà particulièrement importante par le biais des différents labels présents. Cette reconnaissance doit continuer et la valorisation d'atouts encore peu mis en avant doit se structurer.

La poursuite du développement du tourisme doit également prendre en compte des attentes environnementales élevées : la construction d'une offre touristique globale portée notamment par ses atouts naturels et paysagers doit aller de pair avec des pratiques touristiques durables. Cela est d'autant plus important sur un territoire qui sera fortement frappé par le changement climatique, ne rendant pas le modèle actuel viable à terme.

Cette offre bicéphale entre atouts naturels et patrimoniaux nécessite ainsi de s'étoffer autour de logiques de complémentarité entre chaque domaine, en développant des activités de pleine nature, à faible impact sur l'environnement.

#### **Enjeux :**

-Promouvoir de nouvelles pratiques touristiques de pleine nature et/ou plus respectueuses de l'environnement

-Prolonger les saisons touristiques autour d'un modèle de « quatre saisons »

-Valoriser la richesse naturelle du territoire comme levier de développement touristique

-Poursuivre la reconnaissance et la labellisation des atouts touristiques du territoire

-Concrétiser une destination commune (Comminges Pyrénées) via la mise en réseau d'acteurs et la création de produits touristiques

-Porter une démarche de sensibilisation à la fragilité des milieux naturels et au partage de l'espace, sur les sites fréquentés auprès du grand public

- Consommation d'espaces

L'année 2020 a fortement marqué les esprits des Français-e-s et notamment des citoyen-ne-s. La crise sanitaire et les confinements nationaux ont rebattu les cartes de l'imaginaire et des conditions de vie : la promiscuité propre au monde urbain pose problème et le télétravail ouvre les portes d'une vie possible entre campagne et ville. La crise sanitaire de la Covid-19 a réveillé des rêves de vie plus rurale, proche de la nature qui laissent de côté la densité et la pollution des grandes villes. Le territoire doit en tirer bénéfice ; sans compter que cela peut permettre un rééquilibrage des dynamiques démographiques.

Le renouvellement de la croissance démographique passe par plusieurs leviers devant être coordonnés. Le premier d'entre eux est le migratoire : il continue de demeurer positif mais son affaiblissement représente une menace démographique à terme. Le territoire doit également maintenir ses jeunes et actifs par des offres de formation et d'emploi. L'arrivée ou le maintien d'actifs s'accompagnerait d'une augmentation du nombre de familles, ainsi que d'une inflexion de la baisse continue du solde naturel.

*Les évolutions des attentes et besoins en matière d'organisation de l'espace (réduction des distances entre l'habitat et les centralités regroupant commerces et services) mais également en matière de logement sont à prendre en considération. Le vieillissement de la population entraîne des besoins spécifiques en terme d'habitat, d'équipements et de services. De même, cette population vieillissante rencontre de fortes difficultés en matière de mobilité (particulièrement sur les communes méridionales), tout autant d'éléments entraînant des départs du territoire.*

*Il est ainsi nécessaire de formuler des réflexions transversales afin de répondre à ces problématiques globales et œuvrer à l'amélioration continue de l'habitabilité du territoire.*

**Enjeux :**

- Apporter un soutien en matière d'ingénierie de projet locaux
- Outiller les décideurs locaux de cahiers techniques réalisés sur mesure à l'environnement du projet de PNR afin de favoriser un urbanisme durable qui s'intègre à l'environnement de projet.
- Favoriser une gestion économe de l'espace par le respect d'une trajectoire qui s'inscrit dans l'ambition du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) traduit à l'échelle régionale dans le SRADDET.
- Être moteur dans le portage de solutions alternatives et innovantes en matière d'accompagnement de projets interterritoriaux.

- Logements

*Le maintien des populations passe d'abord par la rénovation de l'habitat vacant dans les centres-bourgs, en mettant en place des moyens d'actions pour adapter des logements anciens inadaptés aux nouveaux modes d'habiter. Lorsqu'un bâtiment est délaissé sur une longue période et se détériore, cela se répercute sur l'image du centre-bourg.*

*La présence de bâtiment de ce type peut engendrer un effet d'entraînement, avec une perte d'attractivité et une vacance des constructions de plus en plus prégnante. L'intégration des nouveaux logements doit se penser selon un souci d'intégration autour du patrimoine local, des paysages et en étant adaptés aux besoins de tous. La coordination entre la réhabilitation des logements anciens et vacants ainsi que la construction de bâtiments économes permettront de promouvoir une offre d'habitat plus durable, mieux intégrée aux formes urbaines et paysagère du territoire.*

*Enfin la création d'une filière autour de matériaux biosourcés permettra de combiner construction et rénovation durables et développement local.*

**Enjeux :**

- Promouvoir un habitat durable
- Lutter contre la vacance et faciliter l'adaptation du bâti ancien aux besoins des ménages actuels tout en limitant les pressions nouvelles
- Développer l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation
- Encourager la mixité sociale, intergénérationnelle et l'habitat pluriel
- Maîtriser l'urbanisation et donner la priorité au réinvestissement des tissus urbains existants

- Mobilités

La structuration d'offres de transports collectifs sur l'ensemble du territoire doit venir apporter des réponses face aux différents enjeux se posant sur cette question. Elle doit apporter des réponses viables aux besoins spécifiques de chacun, d'autant plus sur des espaces fortement marqués par le vieillissement des populations.

C'est plus généralement l'ensemble des précarités qui doivent être accompagnées, qu'elles soient liées à l'âge, aux capacités de mobilité ou encore liées aux situations économiques. Ces alternatives modales devront également être pensées selon le soucis de leur viabilité (horaires, dessertes, fréquences,...) pour les différents publics, y compris les actifs.

Le développement d'un projet innovant comme le train à hydrogène doit être vu comme un catalyseur pour le territoire, permettant d'amener de nouvelles perspectives en matière de mobilités. La généralisation d'équipements de mobilité permettra également la mise en place avant de nouvelles pratiques de mobilité plus durables (covoiturage, VAE,...).

**Enjeux :**

-Développer les interconnexions entre les moyens de mobilités existants et projetés (Pôles d'échanges multimodaux, connexion de services de mobilité avec les aires de covoiturage, ...)

-Maitriser les besoins et attentes en matière de mobilité sur le territoire afin de proposer une offre au près des besoins des populations

-Faire de la « non mobilité » un levier de la diminution des besoins de déplacements et de l'attractivité territoriale en structurant le territoire des infrastructures nécessaires au télétravail et au services (MSAP, Tiers-lieux, espaces de coworking,...)

-Maintenir l'offre ferrée et se servir du projet de train à hydrogène comme catalyseur

- Cadre de vie

Près de 60% des communes du territoire ont un profil environnemental peu défavorisé (bon état de l'eau, de l'air, pas de dégradation majeure des sols). La partie sud du territoire fortement engagées dans des actions liées aux risques naturels. Les risques inondations existants sont reconnus, et abordés de manières règlementaires, via la compétence GEMAPI.

La mise en place d'un second Contrat Local de Santé (CLS) sur le périmètre du PETR Pays Comminges Pyrénées est une opportunité pour l'amélioration du cadre de vie sur cette partie du territoire. Les actions des Plans Climat Air Energie (PCAET) valorisent également des actions « santé environnement ». Mais en dehors du Contrat Local de Santé, globalement peu d'ingénierie est dédiée aux aspects santé environnement à l'échelle locale.

Les effets du dérèglement climatique accentuent les phénomènes naturels d'aléas (feux de forêts, inondations, sécheresses, mouvements de terrain, crues plus fréquentes...) générant des risques pour les populations et installation à proximité. Ces risques doivent être pris en compte selon différentes temporalités : il est aussi important de préserver les acquis en matière de prévention, que de les améliorer pour lutter contre les risques naturels grâce à une vision prospective des moyens de prévention à mettre en œuvre.

### **Enjeux :**

- Augmenter la reconnaissance des risques naturels induits par les effets du dérèglement climatique
- Déployer des actions menées en faveur du rapport « santé environnement » auprès du grand public
- Valoriser les effets positifs issus du premier Contrat Local de Santé
- Préserver et améliorer le cadre de vie privilégié, par des actions en faveur du climat

### **Partage des enjeux à l'ensemble des acteurs du territoire**

Les membres du bureau de l'Association se sont réunis le 8 décembre 2022 pour valider le diagnostic et valider les enjeux mis en avant par ce dernier. Avec les éléments issus du diagnostic partagés et les retours des partenaires, trois grandes thématiques ont été actées en bureau. C'est autour de celles-ci que se structure la démarche, la construction collective de la stratégie et le contenu de la Charte.

## **2. La construction du projet de territoire**

Fortement mobilisés, les maires, conseillers des communes adhérentes, présidentes, présidentes, vice-présidentes et vice-présidents des communautés de communes, des conseils départementaux de Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées et de la Région Occitanie ont participé activement à la concertation citoyenne en s'impliquant dans la démarche de coconstruction de la stratégie et en relayant et diffusant activement les outils appelant la participation de toutes et tous.

En 2004 création Association pour le développement en Comminges Pyrénées

Décembre 2011 le soutien de « l'étude en vue de la création d'un Parc naturel régional (PNR) en Comminges »

2012 Signature d'un contrat de Pays signé avec l'Etat, la Région et le département et émergence PETR

2015 début de l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées

2016 périmètre plus pertinent avec notamment l'intégration de la vallée de la Barousse.

Mars 2019 AG constitutive de l'Association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées

29 juillet 2020 le Préfet de Région, coordonnateur des services de l'État pour ce projet, émet un avis favorable.

26 Avril 2021 COPIL de lancement

2021/2022 Diagnostic de territoire

Décembre 2022 à octobre 2023 Concertation pour l'élaboration de la stratégie et rédaction de l'Avant-projet de Charte

Juillet 2023 Assemblée Générale de validation du projet stratégique

26 Octobre 2023 Approbation en Assemblée Générale de l'Avant-Projet de charte et saisie de la Région Occitanie puis de l'Etat

## 1. Des élus mobilisés et garants d'une stratégie structurée

Un premier forum, ouvert aux élus, partenaires et techniciens, à Saléchan le 14 décembre 2022, a permis d'échanger sur la construction de la stratégie territoriale.

Cet atelier a permis de :

- Prendre acte de la finalisation du diagnostic territorial
- Prioriser les enjeux issus du diagnostic
- Lancer l'élaboration collective du projet stratégique avec le jalonnement des objectifs opérationnels du projet ( préalable à la création des trois grands axes)
- Lancer la consultation citoyenne

La confrontation des enjeux prioritaires identifiés aux missions dévolus aux Parcs Naturel Régionaux a permis de bâtir la structure de la stratégie autour de 3 axes avec la volonté forte des élus de :

- Fixer dans le premier axe le cap sociologique de la charte et définir les principes d'actions
- Se saisir dans l'axe 2 des enjeux des transitions pour accompagner le développement local
- Et faire de l'axe 3 un plan d'action pour préserver notre patrimoine naturel.

C'est donc autour de ces 3 axes qu'ont été proposés aux élus des temps forts de travail : trois forums élus, un par axe de la stratégie, (16 février 2023, 9 mars 2023, 30 mars 2023), ont permis pour chacun des axes d'élaborer des propositions d'objectifs, de levier d'actions pour le territoire. (150 participants : maires et conseillers municipaux).

En complément a été mené un échange avec les institutionnels pour poser les bases du projet opérationnel. Cela s'est traduit par 3 ateliers (4, 13 et 21 avril 2023) qui visaient à préciser les orientations et mesures à formaliser (70 participants : techniciens des collectivités, Chambres Consulaires, services de l'Etat, partenaires socioprofessionnels et associatifs). Parmi ces participants, étaient invités, en plus des élus et techniciens du COTECH des intervenants sur les différents sujets abordés par l'avant projets.

Fonction	Structure
<b>Association PNR</b>	
Présidente	Bureau /Région
1er VP	Bureau /Asso PNR
VP	Bureau /CD 31
VP	Bureau /CCPHG
VP	Bureau /Communes 200à 500
VP	Bureau /Communes +500
Trésorière	Bureau /CCCGS
Secrétaire	Bureau /5C
Représentant	Bureau/Région
Représentant	Bureau /CD65
Représentant	Bureau /CCPHG
Représentant	Bureau /CCNB
Représentant	Bureau /CCCG
Représentant	Bureau /Communes -200
Représentante	Bureau /Communes 200 à 500
Représentant	Bureau /Communes 200 à 501
Représentant	Bureau /Communes 200 à 500
Représentant	Bureau /Communes +500
<b>Région et Départements</b>	
Présidente	Région Occitanie
Président	CD31
	CD31
Président	CD65
<b>PETR</b>	
Président	PETR Comminges
	PETR Comminges
Présidente	PETR Pays des Nestes
Elu	PETR Pays des Nestes
Président	PETR Sud Toulousain
élu	PETR Sud Toulousain
<b>Etat</b>	
Sous-préfète	Sous-préfecture Saint Gaudens (coordinatrice)
Sous-préfète	Sous-préfecture de Bigorre
Commissaire de Massif	Commissariat de Massif

Fonction	Structure
<b>Partenaires techniques socio-professionnels et associatifs « clés »</b>	
<b>Agriculture</b>	
Président	Chambre Agri 31
Président	Chambre Agri 65
Président	Service "agri" du Département 31
<b>Tourisme</b>	
Président	CDT31
Président	HPTE 65
<b>Commerce et artisanat</b>	
Directeur d'Antenne St-Gaudens	CCI 31
Directeur d'Antenne St-Gaudens	CMA 31
Directeur	CCI 65
Directeur	CMA 65
<b>Techniciens "invités" du Groupe Projet</b>	
Directeur	Asso PNR
Secrétaire Générale	Asso PNR
Chef de pole patrimoines naturels	Asso PNR
Chef de projet transition touristique	Asso PNR
Chargé de communication	Asso PNR
Chargée de projets PNR	DREAL - Direction Ecologie - Département Biodiversité
Biodiversité et Territoires (DTEE)	Région Occitanie - Direction de la Transition Ecologique et Energétique
Chargée de projets Parcs Naturels Régionaux	Région Occitanie - Direction de la Transition Ecologique et Energétique
	ATD 31
Environnement Aménagement	CD65
Directrice	PETR Comminges
<b>Communautés de communes</b>	
DGA	5C
VP	CC PHG
Chef de Service circuits courts, environnement, développement	CC PHG
DGS	CC PHG
DGS	CC CGS
Chargée de mission "Développement	CC Neste Barousse
Responsable du Pôle Développement	CC Neste Barousse
Education-Cohésion sociale et	CC Cœur de Garonne
Directrice du Développement	CC Cœur de Garonne
Directrice de l'Office de Tourisme Intercommunal	CC Cœur de Garonne
<b>PETR et SM "majeur"</b>	
Directrice	PETR Comminges
Conseiller en Énergie Partagé	PETR Comminges
Economie	
Chef de projet Plan	PETR Comminges
Directeur	PETR Pays des Nestes
Chargé de mission Forêt	PETR Pays des Nestes
Directeur	PETR Sud Toulousain
Directeur	Syndicat Montagne
Directeur	Syndicat Mixte Garonne Amont

Fonction	Structure
Président Communes Forestières 31	Cofor
Chargé de Mission	CRPF
Nature Occitanie Observatoire vieilles	Observatoire des forêts des Pyrénées centrales
Nature Occitanie Observatoire vieilles forêts 65	Nature Comminges
Référent scientifique sur les vieilles forêts pyrénéennes	CSRPN
spécialiste forêt	CEN
Chef de projets – Responsable antenne Pyrénées Centrales	CEN
Chargée d'études Animations Territoriales	Nature Occitanie
Conservateur du RNR de Montious	Nature Occitanie
Chargé d'études	AREMIP (Natura 2000/zh)
Chargée de projet sur des sujets transversaux	Chambre Agriculture (Natura 2000)
Directeur	Fédération Pêche
Coordinateur service plan de gestion	Fédération Chasse
Chef de projet SAGE	SAGE / SMEAG
	Agence de l'Eau Adour Garonne
Chef du service ressource en eau	Conseil Départemental 31
Secrétaire Générale	UNICEM Occitanie
Président	ACVA Boulonnais
Présidente	ACVA Aurignacois
Président	ACVA Aspetois
Conseillère animatrice Pastoralisme-Montagne-Forêt	Association Française de Pastoralisme / Chambre Agriculture 31
Directeur	Lycée Agricole
Directeur	CFPPA Ariège-Comminges et CFAA Piémont-Pyrénées
Représentant en AG asso	CCI
Co-président	Conseil Développement CGS
Co-présidente	Conseil Développement CGS
directeur	CDT
Directrice	HPTE
directeur	Office CGS
Chargé de Mission	Tourisme NESTE Barousse
Directrice	Coeur de Garonne
Directeur	Pyrénées 31
Président	Office de la Montagne
	Club Alpin Français
	Fédération Thermale
Chef du service UDAP (31)	DRAC - Unité dep. de l'archi. et du patrimoine (udap)
généralisation de l'éducation artistique	DRAC - Action culturelle
co-directrice	Pronomade

Fonction	Structure
<b>Etat et "sphère Etat"</b>	
chefe du pole territorial	DDT 31
	DDT 65
l'Environnement Direction régionale Occitanie	OFB
Inspecteur des sites	DREAL - Direction Ecologie - Département Biodiversité
Chargé de mission	Commissariat de massif des Pyrénées
<b>Partenaires techniques socio-professionnels et associatifs « clés »</b>	
<b>Forêt</b>	
Responsable du service forêt	ONF – Agence territoriale Pyrénées-Gascogne
Responsable UT Comminges	ONF
<b>Agriculture</b>	
Directeur	Chambre Agri 31
	Chambre Agri 31
	Chambre Agri 31
	Chambre Agri 31
Sous directeur	Chambre Agri 65
Chef du service Action territoriale	Service "agri" du Département 31
<b>Tourisme</b>	
Directeur	CDT31
Chargé de Mission	CDT 31
Directeur développement	HPTE 65
<b>Biodiversité</b>	
Chef de projets – Responsable antenne Pyrénées Centrales	CEN
Directeur	CBN
Directeur général adjoint	CBN
Architecte conseil	CAUE 31
Directeur	CAUE 65
Directeur	Agence des Pyrénées
Chargé de Projet	
Directrice	Le Syndicat de Gestion de la Save
	Réseau 31 SMEA
Directeur Sud 31	Réseau 31 SMEA
Directeur	Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch
Directeur	PNR Pyrénées Ariégeoises
Directeur	PN des Pyrénées

Fonction	Structure
	comité randonnée Pédestre 31
	comité randonnée Pédestre 31
Administrateur	comité randonnée Pédestre 31
Président	SNAM 31
	AREC
	AREC
	Monuments historiques
	Musée nationaux
	Réseau éducation Pyrénée Vivante
	Réseau éducation Pyrénée Vivante
Directeur	La Maison de la nature et de l'environnement 65
	La Maison de la nature et de l'environnement 65
	SNAM 65
	SNAM 31
Chargé de mission Culture	Pays Sud Toulousain
Stagiaire	Pays Sud Toulousain
Chargé planification ENR	Pays Sud Toulousain
Président 31	FDAAPPMA
	FDAAPPMA
Chargée d'animation, de coordination et de communication pour le projet COTERRA	INRAE Occitanie-Toulouse - UMR DYNAFOR
	Bureau d'études AMO

## 2. Les citoyens au cœur du projet de Parc

La volonté forte d'impliquer l'ensemble de la population dans la construction du projet de parc pour une meilleure appropriation de la démarche et pour répondre aux attentes de tous a induit une présence accrue sur les lieux publics et fréquentés pendant cette période.

le travail avec les citoyens a été riche et varié pour formaliser les attentes de ces derniers dans l'élaboration de la stratégie et nourrir les supports et réflexions proposées lors des forums des élus.

Afin d'établir la feuille de route et les actions à mener pour les 15 prochaines années sur le territoire, le PNR a mis en place une série de 4 questionnaires à destination de la population a été diffusée sur les réseaux, avec l'appui des mairies, lors d'évènements organisés à cette attention ou présence sur des lieux fréquentés

Un questionnaire dit de contribution générale,

Un questionnaire sur le premier axe de la stratégie : « Une ruralité désirable pour demain ! »

Un questionnaire sur le deuxième axe de la stratégie : « Les transitions et les solidarités »

Un questionnaire sur le troisième axe de la stratégie : « Les richesses naturelles, un socle fédérateur »

L'objectif était multiple : prioriser et échanger sur les mesures à prendre et les actions à mettre en œuvre dans la future Charte du territoire, véritable engagement des communes et partenaires signataires.

Ces contributions ont permis de percevoir, collectivement, l'intérêt des habitants du territoire pour les défis environnementaux et sociétaux qui s'offrent à nous.

Plus de 900 réponses aux 4 questionnaires ouverts à la population ont été recueillies.

Cette mobilisation importante s'accompagne d'attentes fortes : une volonté de prioriser l'intervention de sensibilisation plutôt que les périmètres de protection, la préservation de la ressource en eau et la gestion durable de la forêt, des demandes en matière de participation, d'intégration des attentes citoyennes.

Des stands sur les marchés du territoire

En novembre 2022, les équipes de l'association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées ont tenu 7 stands sur les marchés du territoire, ce qui a permis d'échanger avec de nombreux citoyens.

Cette initiative a été répétée en décembre 2022 avec 11 marchés, avril 2023 avec 2 marchés et enfin mai 2023 avec un dernier marché à Aspet et la présence sur le marché de Saint-Gaudens

Les agoras

Trois agoras citoyennes, deux en novembre 2022 et une en mai 2023, "Faisons Parc !" ont permis à la population de débattre du projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées

Les apéros tchathe

L'équipe de l'association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées s'est également mobilisée lors 7 apéros-tchathe.

Ces temps conviviaux se sont déroulés dans des endroits emblématiques du territoire et ont permis de répondre aux questions sur le projet de PNR, de lancer le débat, tchatcher sans tabous sur des sujets qui concernent les citoyens et acteurs du territoire.

Une présence aux grandes manifestations du territoire

Tout au long du processus d'élaboration de la Charte, l'équipe de l'association pour la création du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées s'est mobilisée lors de différentes manifestations du territoire (Pyrénéennes, Fête de la Montagne, Foire de Luchon...) afin d'échanger sur les attentes de la population. Cela a été également un bon moyen de relayer l'information sur l'existence questionnaire.

En synthèse voici les grands temps de la consultation des élus et des citoyens mise en place pour élaborer le projet stratégique et opérationnel.

*Synthèse de la consultation des élus et des citoyens*

## Une consultation des élus et des citoyens au long court pour élaborer le projet stratégique et opérationnel



Novembre 2022

7 Marchés  
2 Agoras

Décembre 2022

11 Marchés  
1 séminaire « enjeux »

Février 2023

1 Apéro Tchatche  
1 Forum élus



Mars 2023

2 Apéros Tchatche  
3 Forums élus

Avril 2023

3 Séminaires « stratégie »  
1 Apéro Tchatche  
2 Marchés

Mai 2023

2 Apéros Tchatche  
1 Agora  
1 Marché



Junin 2023

1 Apéro Tchatche

**Soit :**

**21 Marchés**      **4 Forums élus**  
**3 Agoras**      **4 Séminaires (1 « enjeux », 3 « stratégie »)**  
**7 Apéros Tchatche**

Concernant les participants des séminaires « stratégie », voir « 1. Des élus mobilisés et garants d'une stratégie structurée ».

Les élus, consultés lors du séminaire « enjeux », des forums, et lors des temps « citoyens » ont été fortement mobilisés, plus de 150 participants ont pris rendez-vous aux forums élus.



L'atelier de Saléchan, près de 60 participants – Source : La Dépêche

En parallèle, les citoyens ont été consultés sur les enjeux, leur connaissance et attentes envers un projet de PNR. A mesure de l'avancement du projet, des consultations successives ont permis d'approfondir les sujets abordés par les 3 grands axes stratégiques du projet de Charte.

Ces 4 consultations ont permis de récolter près de 950 réponses en ligne, via le site internet de PNR, et aux nombreux relais de communications portés sur les marchés, lors des Agoras, des Apéros Tchatche, et également relayer par les élus du territoire.

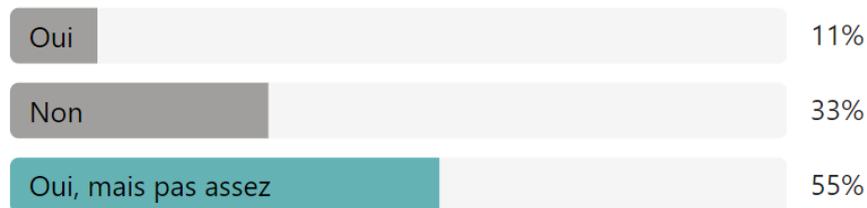
## « Impliquer la population dans le projet »

Objectif placé prioritaire à 75%

Soit :

947 réponses

Est-ce que la transition sociale et environnementale est, selon vous, à l'oeuvre sur le territoire Comminges...



15. En 3 ou 4 mots, quel est votre ressenti sur la création du PNR Comminges Barousse Pyrénées ?



### 3. Le Comité Technique (COTECH)

Afin de consulter les élus et citoyens, les éléments partagés (diagnostic, enjeux, avant-projet de Charte) ont été soumis à relecture d'un Comité Technique (COTECH). Ce COTECH a réalisé un travail de fond, afin d'approfondir les éléments partagés, de les confronter aux expériences de ces membres et à leurs périmètres d'actions, qui sont complémentaires.

Ce COTECH a été composé des membres de l'association, de membres des services de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et Départementaux (Haute Garonne et Hautes Pyrénées), des techniciens et responsables de services des communautés de communes du territoire ainsi que des Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et des syndicats mixtes (SM) dits « majeurs ».

Fonction	Structure	Fonction	Structure
<b>Association PNR</b>		<b>PETR et SM "majeur"</b>	
Directeur	Asso PNR	Directrice	PETR Comminges
Secrétaire Générale	Asso PNR	Chargé de mission	
Chef de pole patrimoine Naturel	Asso PNR	Directeur	PETR Pays des Nestes
<b>Région et Départements</b>		Chef de projet Avenir Montagnes	PETR Pays des Nestes
Responsable service Biodiversité et Territoires (DTEE)	Région Occitanie - Direction de la Transition Ecologique et Energétique	Chargé de mission Forêt	PETR Pays des Nestes
Chargée de projets Parcs Naturels Régionaux	Région Occitanie - Direction de la Transition Ecologique et Energétique	Directeur	PETR Sud Toulousain
Chargée de projets "ingénierie et expérimentation territoriale"	CD31	Chargé de Mission SCOT	PETR Sud Toulousain
Responsable du Service Environnement Aménagement	CD65	Directeur	Syndicat Montagne
<b>Communautés de communes</b>		Directeur Adjoint	Syndicat Montagne
DGA en charge du pôle aménagement durable du territoire et des équipements spécifiques	5C	Directeur	Syndicat Mixte Garonne Amont
Chargé de Mission urbanisme		<b>Etat et "sphère Etat"</b>	
Chargé de mission ENR		Chargée de projets PNR	DREAL - Direction Ecologie - Département Biodiversité
Chef de Service circuits courts, environnement, développement	CC PHG	cheffe du pole territorial	DDT 31
DGS	CC PHG		DDT 65
DGS	CC CGS		OFB
Chargée de mission "Développement territorial"	CC Neste Barousse	Chef du service UDAP (31)	DRAC - Unité dep. de l'archi. et du patrimoine (udap)
Responsable du Pôle Développement économique, touristique et territorial	CC Neste Barousse	Inspecteur des sites	DREAL - Direction Ecologie - Département Biodiversité
DGA (Direction Education-Cohésion sociale et Développement territorial)	CC Cœur de Garonne	Chargé de mission	Commissariat de massif des Pyrénées
Directrice du Développement Territorial	CC Cœur de Garonne		
Directrice de l'Office de Tourisme Intercommunal	CC Cœur de Garonne		

Fonction	Structure
<b>Partenaires techniques socio-professionnels et associatifs « clés »</b>	
<b>Forêt</b>	
Responsable du service forêt	ONF – Agence territoriale Pyrénées-Gascogne
Responsable UT Comminges	ONF – Agence territoriale Pyrénées-Gascogne
<b>Agriculture</b>	
Directeur	Chambre Agri 31
Sous directeur	Chambre Agri 65
Service "agri" du Département 31	Conseil Départemental 31
<b>Tourisme</b>	
Directeur	CDT31
Directeur développement	HPTE 65
CD 65	CD 65

Fonction	Structure
<b>Commerce et artisanat</b>	
Directeur	CCI/CMA 31
Directeur d'Antenne St-Gaudens	CMA 31
Directeur	CCI 65
Membre Titulaire de la CCI THP.	CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées
Directeur	CMA 65
<b>Biodiversité</b>	
Chef de projets – Responsable antenne Pyrénées Centrales	CEN
Directeur général adjoint	CBN
Charge de mission	CBN
<b>Paysage &amp; urbanisme</b>	
Architecte	CAUE 31
Architecte Paysagiste	CAUE 31
Directeur	CAUE 65
<b>Autres acteurs "transversaux"</b>	
Directeur	Agence des Pyrénées
Chargé de projet	Agence des Pyrénées

Le COTECH a été mobilisé sur des périodes longues de construction de l'avant-projet de Charte. Dès le début de la mission et tout au long de l'élaboration lors des séminaires de coconstruction, des ateliers ouverts, relecture et compléments des documents, jusqu'à la finalisation et relecture de l'avant-projet de Charte, en septembre 2023.

#### 4. Les étapes de validation du projet

L'Assemblée Générale du 27 juin 2023 a clôturé ce travail, validé la stratégie de Charte déclinée en 3 axes et 15 orientations, et lancé la rédaction du volet opérationnel, dont les bases ont été posées lors des ateliers de concertations avec les élus, les techniciens, et via des propositions de citoyens. Au total, 36 mesures sont identifiées pour rendre opérationnel la Charte (cf : « 2. Le projet stratégique : l'ambition et les engagements d'un territoire pour s'adapter aux transitions »).

Pour finaliser l'Avant-projet de Charte soumis à l'avis intermédiaire du ministère, une nouvelle phase de travail a été engagée. Il s'agissait de traduire les défis et orientations du projet stratégique en projet opérationnel de la Charte sous forme de dispositions précises, dont certaines devaient être traduites spatialement dans le Plan du Parc. Le rôle du Syndicat mixte du Parc et les engagements des signataires (Communes, EPCI, Départements, Région et État) ont été définis. Parmi l'ensemble des mesures pré-identifiées dans la phase précédente, les mesures « phares » de la Charte ont été dégagées permettant de cibler les investigations complémentaires à engager.

Une base de travail et des propositions ont été formulées et partagées entre le 15 septembre et le 18 octobre 2023 aux collectivités et instances partenaires du futur PARC. L'objet était pour chacun de formuler, préciser amender les orientations et dispositions ou se positionner comme partenaire impliqué dans les mesures identifiées. Les communautés de communes, conseils départementaux de Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées, la Région Occitanie et l'Etat avaient à se prononcer sur leurs engagements du 15 septembre au 18 octobre 2023 afin de finaliser les fiches mesures

Une réunion intermédiaire entre les services référents PNR de la Région, des conseils départementaux, de la DREAL, de la DDT et du PETR Pays Comminges a permis de présenter l'ébauche du plan de parc, d'échanger sur la stratégie opérationnelle et réajuster des éléments de l'avant-projet de Charte en construction.

Ces étapes ont permis de prolonger le processus de construction collective jusqu'au Projet de Charte et de partager le contenu aux différents partenaires, en amont de sa validation en Assemblée Générale du 26 octobre 2023.

# La stratégie du Parc

## 1. Les ambitions du territoire pour s'adapter aux transitions

Un travail de partage des enjeux du diagnostic a permis de définir les thématiques que le territoire souhaite aborder en priorité pour les 15 prochaines années. Cette priorisation a été effectuée afin d'organiser concrètement les ambitions du futur Parc Naturel Comminges Barousse Pyrénées pour répondre à ses enjeux autour de 3 axes.

Axes	Orientations
Axe 1 Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse	1.1 Porter l'expérimentation et l'innovation en faveur des filières économiques, de l'économie sociale et solidaire
	Orientation 1.2 Impliquer la population du territoire et qualifier l'action publique
	Orientation 1.3 Consolider et appuyer des objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture
	Orientation 1.4 Développer les complémentarités avec les territoires voisins et espaces métropolitains
	Orientation 1.5 Mobiliser les acteurs culturels du territoire en faveur des transitions
Axe 2 Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire	Orientation 2.1 Agir en faveur de la transition alimentaire
	Orientation 2.2 Conforter les capacités de production d'énergies renouvelables en s'engageant vers la décarbonation du territoire
	Orientation 2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales
	Orientation 2.4 Bâtir un projet ambitieux autour des mobilités décarbonées
	2.5 Réduire les impacts environnementaux de la construction et de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, l'usage de matériaux biosourcés et le réemploi
Axe 3 Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire	Orientation 3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques
	Orientation 3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale
	Orientation 3.3 Préserver et valoriser les éléments constitutif des grands paysages
	Orientation 3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle des forêts
	Orientation 3.5 Améliorer et reconquérir les fonctionnalités écologiques du territoire

## Axe 1 : Construire collectivement l'avenir d'une ruralité désirable et Ambitieuse

Fort de ses traditions, paysages et filières locales, le territoire du Comminges, Barousse et Pyrénées offre une qualité de vie précieuse à ses habitantes et habitants. A l'heure où le modèle urbain ne fait plus l'unanimité, la recherche d'un cadre de vie équilibré, sobre et durable renforce l'attractivité de ce territoire rural aux atouts multiples. L'enjeu de cet axe est ainsi de concilier développement économique et durabilité, de trouver un équilibre entre innovation et préservation du territoire.

L'implication des habitants dans les prises de décision, le soutien à un urbanisme mieux intégré à l'aménagement des paysages, le lien avec les territoires voisins et les acteurs culturels mais aussi l'innovation dans les filières économiques locales sont autant de pistes et solutions pour promouvoir et développer les qualités de ce territoire riche et attractif.

### Ce premier axe est décliné en 4 Orientations :

#### Orientation 1.1 Porter l'expérimentation et l'innovation en faveur des filières économiques, de l'économie sociale et solidaire

Parce qu'il ne saurait y avoir de transition écologique que dans un partage, un maintien et une durabilité des activités économiques, l'économie sociale et solidaire est un levier d'action du moteur de l'ère économique Comminges Barousse Pyrénées.

L'innovation permet de trouver de nouvelles solutions aux défis environnementaux et économiques auxquels le territoire fait face. Cette orientation encourage la recherche et le développement de technologies et de pratiques novatrices pour réduire l'empreinte écologique, favoriser les énergies renouvelables, et promouvoir des modèles économiques durables. L'ensemble des communautés de communes du territoire est largement mobilisé en faveur de l'économie locale, via leur compétence mais également par la mise en place de règlements d'aides, d'animation et gestion de tiers lieux (à Luchon « Cairn », à Barbazan « Les idées sont dans la Grange », à Cier-de-Rivière « Rêver les futurs », à Huos), mise en place de contrat de territoire industrie (engagement de la phase 2 porté par 7 communautés de communes), ou encore l'animation d'une plateforme « commerce local ».

Cette orientation tend à outiller, à l'échelle du territoire, les différentes politiques en faveur du soutien à l'économie locale. Il s'agit également de mutualiser, du mieux possible, les compétences locales afin de simplifier la mise en place de filières locales, et d'encourager la création et le développement d'entreprises sociales, de coopératives, d'associations et d'autres formes d'organisations économiques qui contribuent au bien-être social tout en respectant l'environnement. L'observation et la connaissance au service d'une politique de formation, de recherche, d'expérimentation et d'accompagnement à l'échelle du périmètre de projet, en lien avec les territoires partenaires, tel est l'objectif de cette première orientation.

Mesure 1.1.1 Favoriser une dynamique d'emplois

Mesure 1.1.2 Encourager le développement de la recherche-action sur le territoire

Mesure 1.1.3 Accompagner l'identification des besoins existants sur le territoire et la valorisation des emplois locaux

## Orientation 1.2 Impliquer la population du territoire et qualifier l'action publique

Mettre l'accent sur la participation citoyenne, la démocratie participative et le renforcement du dialogue entre tous les acteurs du territoire, c'est communiquer et informer de manière inclusive, tout en fédérant la population et les associations du territoire. Le projet, via cette orientation, est de faire face à la complexification apparente de l'action publique et au partage des compétences entre les collectivités et les différentes structures de gestion. Les citoyens doivent pouvoir comprendre le « qui fait quoi » institutionnel pour éventuellement et s'ils le souhaitent, trouver leur place et participer aux instances décisionnaires locales (en participant aux temps de concertation et de co-construction, voir en s'inscrivant dans la vie publique et/ou associative locale).

Le territoire s'engage à former et accompagner, au sein même de son fonctionnement, et auprès de structures extérieures, des citoyens à même de prendre part à la vie locale à différentes échelles de décisions, et quel que soit son âge. L'objectif est de faciliter la capacité des acteurs et des populations locales à agir, en s'appuyant sur la mise en réseaux d'acteurs et associations du territoire autour de projets communs.



Mesure 1.2.1 Faciliter les relations entre instances de décisions et citoyens (mesure prioritaire)

Mesure 1.2.2 Augmenter la capacité d'agir collectivement par le partage de connaissance, la formation et la sensibilisation

## Orientation 1.3 Consolider et appuyer des objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture

En complémentarité avec le socle physique et les éléments naturels, le bâti contribue à la qualité des paysages qui font la particularité du territoire. Afin de mettre en œuvre un aménagement préservant ces paysages, une réflexion est nécessaire. Pour le PNR, il s'agit de caractériser finement les paysages puis de faire émerger des critères et des solutions favorisant un bâti intégré et à faible impact environnemental. La concertation avec la population ainsi que la prise en compte des autres enjeux de l'aménagement (agricoles, écologiques...) sont essentielles dans cette démarche. À ce jour, le traitement du paysage reste ponctuel dans les documents d'urbanisme existants.

Parallèlement, les évolutions réglementaires entraînent les décideurs locaux à appliquer la sobriété foncière lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme. L'application de la loi Climat et Résilience, et de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 bouleverse certaines pratiques d'aménagement. La prise en compte de cette trajectoire dans les échanges territoriaux autour de la planification (SRADDET, SCOT, PLUi) impose de partager une vision encore plus affinée du projet collectif d'aménagement.

Mesure 1.3.1 Constituer un cahier paysager à partir des objectifs de qualité paysagère liés aux entités du territoire

Mesure 1.3.2 Accompagner les collectivités et habitants dans leur(s) projet(s) d'aménagement et de construction

## Orientation 1.4 Développer les complémentarités avec les territoires voisins et espaces métropolitains

Cette orientation vise à promouvoir la coopération, les échanges et les synergies entre le territoire et les zones environnantes, mais aussi les territoires de projets, dans le cadre d'échanges d'expériences, de bonnes pratiques. La coopération interterritoriale permet de développer des partenariats et des collaborations avec les territoires voisins, avec les Parcs à proximité (PNR des Pyrénées Ariégeoises, Parc National des Pyrénées, Réserve naturelle régionale du Montious, Parc Posets Maladeta), des régions adjacentes (Catalogne, Val d'Aran, la chaîne des Pyrénées), des aires urbaines ou des espaces métropolitains.

Ces collaborations se traduisent par des actions communes pour la préservation de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles, le développement des filières économiques durables, le tourisme, la culture, mais aussi d'échanger, par-delà les limites géographiques, de bonnes pratiques et savoir-faire. Ces échanges permettent d'apprendre les uns des autres et de renforcer les actions entreprises, tout en ouvrant le territoire vers l'extérieur.



Mesure 1.4.1 Développer les partenariats avec les espaces voisins et métropolitain et transfrontalier

Mesure 1.4.2 Mutualiser et promouvoir la recherche sur les enjeux environnementaux et sociaux du territoire avec les espaces voisins

## Orientation 1.5 Mobiliser les acteurs culturels du territoire en faveur des transitions

L'existence d'offres et de services culturels participe au "bien-être" territorial. La présence d'artistes professionnels, amateurs, bénévoles, de programmations et d'événements, d'équipements de qualité est essentielle. Le projet de territoire vise à faire du PNR Comminges Barousse Pyrénées un ensemble de lieux où s'exprime la créativité, où les projets artistiques sont facteurs de lien social, ancrés au territoire et se déclinent sous forme d'actions à l'attention de tous les publics.

Mesure 1.5.1 Encourager et favoriser la mise en réseau des acteurs culturels locaux

Mesure 1.5.2 Soutenir, accompagner et participer au développement d'une offre culturelle pluridisciplinaire et accessible à tous sur le territoire

Axe 1	Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
Axe 1	1.1	1.1.1		Favoriser une dynamique d'emplois	1.1.3 2.1.1 2.1.2 2.3.1 2.4.2 2.5.1 2.5.2 3.4.3	Emploi Politiques publiques Soutient de projets Aides à l'innovation Promotion des productions locales
		1.1.2		Encourager le développement de la recherche-action sur le territoire	1.1.3 1.2.1 1.4.1 1.4.2 2.1.2 2.3.2 3.2.1 3.3.1	Observatoires Mutualisations des résultats et données Diffusion des études Conseil scientifique
		1.1.3		Accompagner l'identification des besoins existants sur le territoire et la valorisation des emplois locaux	1.1.1 1.2.1 1.3.2 2.1.1 2.3.1 2.5.1	GEPCT Qualification professionnelle Mobilité professionnelle Etude des besoin des publics spécifiques
	1.2	1.2.1		Faciliter les relations entre instances de décisions et citoyens	1.1.2 1.2.2 1.3.1 3.2.1 3.3.2	Participation, concertation Citoyenneté, la place des jeunes, institutions et citoyens
		1.2.2		Augmenter la capacité d'agir collectivement par le partage de connaissances, la formation et la sensibilisation	1.2.1 1.3.1 1.3.2 1.5.3 2.5.2 3.1.2 3.2.1 3.3.2 3.4.3 3.5.1	Information et sensibilisation à 360°, promotion des pratiques durables, EEDD, programmes éducation à l'environnement
	1.3	1.3.1		Constituer un cahier paysager à partir des objectifs de qualité paysagère liés aux entités du territoire	1.2.2 3.2.1 3.3.1 3.3.2 OQP	Objectifs de Qualité Paysagère (O.Q.P) par entités, Sensibilisation opérationnelle, conservation et valorisation des paysages, observatoire photographique
		1.3.2		Disposer d'une ingénierie au service de la planification territoriale	1.2.2 2.4.1 2.4.2 1.1.5 2.1.1 OQP	Urbanisme, planification, limitation de l'artificialisation, travail avec les SCOT, Coupures d'urbanisation, identification de gisements fonciers dans le tissu urbain plutôt qu'en extension, planification des enjeux écologiques, habitabilité, performance énergétique, capitalisation des connaissances patrimoniales (usages des bâtis, savoirs constructifs, préconisation règlementaires).
	1.4	1.4.1		Développer les partenariats avec les espaces voisins et métropolitain et transfrontalier	1.1.1 1.1.3 1.4.2 2.1.1 2.4.1 2.5.1 3.1.1 3.2.1 3.5.1	Randonnées transfrontalières, continuités écologiques interterritoriales, enjeux partagés, conventionnement, réseaux Pyrénéens et Nationaux
		1.4.2		Mutualiser et promouvoir la recherche sur les enjeux environnementaux et sociaux du territoire avec les espaces voisins	1.1.2 1.4.1 2.2.2 2.5.1 3.1.2 3.2.1 3.5.1	Mutualisation des réflexions scientifiques et financements d'études, relations avec les universités et centres de recherches, Atlas de la Biodiversité
	1.5	1.5.1		Encourager et favoriser la mise en réseau des acteurs culturels locaux	1.5.2 1.5.3 2.3.1 2.3.2 3.2.1	culture, échanges, accessibilité,
		1.5.2		Soutenir, accompagner et participer au développement d'une offre culturelle pluridisciplinaire et accessible à tous sur le territoire	1.5.1 1.5.3 2.3.1 2.3.2 2.3.4 OQP	culture, environnement, transitions, pastoralisme, culture pratiquée, promotion des art et artisanats, savoir faire

## Axe 2 : Faire des transitions écologique et énergétique un accélérateur du développement local et solidaire

Les effets du changement climatique sur le territoire du Comminges, Barousse et Pyrénées sont nombreux et tendent à se multiplier d'année en année. Energie, agriculture, élevage, mobilités, les impacts du changement climatique sont divers, et imposent une nécessaire réflexion sur l'adaptation des modes de vie et de production à un territoire en évolution continue. Cet axe propose ainsi plusieurs pistes d'actions visant à faire du Comminges, Barousse, Pyrénées un territoire à la pointe des transitions, des mobilités, de la résilience énergétique et d'un développement sociétal écologique et réfléchi.

Que ce soit au travers d'un plan alimentaire ambitieux basé sur une production agricole durable et locale, de stratégies touristiques responsables et adaptées aux réalités climatiques et attentes sociétales, ou encore par le développement de ressources énergétiques renouvelables et décarbonées, plusieurs pistes peuvent être soutenues et exploitées pour faire du Comminges, Barousse et Pyrénées un territoire adapté aux enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux de demain.

### Cinq orientations permettent de décliner le second axe stratégique :

#### Orientation 2.1 Agir en faveur de la transition agricole et alimentaire

La pérennité de l'agriculture face au dérèglement climatique suppose la formalisation d'une stratégie de transition agroécologique sur le territoire du PNR. En ce sens, il est nécessaire de s'appuyer sur les nouvelles pratiques et attentes en matière d'alimentation. Les filières sont à restructurer, de l'accompagnement des exploitants à la consommation locale de produits issus du territoire.

Les communautés de communes et des PETR sont engagés dans ce domaine notamment à travers la démarche « Projet Alimentaire Territorial », mais avec des moyens d'ingénierie et financiers qui ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux et qui ne couvrent pas forcément l'ensemble des problématiques. Des questions de fond comme la préservation des activités traditionnelles (telles que le pastoralisme), la préservation et la transmission du foncier agricole restent notamment à traiter.



Mesure 2.1.1 Conforter durablement la relocalisation de productions alimentaires accessible et de qualité

Mesure 2.1.2 Accompagner l'agriculture dans les transitions

## Orientation 2.2 Conforter les capacités de production d'énergies renouvelables en s'engageant vers la décarbonation du territoire

Quelques sources de consommation représentent la majeure partie de l'énergie consommées localement en Comminges Barousse Pyrénées. Observée avec le prisme des usages, le chauffage représente environ 63% de l'énergie consommée sur le territoire. Les sources d'approvisionnement des énergies finales consommées sont à 46 % issues de produits pétroliers. Les productions actuelles d'énergie renouvelables sont fluctuantes, et dépendent en très grande partie de l'énergie hydroélectrique (94%).

Deux des trois PETR qui composent le périmètre de projet mènent un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et sont également investis dans des contrats type Cot ENR (Contrats d'Objectif Territorial pour le développement des ENR thermiques) ce qui permet d'approfondir des réflexions et un positionnement partagé en faveur d'une réduction de la dépendance aux énergies fossiles, émettrices de CO<sub>2</sub>, vers une production et une recherche de stockage de l'Énergie renouvelable.

Mesure 2.2.1 Encourager le développement de la production d'énergies renouvelables, pour l'autoconsommation

Mesure 2.2.2 Porter une réflexion territoriale sur les enjeux de stockage des énergies renouvelables sur le territoire

Mesure 2.2.3 Inciter les collectivités au développement partagé des énergies renouvelables et à la sobriété énergétique

## Orientation 2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales

Les stratégies établies, et en cours de formalisation, témoignent de la montée en compétence des communautés de communes du territoire, avec les Offices de tourisme intercommunaux, dans ce domaine. Locomotive économique, les activités hivernales sont essentiellement localisées dans les 4 stations de ski aménagées du territoire. Chacune d'entre elle dispose d'un positionnement touristique différent (fonctionnement, clientèle, etc.) et peut être le support d'activités « toutes saisons ». Le dérèglement climatique, mettant en difficulté ce type d'activité (enneigements incertains, fonte rapide, moins déstockage de neige sur de longues période, etc.) interroge le devenir et la fréquentation des stations dédiées majoritairement aux sports d'hiver.

Les évolutions des attentes environnementales doivent être prises en compte afin de valoriser au mieux l'agritourisme, les activités de pleine nature et autres formes de tourisme respectueuses de l'environnement, qui représentent des activités en développement. De meilleures capacités d'analyse des fréquentations permettraient de réellement mesurer les usages des sites et leurs évolutions. Le maillage des espaces complémentaires en matière de tourisme doit être engagé, en complémentarité des actions et positionnement engagés par les communes et leur groupement. Au nord, les vestiges de l'Histoire qui composent une offre de sites remarquables d'un point de vue historique, nécessitent d'être structurés. Au Sud, le développement des activités de pleine nature doit être réalisé en cohérence avec les stratégies de conservation des espèces et espaces naturels afin de respecter les

zones sensibles et la faune associée. L'ambition de cette orientation est de réunir et fédérer l'ensemble des acteurs du tourisme autour de ce qui nous rassemble, ce que l'on souhaite partager et construire de manière commune à l'échelle du territoire.

Mesure 2.3.1 Faire des patrimoines du territoire les leviers du développement touristique durable



Mesure 2.3.2 Œuvrer pour l'adaptabilité de l'économie touristique du territoire

## Orientation 2.4 Bâtir un projet ambitieux autour des mobilités décarbonées

La mobilité recouvre les domaines des transports, du déplacement des personnes, interroge les capacités à se déplacer dans le territoire, et au-delà. Pouvoir se déplacer et être accessible est nécessaire au quotidien de chaque individu, pourtant cette thématique se heurte à l'augmentation des coûts de l'énergie, et à ce que son coût implique sur la capacité financière au fait de se déplacer, mais aussi aux impacts physiques que cela engendre. En effet, la contribution de la mobilité aux émissions de gaz à effets de serre et autres pollutions générées font de la mobilité un enjeu environnemental et écologique fort, avec un impact physique sur l'environnement et les personnes. Le PNR Comminges Barousse Pyrénées souhaite apporter une réponse partagée et ambitieuse, qui soit complémentaire avec les services existants, offerts par les autorités organisatrices des transports, les communes et leurs groupements.



Mesure 2.4.1 Faire émerger une stratégie de mobilité partagée à l'échelle du territoire

Mesure 2.4.2 Apporter des solutions en matière de mobilités décarbonées

## Orientation 2.5 Réduire les impacts environnementaux de la construction et de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, et le réemploi

Les matériaux géosourcés (terre crue) ou encore biosourcés, tels que le bois, la paille, le chanvre, sont renouvelables, faiblement émissifs en carbone et offrent une alternative plus durable aux matériaux traditionnels. Le recours à ce type de matériaux favorise la réduction des impacts environnementaux liés à la construction. Cette orientation a pour objectif d'encourager le réemploi des ressources (matériaux de construction, éléments architecturaux existants, mais pas seulement) qui permet de prolonger la durée de vie des matériaux, de réduire les déchets de construction et de préserver les ressources naturelles.

Cela peut se faire en promouvant la création de centres de réemploi, en soutenant les initiatives de recyclage et de récupération des matériaux, en favorisant l'échange et le partage de matériaux entre les acteurs locaux.

Un soutien financier, technique ou réglementaire pourra être proposé aux initiatives locales favorisant la réduction des impacts environnementaux, des projets pilotes utilisant des matériaux biosourcés, etc.

Près de 44% de la consommation d'énergie finale est liée au secteur résidentiel sur le territoire du PNR, la rénovation énergétique des bâtiments est également un enjeu en matière d'économie d'énergie, de sécurisation économique des ménages fragiles face à l'augmentation des coûts de l'énergie et de maîtrise des dépenses publiques. Plusieurs Guichets Rénov' Occitanie existent sur le territoire, un conseil en énergie partagée (PETR PCP) et un service Local de l'Habitat "S.L.H". Disposer d'une vision partagée des besoins permettraient de réaliser une mutualisation stratégique des efforts à mener sur le territoire, en matière de promotion d'un habitat durable, de lutte contre la vacance, de conseil en économie de projet, réhabilitation, etc.

Mesure 2.5.1 Structurer les filières de production et d'exploitation de matériaux biosourcés et géosourcés

Mesure 2.5.2 S'engager dans l'économie circulaire en favorisant le réemploi et la valorisation des déchets

Mesure 2.5.3 Soutenir la réhabilitation et la rénovation d'infrastructures économes en ressources et en énergies (habitat, équipements, bâtiments publics)

Axes	Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
Axe 2	2.1	2.1.1		Conforter durablement la relocalisation de productions alimentaires accessibles et de qualité	1.1.1 1.3.2 2.1.2 2.2.1 3.1.1 3.1.2 3.3.1	Maintien de l'agriculture P.A.T, ingénierie technique alimentaire, valorisation des productions locales
		2.1.2		Accompagner l'agriculture dans les transitions	1.1.1 1.1.3 1.5.3 3.1.2 3.1.3 OQP	Pastoralisme, transhumance, sensibilisation, développement d'infrastructures, diversification des filières, préservation des terres, démarche foncière
	2.2	2.2.1		Encourager le développement de la production d'énergies renouvelables, pour l'autoconsommation	1.3.2 2.1.1 2.5.3 3.3.2 3.3.3 3.5.1 OQP	Energie renouvelable, production mutualisées, autoproduction, autoconsommation, intégration paysagère, développement de la production,
		2.2.2		Porter une réflexion territoriale sur les enjeux de stockage des énergies renouvelables sur le territoire	1.1.1 1.1.2 1.1.3 2.2.1 2.2.3	Energie renouvelable, stockage, réflexions territoriales, études de faisabilités, planification
		2.2.3		Inciter les collectivités au développement partagé des énergies renouvelables et à la sobriété énergétique	1.2.1 1.2.2 1.3.2 2.2.1 2.5.3	Faciliter la mutualisation de projets de production ou d'autoconsommation d'Energies Renouvelables, organiser les solidarités (ex : bois de chauffage)
	2.3	2.3.1		Faire des patrimoines du territoire les leviers du développement touristique durable	1.1.1 1.1.3 1.4.1 1.5.1 1.5.3 2.1.1 3.2.1 3.4.3	Réseau d'acteurs, construction d'un cadre de valeurs communes, complémentarités et maillage des tourisms existante, nouvelles attentes et demandes, développement de l'accueil
		2.3.2		Œuvrer pour l'adaptabilité du territoire	1.1.2 1.2.1 1.2.2 1.4.1 1.5.1 1.5.3 2.3.1 2.4.2 2.5.3 3.1.3	Accompagnement aux transitions climatiques, rénovation d'hébergements touristiques, inclusivité territoriale, gestion de la fréquentation de sites emblématiques,
	2.4	2.4.1		Faire émerger une stratégie de mobilité partagée à l'échelle du territoire	1.2.1 1.3.2 1.4.1 2.4.2	Observatoire des mobilités, non mobilité, interconnexions des offres de transports, stratégie partagée
		2.4.2		Apporter des solutions en matière de mobilités décarbonées	1.1.2 1.1.3 1.2.1 1.3.2 1.4.1 2.4.1 3.2.2	Développement multipartenarial, liaison entre les grands sites, événements et sensibilisation, expérimentations et innovations en matière d'évolution de la mobilité
	2.5	2.5.1		Structurer les filières de production et d'exploitation de matériaux biosourcés et géosourcés	1.1.1 / 1.3.3 / 2.5.2 / 2.5.3 OQP	Matériaux locaux, filières biosourcé, observatoire des capacités de production, soutien usage des biosourcé / géosourcé, encadrement carrières
		2.5.2		S'engager dans l'économie circulaire en favorisant le réemploi et la valorisation des déchets	1.1.1 / 1.3.3 / 2.5.1 / 2.5.3 OQP	Gestion, limitation du gaspillage, reemploi, recyclage, sobriété de consommation, écoconception
		2.5.3		Soutenir la réhabilitation et la rénovation d'infrastructures économes en ressources et en énergies (habitat, équipements, bâtiments publics)	OQP	Ingénierie financière, expérimentations, éco-rénovation, chantier ouverts, démonstration, accessibilité de la rénovation énergétique, Renov'Occitanie

## Axe 3 : Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire

Riche d'atouts naturels variés, le territoire du Comminges, Barousse et Pyrénées offre à ses habitants et visiteurs un environnement de vie ou de tourisme d'exception. La diversité des ressources naturelles et culturelles du territoire, garante de son attractivité, de la qualité de vie de ses habitants et clé de voûte de son identité, doit être protégée et mise en valeur afin de préserver un cadre de vie rare et recherché.

### L'axe 3 est abordé via cinq grandes orientations :

#### Orientation 3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques

Le territoire du PNR est caractérisé par un réseau hydrographique dense en tête de bassin versant, avec des masses d'eau superficielles et souterraines globalement en bon état quantitatif et qualitatif. L'anticipation des effets du dérèglement climatique est toutefois primordiale, le manque d'eau s'avérant être un problème de plus en plus récurrent. Malgré les incertitudes, des pistes d'adaptation doivent d'ores et déjà être envisagées. L'engagement dans des mesures structurantes devra permettre la fois de satisfaire les différents usages de l'eau et de soutenir la fonction de support de biodiversité assurée par les milieux aquatiques et humides. Si des outils (SDAGE, 3 SAGE, 2 PGE) et des structures de gestion de l'eau et des milieux associés sont en place, l'amélioration de la connaissance et la mise en cohérence des services de fourniture en eau potable, d'assainissement collectif et non collectif seront nécessaires. Plus généralement, la mobilisation de tous les usagers de l'eau y compris au-delà des frontières du territoire est un enjeu clé pour l'atteinte des objectifs visés. L'association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste – Rivières de Gascogne et Estuaire, créée en 2021, sera un partenaire privilégié, dans la coordination de la gestion quantitative du grand cycle de l'eau.

Mesure 3.1.1 Développer une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau



Mesure 3.1.2 Préserver la ressource en eau et sécuriser ses usages

Mesure 3.1.3 Assurer la pérennité des milieux aquatiques et humides

#### Orientation 3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale

Le territoire du PNR s'inscrit dans un réseau transfrontalier d'espaces naturels au patrimoine reconnu par de nombreux périmètres. L'identification, la protection et la gestion de ces espaces prend des formes diverses. Parmi les acteurs engagés sur la thématique de la biodiversité, peu de collectivités disposent d'une ingénierie dédiée. Leurs actions restent souvent isolées à travers d'autres dispositifs (SCOT, PCAET, ...). En complémentarité avec les démarches mises en œuvre localement, le PNR

contribuera à l'émergence d'une vision globale et d'une stratégie de gestion de la biodiversité du territoire pour mieux harmoniser sa protection, en lien avec les stratégies nationales et régionales. Il aura notamment un rôle à jouer en termes d'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel (en particulier en dehors des périmètres reconnus) et de sensibilisation des habitants et usagers du territoire aux enjeux liés à la biodiversité.

Mesure 3.2.1 Mieux connaître pour protéger : une meilleure connaissance de la biodiversité et des services écosystémiques comme élément fédérateur



Mesure 3.2.2 Protéger et gérer les milieux à forte valeur patrimoniale

### Orientation 3.3 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands paysages

L'important gradient topographique, les éléments naturels tels que l'axe de la Garonne, ainsi que le bâti dessinent 5 entités éco-paysagères sur le territoire du PNR. Les paysages locaux offrent des points de vue exceptionnels et identitaires. Parfois reconnus par des protections et des labels, ils disposent d'un potentiel important de mise en valeur culturelle et touristique. Certaines dynamiques à l'œuvre sur le territoire, telles que l'urbanisation, les mutations du monde agricole et le dérèglement climatique, constituent cependant des menaces à leur conservation. Au-delà de la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme, les actions engagées restent isolées et les moyens d'ingénierie dédié sont quasi inexistantes. Les défis en lien avec cette thématique sont multiples : il s'agit notamment d'inventorier avec précision les paysages, de mieux caractériser les facteurs de leur altération et d'agir pour leur préservation ainsi que leur amélioration.

Mesure 3.3.1 Améliorer la connaissance de l'évolution des paysages face au dérèglement climatique

Mesure 3.3.2 Favoriser le maintien et la réimplantation d'éléments structurants des paysages

### Orientation 3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle des forêts

Le couvert forestier représente 52% du territoire du PNR et plus de la moitié appartient à des propriétaires privés (53.6%). Les forêts sont des espaces multifonctionnels, les enjeux qui y sont associés sont donc nombreux : production de bois, préservation de la biodiversité, gestion des risques, utilisation récréative et touristique... De nombreux acteurs locaux (propriétaires, ONF, CNPF...) et documents (3 PDM, Charte Forestière de Territoire du PETR du Pays de Nestes...) contribuent déjà à la mise en place d'actions de gestion durable des forêts. Le PNR a pour ambition d'améliorer la synergie entre ces actions, de les renforcer, mais aussi de traiter les sujets urgents que sont les conséquences du dérèglement climatique pour l'avenir des forêts et la caractérisation des forêts patrimoniales pour leur préservation.



Mesure 3.4.1 Sauvegarder les forêts patrimoniales

Mesure 3.4.2 Anticiper l'impact du dérèglement climatique sur les peuplements forestiers

Mesure 3.4.3 Renforcer l'ensemble du système forestier

## Orientation 3.5 Améliorer et reconquérir les fonctionnalités écologiques du territoire

La considération des continuités écologiques constitue une opportunité pour le PNR de conduire une réflexion spatialisée sur la conciliation entre activités humaines, risques, aménagements et maintien de la biodiversité. D'une part, en cohérence avec les documents d'ordre supérieur à la Charte (SRADDET notamment), il s'agit de poser les principes de la protection des continuités écologiques qui seront transposées et adaptées à l'échelle plus locale par les collectivités. D'autre part, il s'agit d'œuvrer en collaboration avec les territoires voisins au maintien et à la restauration de la fonctionnalité écologique de part et d'autre des limites du Parc. En appui sur les travaux déjà menés et les engagements pris à différentes échelles, le PNR a vocation à contribuer à la lutte contre la fragmentation des différentes trames (verte, bleue, noire, brune...).

Mesure 3.5.1 Préserver les continuités écologiques du territoire et leurs liens avec celles des espaces voisins

Mesure 3.5.2 Augmenter la capacité de résilience du territoire face aux risques naturels et anthropiques

Axes	Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
Axe 3	3.1	3.1.1		Inscrire le territoire dans une stratégie globale de gestion intégrée de la ressource en eau	1.3.2 1.4.1 1.4.2 2.3.2 3.1.2 3.1.3	Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, Gouvernance, Coopération, Connaissance
		3.1.2		Préserver la ressource en eau et sécuriser ses usages	1.1.2 1.2.2 1.3.2 2.1.2 2.3.2 3.1.1 3.1.3 3.4.3	Usages de l'eau, Pressions sur les masses d'eau, Consommation d'eau, Pollution des eaux, Innovation, Sensibilisation
		3.1.3		Assurer la pérennité des milieux aquatiques et humides	1.1.2 1.2.2 1.3.2 2.1.2 3.1.1 3.1.2 3.2.1 3.3.1 3.5.1 3.5.2	Milieux aquatiques et humides, Services écosystémiques, Connaissance, Protection, Gestion des espaces naturels, Espèces exotiques envahissantes, Aménagement, Sensibilisation, Inondations
	3.2	3.2.1		Mieux connaître pour protéger : une meilleure connaissance de la biodiversité et des services écosystémiques comme élément fédérateur	1.1.2 1.2.2 1.4.1 1.4.2 2.3.2 3.1.3 3.2.2 3.3.1 3.4.1 3.4.2 3.5.1 OQP	Biodiversité, Services écosystémiques, Connaissance, Sensibilisation, Coopération
		3.2.2		Protéger et gérer les milieux à forte valeur patrimoniale	1.1.2 1.3.2 2.1.2 2.3.2 3.1.3 3.2.1	Biodiversité, Services écosystémiques, Protection réglementaire, Gestion des espaces naturels, Aménagement
	3.3	3.3.1		Améliorer la connaissance de l'évolution des paysages face au dérèglement climatique	1.1.2 1.4.1 1.4.2 3.1.1 3.1.3 3.2.1 3.3.2	Paysage, Patrimoine bâti, Patrimoine naturel, Connaissance, Gestion paysagère
		3.3.2		Réaliser un cahier des paysages, objectif par entité paysagère en intégrant la population à son élaboration	1.1.2 1.2.2 1.3.1 1.3.2 3.3.1 3.3.3	Cahier des paysages, Paysage, Gestion paysagère, Patrimoine bâti, Patrimoine naturel, Connaissance, Sensibilisation
		3.3.3		Favoriser le maintien et la réimplantation d'éléments structurants des paysages	1.3.2 1.5.2 1.5.3 2.1.2 2.2.1 2.3.2 2.5.1 2.5.3	Patrimoine naturel, Connaissance, Sensibilisation, Protection réglementaire, Pollution lumineuse, Pollution visuelle, Points noirs paysagers, Energies renouvelables, Aménagement, Agriculture, Sylviculture, Carrières
	3.4	3.4.1		Sauvegarder les forêts patrimoniales	1.1.2 1.4.1 1.4.2 3.2.1 3.2.2 3.4.2	Forêts patrimoniales, Sylviculture, Connaissance, Coopération, Protection réglementaire, Gestion des espaces naturels, Sensibilisation, Aménagement
		3.4.2		Anticiper l'impact du dérèglement climatique sur les peuplements forestiers	1.1.2 1.4.1 1.4.2 3.1.1 3.2.1 3.3.1 3.4.1	Forêts, Sylviculture, Connaissance, Coopération, Gestion des espaces naturels, Sensibilisation
		3.4.3		Renforcer l'ensemble du système forestier	1.2.2 1.4.1 1.4.2 2.1.2 2.3.2 2.5.1 3.1.2 3.4.1	Forêts, Sylviculture, Connaissance, Coopération, Gestion des espaces naturels, Sensibilisation, Planification, Bois local, Equilibre agro-sylvo-cynégétique, Risques
	3.5	3.5.1		Préserver les continuités écologiques du territoire et leurs liens avec celles des espaces voisins	1.1.2 1.2.2 1.3.2 1.4.1 1.4.2 2.1.2 3.1.2 3.1.3 3.2.1 3.2.2 3.3.3 3.4.1 3.5.2 OQP	Biodiversité, Continuités écologiques, Trame Verte et Bleue, Trame Noire, Pollution lumineuse, Trame Brune, Sols, Fragmentation, Services écosystémiques, Connaissance, Protection réglementaire, Gestion des espaces naturels, Aménagement, Planification, Coopération
		3.5.2		Augmenter la capacité de résilience du territoire face aux risques naturels et anthropiques	1.1.2 1.2.2 1.3.2 2.1.2 2.3.2 3.1.3 3.3.3 3.4.2 3.4.3	Risques, Risques naturels, Risques technologiques, Prévention, Aménagement, Sensibilisation, Coopération, Connaissance

## 2. Un écosystème de gouvernances locales impliquées pour la réussite du Projet

### A. La détermination à agir ensemble des collectivités

L'élaboration de la Charte a permis de définir les missions du Syndicat mixte en recherchant la complémentarité et les synergies avec les interventions des acteurs existants et ce dans une double préoccupation : valoriser les compétences existantes, éviter de complexifier le paysage institutionnel.

La recherche de synergies et de complémentarités entre les PETR existants et le projet de PNR et le rapport de compatibilité entre la future Charte et les documents d'urbanisme (notamment les Schémas de Cohérence Territoriale – SCOT) doit prendre en compte un déséquilibre de l'influence des institutions qui compose le périmètre de projet.

	Nombre de communes dans le PNR	Part des communes dans le périmètre de projet PNR	Surface du territoire au sein du PNR (en hectares)	Part de la surface du projet PNR	Population dans le périmètre du PNR	Part de la population du projet PNR
<b>PETR Pays Comminges Pyrénées</b>	<b>163</b>	<b>83,6%</b>	<b>148 643</b>	<b>86,7%</b>	<b>43 839</b>	<b>91,1%</b>
<i>CC Cagire Garonne Salat</i>	55	28,2%	51 119	29,8%	17 716	36,3%
<i>CC Pyrénées Haut Garonnaises</i>	76	39%	65 840	38,4%	15 555	32,3%
<i>CC Cœur et Coteaux du Comminges</i>	32	16,4%	31683	18,5%	10 568	22,0%
<b>PETR Sud Toulousain</b>	<b>5</b>	<b>2,6%</b>	<b>4 379</b>	<b>2,6%</b>	<b>928</b>	<b>1,9%</b>
<i>CC Cœur de Garonne</i>	5	2,60%	4379	2,6%	928	1,9%
<b>PETR Pays des Nestes</b>	<b>27</b>	<b>13,80%</b>	<b>18 382</b>	<b>10,7%</b>	<b>3 366</b>	<b>7%</b>
<i>CC Nestes Barousse</i>	27	13,80%	18 382	10,7%	3 366	7%
<b>TOTAL PNR</b>	<b>195</b>	<b>100%</b>	<b>171 404</b>	<b>100%</b>	<b>48 133</b>	<b>100%</b>

Les PETR et EPCI du territoire - Réalisation juin 2021, données INSEE 2018, données IGN 2021

Ci-dessus, la répartition des PETR et EPCI sur le territoire de projet de PNR, composé en grande partie par le territoire du PETR Pays Comminges Pyrénées. Ci-dessous, la répartition des communes du territoire en fonction des périmètres d'actions des Syndicats Mixtes GEMAPI

	Nombre de communes dans le PNR	Part des communes dans le périmètre de projet PNR	Surface du territoire au sein du PNR (en hectares)	Part de la surface du projet PNR	Part de la surface totale du PNR
<i>Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents</i>	8	6,0%	6 131	5,0%	4%
<i>SM Garonne Aussonnelle Louge Touch</i>	23	21%	19 247	18,0%	11%
<i>SM Garonne Amont</i>	153	88%	122 145	88,0%	71%
<i>Syndicat Rivières Salat Volp</i>	31	24,0%	23117	14,0%	13%
<b>TOTAL PNR</b>					

Réalisation juin 2021, données INSEE 2018, données IGN 2021

L'articulation territoriale, entre le futur Syndicat Mixte du PNR et les collectivités du PETR Pays Comminges Pyrénées (concernant 87% de la surface et 91% de la population du PNR) mais également

avec l'ensemble des structures de coopérations intercommunale et syndicats, est recherchée à tous les niveaux d'intervention.

L'objet de la concertation menée le premier semestre 2024 avec les communautés de communes, les PETERS et syndicats mixtes du périmètre consiste à poser le fondement d'une réelle complémentarité entre ces différentes institutions et trouver l'articulation qui permet une lisibilité claire sur la répartition des actions menées sur le territoire du projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées. Cette démarche conduit à fixer les compétences et missions du futur syndicat mixte de par cet clarifier le contexte et l'écosystème de gouvernance du Parc Naturel Régional et des périmètres adjacents.

Les elgagements sont détaillées dans la partie opérationnelle du Projet de Charte en fin de chaque orientation. Certaines missions « fortes » se dégagent.

## B. Les missions du syndicat mixte pour conduire le projet

En cohérence avec les 5 missions des PNR et les enjeux « majeurs » du territoire, les missions du syndicat mixte visent à renforcer l'ingénierie existante dans les domaines suivants :

- **Implication citoyenne** : Impliquer la jeunesse dans le déploiement de la stratégie via les collèges, Lycées et Universités notamment pour appuyer l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)
- **Biodiversité** : améliorer la connaissance de la richesse environnementale pour sensibiliser à sa préservation, maintenir et préserver les continuités écologiques et les trames naturelles à l'échelle du territoire
- **Forêt et milieux naturels** : Renforcer l'ensemble du système forestier et sauvegarder les forêts patrimoniales
- **Paysage** : valoriser le patrimoine paysager et architectural
- **Eau** : soutenir une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau, valorisation des démarches engagées par les acteurs existants
- **Energie et mobilité** : décarboner les usages et conforter TEPOS
- **Tourisme** : accompagner les acteurs touristiques face aux évolutions climatiques
- **Agriculture** : accompagner les pratiques agricoles face au changement climatique, valoriser la production locale et de qualité
- **Culture** : mettre en avant la culture du territoire en accompagnant la mise en cohérence et la visibilité des offres culturelle existantes
- **Urbanisme** : améliorer la prise en compte de l'environnement et des trames naturelles, des paysages, des patrimoines dans la planification territoriale et cadrer les documents d'urbanisme du territoire afin qu'ils prennent en compte les orientations de la Charte.

L'association pour la création du PNR Comminges Barousse Pyrénées sera amené à évoluer en Syndicat mixte de Gestion. La Région Occitanie, les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, les communes et intercommunalités à fiscalité propre ayant approuvé la Charte resteront les collectivités constitutives du Syndicat mixte du Parc. A ce titre des instances décisionnaires statutaires seront constituées ainsi que des commissions thématiques consultatives.

Avec la volonté d'impliquer les citoyens dans le fonctionnement du syndicat mixte la mise en place d'un conseil scientifique composé de personnalité qualifiées désignées et d'outils collaboratifs (type CODEV) également ouverts à la jeunesse (éco délégués)

L'ouverture à la participation citoyenne et la participation des jeunes de la gouvernance

La Charte du PNR Comminges Barousse Pyrénées fait de l'implication citoyenne une modalité majeure de sa mise en œuvre. Comme l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, c'est un moyen privilégié d'actions pour répondre aux ambitions du territoire en matière de développement durable : inventaire des patrimoines participatifs, soutien aux projets citoyens de production d'énergie renouvelable, etc.

Sur le plan de la gouvernance, les citoyens du territoire pourront s'impliquer dans la mise en œuvre de la Charte à travers la mise en place a minima d'un Conseil de développement. Les représentants des milieux professionnels et associatifs pourront aussi prendre part aux travaux du CODEV. De nouvelles formes d'associations des habitants du territoire pourront être expérimentées telle qu'une instance qui accueillera les représentants des éco délégués des établissements scolaires et de formation du territoire (périmètre et bassin de vie).

Le Syndicat mixte du Parc Comminges Barousse Pyrénées sera le garant de la mise en œuvre de la Charte objectif commun à l'ensemble des partenaires ayant approuvé la Charte. Il assure, sur le territoire du Parc, la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement prévues par la Charte au nom du principe partagé.

Des missions lui sont dévolues à travers la Charte. Grâce à sa capacité d'ingénierie, il apporte un soutien aux collectivités locales, ainsi qu'aux acteurs associatifs ou privés, afin d'atteindre les objectifs fixés dans la Charte (conseil, accompagnement, animation, aide à la recherche de financements, etc.) Il porte un certain nombre d'actions en maîtrise d'ouvrage directe, sans pour autant se substituer aux collectivités locales qui le composent, sauf mandat qui lui serait donné, si la mise en œuvre d'une politique serait plus pertinente à son échelle. Dans le cadre de missions, il anime des actions expérimentales ou exemplaires et contribue à des programmes de recherche. Il agit toujours dans le cadre de la concertation et recherche en permanence les consensus locaux. Dans le domaine de l'urbanisme, c'est par le conseil en amont et la contribution technique que le Syndicat mixte veille à assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et de planification (Carte Communale, Plan Local d'Urbanisme, PLUi, Schéma de Cohérence Territoriale) avec les orientations et mesures de la Charte, et plus généralement, la préservation des paysages, de l'environnement naturel et du patrimoine culturel.

Afin de développer et pérenniser ses moyens financiers propres, il étudie de nouvelles pistes de financement des actions (mécénat, prestation de services, crowdfunding, mutualisation de services entre collectivités du territoire, etc).

Le Syndicat Mixte du Parc ne dispose pas d'un pouvoir réglementaire spécifique. Néanmoins, il est une personne publique associée et consultée, pouvant participer à l'élaboration des SCoT et des PLU et PLUi, dans les conditions applicables à ces documents (article R. 333-14 du code de l'environnement et en application des dispositions de l'article L. 132-7 du code de l'urbanisme). Il donne son avis sur les règlements locaux de publicité mis en place sur le territoire classé (article L. 581-14 du code de l'environnement).

Il est également saisi, pour avis, lors de l'élaboration ou de la révision ; des documents de planification, d'aménagement de l'espace et de gestion des ressources naturelles relatifs au climat, à l'air, aux énergies, aux continuités écologiques, aux déplacements, aux infrastructures de transport, aux orientations forestières, aux carrières, à l'accès à la nature et aux sports de nature, à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, à la prévention des risques, à la gestion cynégétique, à la gestion de la faune sauvage, au tourisme, à la mer et au littoral en tant qu'ils s'appliquent à son territoire (article R. 333-15 du code de l'environnement et décret n°2017-1156 du 10 juillet 2017 qui a élargi la liste des documents obligatoirement soumis pour avis au syndicat mixte).

L'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 ayant modifié les règles de procédure et de consultation relatives à l'autorisation environnementale, l'avis du Syndicat Mixte du Parc n'est désormais plus obligatoire pour les projets relevant de cette procédure d'autorisation environnementale.

Néanmoins, il appartient à l'État et aux collectivités territoriales ayant approuvé la Charte de veiller à la cohérence de leurs décisions, dans l'exercice de leurs compétences respectives, avec le contenu de cette Charte, notamment dans le cadre de l'ensemble des prescriptions des différentes législations applicables, et relevant des différents codes (code de l'environnement pour les autorisations au titre des ICPE ou des IOTA par exemple, le code forestier pour les autorisations de défrichement, le code de l'énergie pour les autorisations d'exploiter les installations de production d'électricité, etc).

## Encart / Les missions et l'objet d'un Parc Naturel Régional

Un Parc naturel régional a pour vocation de promouvoir le développement économique et social de son territoire, tout en préservant et valorisant les patrimoines. La richesse d'un Parc réside dans la transversalité de ses approches qui intègrent les enjeux de biodiversité et de préservation des paysages, de développement, de qualité de vie, d'éducation et, aujourd'hui, ceux d'adaptation aux effets du changement climatique et de transition sociétale.

À moins d'un transfert de compétence(s) de la part de ses collectivités membres, un Syndicat mixte de Parc naturel régional n'a pas de compétence au sens administratif et juridique du terme. En revanche, il exerce des missions qui lui permettent d'agir dans tous les domaines concernés par sa Charte (article R333-1 du Code de l'environnement) :

- *La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;*
- *L'aménagement du territoire ;*
- *Le développement économique et social ;*
- *L'accueil, l'éducation et l'information ;*
- *L'expérimentation, l'innovation.*

La Charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui matérialise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Après avoir été soumise à enquête publique, elle est approuvée par les collectivités signataires que sont les communes constituant le territoire du Parc,

les Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), les Départements, la Région concernée et enfin l'État.

Elle fixe notamment les objectifs en matière de : préservation de la biodiversité et des paysages du territoire, maîtrise de l'urbanisation, mise en valeur et développement, éducation au territoire et gouvernance citoyenne ainsi que les mesures et les moyens nécessaires à leur atteinte. Elle contribue à la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

La procédure de création permet au territoire, au vu d'une étude d'opportunité, confirmée par un diagnostic approfondi du territoire et d'une évaluation environnementale du projet de Charte (ses ambitions, orientations, mesures et dispositions opérationnelles), de définir son projet afin d'obtenir son classement pour 15 ans, par décret.

## C. L'engagement des signataires et l'implication des partenaires

La mise en œuvre du projet de territoire à l'échéance 2040 ne peut se réaliser sans la mobilisation des collectivités territoriales et institutions locales concernées par le classement du territoire Comminges Barousse Pyrénées en « Parc naturel régional ». L'État, les collectivités et institutions partenaires doivent porter la stratégie politique et les objectifs poursuivis. Ils partagent avec le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc des engagements indispensables à la réussite du projet de territoire et à l'atteinte de ses ambitions. Ces engagements concernent les moyens humains et financiers mobilisés par chacun. Ils invitent à organiser de nouveaux modes de faire et d'accompagnement de projets basés sur une plus grande complémentarité et une recherche de mutualisation

### 1. Les signataires de la Charte : Communes, Communautés de communes, Départements, Région et État – les engagements communs

La Charte du Parc est un engagement collectif sur un projet stratégique issu du territoire, consenti lors de son approbation par les différents signataires que sont l'État, la Région Occitanie, les Départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes du périmètre d'élaboration.

**En adhérant au Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, chaque signataire s'engage à défendre les ambitions de la Charte.**

Les signataires de la Charte s'engagent à :

- participer à la mise en œuvre de la Charte dans le cadre de leurs compétences et de leurs moyens ;
- impliquer le Parc dans la conception puis la mise en œuvre de leurs propres politiques ;
- associer les citoyens et acteurs socio-économiques dans la conception puis la mise en œuvre de leurs propres politiques ;
- reconnaître le Parc comme référent sur la biodiversité, le paysage, la sensibilisation, l'éducation au territoire et son rôle fédérateur ;
- accompagner techniquement et/ou financièrement les actions du Parc ;
- diversifier les sources de financement des projets publics et privés en encourageant la mobilisation de l'investissement local ;
- participer au dispositif d'évaluation de la Charte ;
- initier, porter ou soutenir des projets d'aménagement vertueux.

## 2. Les engagements spécifiques à chaque signataire

### 4.1. Les communes et EPCI.

Ils s'engagent, dans le cadre de leurs compétences, à mettre en œuvre la Charte, à associer et à solliciter l'appui technique du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc.

Ils s'engagent à orienter leurs politiques pour une meilleure atteinte des objectifs collectifs de la Charte.

Ils valorisent les actions du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc.

### Les départements

Ils soutiennent la mise en œuvre de la Charte à travers l'application de leurs politiques sur le territoire du Parc.

Ils s'appuient sur le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc pour relayer leurs actions. Leurs compétences et interventions en matière d'aménagement rural, de préservation des Espaces naturels sensibles (ENS), de solidarité territoriale ainsi que leurs politiques culturelles et sociales sont mobilisées dans la mise en œuvre du projet.

La Charte favorisant une stratégie interdépartementale entre la Haute Garonne et les Hautes-Pyrénées, ils portent attention aux démarches concertées et coordonnées sur l'ensemble du territoire du Parc.

### La Région :

Elle approuve les orientations de la Charte et s'engage à contribuer à l'atteinte des objectifs du projet. À travers sa politique en faveur des Parcs, elle affirme sa volonté d'appuyer, sur ce territoire rural, un développement harmonieux et respectueux de l'environnement, basé sur la valorisation des ressources locales.

Elle s'engage à valoriser les actions du Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc et à l'associer à la mise en œuvre de ses politiques ou projets relevant des objectifs de la Charte, que ce soit sur le territoire du Parc ou régional.

Elle s'engage à accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leurs Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), à les associer à la gouvernance et au suivi-évaluation de ceux-ci.

### L'État.

Par le classement en « Parc naturel régional », l'État reconnaît la qualité du territoire et de son projet de développement, fondé sur la mise en valeur et la préservation de patrimoines d'intérêt national. Il contribue à la réussite de ce projet en mobilisant ses services et établissements publics.

Il prend en considération les spécificités du territoire pour y expérimenter la mise en œuvre de ses politiques en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'eau et des paysages, de la qualité de l'urbanisme et de l'architecture, de la maîtrise de l'énergie, de l'économie circulaire...

Il fait respecter les réglementations en vigueur et veille à la compatibilité entre les engagements de la Charte et les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire.

Le ministère des Armées s'engage à prendre en compte, autant que possible, les dispositions de la Charte. Ces dispositions ne peuvent toutefois pas conduire à remettre en cause l'activité et le fonctionnement d'une installation ou d'un projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement répondant à un impératif de défense nationale et plus généralement l'exécution de la politique de défense, telle que définie par les dispositions de l'article L.1142-1 du Code de la défense.

## 3. Les partenariats opérationnels

Pour tous les domaines d'intervention de la Charte, le Syndicat mixte du Parc s'appuiera sur des partenariats opérationnels avec les acteurs techniques et institutionnels du territoire : Chambres d'Agriculture, de Commerce et des Métiers, CAUE, ONF, CBN, experts locaux et associations de protection de l'environnement telles que le CEN... Pour les domaines pour lesquels il dispose d'une ingénierie dédiée, ces conventionnements permettront de définir finement le « Qui fait Quoi ? » en ciblant l'intervention du Syndicat mixte sur des plus-values par rapport à l'existant.

## 4. Des liens tissés avec les territoires de proximité et les villes portes

Les coopérations : du local à l'international : la notion de coopération est dans les gènes de l'outil Parc naturel régional : accompagner, aider à faire, faire avec, ... sont autant de modalités d'action qu'ils affectionnent. Aussi, cette notion de coopérations s'appliquera à tous les échelons. Au niveau local d'abord, à travers la coopération du Syndicat mixte avec les communes et intercommunalités du territoire, et plus globalement l'ensemble des acteurs institutionnels, socio-professionnels et associatifs qui s'engageront à ses côtés dans la mise en œuvre de la Charte du Parc.

Sur certains sujets ou pour certains acteurs, le Syndicat mixte développera des coopérations en dehors de son périmètre classé. Cela sera le cas avec les Communautés de communes impliquée partiellement

sur le périmètre du Parc, pour lesquelles, à leur demande, le Syndicat mixte pourra étendre ses interventions.

De même des relations particulières entre le Parc et les villes périphériques seront tissées afin de favoriser un équilibre entre les zones urbaines et rurales. Les interdépendances de ces espaces, font jouer un rôle d'interface à ces « villes-portes » entre le territoire classé et les périphéries du périmètre. (bassin d'emploi, solidarité urbain-rural, image du territoire...). Il est donc essentiel de matérialiser leur relation avec le Parc par un engagement volontaire et cohérent des deux parties qui se traduirait par une convention partenariale.

Il développera également des coopérations avec le PNR des Pyrénées Ariègeoises (continuité de suivis d'espèces notamment...).

Au niveau régional, le Parc développera des coopérations au sein de l'Association des Parcs d'Occitanie (créée en 2015 et réunissant les 8 PNR de la Région Occitanie et deux en préfiguration) et au niveau national à travers les travaux de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Enfin, l'intervention des Parcs naturels régionaux dans des projets de coopération internationale est également totalement fondée, notamment en lien avec le Parque Natual Posets Maladeta ou le Parc Pyrénéens des 3 nations.

## D. Le caractère juridique de la Charte

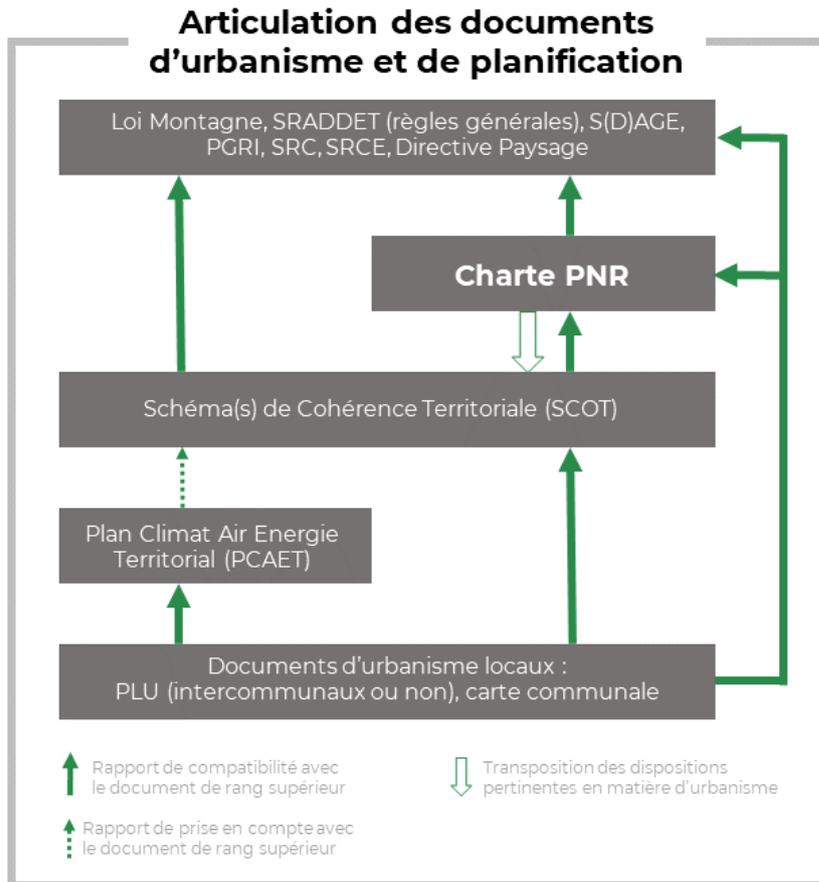
### 1. La portée juridique de la Charte

La Charte d'un Parc naturel régional ne peut contenir d'interdictions générales et absolues, que ce soit à l'égard des tiers ou des signataires de la Charte. Elle n'est pas opposable aux tiers, ce qui signifie qu'elle ne peut pas imposer directement des obligations à des personnes physiques ou morales autres que celles ayant approuvé la Charte. Par ailleurs, elle ne peut pas prévoir pour les signataires de règles de procédure autres que celles prévues par les législations en vigueur. Ainsi, les quelques indications méthodologiques proposées sont à considérer comme des préconisations et non des prescriptions. Les signataires s'engagent moralement à les étudier et non juridiquement à les décliner.

La Charte cherche la cohérence et l'adoption contractuelle d'un ensemble de mesures par les collectivités signataires. En l'approuvant par délibération, ces dernières s'engagent, dans le cadre de leurs moyens et de leurs compétences, à participer à la mise en œuvre du projet décliné pour leur territoire et à respecter les engagements généraux qui y figurent (cf. « Les engagements des parties prenantes »). Cet investissement volontaire donne à la Charte toute sa force et sa légitimité.

### 2. L'articulation avec les politiques publiques

La Charte du Parc et les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les règles générales et prendre en compte les objectifs définis dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.



À compter de l'entrée en vigueur de la Charte du Parc, les signataires ont 3 ans maximum pour s'assurer que les documents d'urbanisme dont ils ont la responsabilité sont compatibles avec ses orientations et mesures.

Trois SCoT existent sur le territoire du futur Parc. Compte tenu de leurs calendriers respectifs de révision, modification ou de mise en compatibilité vis-à-vis notamment du SRADDET, tous les SCoT pourront faire l'objet d'un travail conjoint avec le Parc pour étudier et décliner les objectifs et dispositions pertinentes de la Charte dans ce délai de 3 ans.

Remarque : les SCOT étant des documents intégrateurs, les dispositions pertinentes de la Charte n'engagent pas de modifications sur les PLUi, PLU et cartes communales existants.

La Charte comporte un plan de Parc qui localise et hiérarchise ses objectifs et « traductions relatives au plan du Parc » spécifiques en fonction de leur intérêt patrimonial et de leur sensibilité. Cette cartographie positionne ainsi les ambitions de préservation et de valorisation des patrimoines. Elle illustre la portée juridique relative et facilite la prise en compte par les SCoT des dispositions pertinentes (cf. « Les dispositions pertinentes de la Charte »).

### 3. Les atouts réglementaires des PNR

L'articulation de la Charte avec les documents de planification est renforcée par la contribution du Parc à l'élaboration des SCoT et PLUi (article R333-14 du Code de l'environnement). Le Parc est également consulté lors de l'élaboration ou la révision de tous les documents listés à l'article R333-15 du Code de l'environnement (modifié par décret n°2017-1156 du 10 juillet 2017 - art. 17).

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc est saisi pour avis lorsque des projets soumis à évaluation environnementale, en application des articles L122-1 et R122-2 du Code de l'environnement, sont envisagés sur le territoire du Parc. Au-delà de la procédure administrative prévue, tout porteur de projet aurait intérêt à prendre contact avec le Parc dès la genèse de son projet afin qu'il puisse gagner en temps et en efficacité dans la mise à disposition d'informations en sa possession et ainsi contribuer à l'émergence de projets qualitatifs.

Le Code de l'environnement interdit les publicités et les pré-enseignes en agglomération au sein d'un Parc naturel régional. Hors agglomération le Parc naturel régional est soumis à la même réglementation que le reste du territoire, qui interdit également publicités et permet les pré-enseignes dérogatoires. La loi autorise cependant les communes ou les EPCI à les réintroduire partiellement et sous certaines conditions par le biais d'un Règlement Local de Publicité (RLP). Ce dispositif devra néanmoins être compatible avec la Charte du Parc. Les enseignes, dispositifs indiquant l'activité sur l'immeuble, sont admises sous les mêmes conditions qu'hors Parc naturel régional mais une demande d'autorisation doit être effectuée.

Enfin, la Charte du Parc a l'obligation de définir des orientations ou prévoir des mesures relatives à la circulation des véhicules à moteur visant à protéger les espaces à enjeux identifiés sur le plan de Parc pour des motifs de préservation du patrimoine naturel et culturel (article L362-1 du Code de l'Environnement, cf. mesure 3.2.2). Voir l'annexe « réglementation de la publicité extérieure et signalétique routière d'information locale » lié à la mesure 3.3.2).

### 4. Les annexes réglementaires

Comme indiqué par l'article R. 333-3 du code de l'environnement, des annexes règlementaires compléteront la Charte 2023-2038 :

- a) La liste des communes figurant dans le périmètre d'étude, avec mention des communes ayant approuvé la Charte et des communes n'ayant pas approuvé la Charte, mais proposées pour constituer le périmètre de classement potentiel ;
- b) La liste des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant approuvé la Charte ;
- c) Une carte identifiant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant approuvé la Charte et ceux ne l'ayant pas approuvée ;
- d) Les projets de statuts initiaux ou modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc ;
- e) L'emblème du parc ;
- f) Un plan de financement portant sur les trois premières années du classement ;
- g) Le rapport environnemental et l'avis de l'autorité environnementale, prévus respectivement par les articles R. 122-20 et R. 122-21. »

***A l'étape de Projet de Charte, les annexes a) ; b) ; c) ; d) sont jointe au dossier***

## E. L'évaluation et le suivi : quelles modalités ?

### 1. Les objectifs et finalités de l'évaluation

L'évaluation de la Charte d'un Parc naturel régional répond à une exigence fixée par le Code de l'Environnement. En application des textes en vigueur, le rapport de Charte doit prévoir un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire défini au regard des mesures « phares », et prévoir la périodicité des bilans prévus dans ce cadre.

En tant qu'outil d'analyse et de pilotage de la mise en œuvre de la Charte, l'évaluation constitue un outil de progrès pour le territoire. Elle permet de mesurer le chemin parcouru par le Parc et ses partenaires et d'identifier les éventuels écarts avec celui imaginé lors de la rédaction de la Charte. Elle permet également de réorienter leur action, au regard des résultats obtenus et de l'évolution des enjeux du territoire sur la durée de la Charte.

L'évaluation permet enfin de rendre lisible l'action du Parc et de ses partenaires à travers un dispositif de suivi en continu et la production de rendus réguliers (bilans, rapports d'évaluation, ...).

Les mesures phares sont notamment notées d'indicateurs, qui permettront leur évaluation sur la durée du projet d'une manière qualitative, mais aussi et surtout quantitative, en bénéficiant de comparaison de sources de données stables dans le temps.

### 2. L'organisation du dispositif de suivi-évaluation

L'évaluation de la Charte se structure autour de deux grands volets d'analyse :

- l'analyse de la mise en œuvre de la Charte à travers un « bilan évaluatif » des actions engagées en matière de pertinence, de cohérence, d'efficacité et d'efficience. Cette analyse s'appuie notamment sur un tableau de bord d'application de la Charte, structuré selon les orientations et mesures de la Charte.
- l'analyse des effets de la Charte sur le territoire tant sur la plan patrimonial, économique, que social. Généralement réalisée sur le long terme, cette analyse est ciblée sur un nombre limité de problématiques, compte-tenu des moyens importants qu'elle nécessite. Elle s'appuie notamment sur un Observatoire du territoire, valorise le tableau de bord et exploite des données « externe » liées à d'autres politiques publiques qui « impactent » également le territoire.

#### Quelle temporalité d'évaluation ?

Un des objectifs du dispositif d'évaluation est d'assurer la diffusion, la plus large possible, des résultats et des conclusions qui en découleront, auprès de l'ensemble du territoire (signataires de la Charte, partenaires associés, habitants).

- *Le bilan d'activité annuel :*

Chaque année, un bilan d'activité annuel permettra de rendre compte des actions engagées et des premiers résultats obtenus. Structurés toujours sur le même modèle, ces bilans annuels s'actualiseront

et s'enrichiront au fur et à mesure de l'avancement de la Charte. Une telle démarche permettra notamment de disposer régulièrement d'un point d'étape de l'avancement de la Charte, sans pour autant engager de démarches spécifiques. La réalisation de ces bilans réguliers reposera sur l'ingénierie du Parc, avec l'appui de ses principaux partenaires.

- *L'évaluation intermédiaire à mi-parcours de la Charte*

Elle permettra de faire un point d'étape sur la mise en œuvre de la Charte, la logique d'intervention, les modalités d'action, les résultats « majeurs » obtenus et l'évolution du territoire. Les conclusions et recommandations de cette évaluation permettront d'orienter les décisions concernant les ajustements à apporter à la mise en œuvre du projet dans sa 2ème partie.

- *L'évaluation finale à l'issue de la Charte*

Elle permettra, via l'analyse poussée des effets de la mise en œuvre de la Charte sur le territoire, d'évaluer l'impact du Parc et de valoriser les conclusions pour élaborer le un nouveau projet de territoire (renouvellement de la Charte).

### 3. La gouvernance et l'animation du dispositif

Le Syndicat mixte du Parc coordonnera la démarche d'évaluation. Il assurera le renseignement et l'actualisation des indicateurs du Dispositif d'évaluation et leur valorisation. Il assurera également l'appropriation du dispositif par les élus et les acteurs associés.

Un Comité de suivi et d'évaluation sera créé. Il sera composé de représentants de l'État, de la Région, des Départements et du Syndicat mixte du Parc. Il s'assurera de l'avancement de la démarche d'évaluation.

Il se réunira, au moins une fois par an, pour partager le bilan annuel, s'assurer de la tenue des engagements de chacun et définir les démarches à engager.

### 4. L'évaluation environnementale du projet

Le décret n°2012-616 du 2 mai 2012 est venu étendre la liste des documents soumis à évaluation environnementale et intégrant notamment les Chartes de PNR. Ce décret est l'application de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 ainsi que de l'article L. 122-4 du Code de l'environnement qui a précisé le champ d'application de l'évaluation environnementale des plans et programmes. Depuis 2016, les Chartes de PNR dont l'élaboration ou la révision ont été prescrites par le Conseil Régional après le 1er janvier 2013 sont désormais soumises à Evaluation environnementale. La Charte a donc fait l'objet d'une évaluation environnementale dont l'objectif est d'analyser, après l'élaboration d'un état des lieux et de la mise en avant des grands enjeux environnementaux du territoire, les effets probables qu'ils soient négatifs ou positifs, de la mise en œuvre du projet de Charte sur l'environnement. Le COPIL et l'AG de l'Association ont validé les ajustements apportés au projet de Charte suite à l'avis intermédiaire et le rapport d'évaluation environnementale respectivement **les XX XXXX et YY YYYY 2024.**

# Le projet opérationnel : les mesures de la Charte

## Sommaire des mesures de la Charte

<b>Axe 1 Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse .....</b>	<b>68</b>
Orientation 1.1 Porter l'expérimentation et l'innovation en faveur des filières économiques, de l'économie sociale et solidaire.....	68
Mesure 1.1.1 Favoriser une dynamique d'emplois.....	69
Mesure 1.1.2 Encourager le développement de la recherche-action sur le territoire .....	73
Mesure 1.1.3 Accompagner l'identification des besoins de formations existants sur le territoire et la valorisation des emplois locaux.....	76
Orientation 1.2 Impliquer la population du territoire et qualifier l'action publique.....	79
Mesure 1.2.1 Faciliter les relations entre instances de décisions et citoyens ( <i>mesure prioritaire</i> ) .....	80
Mesure 1.2.2 Augmenter la capacité d'agir collectivement par le partage de connaissances, la formation et la sensibilisation .....	84
Orientation 1.3 Consolider et appuyer des objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture.....	88
Mesure 1.3.1 Constituer un cahier paysager à partir des objectifs de qualité paysagère liés aux entités du territoire .....	89
Cahier des objectifs de qualité paysagère.....	93
Mesure 1.3.2 Disposer d'une ingénierie au service de la planification territoriale .....	121
Orientation 1.4 Développer les complémentarités avec les territoires voisins et espaces métropolitains .....	127
Mesure 1.4.1 Développer les partenariats avec les espaces voisins, métropolitain et transfrontalier ( <i>mesure prioritaire</i> ) .....	128
Mesure 1.4.2 Mutualiser et promouvoir la recherche sur les enjeux environnementaux et sociaux du territoire avec les espaces voisins .....	132
Orientation 1.5 Mobiliser les acteurs culturels du territoire en faveur des transitions.....	135
Mesure 1.5.1 Encourager et favoriser la mise en réseau des acteurs culturels locaux .....	136

Mesure 1.5.2 Soutenir, accompagner et participer au développement d'une offre culturelle pluridisciplinaire et accessible à tous sur le territoire.....	139
<b>Axe 2 Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire .....</b>	<b>143</b>
Orientation 2.1 Agir en faveur de la transition agricole et alimentaire.....	143
Mesure 2.1.1 Conforter durablement la relocalisation de productions alimentaires accessibles et de qualité ( <i>mesure prioritaire</i> ) .....	144
Mesure 2.1.2 Accompagner l'agriculture dans les transitions .....	148
Orientation 2.2 Conforter les capacités de production d'énergies renouvelables en s'engageant vers la décarbonation du territoire .....	153
Mesure 2.2.1 Encourager le développement de la production d'énergies renouvelables, pour l'autoconsommation .....	154
Mesure 2.2.2 Porter une réflexion territoriale sur les enjeux de stockage des énergies renouvelables sur le territoire.....	158
Mesure 2.2.3 Inciter les collectivités au développement partagé des énergies renouvelables et à la sobriété énergétique .....	161
Orientation 2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales.....	164
Mesure 2.3.1 Faire des patrimoines du territoire les leviers du développement touristique durable .....	165
Mesure 2.3.2 Œuvrer pour l'adaptabilité de l'économie touristique du territoire (mesure prioritaire) .....	172
Orientation 2.4 Bâtir un projet ambitieux autour des mobilités décarbonées .....	176
Mesure 2.4.1 Faire émerger une stratégie de mobilité partagée à l'échelle du territoire ( <i>mesure prioritaire</i> ) .....	177
Mesure 2.4.2 Apporter des solutions en matière de mobilités décarbonées.....	181
Orientation 2.5 Réduire les impacts environnementaux de la construction et de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, et le réemploi.....	185
Mesure 2.5.1 Structurer les filières de production et d'exploitation de matériaux biosourcés et géosourcés.....	186
Mesure 2.5.2 S'engager dans l'économie circulaire en favorisant le réemploi et la valorisation des déchets.....	189
Mesure 2.5.3 Soutenir la réhabilitation et la rénovation d'infrastructures économes en ressources et en énergies (habitat, équipements, bâtiments publics) .....	193

<b>Axe 3 Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire</b> .....	<b>196</b>
Orientation 3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l’eau et des milieux aquatiques .....	196
Mesure 3.1.1 Inscrire le territoire dans une stratégie globale de gestion intégrée de la ressource en eau .....	197
Mesure 3.1.2 Préserver la ressource en eau et sécuriser ses usages .....	201
Mesure 3.1.3 Assurer la pérennité des milieux aquatiques et humides.....	205
Orientation 3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale .....	208
Mesure 3.2.1 Mieux connaître pour protéger : une meilleure connaissance de la biodiversité et des services écosystémiques comme élément fédérateur .....	209
Mesure 3.2.2 Protéger et gérer les milieux à forte valeur patrimoniale ( <i>mesure prioritaire</i> )	213
Orientation 3.3 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands paysages .....	217
Mesure 3.3.1 Améliorer la connaissance de l’évolution des paysages face au dérèglement climatique .....	218
Mesure 3.3.2 Favoriser le maintien et la réimplantation d’éléments structurants des paysages .....	221
Orientation 3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle des forêts .....	225
Mesure 3.4.1 Sauvegarder les forêts patrimoniales ( <i>mesure prioritaire</i> ) .....	226
Mesure 3.4.2 Anticiper l’impact du dérèglement climatique sur les peuplements forestiers	229
Mesure 3.4.3 Renforcer l’ensemble du système forestier .....	232
Orientation 3.5 Améliorer et reconquérir les fonctionnalités écologiques du territoire .....	236
Mesure 3.5.1 Préserver les continuités écologiques du territoire et leurs liens avec celles des espaces voisins .....	236
Mesure 3.5.2 Augmenter la capacité de résilience du territoire face aux risques naturels et anthropiques .....	241

## Axe 1 Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse

<b>Axe 1 Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse</b>	<b>1.1 Porter l'expérimentation et l'innovation en faveur des filières économiques, de l'économie sociale et solidaire</b>
	<b>Orientation 1.2 Impliquer la population du territoire et qualifier l'action publique</b>
	<b>Orientation 1.3 Consolider et appuyer des objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture</b>
	<b>Orientation 1.4 Développer les complémentarités avec les territoires voisins et espaces métropolitains</b>
	<b>Orientation 1.5 Mobiliser les acteurs culturels du territoire en faveur des transitions</b>

### Orientation 1.1 Porter l'expérimentation et l'innovation en faveur des filières économiques, de l'économie sociale et solidaire

Mesure 1.1.1 Favoriser une dynamique d'emplois

Mesure 1.1.2 Encourager le développement de la recherche-action sur le territoire

Mesure 1.1.3 Accompagner l'identification des besoins existants sur le territoire et la valorisation des emplois locaux

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
1.1	1.1.1		Favoriser une dynamique d'emplois	1.1.3 2.1.1 2.1.2 2.3.1 2.4.2 2.5.1 2.5.2 3.4.3	Emploi Politiques publiques Soutien de projets Aides à l'innovation Promotion des productions locales
	1.1.2		Encourager le développement de la recherche-action sur le territoire	1.1.3 1.2.1 1.4.1 1.4.2 2.1.2 2.3.2 3.2.1 3.3.1	Observatoires Mutualisations des résultats et données Diffusion des études Conseil scientifique
	1.1.3		Accompagner l'identification des besoins existants sur le territoire et la valorisation des emplois locaux	1.1.1 1.2.1 1.3.2 2.1.1 2.3.1 2.5.1	GEPCT Qualification professionnelle Mobilité professionnelle Etude des besoins des publics spécifiques

### Mesure 1.1.1 Favoriser une dynamique d'emplois

La création d'emplois qualitatifs et durables sur le territoire est une volonté forte de ce projet de Charte, afin que l'ensemble des 195 communes réunies demeurent un espace vécu, vivant, et structure une dynamique économique qui lui confère une forme de résilience. Le projet objective la création de valeur en se basant sur les atouts et forces intrinsèques de l'ensemble des acteurs économiques et publics locaux, et l'accueil de porteurs de projets innovants, en accord avec les valeurs et orientations du projet de Charte, notamment en veillant à limiter la précarisation des emplois.

Le nombre d'emplois existants sur le territoire est en recul continu depuis 1975. Composée à plus de 80% d'emplois liés à l'économie présentielle, l'ossature économique est fragile et nécessite de s'orienter vers la production de valeurs en lien avec notamment l'agriculture, les tourisms, l'économie sociale et solidaire. Cette dernière représentait, en 2014, 13,8% des salariés des Hautes-Pyrénées et 8,6% des salariés en Haute-Garonne selon la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Occitanie.

L'ensemble des communautés de communes du territoire se mobilise en apportant des aides aux entreprises locales, via des contrats territoriaux, une ingénierie humaine dédiée, de l'animation.

La proximité du bassin d'emploi important que représente Saint-Gaudens, et les communes proches de l'axe autoroutier, implique de s'engager dans une complémentarité entre l'économie actuelle et future du territoire de projet de Charte et son environnement. Des activités complémentaires respectueuses de l'environnements, innovantes en matières d'énergies, de productions agroalimentaires pourront trouver leur place sur le territoire en bénéficiant du voisinage avec le bassin de vie de Saint Gaudens.

#### Objectifs de la mesure :

- Favoriser le maintien et le développement de savoir-faire artisanaux et industriels
- Encadrer et soutenir le développement des énergies renouvelables
- Miser sur l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Maintenir et développer les actifs agricoles
- Promouvoir de nouvelles pratiques touristiques de pleine nature et/ou plus respectueuses de l'environnement
- Développer l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation

#### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.1.3 / 2.1.1 / 2.1.2 / 2.3.1 / 2.4.2/ 2.5.1 / 2.5.2 / 3.4.3

#### Indicateurs :

- Indice de concentration de l'emploi sur le territoire (T0 : 69.09, soit environ 69 emplois pour 100 actifs occupés)
- Evolution du nombre d'emploi et de la structure de celui-ci (T0 12 367 emplois en 2020)

#### Disposition 1

Mener l'échange entre les acteurs du territoire sur les politiques territoriales menées et les projets d'envergure à l'échelle du PNR

### Sous dispositions

- Proposer une communication visible et lisible des orientations et actions territoriales accessible au plus grand nombre (les dispositifs et aides existantes, présentation de projets, de politiques intercommunales, actions collectives menées sur le territoire...).
- Favoriser la mise en réseaux : permettre de simplifier les liens et les contacts avec les communes et communautés de communes, les acteurs économiques, les associations et partenaires potentiels identifiés, relais d'analyse et études menées, de diagnostic et enjeux territoriaux pour construire des échanges et permettre une vision partagée des défis à relever. Cela s'inscrit en articulation avec les dynamiques à l'œuvre, (cf : mesures 1.4.1).

### Disposition 2

Accueillir et soutenir des porteurs de projets d'entreprises et de solutions innovantes qui répondent aux orientations de la Charte

### Sous dispositions

- Définition des valeurs communes du PNR concernant les catégories de projets accompagnées par le PNR, de manière financière et par une ingénierie dédiée.
- Définir des critères d'éligibilité : pour les projets répondant aux valeurs du parc. Un système d'accompagnement et de financement pourra être mis en œuvre, de manière partagée à l'échelle du territoire (en articulation avec les cofinanceurs type LEADER / Etat / Région / CD / CC).
- Animer des temps d'échanges et de rencontre : à destination des porteurs de projets pour faciliter l'interconnaissance, échanges de pratiques

### Disposition 3

Promouvoir les produits transformés sur le territoire issus de l'agriculture, de l'artisanat, de l'industrie agroalimentaire, et d'autres secteurs locaux (cf mesure 1.4.1 et 2.1.1).

### Sous dispositions

- Mise en place d'un label / référentiel de qualité (marque parc)
- Etablir un diagnostic partagé du réseau de distribution des produits locaux, identifier les atouts et les manques, puis mobiliser les acteurs sur des projets de mise en place de nouvelles formes de distribution marchés de plein vent, points de vente collectifs ou à la ferme, tournées et points de livraison, Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, éco matériaux...) à l'échelle des 195 communes
- Mesurer les retombées économiques et sociales liées aux circuits courts
- Améliorer la lisibilité des points de distribution de produits locaux (points de vente à la ferme, commerces de proximité...) auprès de la population locale et des touristes, via une communication adaptée (site internet du Parc et sites internet partenaires le cas échéant, documents d'information dans les offices de tourisme...) et la mise en relation des producteurs et consommateurs.
- Valoriser les initiatives des établissements de formation et des professionnels, en faveur des produits locaux par une communication dédiée

## Rôle et engagements SYNDICAT MIXTE

- Développe la marque "Valeurs Parc naturel régional" en faveur des circuits courts et producteurs locaux engagés dans la dynamique de développement poursuivie par le Parc.
- Participe à l'animation et la mise en réseaux des porteurs de projets et des collectivités
- Engage une réflexion sur la mise en place d'un règlement d'aides pour les projets innovants correspondant aux orientations et valeurs du projet de Charte.
- Mène avec les acteurs une réflexion pour l'amélioration de la lisibilité des points de distribution de produits locaux, et participe à la mise en œuvre d'une communication adaptée avec un affichage environnemental.
- Promeut l'usage des produits locaux alimentaires et non-alimentaires auprès des professionnels, des collectivités et de la population, via ses outils de communication.
- Réalise, en partenariat avec les Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées une étude de l'impact socio-économique des filières courtes.
- Mobilise les acteurs concernés et participe à la réflexion pour la mise en œuvre des dispositions de la mesure.
- Oriente les contrats stratégiques du territoire vers l'accompagnement de filières locales (en proposant des innovations en matière de rédaction des appels d'offres par exemple).

## Engagements communes et intercommunalités

- Recourent aux produits locaux responsables dans leur restauration collective. (structurer les acteurs pour fournir des produits aux cuisines centrales en circuit court,
- Engagent des réflexions sur les possibilités offertes dans les marchés publics de travaux d'intégrer des matériaux locaux, idéalement biosourcés (réflexion engagée suite à la mise en place du label Bois Occitanie).
- S'engagent à communiquer au SMPNR les projets innovants sur leur territoire
- S'impliquent dans l'accueil et l'accompagnement de porteurs de projets et les valoriser

## Engagements Etat

- S'engage à accompagner les entreprises et les filières économiques du territoire dans leur développement.
- Cela vise à soutenir la compétitivité des entreprises et à faciliter leur pérennisation par la mobilisation des dispositifs et subventions existantes.
- S'engage à soutenir l'innovation en favorisant le développement de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques, par l'attribution d'un soutien technique, financier.

## Engagements Région

- Mobiliser ses politiques pour maintenir sur le territoire une économie productive génératrice d'emplois et de valeur ajoutée locale.
- Porter l'ambition de devenir la 1ère Région à économie engagée en permettant à 50% des entreprises régionales d'initier une démarche de transformation d'ici 2027 et en conditionnant ses aides aux entreprises à la réalisation d'un auto-diagnostic « Impact Score ».
- Soutenir les projets de développement de l'économie de proximité, sociale et solidaire,
- Mobilise ses dispositifs d'appui à la diversification agricole, à l'agriculture biologique, à l'installation en agriculture, à la sylviculture.
- Accompagner l'émergence de filières intégrant le végétal local et promouvoir les labels et marques intégrant les enjeux de biodiversité. Elle s'implique particulièrement avec ses partenaires dans l'étude pour le renforcement de la filière de production de plants ligneux labellisés Végétal Local en région Occitanie.

- Soutenir le Parc et les collectivités dans leur fonction d'expérimentation en matière de services collectifs à la population, et de redynamisation des centres-bourgs, notamment à travers sa politique bourg centre.
- Soutenir l'accès au logement en particulier par la lutte contre la vacance et l'accès aux logements locatifs à vocation sociale, notamment dans le cadre de son plan habitat durable.

### Engagements du département Haute-Garonne (31)

- Mobilise ses dispositifs d'appui à la diversification agricole pour le développement de la vente directe, des circuits de proximité et du tourisme à la ferme.
- Accompagne le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et/ou biologique.
- Développe et fait la promotion de l'approvisionnement de la restauration en produits locaux, avec en particulier une démarche dynamique dans la restauration scolaire, et notamment les collèges.
- Favorise la mise en place de signes officiels de qualité.
- Soutient les activités et les filières locales valorisant les ressources naturelles.
- Poursuit le portage des MAEC en partenariat avec les Chambres d'Agricultures.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Mobilise ses dispositifs d'appui à la diversification agricole pour le développement de filières sous signe officiel de qualité ou territorialisée
- Accompagne le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et/ou biologique (GAB, matériel en CUMA, pastoralisme...)
- Développe et fait la promotion de l'approvisionnement de la restauration en produits locaux, avec en particulier une démarche dynamique dans la restauration scolaire, et notamment les collèges.
- Favorise la mise en place de signes officiels de qualité.
- Accompagne dans le cadre d'Ambitions Pyrénées la démarche Ha-Py saveurs

### Partenaires associés

- Chambres d'Agricultures de Haute Garonne et des Hautes Pyrénées (cette dernière travaille au développement de l'accompagnement des porteurs de projet en agri-tourisme)
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Occitanie
- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie
- PETR Pays Comminges Pyrénées
- Coopératives agricoles
- Coopératives d'Utilisation du matériel Agricole (CUMA)
- Fédération des Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (FAMAP)
- Lycées agricoles, d'hôtellerie restauration et centres de formation
- Organisations de producteurs
- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)
- CFPPA

## Mesure 1.1.2 Encourager le développement de la recherche-action sur le territoire

Multiple par sa morphologie, ses typologies d'activités et ses capacités de productions, le territoire Comminges Barousse Pyrénées se structure historiquement autour des complémentarités productives (extractions et carrières, productions alimentaires, fourrages, élevage, transhumance), inhérentes de ce grand territoire. Avec la haute montagne au sud, ses vallées, les petites Pyrénées, la plaine au cœur du territoire, la Garonne qui lie cet ensemble complexe jusqu'aux collines Commingeoises au nord, ce sont bien les plus encore les échanges humains qui les valorisent. Par leurs parcours et leurs implantations sur ce grand territoire, les humains ont façonnés le Parc. Celui-ci a pour défi de dépasser les acquis en œuvrant à l'actualisation de ses complémentarités : travailler à développer plus encore des solidarités et des partages de compétences à l'échelle de ce grand territoire.

L'expérimentation et l'innovation par la recherche est un moyen d'hybrider des méthodes et des interventions au service du territoire et des enjeux auxquels il doit faire face.

Qu'il s'agisse d'évaluer des capacités de développement de filières (ESS, productions artisanales, bois, énergie renouvelables...), de mettre en cohérence des capacités de production et de distribution, d'analyser les possibles en matières de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le développement d'une "science impliquée" sur le territoire est nécessaire à son évolution.

Les échanges et partages d'expérimentations seront une source complémentaire d'inspiration pour le territoire de projet, et constitueront des outils supplémentaires de réflexions face aux évolutions liées au dérèglement climatique.

### Objectifs de la mesure :

- Augmenter la reconnaissance des risques naturels induits par les effets du dérèglement climatique
- Maitriser les besoins et attentes en matière de mobilité sur le territoire afin de proposer une offre au près des besoins des populations
- Réfléchir à l'offre d'équipements et de services à la population selon l'évolution des besoins
- Participer à une amélioration de la connaissance des effets du changement climatique par des actions de sensibilisation et accompagner l'adaptation du territoire à ces effets
- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel en dehors des zonages environnementaux et favoriser une diffusion / sensibiliser auprès du grand public des enjeux de protection de l'environnement naturel



**FAIRE PARC** c'est engager en février 2023 une étude, une collecte de données et une action sur le frelon asiatique en partenariat avec le CD31 et le CEN, recruter au sein de l'association de préfiguration du Parc, un étudiant de l'université de Perpignan Via Domitia (UPVD) pour répondre aux besoins des apiculteurs, sensibiliser et procéder aux piégeages sélectif de l'espèce exotique envahissante pour préserver les pollinisateurs autochtones grâce à une technologie innovante lauréate du concours Lépine 2023. C'est, du printemps à l'automne, du bas Comminges au luchonnais, 80 pièges posés chez 10 apiculteurs.

*Liens avec les autres mesures de la Charte :*

1.1.3 / 1.2.1 / 1.4.1 / 1.4.2 / 2.1.2 / 2.3.2 / 3.2.1 / 3.3.1

**Indicateurs :**

- Nombre d'études engagées / réalisées sur le territoire

*Disposition 1*

Clarifier et hiérarchiser les besoins du territoire

*Disposition 2*

Engager des réflexions et études correspondant aux différents besoins du territoire

**Sous dispositions**

- Mise en œuvre de partenariats experts/acteurs :
  - o solutions innovantes en matière de gestions des ressources naturelles (renouvellement, résilience climatique, ...),
  - o conservation de la biodiversité,
  - o solutions innovantes en matière de production et de stockage des énergies produites localement,
  - o étude sociologique sur la participation citoyenne (à différentes échelles : dans les projets territoriaux, au sein d'actions locales de préservation, etc.),
  - o constitution de filières (étude de faisabilité, de besoins, flux stockage distribution et capacité de productions).
- Financement d'expérimentations, travail avec écoles spécialisée
  - o coréalisation d'études environnementales

*Disposition 3*

Centraliser et partager les études de recherches actions menées sur le territoire

**Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE**

- Programme, anime et coordonne, sur l'avis de son Conseil scientifique, les études et suivis sur le territoire
- Anime, concerta et assure la médiation autour de tout projet de recherche-action lancé
- Assure un contact avec les universités pour tisser des programmes de recherches qui correspondent aux besoins du territoire et aux formations existantes.
- Met en place un conseil scientifique
- Relais les résultats des études réalisées et partagées par les partenaires, collectivités et structures affiliées

**Engagements communes et intercommunalités**

- Accueillent les équipes de recherches dans la mesure du possible et facilitent l'accès au terrain et aux données disponibles.
- Participent à l'organisation des phases de médiation des recherches et études, afin de faire connaître au grand public les travaux en cours et menés.
- Mettre à disposition du syndicat mixte leurs outils de recherche et d'étude, leurs données et partager leurs analyses.

- Associer le syndicat mixte aux réflexions, aux études, aux recherches et à la définition de schémas territoriaux.

### Engagements Etat

- Soutient les efforts de recherche et de suivi sur le patrimoine naturel et donne au Syndicat mixte un accès privilégié à ses bases de données (naturalistes, statistiques, etc.).

### Engagements Région

- Soutenir les actions de recherche et de veille sur le territoire, concernant la connaissance et l'observation des ressources naturelles, l'innovation en matière d'énergie, d'emploi, la constitution de filières et recherches en action sociale ou encore participation.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Met à disposition du Syndicat Mixte leurs outils de recherche et d'étude, leurs données et partagent leurs analyses.
- Associer le Parc, le cas échéant, aux réflexions, aux études, aux recherches et à la définition de schémas territoriaux en lien avec Ambitions Pyrénées et en interface avec les communauté de communes.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Mettent à disposition, le cas échéant, du Syndicat Mixte leurs outils de recherche et d'étude, leurs données et partagent leurs analyses.
- Associent le Parc aux réflexions, aux études, aux recherches et à la définition de schémas territoriaux.

### Partenaires associés

- Universités, notamment celles d'Occitanie Pyrénées Méditerranée,
- Centre et unités de recherches frontaliers,
- Universités de France,
- Fédération des PNR
- PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Chambres d'agicultures
- Réseau Interparcs Occitanie



économiques, les filières d'activités présentes, les besoins en main-d'œuvre et les évolutions prévisibles, pour accompagner la constitution de domaine de formation, leur évolution dans le temps.

- Mise en place la coordination entre les différents acteurs du territoire, tels que les entreprises, les collectivités locales, les organismes de formation, les associations professionnelles, etc
- Mise en place d'une GEPCT (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriales) - en lien avec le projet en cours de GEPCT sur le territoire d'industrie, secteur Neste Barousse
- Travailler à la mise en œuvre de la mobilité professionnelle, encourager une meilleure participation des entreprises à la qualification des emplois locaux, engager un dialogue social élargi, prise en compte de la pyramide des âges et favoriser le maintien en emploi et la reprise d'activité.
- Veille et prospective : Mise en place d'une veille et d'études prospectives pour anticiper les évolutions économiques, les besoins en compétences et les opportunités d'emplois sur le territoire.
- Mise en réseau et échanges de bonnes pratiques à travers des rencontres, des forums, des ateliers thématiques, des groupes de travail, etc.

### Disposition 2

Recenser les besoins à destination de publics spécifiques (jeunes, seniors, personnes éloignées de l'emploi, nouveaux arrivants) sur le territoire

### Sous dispositions

- Études et enquêtes : réalisation d'études et d'enquêtes auprès de publics spécifiques pour recenser leurs besoins et attentes, ainsi qu'auprès des professionnels et associations qui interviennent sur le territoire pour ces différents publics. Les résultats de ces études permettent d'identifier les besoins spécifiques des publics concernés (en matière de services, d'aménagements, de communication, etc).
- Concertation et participation : favoriser la concertation et la participation des publics spécifiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'envergure.
- Accompagner la prise en compte des besoins spécifiques des publics concernés lors de la conception et de l'aménagement des services et des infrastructures sur leur territoire. Veiller à cette prise en compte lors des projets d'aménagements, en encourageant l'accessibilité, le développement d'équipements adaptés, de services spécifiques, etc. (renvoi mesure. 1.3.2)

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Participe, avec les réseaux fonctionnels existants, à la coordination entre acteurs professionnels, acteurs de l'insertion, professionnels et les EPCI pour évaluer les types d'emplois et de compétences recherchées sur le territoire.
- Expérimente avec les collectivités et les chambres consulaires de nouvelles formes d'accompagnement et d'outils pour faciliter la transmission de savoirs.
- Participe à la coordination des acteurs locaux pour recenser les besoins des publics spécifiques, en matière d'insertion et de formation.
- Agglomère, à l'échelle du territoire les informations, études et analyses territoriales.

- Commande, localement, les études et enquêtes auprès des publics spécifiques et en matière d'emplois / formation dans les espaces où la donnée n'existe pas.

### Engagements communes et intercommunalités

- Entretiennent un contact privilégié avec les acteurs économiques et professionnels de l'insertion pour faciliter l'identification des besoins en matière de formation et d'emplois.
- Accompagnent l'identification, à l'échelle du territoire du PNR, des besoins en matière de formation et d'emploi.
- Favorisent l'implantation d'entreprises et de structures qui répondent aux besoins du territoire.
- S'engagent à promouvoir l'insertion professionnelle, en soutenant les personnes éloignées de l'emploi.
- Développent l'apprentissage et l'alternance, afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics formés.

### Engagements Etat

- Participe au financement de projets d'emplois et d'insertion, notamment en faveur des personnes éloignées de l'emploi.
- Soutient, dans le cadre de ses politiques en matière d'emplois et de formation, les formations dédiées à la création d'emplois sur le territoire.

### Engagements Région

- Développer des relations privilégiées avec l'ensemble des partenaires du massif, en intermassif et à l'échelle transfrontalière, en s'appuyant notamment sur le Parlement de la Montagne, le comité de Massif des Pyrénées, l'agence des Pyrénées et la Communauté de travail des Pyrénées, Forespir.
- Déployer des accords de coopération permettant aux acteurs économiques, touristiques, universitaires, culturels, associatifs et sportifs de la région, de mener des actions avec les partenaires européens et internationaux d'Occitanie.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- S'engagent à soutenir l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, afin de leur permettre de trouver un emploi dans le territoire.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- S'engage à soutenir l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, afin de leur permettre de trouver un emploi dans le territoire (Ha-py actifs par exemple)

### Partenaires associés

- France Travail (ex. Pôle Emploi)
- Chambres consulaires
- PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Réseaux d'insertion (Mission locales, Pôle Emploi, etc.)
- TZCLD
- Job en Comminges

## Orientation 1.2 Impliquer la population du territoire et qualifier l'action publique

Mesure 1.2.1 Faciliter les relations entre instances de décisions et citoyens et les intégrer au projet du territoire

Mesure 1.2.2 Augmenter la capacité d'agir collectivement par la formation et la sensibilisation

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
1.2	1.2.1		<b>Faciliter les relations entre instances de décisions et citoyens</b>	1.1.2 1.2.2 1.3.1 3.2.1 3.3.2	Participation, concertation Citoyenneté, la place des jeunes, institutions et citoyens
	1.2.2		<b>Augmenter la capacité d'agir collectivement par le partage de connaissances, la formation et la sensibilisation</b>	1.2.1 1.3.1 1.3.2 1.5.3 2.5.2 3.1.2 3.2.1 3.3.2 3.4.3 3.5.1	Information et sensibilisation à 360°, promotion des pratiques durables, EEDD, programmes éducation à l'environnement



### Mesure 1.2.1 Faciliter les relations entre instances de décisions et citoyens (mesure prioritaire)

La mise en place d'instances de concertation permet d'anticiper, de réduire voire de gérer les conflits d'usage et les risques de tensions existants localement. Sur le territoire, une part croissante de la population se mobilise au sein des instances de participation existantes : CODEV vivants sur le territoire, citoyens partie prenante de plusieurs démarches comme la Charte sur les droits culturels et l'un des Projets Alimentaire Territorial.

La volonté du territoire est de fluidifier la relation entre les institutions et les citoyens, en permettant notamment de les intégrer de manière directe dans le projet de territoire et le fonctionnement de la Charte, le suivi des actions menées et le partage des informations, tout en veillant à être le plus inclusif possible. Les évolutions plus ou moins récentes de l'organisation territoriale (émergence et évolutions des intercommunalités, de leur compétences, évolution des outils de gestion et de planification territoriale) ont pu favoriser un sentiment d'éloignement entre l'action publique locale et les populations. La multiplication d'instances (la CC Cagire Garonne Salat et le PETR CP disposent de CODEV) peut également perdre la lisibilité des objectifs de ces organes de participation.

L'association des différentes populations du territoire, avec une attention particulière portée à la lutte contre les discriminations, permettra de faciliter le recueil des attentes et des besoins des populations, en essayant d'entendre des publics parfois éloignés des instances de participation. Le contact avec les populations permettra de véhiculer les projets en cours et futurs sur le territoire, existants et programmés en réponses à aux besoins identifiés ( cf. Stratégie régionale de participation citoyenne 2022).

Rendre accessible, par des évènements, des rencontres, des temps forts, les décisions locales concernant le projet du territoire de manière pédagogique et compréhensible représente un moyen de recueillir, de manière vivante, les expressions des citoyens du territoire.

#### Objectifs de la mesure :

- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel en dehors des zonages environnementaux et favoriser une diffusion / sensibiliser auprès du grand public des enjeux de protection de l'environnement naturel
- Maitriser les enjeux liés aux évolutions du climat afin d'adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique et aux futures conditions de vie (biodiversité et activité humaines) et sensibiliser auprès du grand public
- Encourager la mixité sociale, intergénérationnelle et l'habitat pluriel
- Maitriser les besoins et attentes en matière de mobilité sur le territoire afin de proposer une offre au près des besoins des populations
- Déployer des actions menées en faveur du rapport « santé environnement » auprès du grand public



*FAIRE PARC c'est engager en février 2023 une étude, une collecte de données et une action sur le frelon asiatique en partenariat avec le CD31 et le CEN, recruter au sein de l'association de préfiguration du Parc, un étudiant de l'université de Perpignan Via Domitia (UPVD) pour répondre aux besoins des apiculteurs, sensibiliser et procéder aux piégeages sélectif de l'espèce exotique envahissante pour préserver les pollinisateurs autochtones grâce à une technologie innovante lauréate du concours Lépine 2023. C'est, du printemps*

*Liens avec les autres mesures de la Charte :*

1.1.2 / 1.2.2 / 1.3.1 / 3.2.1

**Indicateurs :**

- Nombres d'actions de concertation (Agoras citoyennes, tables rondes, etc) menées dans le cadre de la Charte T0

*Disposition 1*

Impliquer les citoyens au fonctionnement du projet du PNR

**Sous dispositions**

- Participation et production d'aides à la décision : donner aux habitants de devenir acteurs du projet de territoire en proposant des instances consultatives (CODEV / Comité scientifiques)
- Recenser les attentes et les besoins de tous les habitants du territoire concernant les actions locales. Mise en place des dispositifs de concertation, de commissions participatives, des comités consultatifs, (CODEV) pour permettre aux habitants de s'exprimer et de contribuer aux décisions concernant le développement du territoire.

*Disposition 2*

Permettre à la jeune population de devenir les acteurs de demain

**Sous dispositions**

- Ouvrir les instances consultatives (ex : CODEV) aux éco délégués des établissements accueillants les élèves du territoire
- Créer un réseau de jeunes ambassadeurs ou club PNR dans les établissements scolaires et structures de formations (réseaux d'éco-délégués mêlant les élèves de collèges et lycées).

*Disposition 3*

Fluidifier la relation entre institutions et citoyens

**Sous dispositions**

- Déployer des moyens innovants et évolutifs pour recueillir la parole des citoyens, tout en diffusant l'information concernant les intentions, projets, actions sur le territoire.
- Mettre en place des actions de rencontres au plus proche de la population (agoras, marchés de plein vent, journées festives, tables rondes lors d'évènements) sources d'échanges et de vulgarisation d'information et de prise en compte de l'expression de la population sur les projets menés (afin d'adapter la pédagogie lorsque des incompréhensions existent).

## Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Met en place, à l'échelle du territoire, une instance de participation de type Conseil de Développement (CODEV) avec des modalités de gouvernance innovante
- Maintient et fait vivre les instances d' « éco-délégués » dans les lycées du territoire, et développe dans la mesure du possible ce rôle dans les structures éducatives du territoire et des territoires voisins, en lien avec les éco délégués des collèges (instance indépendante propres aux départements).
- Communique sur l'organisation de temps forts de concertation, portés par les communes et intercommunalités et autres instances sur le territoire lorsque cela implique des orientations de la Charte

## Engagements communes et intercommunalités

- S'engagent à promouvoir la concertation avec les habitants et les acteurs du territoire, afin de recueillir leurs avis et leurs propositions
- Facilitent la concertation auprès du grand public en communiquant sur les outils de participation existants
- Déployer des outils numériques de participation

## Engagements Etat

- Participe au financement de la mise en place du conseil de développement
- Soutient le développement de la démocratie/ participation numérique
- Partage les outils et méthodes existants en matière de participation numérique, d'organisation de concertation publiques

## Engagements Région

- Participe aux instances du Parc.
- Soutient dans la limite de ses compétences et de ses moyens, les programmes d'actions du Parc et de ses partenaires, qui permettent de répondre aux engagements de la Charte.
- Met à disposition l'information provenant de ses propres programmes et schémas; des données géographiques.
- Renforcer la participation des citoyens au travers de nouvelles sessions de budgets participatifs afin d'impliquer les citoyen.ne.s dans la prise de décision et de faire émerger des projets innovants sur le territoire, en lien avec les enjeux portés par la Région (racisme et antisémitisme, ouverture au monde, culture, mer, montagne, climat, alimentation).
- Soutenir le Syndicat mixte du Parc dans la mise en place d'instances de concertation pour anticiper, gérer et réduire les conflits d'usage et les risques.

## Engagements du département Haute Garonne (31)

- Apporte de l'expertise en termes de concertation citoyenne (service dédié).
- Attribuent une contribution statutaire au Syndicat mixte.
- Participent activement aux instances du Parc.
- Soutiennent les programmes d'actions du Parc et de ses partenaires, qui permettent de répondre aux engagements de la Charte.
- Partagent les informations concernant les projets sur le territoire dont ils ont connaissance et facilitent la communication auprès du grand public concernant ces projets.

## Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Soutient financièrement les programmes d'actions du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes

- Relaye, au travers de ses outils de communication grand public, l'information, les initiatives et les actions du Parc, dans le cadre des politiques publiques départementales

### Partenaires associés

- Structures scolaires et éducatives
- Conseils municipaux des jeunes
- Associations locales de citoyens

## Mesure 1.2.2 Augmenter la capacité d'agir collectivement par le partage de connaissances, la formation et la sensibilisation

Dans sa volonté d'impliquer la population du territoire aux enjeux environnementaux, le territoire impulse cette démarche visant à informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs élus et les résidents. Au cœur de cette mesure, les campagnes de sensibilisation éclaireront les enjeux de la gestion de l'eau, de la préservation des ressources, de la qualité environnementale et de l'adaptation au dérèglement climatique aux yeux du grand public.

Parallèlement, le territoire de projet souhaite construire des espaces de dialogue au travers de réunions et de forums (cf 1.2.1). Ces plateformes offriront aux acteurs locaux, élus et habitants, l'occasion d'échanger des idées et des expériences et pratiques, supports d'une sensibilisation variée à l'environnement.

En intégrant la promotion de pratiques durables, l'objectif est d'inspirer les acteurs locaux, habitants, élus, acteurs économiques à adopter des modes de vie et de travail respectueux de l'environnement. La valorisation de formations existantes et la mise en place de formations et programmes éducatifs, adaptés aux différents publics, permettent de s'adresser au plus grand nombre. Qu'il s'agisse de sensibilisation à la gestion durable des milieux pour les équipes techniques, élus, agriculteurs, propriétaires fonciers et le grand public, jusqu'aux jeunes via des partenariats avec les écoles locales, cette dimension éducative tisse un fil conducteur au service d'une meilleure (re)connaissance de notre environnement.

En somme, cette mesure doit permettre de partager une vision intégrée et durable des milieux, des écosystèmes et de l'environnement en général, pour l'avenir du territoire. Cette mesure permet de partager des bases solides de savoirs liés à l'environnement et au développement durable. Chaque action renforce la suivante, édifiant pas à pas un avenir collectivement responsable pour le PNR Comminges Barousse Pyrénées.

La sensibilisation de tous, la formation et le partage d'expérience constituent le triptyque vers cette volonté.

### Objectifs de la mesure :

- Sensibiliser le grand public aux enjeux de protection de l'environnement naturel, améliorer la connaissance du patrimoine naturel en dehors des zonages environnementaux et favoriser la diffusion de la connaissance
- Maitriser les enjeux liés aux évolutions du climat afin d'adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique et aux futures conditions de vie (biodiversité et activité humaines) et sensibiliser auprès du grand public
- Déployer des actions menées en faveur du rapport « santé environnement » auprès du grand public
- Être moteur dans le portage de solutions alternatives et innovantes en matière d'accompagnement de projets interterritoriaux



**FAIRE PARC** c'est sensibiliser les habitants sur la pollution lumineuse, les économies d'énergies, la faune nocturne et la préservation du ciel étoilé par la création d'un festival du Jour de la Nuit, « Le festival à la Nuit tombée », en partenariat avec les communautés de communes Cœur et Coteaux de Commines, Cagire Garonne Salat, Pyrénées Haut-Garonnaise, les PETR Pays Comminges Pyrénées et Pays des Nestes et l'association de préfiguration du PNR. Déjà la deuxième édition avec plus de 40 villages partenaires, une synergie de territoire portée par des acteurs engagés dans la préservation de la nuit à travers conférences, ateliers, happenings et concerts.

**Liens avec les autres mesures de la Charte :**

1.1.2 / 1.2.1 / 1.3.1 / 1.3.2 / 1.5.3 / 2.5.2 / 3.1.2 / 3.2.1 / 3.4.3 / 3.5.1

**Indicateurs :**

- Nombres d'évènements dédiés (en partie ou totalement) à l'environnement réalisés sur le territoire par le syndicat mixte
- Formations d'éducation à l'environnement réalisées, nombre de participant.e.s
- Nombre de projet d'éducation à l'environnement réalisés par le syndicat mixte (voir par les partenaires si des conventions sont mis en place ou soutiens via de la communication, à des acteurs de l'EEDD existants).

**Disposition 1**

Sensibiliser de manière globale et transversale aux différents enjeux du territoire et sur les actions mises en place pour y répondre

**Sous dispositions**

- Campagnes de sensibilisation à grande échelle pour informer les acteurs élus et les habitants sur les enjeux liés à la gestion de l'eau (+autres sujets environnement naturels), la préservation des ressources, la qualité, l'adaptation au dérèglement climatique, les actions menées à grandes échelle mais aussi des micro-projets locaux et extra territoriaux, avec ouverture auprès des autres PNR
- Créer un espace d'information, physique ("espaces partagés" du Parc) et numérique

**Disposition 2**

Elaborer un plan d'action propice aux échanges et partages promouvant les bonnes pratiques en faveur de l'environnement, de l'économie de ressources, du respect des écosystèmes

**Sous dispositions**

- Mettre en place des évènements (forums, tables rondes, Agoras, ...) permettant la discussion avec les acteurs locaux, élus et habitants pour échanger des informations, des idées et des expériences sur la gestion durable du territoire et de ses ressources. Ces rencontres offrent l'occasion de sensibiliser les participants aux enjeux locaux, d'aborder les problématiques identifiées localement, ou spécifiques à un domaine, et de promouvoir les bonnes pratiques.
- Promouvoir les bonnes pratiques environnementales (économie des ressources, la réduction du gaspillage, la préservation de la biodiversité locale et micro locale, principes de gestion

durable, etc). Partage d'exemples de réussite et d'études de cas inspirants pour encourager l'adoption de ces pratiques par les acteurs élus et les habitants.

### Disposition 3

Développer un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

#### Sous dispositions

- Effectuer des formations et des programmes éducatifs sur la gestion durable des milieux, à destination des élus, des agriculteurs, des propriétaires fonciers et du grand public. Des sessions de formation sur les techniques de préservation des ressources seront organisées en partenariat avec (insérer les acteurs agence de l'eau syndicats, etc). Un travail sera mené en partenariat avec les écoles et sites de formation du territoire pour sensibiliser les publics scolaires, et partager les pratiques responsables en matière d'environnement.
- Promouvoir le partage d'expériences.

#### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Met en place un programme d'éducation à l'environnement sur le territoire
- Organise des ateliers avec les élus, professionnels, citoyens et touristes, proposent des sorties nature
- Construit des formations et outils de communication à destination de toutes et tous, accessibles, afin de sensibiliser à l'environnement et communiquer sur les actions menées
- Développe des partenariats avec les acteurs de l'éducation (écoles, collèges, lycées, centres de formation et universités)
- Soutient et participe à l'organisation d'évènements qui mettent en lumière des enjeux environnementaux (évènements culturels, expositions, conférences) en lien avec les mesures de la Charte
- Favorise les échanges entre acteurs de la nature, gestionnaires d'espaces naturels et chercheurs fédérations de pêche, de chasse, agriculteurs, syndicats forestiers, syndicats agricoles...
- Organise annuellement au moins un évènement de sensibilisation, d'information et de vulgarisation sur la biodiversité et l'environnement
- Contribue à l'élaboration des projets d'éducation à la nature des CPIE, appuie les associations d'éducation à l'environnement dans leur recherche de financement.

#### Engagements communes et intercommunalités

- Participent aux actions en faveur de la biodiversité et les relayent.
- Prennent part aux sensibilisations et formations d'éducation à l'environnement portées par le Syndicat Mixte, afin de partager une vision commune de l'environnement auprès de tous les acteurs locaux.

#### Engagements Etat

- Contribue à l'acquisition et la diffusion des connaissances à travers les différents outils à sa disposition.
- Met à jour et partage les données (biodiversité, environnement) diffusables en sa possession.

#### Engagements Région

- Dans le cadre de sa stratégie pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable et de sa stratégie régionale Biodiversité :
- « Faire de la Nature l'affaire de Tous ! » et contribuer à travers le Plan Nature en Occitanie évidemment à retisser nos liens avec la Nature, permettre au plus grand nombre de bénéficier de ses bienfaits et susciter l'envie de s'impliquer dans sa protection

- Accompagner le Parc, en lien avec ses partenaires, dans sa mission d'information de sensibilisation et éducation au territoire et à l'environnement auprès de la population locale et touristique ;
- Participer à la structuration du réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement sur le territoire du Parc et encourager la recherche d'articulation territoriale pour les projets d'éducation au territoire ;
- Maintenir et développer leurs actions de sensibilisation sur le développement durable sur le territoire du Parc ;
- Soutenir dans la limite de ses moyens et de ses compétences les dispositifs d'éducation à l'environnement
- Informer le Parc des acteurs et des outils d'éducation à l'environnement et au développement durable qu'elle soutient.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Met à disposition l'ensemble des données naturalistes acquises dans le cadre de ses politiques en matière d'Espaces naturels sensibles (études, suivis, SIG...) permettant d'améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire du PNR (notamment via l'OPEN DATA Du Cd31).
- Accompagne les élus au travers d'actions de formation (HGI met en place des formations sur l'arbre, la forêt et la prévention des feux dans le cadre du plan arbres et forêts du Cd)
- Sensibiliser le grand public et les scolaires à l'environnement : le Syndicat Mixte Haute Garonne environnement propose le prêt d'outils pédagogiques (sur la biodiversité, l'arbre, la ressource en eau, le changement climatique, l'énergie...) aux communes adhérentes à HGE et aux collègues.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Poursuit son soutien à la vie associative
- Poursuit son implication au sein du CBNPMP en tant que membre
- Soutient financièrement les programmes d'éducation à l'environnement directement ou indirectement du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes

### Partenaires associés

- OFB
- ARB
- Conservatoires Botaniques Nationaux
- CEN Occitanie
- PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Chambres d'agriculture
- Associations naturalistes locales et régionales
- Associations d'éducation à l'environnement
- Comité scientifique du parc
- Organismes techniques et scientifiques du parc
- Réseau Éducation Pyrénées Vivantes
- CAUE
- CPIE
- GRAINE
- Etablissements scolaires
- Chambres consulaires
- COFOR

## Orientation 1.3 Consolider et appuyer des objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture

Mesure 1.3.1 Constituer un cahier paysager à partir des objectifs de qualité paysagère liés aux entités du territoire

Mesure 1.3.2 Accompagner les collectivités et habitants dans leur(s) projet(s) d'aménagement et de construction

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
1.3	1.3.1		Constituer un cahier paysager à partir des objectifs de qualité paysagère liés aux entités du territoire	1.2.2 3.2.1 3.3.1 3.3.2 OQP	Objectifs de Qualité Paysagère ( <b>O.Q.P</b> ) par entités, Sensibilisation opérationnelle, conservation et valorisation des paysages, observatoire photographique
	1.3.2		Disposer d'une ingénierie au service de la planification territoriale	1.2.2 2.4.1 2.4.2 1.1.5 2.1.1 OQP	Urbanisme, planification, limitation de l'artificialisation, travail avec les SCOT, Coupures d'urbanisation, identification de gisements fonciers dans le tissu urbain plutôt qu'en extension, planification des enjeux écologiques, habitabilité, performance énergétique, capitalisation des connaissances patrimoniales (usages des bâtis, savoirs constructifs, préconisation règlementaires).

### Mesure 1.3.1 Constituer un cahier paysager à partir des objectifs de qualité paysagère liés aux entités du territoire

Le Parc souhaite élaborer un cahier des paysages en concertation avec les acteurs locaux et les habitants du territoire. Ce document a une vocation de sensibilisation et une vocation opérationnelle.

D'une part, il a pour objectif de décrire de manière pédagogique les caractéristiques des paysages locaux par entité éco-paysagère. Les reliefs, la géologie, le réseau hydrographique, la végétation, le bâti et les autres éléments anthropiques qui composent les paysages, ainsi que leur dimension esthétique, historique et culturelle doivent être mieux compris par tous.

D'autre part, les leviers qui permettent de conserver l'identité locale dans les paysages tout en répondant aux défis des transitions nécessitent d'être partagés avec le plus grand nombre. Il s'agit de permettre une meilleure prise en compte du patrimoine paysager dans les projets de construction, la gestion du bâti existant et des espaces naturels et agricoles. Le cahier des paysages devra donc donner les clés pour que décideurs et habitants s'approprient les paysages locaux et s'impliquent dans leur préservation et leur valorisation.

Dans sa démarche de création d'un cahier des paysages, le projet du territoire inclut pleinement les populations afin d'y intégrer une approche sensible, liée aux représentations et aux perceptions de celui-ci. Pour cela, différents niveaux d'outils de concertation sont déclinés :

- l'information, via l'organisation de réunions publiques, visant à faire connaître le projet de cahier paysager, de façon objective et pédagogique ;
- la consultation, par enquête en ligne et in-situ, pour écouter le plus largement possible les avis, opinions et demandes qui émaneront des différents publics concernés ;
- le dialogue, par l'animation d'ateliers territoriaux de lecture des paysages, pour établir un échange direct donnant une opportunité de participation dans les choix et prises de décision ;
- la co-production, qui permet de générer une participation active des acteurs, qui conduira à des propositions et à des prises de décision, et in fine, la mise en œuvre des décisions prises.

La population est impliquée via la création d'un observatoire photographique, la participation à une plateforme partagée de repérage du petit patrimoine, l'organisation de chantier participatif, etc. Cette démarche vise à construire avec les usagers des paysages (acteurs sociaux-économiques comme habitants, jeune public et seniors, visiteurs, etc.) les interventions nécessaires à la mise en valeur des paysages et leur préservation. L'analyse des perceptions à différentes échelles des paysages, de l'entité jusqu'à la parcelle, sera encouragée. L'objectif est d'aboutir à l'établissement d'un plan d'action répondant aux objectifs identifiés au préalable, coconstruit avec les usagers des paysages en Comminges Barousse Pyrénées.

*NB : Une première analyse des structures paysagères et des dynamiques paysagères à l'œuvre a été faite par entité paysagère et a permis de dégager des objectifs de qualité paysagère dans un document synthétique qui pourra servir de base au futur cahier des paysages, dont le volet « plan d'actions » sera coconstruit avec le grand public.*

#### Objectifs de la mesure :

- Augmenter la reconnaissance des risques naturels induits par les effets du dérèglement climatique
- Valoriser la richesse naturelle du territoire comme levier de développement touristique

-Conserver et promouvoir les éléments identitaires du paysage :

O Supports naturels : secteurs de mosaïques agricoles, réseau de prairies de fond de vallée, linéaires de haies, estives, cours d'eau, forêts, etc. ;

O Eléments bâti : fermes Commingeoises, maisons de Montagne, granges foraines, maisons bourgeoises de centre-bourg, etc.

-Maintenir la continuité des formes urbaines avec les typologies présentes sur le territoire

-Conserver et promouvoir les éléments identitaires du paysage :

O Supports naturels : secteurs de mosaïques agricoles, réseau de prairies de fond de vallée, linéaires de haies, estives, cours d'eau, forêts, etc. ;

O Eléments bâti : fermes Commingeoises, maisons de Montagne, granges foraines, maisons bourgeoises de centre-bourg, etc.

-Limiter la fermeture des paysages, notamment des milieux intermédiaires, par le maintien des activités agricoles identitaires telles que le pastoralisme.

-Veiller à la bonne intégration du bâti agricole et, plus largement, des nouvelles constructions dans les paysages : gestion de la pente, traitements paysagers des abords, qualités architecturales (travail autour de typologies locales)

-Préserver, valoriser les points de vue et panoramas existants, notamment ceux identifiés depuis les routes et les sites paysagers majeurs du territoire, mais également les entrées de villes et villages.

-Organiser la réalisation d'une Charte de la conservation, mettant en avant la rénovation et la valorisation des éléments patrimoniaux en lien avec les associations et le grand public



*FAIRE PARC c'est sensibiliser les habitants sur la pollution lumineuse, les économies d'énergies, la faune nocturne et la préservation du ciel étoilé par la création d'un festival du Jour de la Nuit, « Le festival à la Nuit tombée », en partenariat avec les communautés de communes Cœur et Coteaux de Comminges, Cagire Garonne Salat, Pyrénées Haut-Garonnaise, les PETR Pays Comminges Pyrénées et Pays des Nestes et l'association de préfiguration du PNR. Déjà la deuxième édition avec plus de 40 villages partenaires, une conférence, ateliers, happenings et concerts.*

#### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.2.2 / 3.2.1 / 3.3.1 / 3.3.2

#### Liens avec les objectifs de qualité paysagère :

- Tous les objectifs de qualité paysagère

#### Indicateurs :

- Participation effective à la constitution du cahier des paysages
- Nombre d'animations réalisées dans le cadre de l'élaboration du cahier des paysages
- Nombre d'animations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des paysages
- Création d'un observatoire photographique
- Mise en ligne d'une plateforme participative de repérage du petit patrimoine

### Disposition 1

Construire un cahier des paysages en concertation avec les populations locales

#### Sous dispositions

- Recenser les inventaires du patrimoine paysager achevés et en cours sur le territoire
- Organiser des échanges avec les habitants, experts et parties prenantes locales pour recueillir perceptions, éléments de connaissance et retours d'expérience et construire collectivement le cahier des paysages (ex : ateliers, opération collective de repérage du petit patrimoine, découverte de points de vue...)

### Disposition 2

Partager et faire vivre le cahier des paysages pour renforcer les compétences de tous en matière de sauvegarde du patrimoine paysager

#### Sous dispositions

- Diffuser les connaissances et leviers d'actions rassemblés grâce à un travail d'animation pour pérenniser l'implication de tous (ex : collectes de photographies, chantiers participatifs autour de la restauration de GR ou petit patrimoine...)
- Transmettre le souci de la sauvegarde du patrimoine paysager aux usagers, gestionnaires et aménageurs du territoire
- Création d'un observatoire photographique
- Mise en ligne d'une plateforme participative de repérage du petit patrimoine,

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Porte la réalisation d'un programme d'actions concertées avec la population et les acteurs du territoire qui permette de répondre aux objectifs de qualité paysagère déclinés par entité paysagère.
- Promeut la réalisation d'inventaires paysagers et patrimoniaux participatifs.
- Organise des projets participatifs de restauration (de sentiers de GR, de petites randonnées, d'éléments bâtis patrimoniaux, d'espaces paysagers) impliquant le grand public. Ces projets sont complémentaires des actions de restauration menées par les organismes en charges des sites/ espaces concernés.
- Porte des actions de sensibilisation et d'information sur la richesse et la diversité des paysages en direction de tous les publics (élus, professionnels, habitants, visiteurs...).
- Encourage à la prise en compte des recommandations du cahier des paysages par la sensibilisation du grand public et l'accompagnement des aménageurs

### Engagements communes et intercommunalités

- S'engagent dans la réalisation du plan d'action découlant du cahier des paysages (traduction opérationnelle dans les documents d'urbanisme et projets engagés, communication sur les projets participatifs de restauration, ...).
- Soutiennent l'organisation de la concertation et la participation engagée pour la réalisation de programmes d'actions liés au cahier des paysages
- Communiquent sur la réalisation du cahier des paysages et les enjeux liés aux objectifs de qualité paysagère.
- S'assurent de la cohérence de leurs documents d'urbanisme et de planification avec les objectifs de qualité paysagère des mesures paysages et des mesures prioritaires de la Charte.

### Engagements Etat

- Sensibilise et communique sur la richesse et la diversité des paysages du Parc. En matière d'aménagement et d'urbanisme, il intègre ou invite le Syndicat mixte du Parc dans les Commissions Départementales des Sites, de la Nature et des Paysages et autres instances délibératives.
- Appuie le Syndicat mixte du Parc et les signataires de la Charte dans la traduction des orientations et mesures opérationnelles de la Charte dans les documents d'urbanisme et de planification

### Engagements Région

- Implique le Parc dans sa politique de soutien aux projets et aux acteurs de l'éducation à l'environnement
- Appuie le Parc dans la définition de programmes d'action concertés liés au cahier des paysages du territoire

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Communique sur la richesse et la diversité des paysages en Comminges Barousse Pyrénées
- Veillent à la mise en cohérence des futurs Plans de gestion liés au classement de sites et de grands sites paysagers avec les orientations et mesures de la Charte
- Accompagnent via l'atlas départemental des paysages ([paysages.haute-garonne.fr](http://paysages.haute-garonne.fr)) qui est un outil numérique d'informations et de connaissances partagées, construit avec et pour les collectivités du département, dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat, de la voirie, du tourisme ou encore de l'agriculture.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Mobilise les services des Archives départementales sur la connaissance du patrimoine local et sur l'élaboration de méthodologie d'inventaire du patrimoine, tant dans un objectif de valorisation que de connaissance pour contribuer à des constructions futures ou des travaux respectueux des paysages existants
- Participe à la promotion et à la mise en valeur des paysages du territoire parc au travers de ses outils et organismes associés (CAUE, CBNPMP, archives départementales...)

### Partenaires associés

- PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- CAUE
- UDAP
- CBNPMP
- Chambres d'agriculture
- Archives Départementales
- Structures et Syndicats Mixtes porteurs de SCOT
- Associations locales
- Université
- Ecole d'architecture
- Chambres consulaires
- FFR

Projet  
Parc  
naturel  
régional  
Comminges  
Barousse  
Pyrénées

# Charte

du  
Parc naturel régional  
Comminges Barousse Pyrénées

Cahier des objectifs  
de qualité paysagère



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

## SOMMAIRE

<b>1. <u>Les collines du Comminges</u></b> .....	<b>96</b>
<b>2. <u>La Garonne commingeoise</u></b> .....	<b>101</b>
<b>3. <u>Le Comminges pré-pyrénéen</u></b> .....	<b>106</b>
<b>4. <u>La montagne garonnaise</u></b> .....	<b>111</b>
<b>5. <u>Les hautes montagnes du Luchonnais</u></b> .....	<b>116</b>

## INTRODUCTION

Les paysages résultent de l'association entre les reliefs, le réseau hydrographique, la végétation, le bâti et les autres éléments anthropiques du territoire. Ils sont le support de son identité et de son attractivité. Certaines dynamiques à l'œuvre, telles que l'urbanisation, les mutations du monde agricole et le changement climatique, constituent toutefois des menaces à leur conservation.

L'analyse de l'Atlas des Paysages de la Haute-Garonne complétée par une analyse terrain a permis de déterminer 5 entités éco-paysagères sur le territoire. Chacune correspond à une portion du territoire présentant des caractéristiques communes et cohérentes qui marquent les perceptions. Une même commune peut appartenir à une ou plusieurs entités éco-paysagères.

Le présent cahier des objectifs paysagers a une vocation de sensibilisation et une vocation opérationnelle. Il rappelle les caractéristiques des entités éco-paysagères, les dynamiques auxquelles elles sont soumises et définit des objectifs de qualité paysagère visant à préserver leurs particularités. Les mesures et/ou dispositions de la charte du Parc répondant à chaque objectif sont précisées.



Prairies, habitations et Pyrénées à Cassagne - EVEN Conseil



Vue du haut Luchonnais depuis Superbagnères - EVEN Conseil.



La plaine de la Garonne - EVEN Conseil

# 1. Les collines du Comminges

## ■ Structures paysagères

### Une topographie contrastée

La topographie de l'entité éco-paysagère est très liée à l'organisation du réseau hydrographique. En effet, les cours d'eau principaux font partie de l'éventail gascon, un ensemble hydrographique orienté sud-ouest / nord-est et qui prend sa source sur le plateau de Lannemezan. Ces cours d'eau ainsi que leurs multiples affluents dessinent des reliefs collinaires doux et réguliers, plus hauts à l'ouest.

Le point le plus haut de l'entité éco-paysagère se trouve sur la commune de Marignac-Laspeyres, au lit-dit Cassagneau et culmine à 532 m NGF. Le point de plus bas se trouve dans la vallée de la Save, sur la commune de Ciadoux et culmine à 263 m NGF.

### Un réseau hydrographique largement structurant

L'entité éco-paysagère est structurée par quatre cours d'eau principaux : la Save, la Nère, la Louge et la Noue, point de départ d'un réseau hydrographique dense qui couvre tout le territoire. Leur ripisylve dense les rend difficilement visibles dans les paysages. Les perceptions se font alors depuis les points de franchissement.

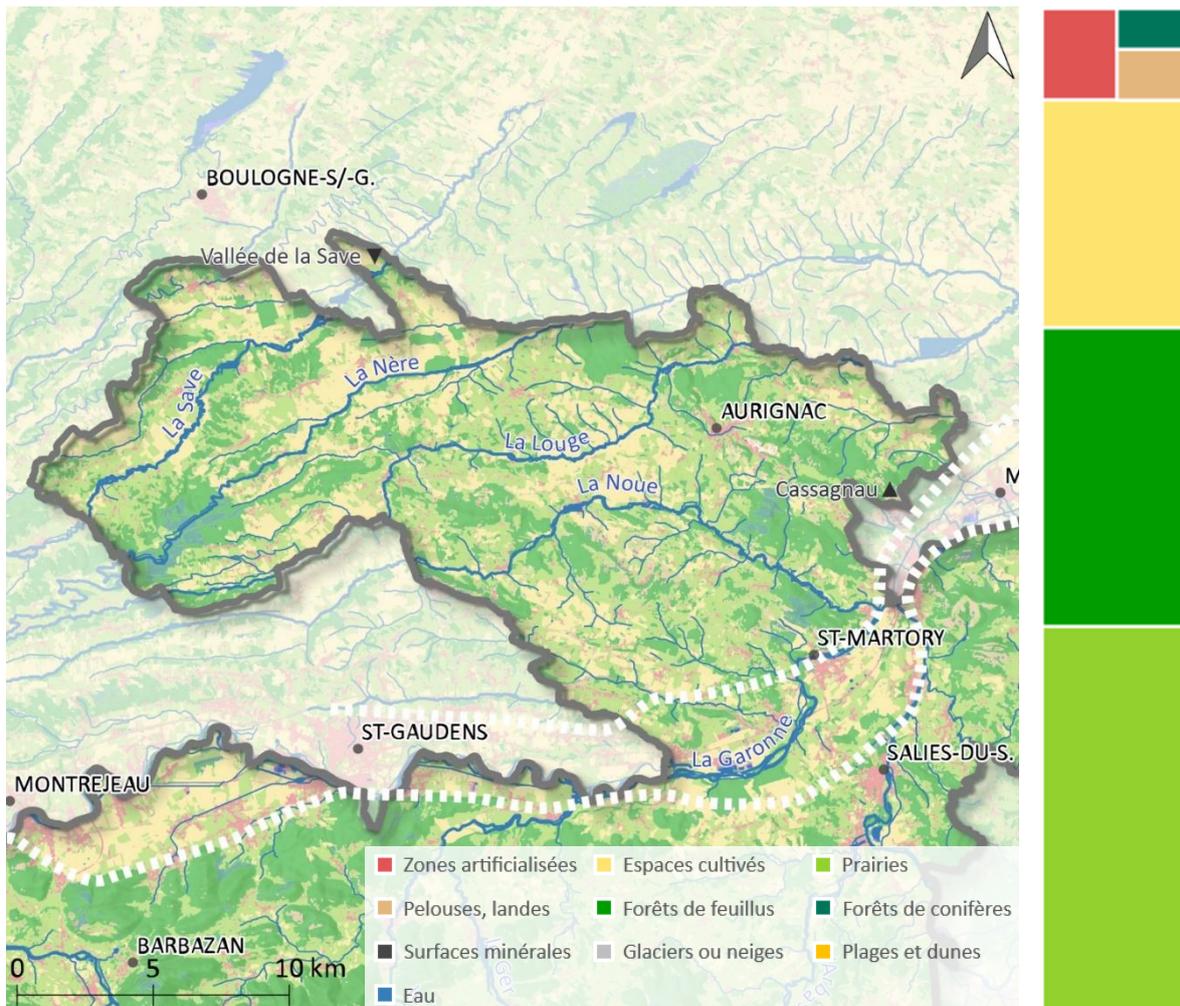


Figure 1 : Occupation du sol sur les collines du Comminges (EVEN Conseil d'après CES OSO THEIA 2019)

### Une occupation du sol dominée par les formations agricoles et les boisements

Cette entité éco-paysagère présente une occupation du sol diversifiée dominée par les formations agricoles. Les prairies occupent 38,6% de la surface totale et les espaces cultivés 22,7%. Ceux-ci composent une mosaïque agricole : grandes cultures, vergers, vignes, etc. Les boisements, majoritairement de feuillus ponctuent les espaces agricoles et soulignent les cours d'eau et les coteaux. Ils représentent 31,5% de la surface totale du territoire. Les espaces artificialisés représentent 4,6% de la surface totale du territoire.

### Des paysages largement dominés par l'agro-pastoralisme :

Les paysages des collines commingeoises sont caractérisés par leur structure agricole. Les cours d'eau tracent des vallées larges à fond plat, propices au développement d'une mosaïque agricole diversifiée. Celle-ci est accompagnée par une trame bocagère assez dense et est ponctuée par de petits bosquets ou des arbres isolés. Les coteaux et notamment les versants les plus pentus sont occupés par des boisements. Les variations de relief offrent un jeu d'ouvertures/fermetures visuelles très qualitatif. Les bourgs s'implantent en fond de vallée ou sur les hauteurs des coteaux. L'espace est également parsemé par de l'habitat isolé.

### Une entité éco-paysagère peu anthropisée

Les bourgs présentent des typologies diversifiées (village rue, village-carrefour, etc.) mais s'implantent préférentiellement dans la vallée ou sur les hauteurs des coteaux. Le territoire est également occupé par de l'habitat dispersé. Les nouvelles constructions suivent ce modèle, en s'implantant notamment sur les coteaux, à la recherche de point de vue. Les paysages sont également marqués par des infrastructures liées à l'exploitation des ressources naturelles (extraction).

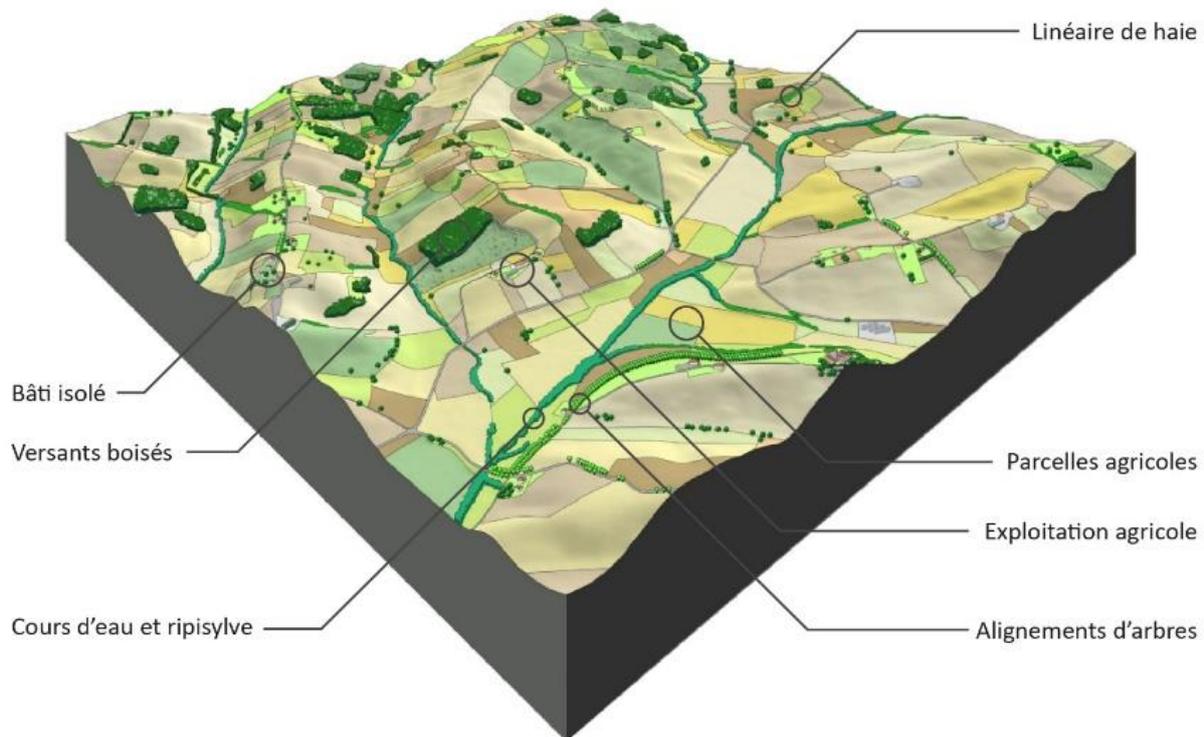


Figure 2 : Bloc diagramme des collines du Comminges (EVEN Conseil d'après Atlas des paysages de la Haute-Garonne)



## SITES REMARQUABLES

- Gorges de la Save (Montmaurin) ;
- Villa gallo-romaine (Montmaurin), ;
- Abbaye de Bonnefont (Proupiary) ;
- Château Comtal (Aurignac) ;
- Château de Latoue (Latoue) ;
- Thermes gallo-romains (Montoulieu-Saint-Bernard) ;
- Piton de Montpezat (Saint-Martory)...



## COMMUNES CONCERNEES

Alan, Arnaud-Guilhem, Aulon, Aurignac, Auzas, Blajan, Boussan, Bouzin, Cardeilhac, Cassagnabère-Tournas, Castillon-de-Saint-Martory, Cazeneuve-Montaut, Charlas, Ciadoux, Laffite-Toupière, Lalouret-Laffiteau, Larroque, Latoue, Le Fréchet, Lespugue, Lodes, Mancieux, Marniac-Laspeyres, Montmaurin, Montoulieu-Saint-Bernard, Peyrouzet, Proupiary, Saint-Élix-Séglan, Saint-Lary-Boujean, Saint-Marcet, Saint-Martory, Saint-Médard, Saman, Sarremezan, Sepx



Boisements et Pyrénées depuis Larcan - Atlas des Paysages de la Haute-Garonne



Les gorges de la Save - Atlas des Paysages de la Haute-Garonne

Habitat dispersé à Barères - Atlas des Paysages de la Haute-Garonne

Figure 3 : Vues des collines du Comminges

## ▪ Dynamiques à l'œuvre

### Dynamiques liées aux milieux naturels

Le développement de l'urbanisation entraîne la consommation de milieux naturels et la perte d'habitats. L'évolution des pratiques agricoles et notamment de l'agriculture extensive induit l'enrichissement des prairies de fond de vallée et des coteaux. On note également une évolution des espèces animales et végétales du fait de l'évolution du climat. Celui-ci, ajouté à l'évolution des modes d'habitat, induit le développement de plantes invasives le long des routes et des cours d'eau, ce qui banalise les paysages et réduit la fonctionnalité de la biodiversité.

### Dynamiques liées aux milieux agricoles

La progression du tissu urbain a induit la consommation des terres agricoles et l'évolution de son organisation. En effet, les parcelles agricoles ont été simplifiées, les linéaires de haies supprimées et les cultures unifiées. Liée à cette dynamique, le nombre d'exploitations agricoles a diminué tandis que celles encore en activité se sont agrandies.

### Dynamiques liées aux milieux urbains

Le territoire est exposé aux dynamiques d'expansion de l'urbanisation. Cette dynamique est visible notamment le long des axes de circulation structurant, à partir des centres-bourgs. Cette urbanisation monte également sur les coteaux, à la recherche de points de vue sur les Pyrénées. Les nouvelles constructions présentent une architecture standardisée, plus ou moins banalisante et impactante, notamment lorsqu'elles s'insèrent dans la pente.



Figure 4 : Dynamiques observables sur Cassagnabère-Tournas (EVEN Conseil d'après IGN)

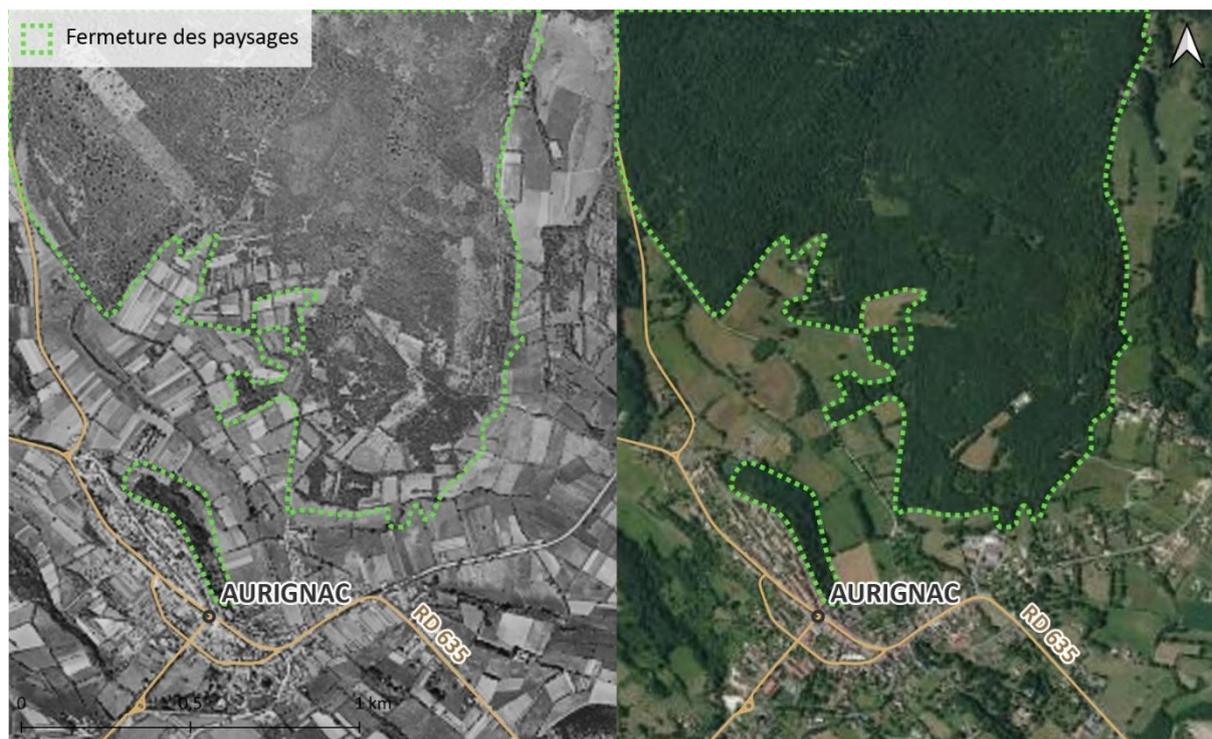


Figure 5 : Dynamiques observables sur Aurignac (EVEN Conseil d'après IGN)

## ■ Objectifs de qualité paysagère

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	MESURES
La limitation de la fermetures des paysages, notamment par le maintien du pastoralisme	1.3.1 / 1.3.2 / 1.5.2 / 2.1.2 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.5.1
La valorisation d'une agriculture diversifiée vecteur de la mosaïque paysagère	1.3.1 / 2.1.2 / 3.3.2 / 3.5.1 / 3.5.2
La bonne intégration des nouvelles constructions dans les paysages	1.3.1 / 2.5.1 / 2.5.2 / 3.3.2
La préservation de l'architecture traditionnelle et de la forme des villages	1.3.1 / 2.5.1 / 2.5.2 / 2.5.3 / 3.3.2
L'entretien et la restauration des éléments de patrimoine bâti monumental comme vernaculaire	1.3.1 / 1.5.2 / 2.5.1 / 2.5.2 / 2.5.3 / 3.3.2
L'encadrement du développement des énergies renouvelables	1.3.1 / 2.2.1 / 3.3.2
Le maintien et le renforcement de la trame végétale	1.3.1 / 3.1.3 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2
La limitation des pollutions lumineuses	1.3.1 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.5.1
La réduction des pollutions visuelles	1.3.1 / 3.3.2
La lutte contre les espèces exotiques envahissantes	1.3.1 / 3.1.3 / 3.2.2 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2

## 2. La Garonne commingeoise

### F. Structures paysagères

#### Une topographie contrastée

La topographie de l'entité éco-paysagère est très homogène. La Garonne et de la Neste tracent une large vallée à fond plat, encadrée au nord et au sud par des coteaux à l'altitude plus important à l'ouest.

Le point le plus haut de l'entité éco-paysagère se trouve dans la vallée de la Garonne sur la commune de Gourdan-Polignan et culmine à 434 m NGF. Le point de plus bas se trouve également dans la vallée de la Garonne, sur la commune de Mazères-sur-Salat et culmine à 278 m NGF.

#### Un réseau hydrographique largement structurant

L'entité éco-paysagère est largement structurée par l'ensemble formé par la Garonne et la Neste, qui lui donne sa direction au niveau de sa confluence. Le régime pluvio-nival est à l'origine de montées des eaux aussi brutales que destructrice. Ce débit a été exploité très tôt et régulé. Cette voie navigable est le point de départ de nombreux canaux de dérivation et de régulation, notamment utilisés pour la production d'hydro-électricité.

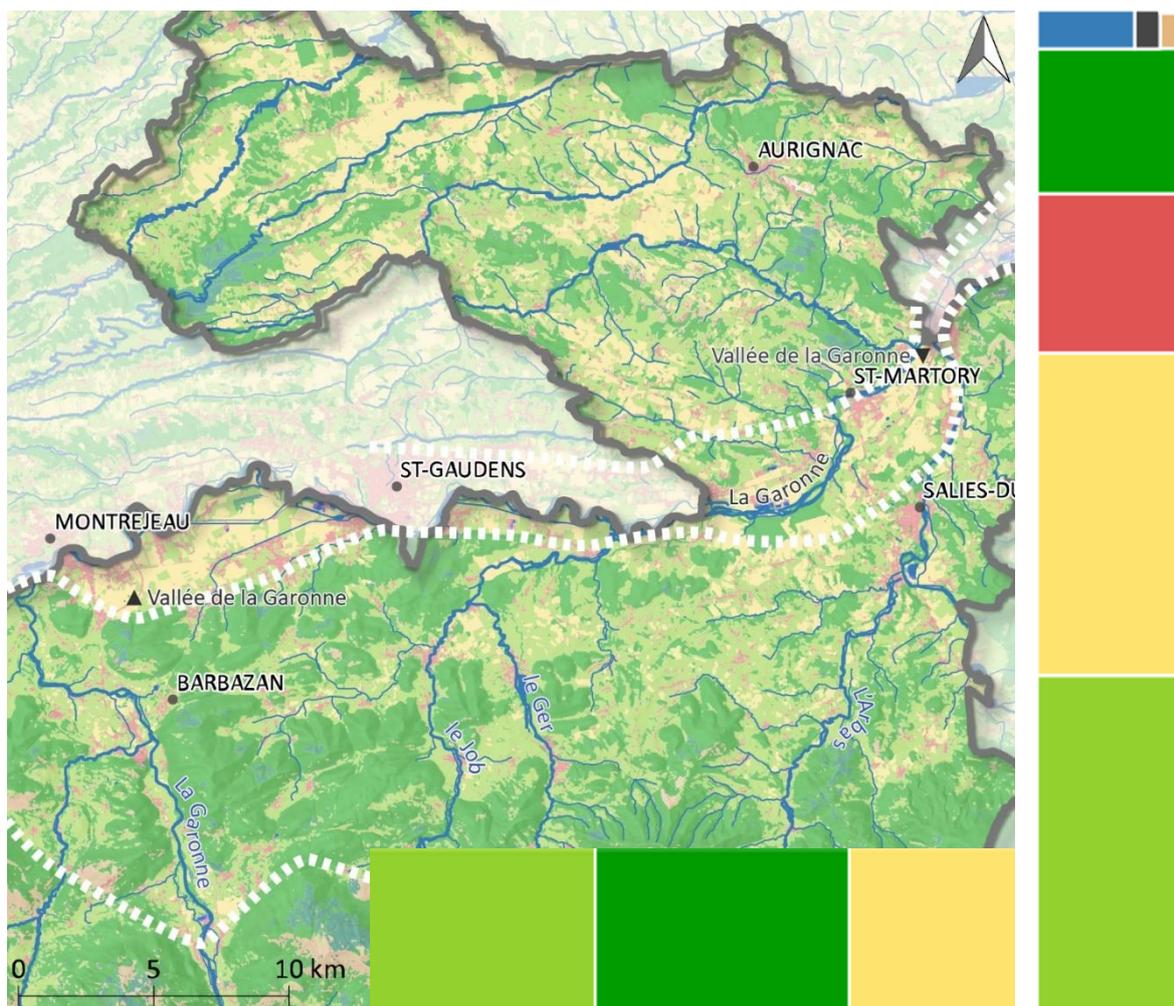


Figure 6 : Occupation du sol de la Garonne commingeoise (EVEN Conseil d'après CES OSO THEIA 2019)

### Une occupation du sol dominée par les formations agricoles

Cette entité éco-paysagère présente une occupation du sol diversifiée dominée par les formations agricoles. Les prairies occupent 33,5% de la surface totale et les espaces cultivés 32,2%. Ceux-ci composent une mosaïque agricole : grandes cultures, vergers, vignes, etc. Les boisements, majoritairement de feuillus ponctuent les espaces agricoles et soulignent les cours d'eau et les coteaux. Ils représentent 15,1% de la surface totale du territoire. Les espaces artificialisés sont très présents et couvrent 16,0% de la surface totale du territoire ; ils sont donc plus présents que les boisements.

### Des paysages largement dominés par l'agro-pastoralisme

Les paysages de la Garonne commingeoise sont notamment marqués par un tissu urbain important. En effet, le fond de vallée large et plat a permis l'implantation des axes de circulation principaux (autoroute, voie ferrée, etc), induisant le développement parfois exponentiel du tissu urbain. L'agriculture tient également une part importante dans l'organisation des paysages du fond de vallée. Cette mosaïque agricole s'organise sur de très larges parcelles qui ouvrent des perceptions visuelles. La Garonne reste peu visible, cachée derrière sa ripisylve dense.

### Une entité éco-paysagère marquée par l'anthropisation

La plupart des bourgs sont implantés en bord de cours d'eau et se sont développés le long des axes de circulation. Leur limite reste toutefois bien visible dans les paysages. Les paysages sont également marqués par des infrastructures liées à la production d'hydro-électricité (canaux de dérivation ou de régulation, barrages, pylônes, etc) et à l'exploitation des ressources naturelles (activités d'extraction usine de pâte à papier de Saint-Gaudens).

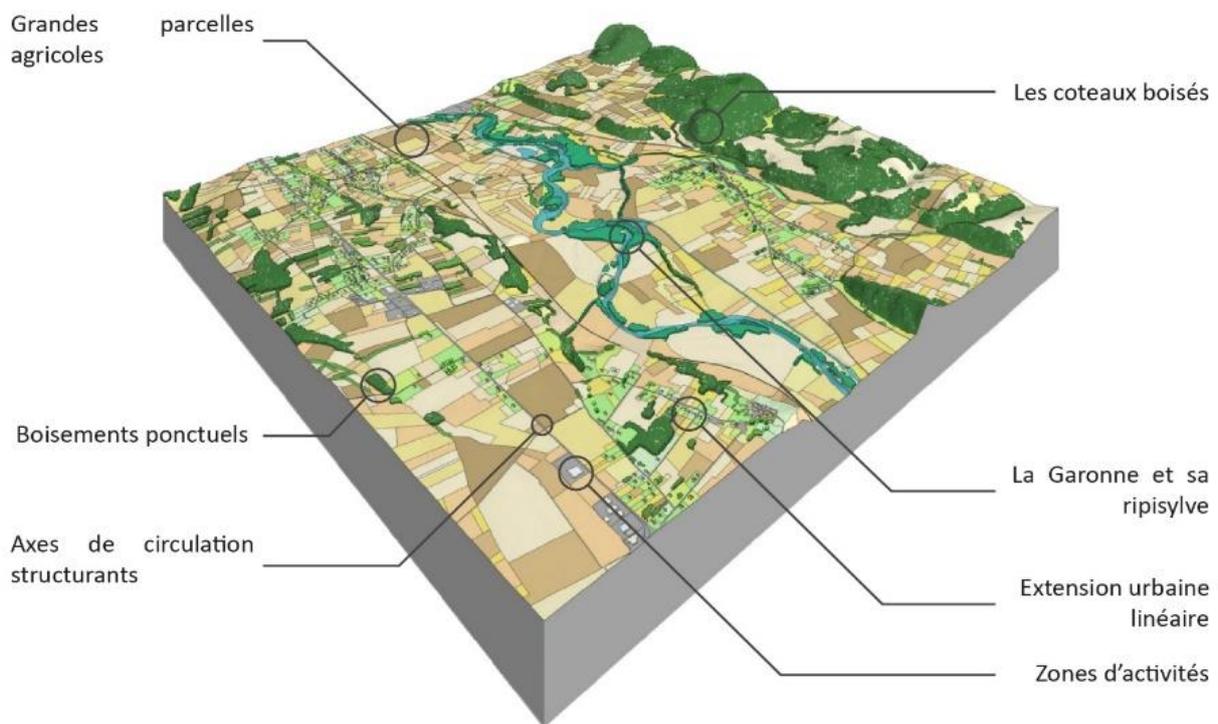


Figure 7 : Bloc diagramme de la Garonne commingeoise (EVEN Conseil d'après Atlas des paysages de Haute-Garonne)



## SITES REMARQUABLES

- Rives de la Garonne ;
- Château, défilé de l'Escalère et autres éléments patrimoniaux à Saint-Martory ;
- Églises de Pointis Isnard, Beauchalot et Montsaunès...



## COMMUNES CONCERNEES

Ardèche, Arnaud-Guilhem, Beauchalot, Castillon-de-Saint-Martory, Cier-de-Rivière, Figarol, Gourdan-Polignan, Huos, Labarthe-Rivière, Lestelle-de-Saint-Martory, Mancieux, Martres-de-Rivière, Mazères sur Salat, Miramont-de-Comminges, Montespan, Montsaunès, Pointis-de-Rivière, Pointis-Inard, Roquefort-sur-Garonne, Saint-Martory, Valentine



La plaine de la Garonne - EVEN Conseil



La Garonne et sa ripisylve - Atlas des Paysages de la Haute-Garonne



La Garonne à Montréjeau - Atlas des Paysages de la Haute-Garonne

Figure 8 : Vues de la Garonne Commingeoise

## ■ Dynamiques à l'œuvre

### Dynamiques liées aux milieux naturels

Le développement de l'urbanisation entraîne la consommation de milieux naturels et la perte d'habitats. L'évolution des pratiques agricoles et notamment de l'agriculture extensive induit l'enrichissement des prairies de fond de vallée. On note également une évolution des espèces animales et végétales du fait de l'évolution du climat. Celui-ci, ajouté à l'évolution des modes d'habitat, induit le développement de plantes invasives le long des routes et des cours d'eau, ce qui banalise les paysages et réduit la fonctionnalité de la biodiversité.

### Dynamiques liées aux milieux agricoles

La progression du tissu urbain a induit la consommation des terres agricoles et l'évolution de son organisation. En effet, les parcelles agricoles ont été simplifiées, les linéaires de haies supprimées et les cultures unifiées. Liée à cette dynamique, le nombre d'exploitations agricoles a diminué tandis que celles encore en activité se sont agrandies.

### Dynamiques liées aux milieux urbains

Le territoire est exposé aux dynamiques d'expansion de l'urbanisation. Cette dynamique est visible notamment le long des axes de circulation structurant, à partir des centres-bourgs. Cette urbanisation monte également sur les coteaux, à la recherche de points de vue. Les nouvelles constructions présentent une architecture standardisée, plus ou moins banalisante et impactante, notamment lorsqu'elles s'insèrent dans la pente.



Figure 9 : Dynamiques observables sur Montsaunès (EVEN Conseil d'après IGN)

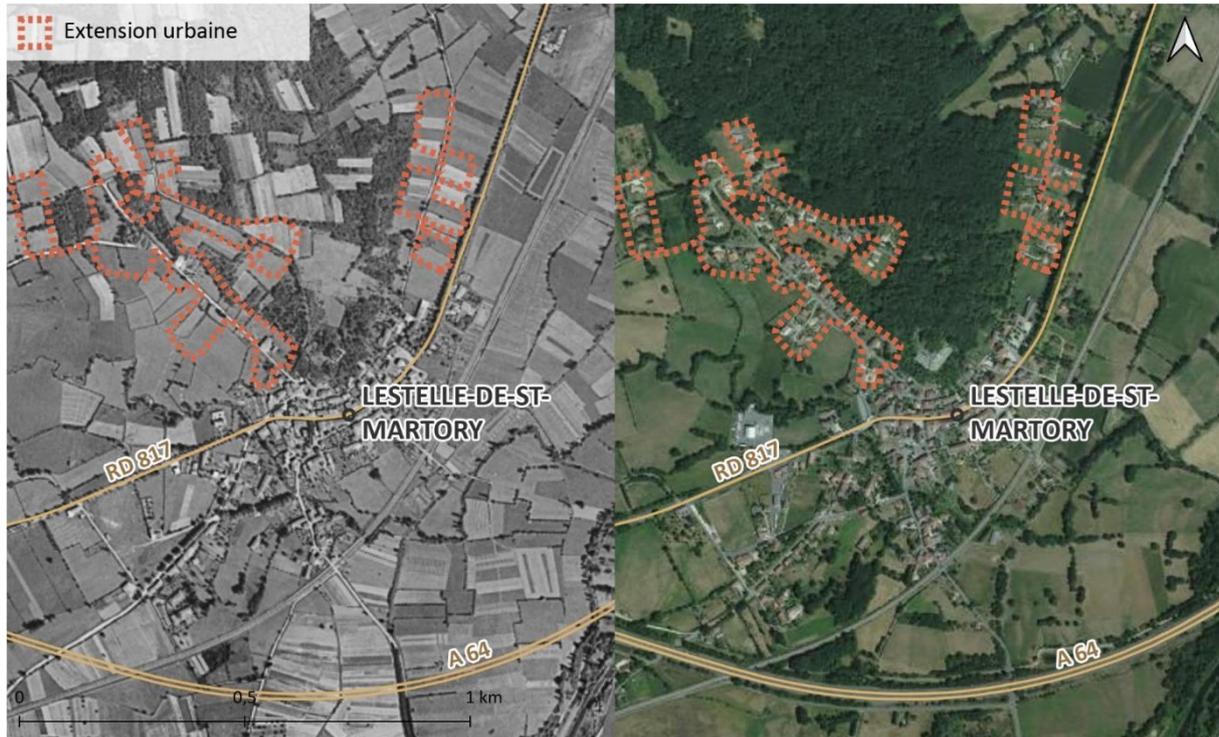


Figure 10 : Dynamiques observables sur Lestelle-de-Saint-Martory (EVEN Conseil d'après IGN)

## ■ Objectifs de qualité paysagère

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	MESURES
La valorisation d'une agriculture diversifiée vecteur de la mosaïque paysagère	1.3.1 / 2.1.2 / 3.3.2 / 3.5.1 / 3.5.2
La bonne intégration des nouvelles constructions dans les paysages	1.3.1 / 2.5.1 / 2.5.2 / 3.3.2
La préservation de l'architecture traditionnelle et de la forme des villages	1.3.1 / 2.5.1 / 2.5.2 / 2.5.3 / 3.3.2
L'entretien et la restauration des éléments de patrimoine bâti monumental comme vernaculaire	1.3.1 / 1.5.2 / 2.5.1 / 2.5.2 / 2.5.3 / 3.3.2
L'encadrement du développement des énergies renouvelables	1.3.1 / 2.2.1 / 3.3.2
Le maintien et le renforcement de la trame végétale	1.3.1 / 3.1.3 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2
La limitation des pollutions lumineuses	1.3.1 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.5.1
La réduction des pollutions visuelles	1.3.1 / 3.3.2
La lutte contre les espèces exotiques envahissantes	1.3.1 / 3.1.3 / 3.2.2 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2

### 3. Le Comminges pré-pyrénéen

#### G. Structures paysagères

##### Une topographie contrastée

La topographie de l'entité éco-paysagère s'organise en gradient. Au nord, des ensembles de collines se dessinent entre les vallées principales et des espaces larges de plaine. Cette organisation devient plus homogène à mesure que l'on descend au sud pour devenir des ensembles de massifs montagnards, début de la chaîne des Pyrénées.

Le point le plus haut de l'entité éco-paysagère est le Pic de l'Aube ou de la Paloumère qui culmine à 1 608 m NGF. Le point de plus bas se trouve dans la vallée de la Garonne, sur la commune de Mauran et culmine à 244 m NGF.

##### Un réseau hydrographique largement structurant

L'entité éco-paysagère est structurée par quatre cours d'eau : le Job, le Ger, l'Arbas, la Garonne, point de départ d'un réseau hydrographique dense qui couvre tout le territoire. Leur ripisylve dense les rend difficilement visibles dans les paysages. Les perceptions se font alors depuis les points de franchissement.

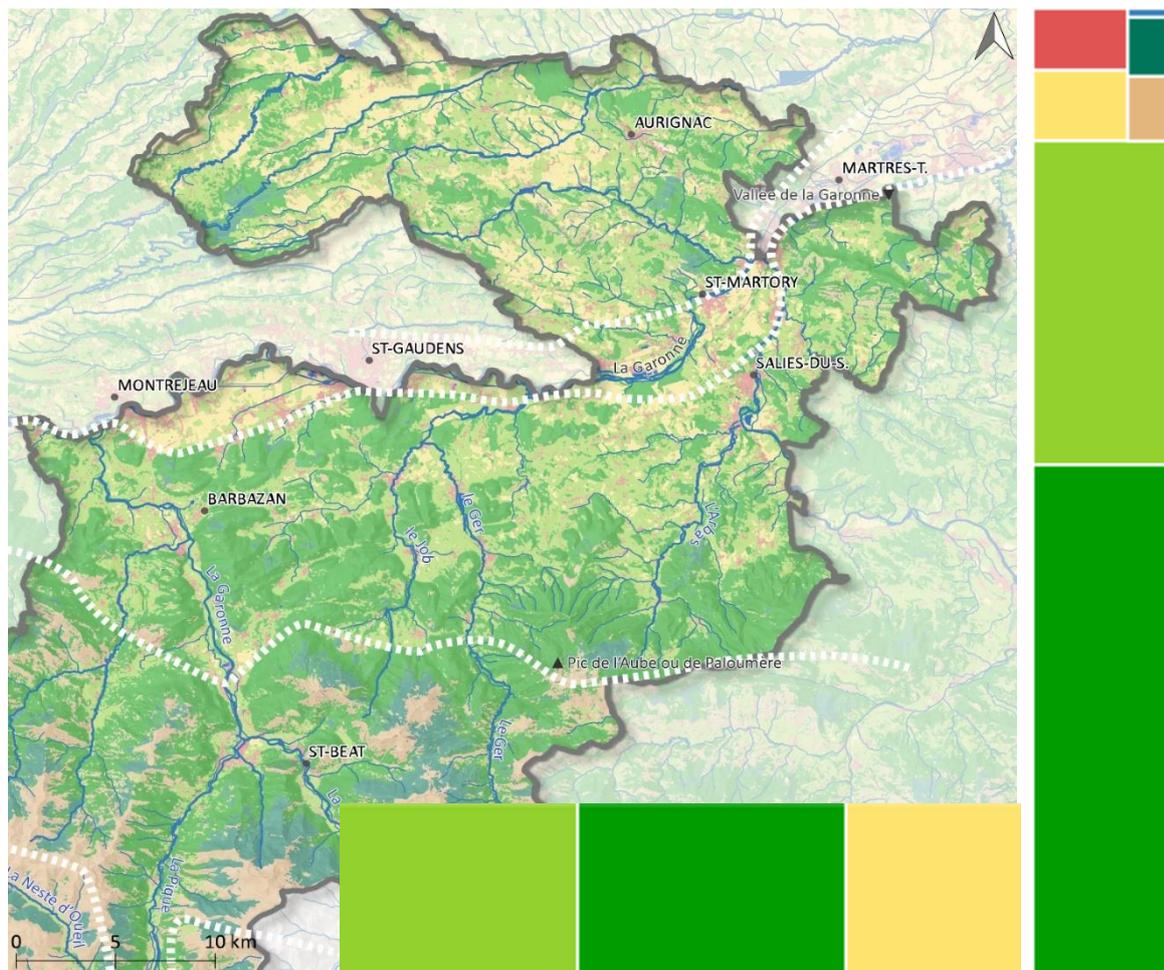


Figure 11 : Occupation du sol du Comminges pré-pyrénéen (EVEN Conseil d'après CES OSO THEIA 2019)

### Une occupation du sol dominée par les boisements et les prairies

54,7% de la surface totale du territoire est occupé par des boisements, majoritairement de feuillus (52,7%). Ceux-ci occupent les pentes des coteaux et les hauteurs. Les espaces de plaine et de vallée sont occupés principalement par un réseau dense de prairies (33,6% de la surface totale du territoire). Les espaces agricoles restent très minoritaires (4,9%) mais sont diversifiés : grandes cultures, vergers, etc. Les espaces artificialisés occupent 4,2% de la surface totale du territoire, et sont donc équivalents aux espaces agricoles.

### Des paysages largement dominés par l'agro-pastoralisme

Les paysages du Comminges pré-pyrénéen sont dominés par les boisements et les formations agricoles. Les fonds de vallées ou de vallons sont occupés par des parcelles de prairies pâturées et plus rarement par des parcelles de cultures, formant ainsi une mosaïque diversifiée. Celles-ci sont structurées par des trames végétales qui s'accrochent aux limites parcellaires, ou au cours d'eau et forment ponctuellement des bosquets. Les pentes des coteaux, difficilement exploitables, sont boisées. Les bourgs au tissu urbain dense s'implantent en fond de vallée ou à la faveur d'éperons rocheux. L'espace est également ponctué par des fermes qui s'intègrent dans les paysages.

### Une entité éco-paysagère peu anthropisée

Le tissu urbain de l'entité éco-paysagère s'organise en de multiples petites entités urbaines, dispersés dans tout l'espace. Des noyaux se forment autour d'un point central (église notamment) et se développent autour de réseaux routiers. Les nouvelles constructions s'inscrivent dans ces dynamiques et entraînent le mitage des paysages. Les paysages sont également marqués par les infrastructures de déplacement, implantées en fond de vallée.

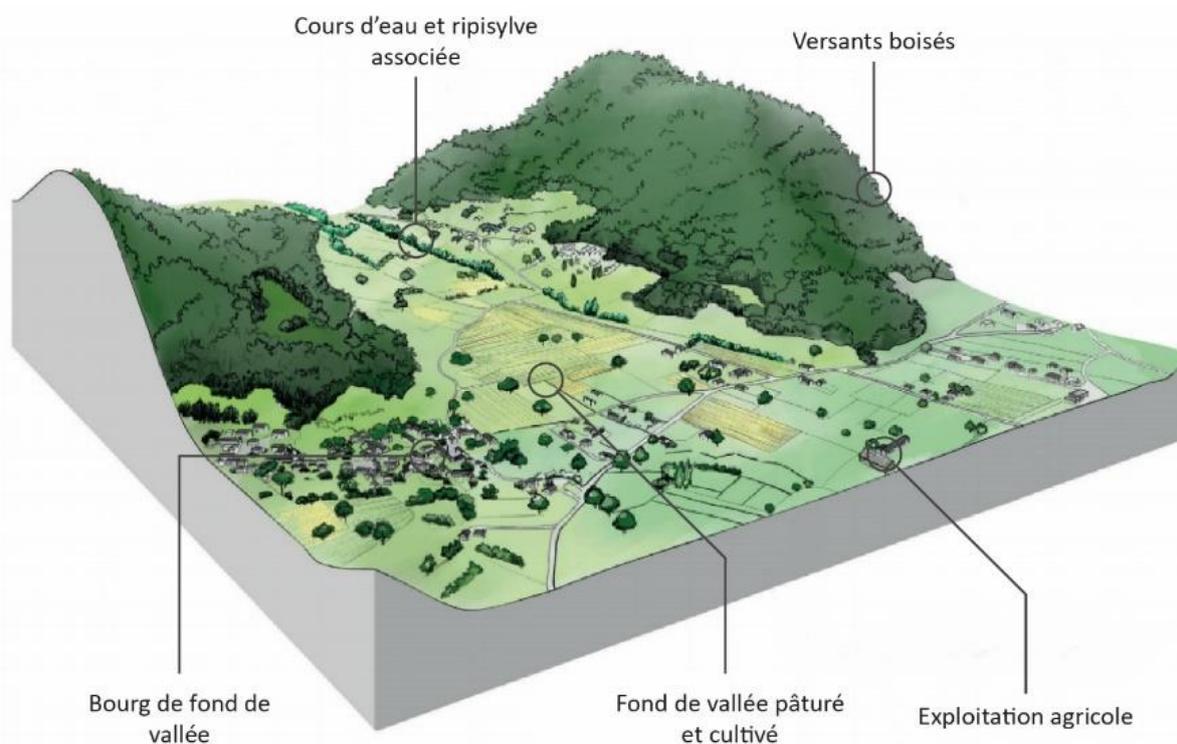


Figure 12 : Bloc diagramme du Comminges pré-pyrénéen (EVEN Conseil d'après Atlas des Paysages de la Haute Garonne)



## SITES REMARQUABLES

- Ensemble des communes de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrère ;
- Lac de Barbazan (Barbazan) ;
- Lac de Saint-Pé-d'Ardet (Saint-Pé-d'Ardet) ;
- Esplanade au bord du Ger (Pointis-Isnard) ;
- Ancien établissement thermal (Encausse-les-Thermes) ;
- Château de Montespan (Montespan) ;
- Ruines féodales (Salies-du-Salat)...



## COMMUNES CONCERNEES

Anla, Antichan, Antichan-de-Frontignes, Arbas, Arbon, Ardiège, Arguenos, Aspet, Aspret-Sarrat, Ausseing, Aventignan, Aveux, Bagiry, Barbazan, Belbèze-en-Comminges, Bertren, Bramevaque, Cabanac-Cazeaux, Cassagne, Castagnède, Castelbiague, Cazaunous, Chein-Dessus, Cier-de-Rivière, Couret, Créchets, Encausse-les-Thermes, Escoulis, Estadens, Esténos, Figarol, Fougaron, Francazal, Fronsac, Frontignan-de-Comminges, Galié, Ganties, Gaudent, Gembrie, Génos, Gourdan-Polignan, Herran, His, Huos, Ilheu, Izaourt, Izaut-de-l'Hôtel, Juzet-d'Izaut, Labarthe-Rivière, Labroquère, Lespiteau, Lourde, Loures-Barousse, Luscan, Malvezie, Mane, Marsoulas, Martres-de-Rivière, Mauran, Milhas, Miramont-de-Comminges, Moncaup, Mont-de-Gallié, Montastruc-de-Salies, Montclar-de-Comminges, Montespan, Montgaillard-de-Salies, Montsaunès, Ore, Payssous, Plagne, Pointis Isnard, Régades, Rieucazé, Roquefort-sur-Garonne, Rouède, Sacoué, Saint-Bertrand-de-Comminges, Saint-Michel, Saint-Pé-d'Ardet, Sainte-Marie, Saléchan, Saleich, Salies-du-Salat, Samuran, Sarp, Sauveterre-de-Comminges, Seilhan, Sengouagnet, Siradan, Soueich, Thèbe, Tibiran-Jaunac, Touille, Troubat, Urau, Valcabrère, Valentine



Troupeau de vaches et premiers reliefs pyrénéens à Ganties - EVEN Conseil



Espaces cultivés à Figarol - EVEN Conseil

Salat à Salies-du-Salat - EVEN Conseil

Figure 13 : Vues du Comminges pré-pyrénéen

## ■ Dynamiques à l'œuvre

### Dynamiques liées aux milieux naturels

Le développement de l'urbanisation, même peu marqué, entraîne la consommation de milieux naturels et la perte d'habitats. L'abandon de l'agriculture extensive favorise la progression des boisements. On note également une « remontée » des espèces animales et végétales montagnardes du fait de l'évolution du climat. Celui-ci, ajouté à l'évolution des modes d'habitat, induit le développement de plantes invasives le long des routes et des cours d'eau, ce qui banalise les paysages et réduit la fonctionnalité de la biodiversité.

### Dynamiques liées aux milieux agricoles

L'évolution des pratiques agricoles conduit à la simplification du parcellaire mais également de l'occupation des terres. Cette dynamique s'accompagne de l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles, aux volumes et à l'architecture souvent peu liés au bâti agricole traditionnel. La trame bocagère présente se densifie et les boisements se développent, notamment sur les terrains les plus difficilement exploitables.

### Dynamiques liées aux milieux urbains

Le territoire est peu exposé aux dynamiques d'expansion de l'urbanisation. Cette dynamique est visible notamment le long des axes de circulation structurants, à partir des centres-bourgs. Les nouvelles constructions présentent une architecture standardisée, plus ou moins banalisante et impactante. La forte vacance entraîne l'abandon d'un part non négligeable du patrimoine bâti du territoire, notamment en centre-bourg.

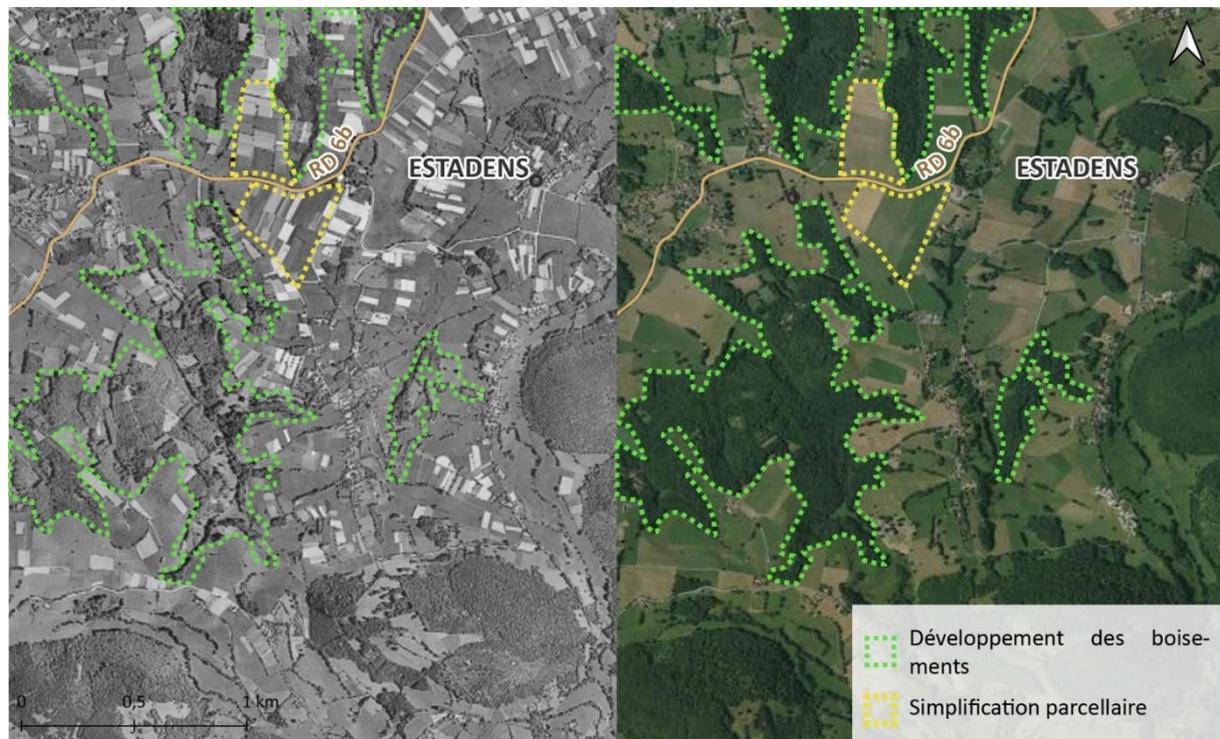


Figure 14 : Dynamiques observables sur Estadens (EVEN Conseil d'après IGN)



Figure 15 : Dynamiques observables sur Cassagne (EVEN Conseil d'après IGN)

## ■ Objectifs de qualité paysagère

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	MESURES
La limitation de la fermeture des paysages, notamment par le maintien du pastoralisme	1.3.1 / 1.3.2 / 1.5.2 / 2.1.2 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.5.1
La valorisation d'une agriculture diversifiée vecteur de la mosaïque paysagère	1.3.1 / 2.1.2 / 3.3.2 / 3.5.1 / 3.5.2
La bonne intégration des nouvelles constructions dans les paysages	1.3.1 / 2.5.1 / 2.5.2 / 3.3.2
La préservation de l'architecture traditionnelle et de la forme des villages	1.3.1 / 2.5.1 / 2.5.2 / 2.5.3 / 3.3.2
L'entretien et la restauration des éléments de patrimoine bâti monumental comme vernaculaire	1.3.1 / 1.5.2 / 2.5.1 / 2.5.2 / 2.5.3 / 3.3.2
L'encadrement du développement des énergies renouvelables	1.3.1 / 2.2.1 / 3.3.2
Le maintien et le renforcement de la trame végétale	1.3.1 / 3.1.3 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2
La limitation des pollutions lumineuses	1.3.1 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.5.1
La réduction des pollutions visuelles	1.3.1 / 3.3.2
L'anticipation des évolutions de la forêt en lien avec le changement climatique	1.3.1 / 3.2.2 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1
La promotion et l'exercice d'une gestion forestière durable	1.3.1 / 3.1.3 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2
La lutte contre les espèces exotiques envahissantes	1.3.1 / 3.1.3 / 3.2.2 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2

## 4. La montagne garonnaise

### H. Structures paysagères

#### Une topographie contrastée

La topographie de l'entité éco-paysagère est organisée en succession de chaînes de montagnes organisées selon un axe nord-sud et séparées par des vallées dont les plus importantes sont la vallée de la Pique et la vallée de la Garonne. Les reliefs les plus importants sont situés au sud de l'entité éco-paysagère et les hauteurs décroissent à mesure que l'on avance vers le nord.

Le point le plus haut de l'entité éco-paysagère est le Pic de Crabère qui culmine à 2 630 m NGF. Le point de plus bas se trouve dans la vallée de la Garonne, sur la commune de Fronsac et culmine à 466 m NGF.

#### Un réseau hydrographique largement structurant

L'entité éco-paysagère est structurée par trois cours d'eau : la Pique, la Garonne et le Ger, point de départ d'un réseau hydrographique dense qui couvre tout le territoire. Ceux-ci s'inscrivent dans des vallées plus ou moins large à l'occupation du sol varié. Leur ripisylve dense les rend difficilement visibles dans les paysages. Les perceptions se font alors depuis les points de franchissement.

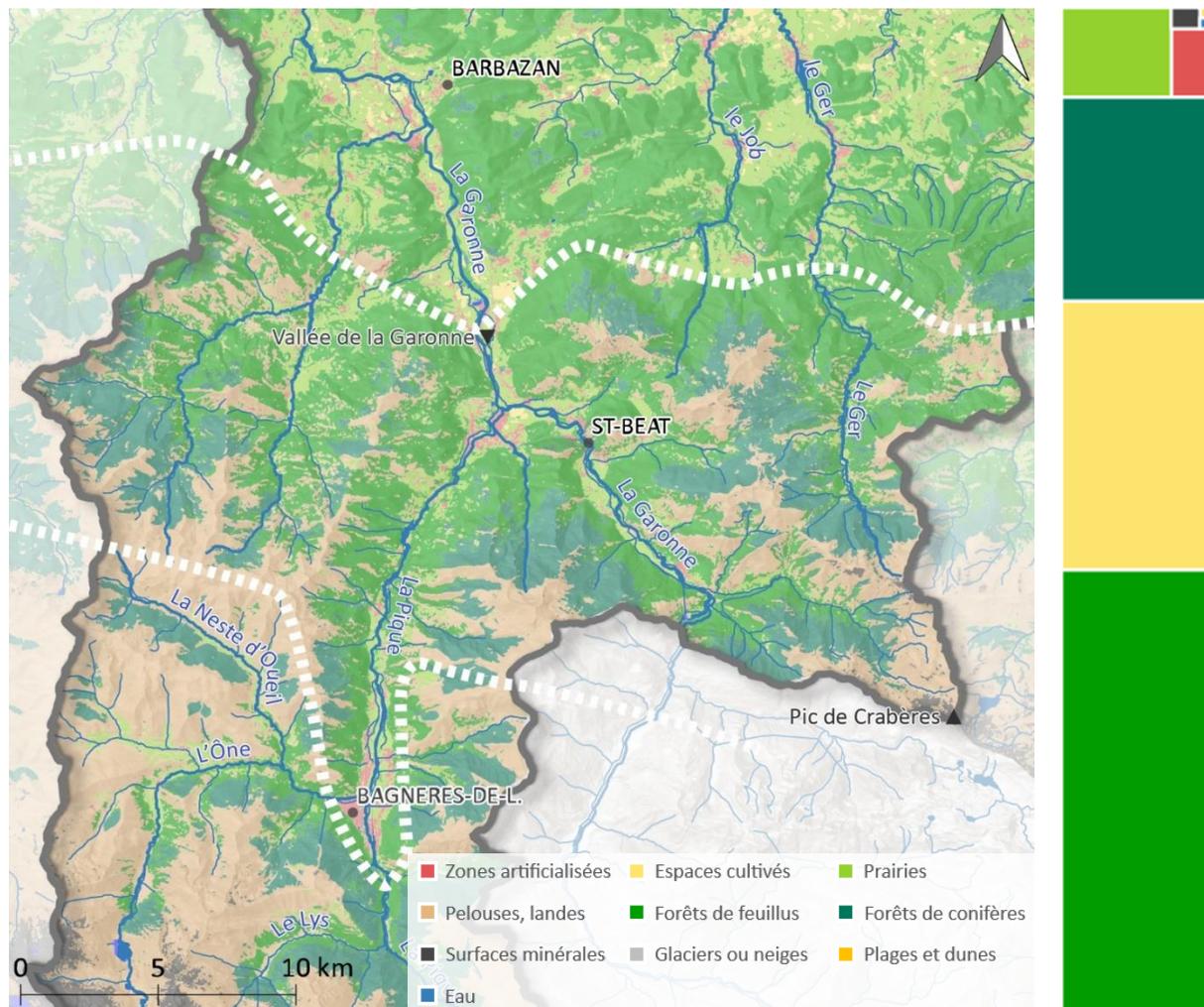


Figure 16 : Occupation du sol sur la montagne Garonnaise (EVEN Conseil d'après CES OSO THEIA 2019)

### Une occupation du sol dominée par les boisements

L'entité éco-paysagère est largement couverte par des boisements qui occupent 64,1% de la surface totale du territoire. Il s'agit principalement de forêts de feuillus (43,9%). Les hauteurs des reliefs sont occupées par des estives (27,0% du territoire). Quelques espaces de prairies sont présents dans les fonds de vallée. Celles-ci ne représentent que 6,6% de la surface totale du territoire.

### Des paysages largement dominés par l'agro-pastoralisme

Les paysages de cette entité éco-paysagère sont également organisés selon les variations du relief. Le réseau hydrographique dense et structuré s'inscrit dans des milieux agricoles diversifiés ou des milieux boisés fermés. Les massifs montagnards qui encadrent ces vallées sont occupés par des boisements qui laissent place à des prairies d'altitude. Des pics rocheux occupent les plus hauts sommets.

Les formes urbaines s'inscrivent dans les vallées les plus larges. Structurées autour d'un noyau dense, elles s'étirent ensuite le long des axes de circulation structurants. Les bourgs implantés sur les versants (préférentiellement sud, est ou ouest) présentent un tissu urbain plus dense. Le territoire est également ponctué par de l'habitat dispersé.

### Une entité éco-paysagère peu anthropisée

Les noyaux urbains de l'entité éco-paysagère se sont initialement implantés dans les fonds de vallée les plus larges. Le tissu urbain s'est ensuite diffusé le long des axes de circulation majeurs, implantés également en fond de vallée. Le bâti isolé est plus fréquent que sur le territoire de haute montagne. Il s'agit principalement d'habitations isolées, d'exploitations agricoles ou de hameaux. Les paysages sont également marqués par les infrastructures liées à la production d'hydro-électricité (conduites forcées, barrages, pylônes, etc.) et par celles liées au tourisme, notamment au niveau de la station du Mourtis.

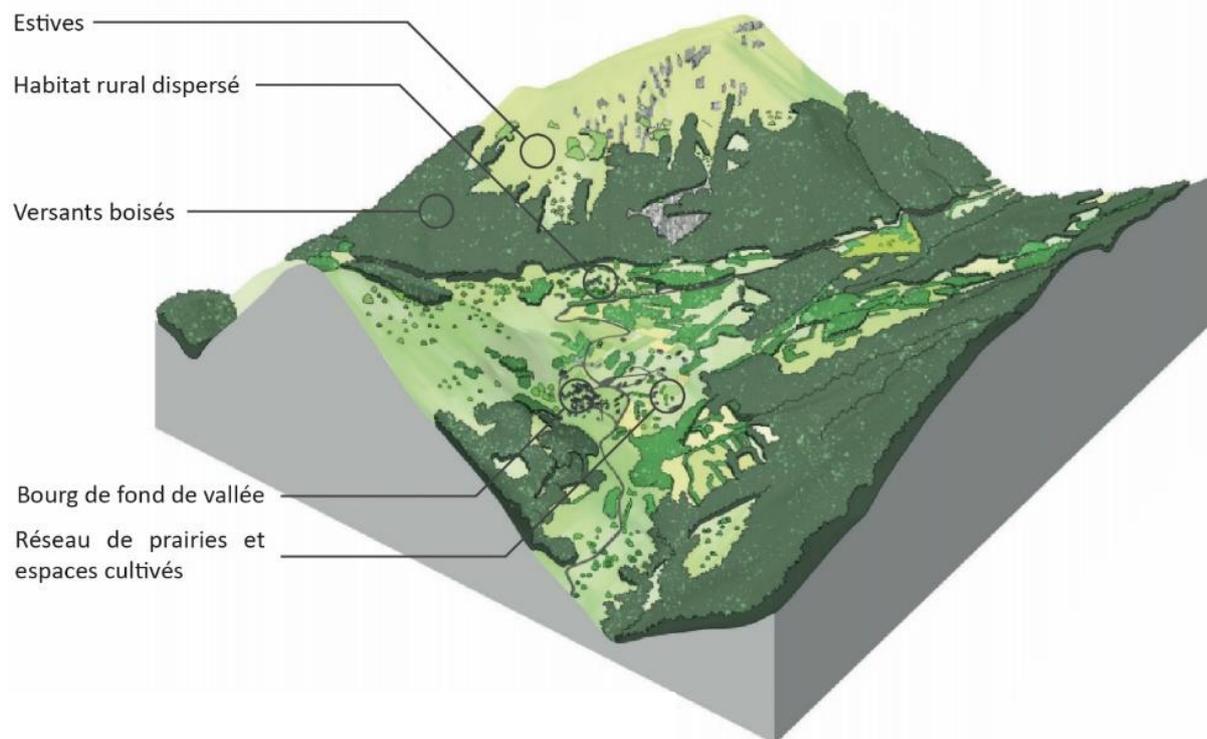


Figure 17 : Bloc diagramme de la montagne Garonnaise (EVEN Conseil d'après Atlas des Paysages de Haute-Garonne)



## SITES REMARQUABLES

- Villas, établissement thermal, casino, château à Bagnères-de-Luchon ;
- Jardin des Cascades (Montauban-de-Luchon) ;
- Vallée de Melles ;
- Cascade du Serail (Melles) ;
- Tour à signaux (Moustajon) ;
- Château, église, pont, tour à signaux à Saint-Béat...



## COMMUNES CONCERNEES

Antichan-de-Frontignes, Antignac, Arbas, Arguenos, Argut-Dessous, Arlos, Aspet, Bachos, Bagnères-de-Luchon, Baren, Bezins-Garraux, Binos, Boutx, Bramevaque, Burgalays, Cazarilh, Cazarilh-Laspènes, Cazaux-Layrisse, Chaum, Chein-Dessus, Cier-de-Luchon, Cierp-Gaud, Esbareich, Esténos, Eup, Ferrère, Fos, Fougaron, Francazal, Fronsac, Frontignan-de-Comminges, Gouaux-de-Luchon, Guran, Herran, Juzet-d'Izaut, Juzet-de-Luchon, Lège, Marignac, Mauléon-Barousse, Melles, Milhas, Moncaup, Montauban-de-Luchon, Moustajon, Ourde, Portet-d'Aspet, Razecueillé, Saccourvielle, Sacoué, Saint-Béat-Lez, Saint-Mamet, Saint-Pé-d'Ardet, Saléchan, Saleich, Salles-et-Pratviel, Sengouagnet, Signac, Siradan, Sode, Sost, Thèbe, Troubat, Urau



Vue de la vallée de la Pique depuis Superbagnères - EVEN Conseil



Vallée de la Pique à Guran - EVEN Conseil

Bourg de Signac - EVEN Conseil

Figure 18 : Vues de la montagne garonnaise

## ■ Dynamiques à l'œuvre

### Dynamiques liées aux milieux naturels

L'abandon de l'agriculture extensive sur les milieux intermédiaires favorise leur enrichissement et donc la progression des boisements. On note également une « remontée » des espèces animales et végétales montagnardes du fait de l'évolution du climat. Celui-ci, ajouté à l'évolution des modes d'habitat, induit le développement de plantes invasives le long des routes et des cours d'eau, ce qui banalise les paysages et réduit la fonctionnalité de la biodiversité.

### Dynamiques liées aux milieux agricoles

L'abandon progressif des terres agricoles, et notamment des secteurs ouverts de prairie, entraîne l'enrichissement de ces terres. Cette dynamique est induite par la diminution du nombre d'exploitations agricoles due par le vieillissement des agriculteurs mais également par le resserrement des exploitations sur les secteurs facilement exploitables. Il est également noté une difficulté d'accès au foncier. Cependant, des dynamiques de conservation du patrimoine bâti agricole sont en cours, notamment sur les secteurs d'estives.

### Dynamiques liées aux milieux urbains

Le territoire est peu exposé aux dynamiques d'expansion de l'urbanisation. Cette dynamique est visible notamment le long des axes de circulation structurants, dans les dents creuses ou à partir des centres-bourgs des villages de fond de vallée. Les nouvelles constructions présentent une architecture standardisée et banalisante. Des dynamiques de valorisation du patrimoine bâti agricole (rénovation de granges pour de l'habitat) sont également en cours.

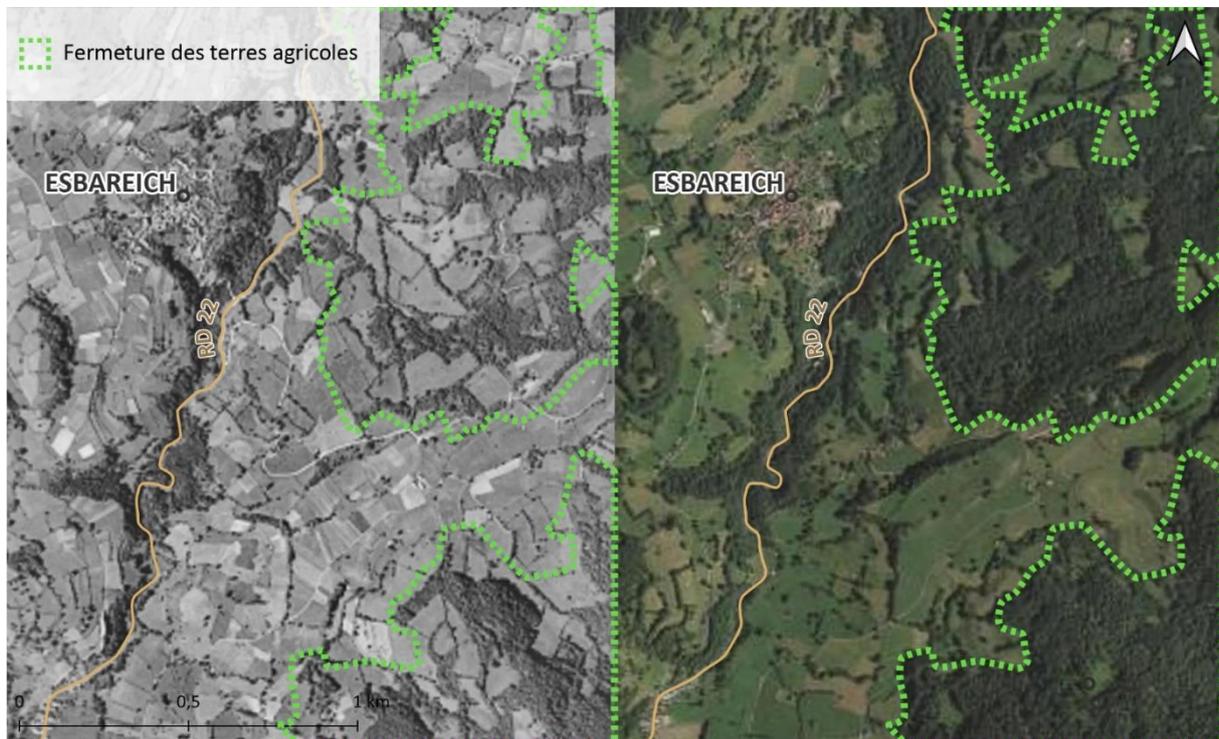


Figure 19 : Dynamiques observables sur Esbareich (EVEN Conseil d'après IGN)

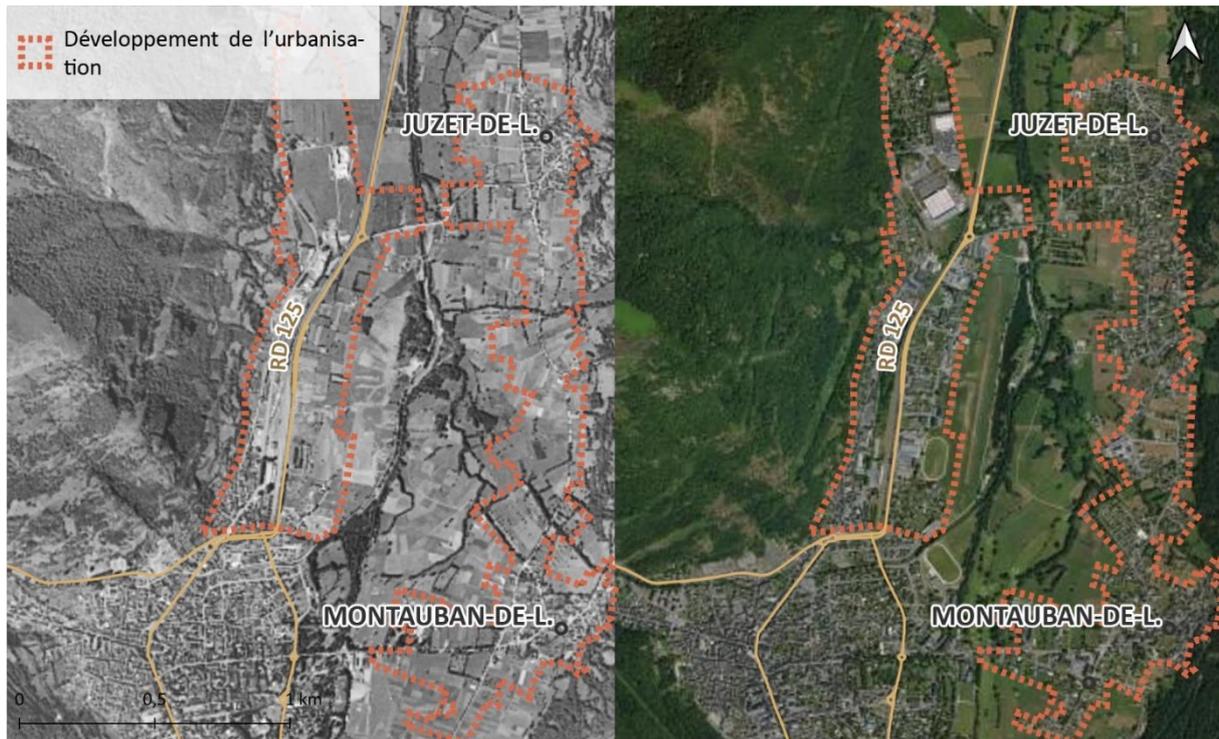


Figure 20 : Dynamiques observables sur Montauban-de-Luchon et Juzet-de-Luchon (EVEN Conseil d'après IGN)

## ■ Objectifs de qualité paysagère

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	MESURES
La limitation de la fermeture des paysages, notamment par le maintien du pastoralisme	1.3.1 / 1.3.2 / 1.5.2 / 2.1.2 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.5.1
La valorisation d'une agriculture diversifiée vecteur de la mosaïque paysagère	1.3.1 / 2.1.2 / 3.3.2 / 3.5.1 / 3.5.2
La bonne intégration des nouvelles constructions dans les paysages	1.3.1 / 2.5.1 / 2.5.2 / 3.3.2
La préservation de l'architecture traditionnelle et de la forme des villages	1.3.1 / 2.5.1 / 2.5.2 / 2.5.3 / 3.3.2
L'entretien et la restauration des éléments de patrimoine bâti monumental comme vernaculaire	1.3.1 / 1.5.2 / 2.5.1 / 2.5.2 / 2.5.3 / 3.3.2
L'encadrement du développement des énergies renouvelables	1.3.1 / 2.2.1 / 3.3.2
Le maintien et le renforcement de la trame végétale	1.3.1 / 3.1.3 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2
La limitation des pollutions lumineuses	1.3.1 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.5.1
La réduction des pollutions visuelles	1.3.1 / 3.3.2
L'anticipation des évolutions de la forêt en lien avec le changement climatique	1.3.1 / 3.2.2 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1
La promotion et l'exercice d'une gestion forestière durable	1.3.1 / 3.1.3 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2
La lutte contre les espèces exotiques envahissantes	1.3.1 / 3.1.3 / 3.2.2 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2

## 5. Les hautes montagnes du Luchonnais

### I. Structures paysagères

#### Une topographie contrastée

La topographie de l'entité éco-paysagère est dominée par la chaîne des hauts sommets situés sur toute la partie sud. La topographie décroît à mesure que l'on avance vers le nord, mais reste celle d'une haute chaîne de montagnes. Les hauts reliefs sont découpés par les vallées étroites de la Neste d'Oueil, l'Ône, le Lys et la Pique.

Le point le plus haut de l'entité éco-paysagère est également le point culminant du périmètre du PNR. Il s'agit du Pic Perdiguère qui culmine à 3 222 m NGF. Le point de plus bas se trouve dans la vallée de l'Ône, sur la commune de Trébons-de-Luchon et culmine à 744 m NGF.

#### Un réseau hydrographique largement structurant

L'entité éco-paysagère est structurée par quatre cours d'eau : l'Ône, la Neste d'Oueil, le Lys et la Pique, point de départ d'un réseau hydrographique dense qui couvre quasi-tout le territoire. Leur implantation dans des vallées étroites, souvent boisées ou bordées par des prairies les rend difficilement visibles dans les paysages. Les perceptions se font alors depuis les points de franchissement.

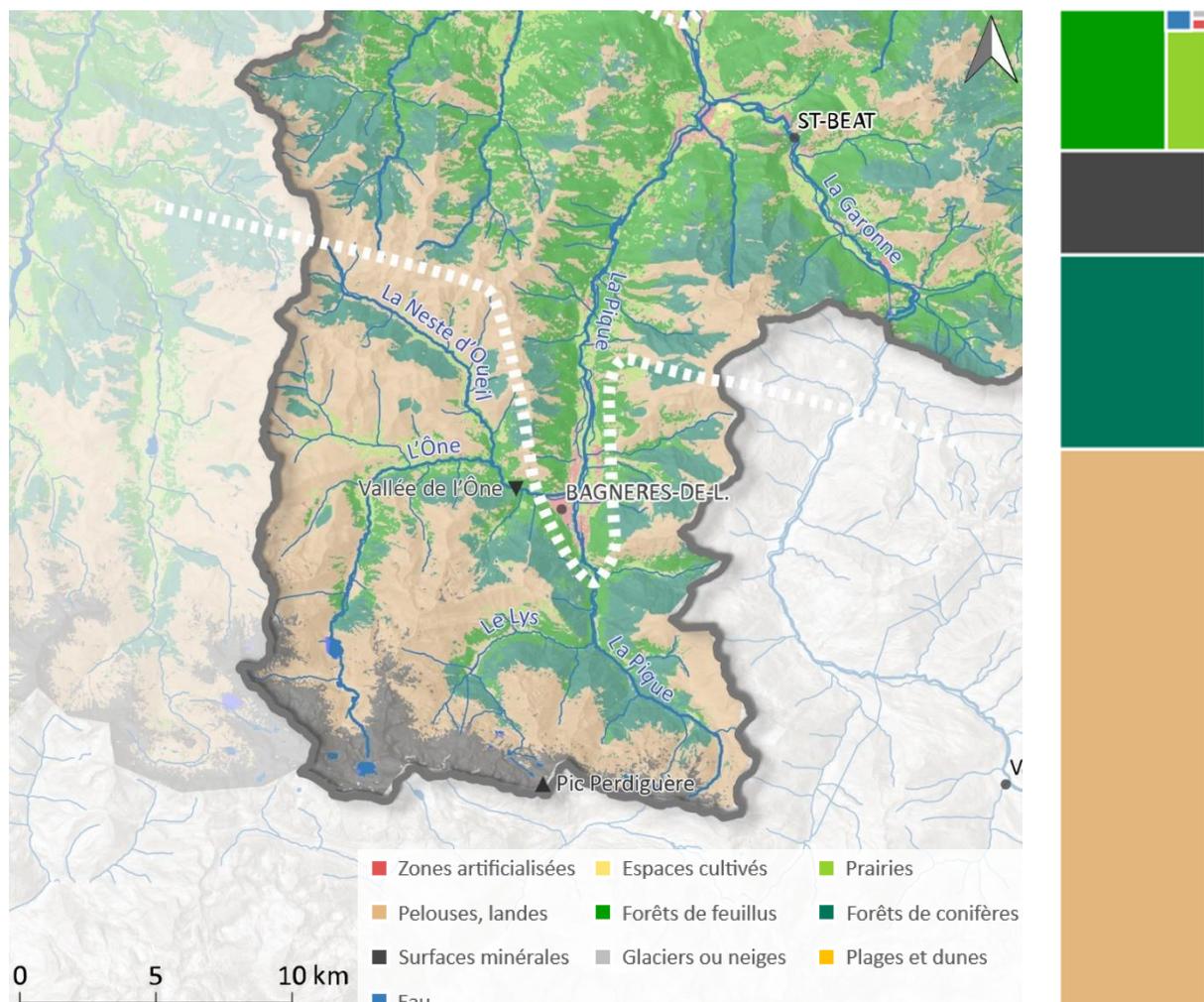


Figure 21 : Occupation du sol des hautes montagnes du Luchonnais (EVEN Conseil d'après CES OSO THEIA 2019)

### Une occupation du sol dominée par les estives

L'occupation du sol de l'entité éco-paysagère est assez homogène. Celle-ci est largement occupée par les surfaces pastorales, qui représentent 56,5% de la surface totale de l'entité éco-paysagère. Les fonds de vallées et les premiers étages sont occupés par des boisements de feuillus et de conifères (qui couvrent respectivement 10,1% et 19,3% de la surface totale du territoire). Les hauts sommets au sud sont quant à eux occupés par des surfaces minérales (10,2% de la surface totale du territoire).

### Des paysages largement dominés par l'agro-pastoralisme

Les paysages de cette entité éco-paysagère s'organisent principalement selon le relief. Les fonds de vallées, souvent étroits, sont occupés par des prairies de fauche ou par des boisements, ce qui limite les ouvertures visuelles. Elles sont aussi le lieu de passage des infrastructures de déplacement et le lieu privilégié pour l'implantation des zones urbaines. Quelques bourgs se sont développés sur les versants sud, ou soulanes. Les boisements occupent la partie intermédiaire des versants. Ceux-ci laissent peu à peu place aux larges zones d'estives, où la végétation rase permet d'ouvrir de très larges panoramas sur les sommets alentours. Enfin, les hauts reliefs présentent des zones rocheuses nues, puis les milieux niveaux, notamment sur les hauts versants nord.

### Une entité éco-paysagère peu anthropisée

Les bourgs de l'entité éco-paysagère se sont initialement implantés dans les fonds de vallée, ou sur les soulanes. Ils présentent un tissu urbain dense afin de limiter la consommation de terres agricoles. Le bâti isolé reste rare et revêt la forme de granges foraines, ou de cabanes et de refuges pour les berges. Les paysages sont également marqués par les « villages » des stations de ski, qui présentent des formes urbaines différentes de l'architecture traditionnelle. Les axes principaux sont également implantés en fond de vallée. Les paysages sont de plus marqués par le passage d'infrastructures liées à la production d'hydro-électricité et par celles liées au tourisme (remontées mécaniques notamment).

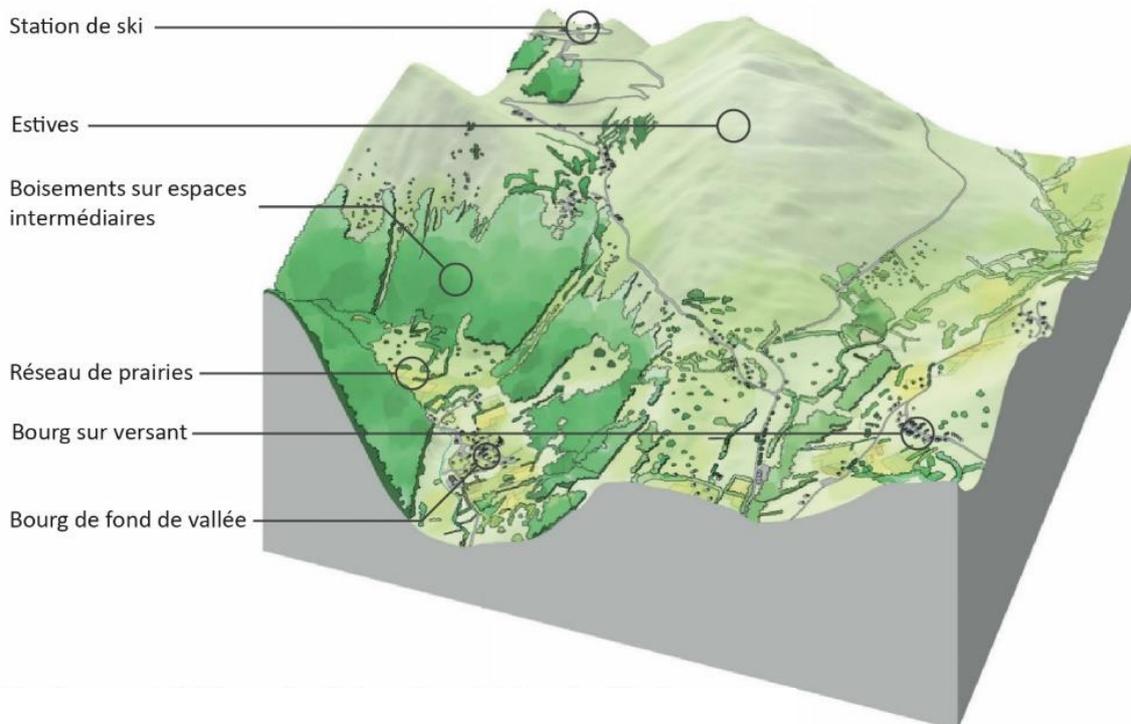


Figure 22 : Bloc diagramme des hautes montagnes du Luchonnais (EVEN Conseil d'après Atlas des Paysages de la Haute-Garonne)



## SITES REMARQUABLES

- Vallée du Lys (Cazeaux-de-Larboust, Castillon-de-Larboust, Saint-Aventin, Bagnères-de-Luchon) ;
- Hospice de France (Bagnères-de-Luchon) ;
- Lac d'Oô (Oô) ;
- Plateau de Superbagnères (Saint-Aventin);
- Ruisseau de la Glère, gouffre de Malaplate et Cascade des Demoiselles (Bagnères-de-Luchon) ;
- Vallée d'Oueil (Bourg-d'Oueil, Cirès, Caubous, Saint-Paul-d'Oueil, Saccourvielle, Benque-Dessous-et-Dessus) ;



## COMMUNES CONCERNEES

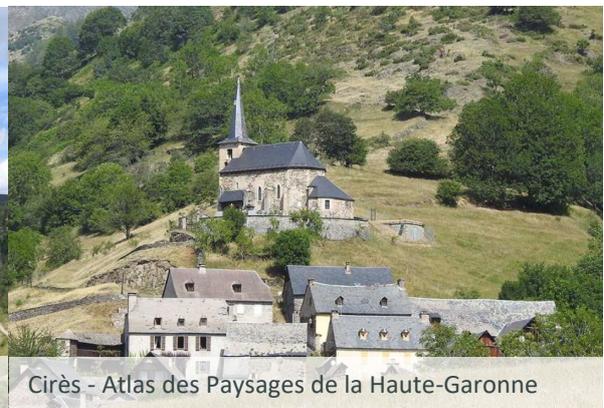
Artigue, Bagnères-de-Luchon, Benque-Dessous-et-Dessus, Billière, Bourg-d'Oueil, Castillon-de-Larboust, Cathervielle, Caubous, Cazarilh-Laspènes, Cazeaux-de-Larboust, Cirès, Garin, Gouaux-de-Larboust, Jurvielle, Juzet-de-Luchon, Mayrègne, Montauban-de-Luchon, Oô, Portet-de-Luchon, Poubeau, Saccourvielle, Saint-Aventin, Saint-Mamet, Saint-Paul-d'Oueil, Sode, Trébons-de-Luchon



Estives pâturées à Superbagnères - EVEN Conseil



Lac d'Oô - EVEN Conseil



Cirès - Atlas des Paysages de la Haute-Garonne

## ■ Dynamiques à l'œuvre

### Dynamiques liées aux milieux naturels

L'abandon de l'agriculture extensive sur les milieux intermédiaires favorise leur enrichissement et donc la progression des boisements. On note également une « remontée » des espèces animales et végétales montagnardes du fait de l'évolution du climat. Celui-ci, ajouté à l'évolution des modes d'habitat, induit le développement de plantes invasives le long des routes et des cours d'eau, ce qui banalisent les paysages et réduit la fonctionnalité de la biodiversité.

### Dynamiques liées aux milieux agricoles

L'abandon progressif des terres agricoles, et notamment des secteurs ouverts de prairie, entraîne l'enrichissement de ces terres. Cette dynamique est induite par la diminution du nombre d'exploitations agricoles due par le vieillissement des agriculteurs mais également par le resserrement des exploitations sur les secteurs facilement exploitables. Il est également noté une difficulté d'accès au foncier. Cependant, des dynamiques de conservation du patrimoine bâti agricole sont en cours, notamment sur les secteurs d'estives.

### Dynamiques liées aux milieux urbains

Le territoire reste peu concerné par des dynamiques d'expansion de l'urbanisation. Certains éléments de patrimoine bâti agricole, notamment les granges, sont tantôt abandonnés, tantôt réinvesti pour des projets d'habitations ou de garage. Cette dynamique de rénovation est également visible sur les vieilles bâtisses traditionnelles.

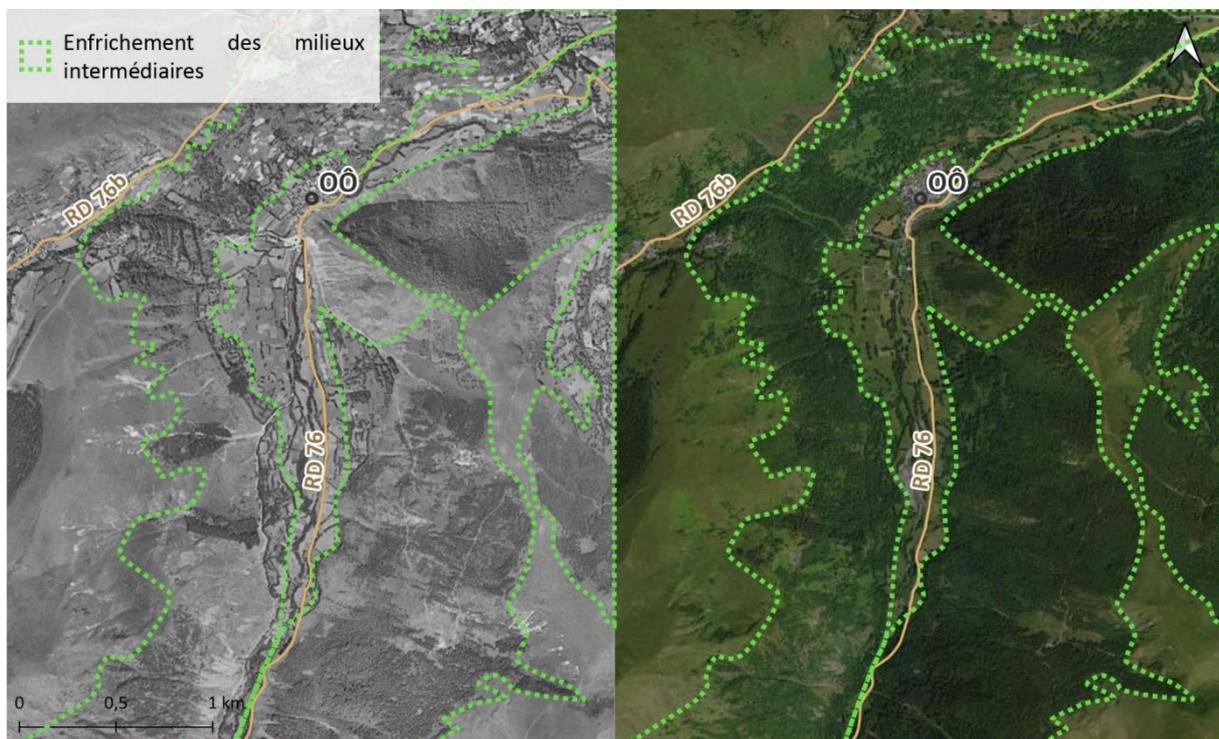


Figure 23 : Dynamiques observables sur Oô (EVEN Conseil d'après IGN)

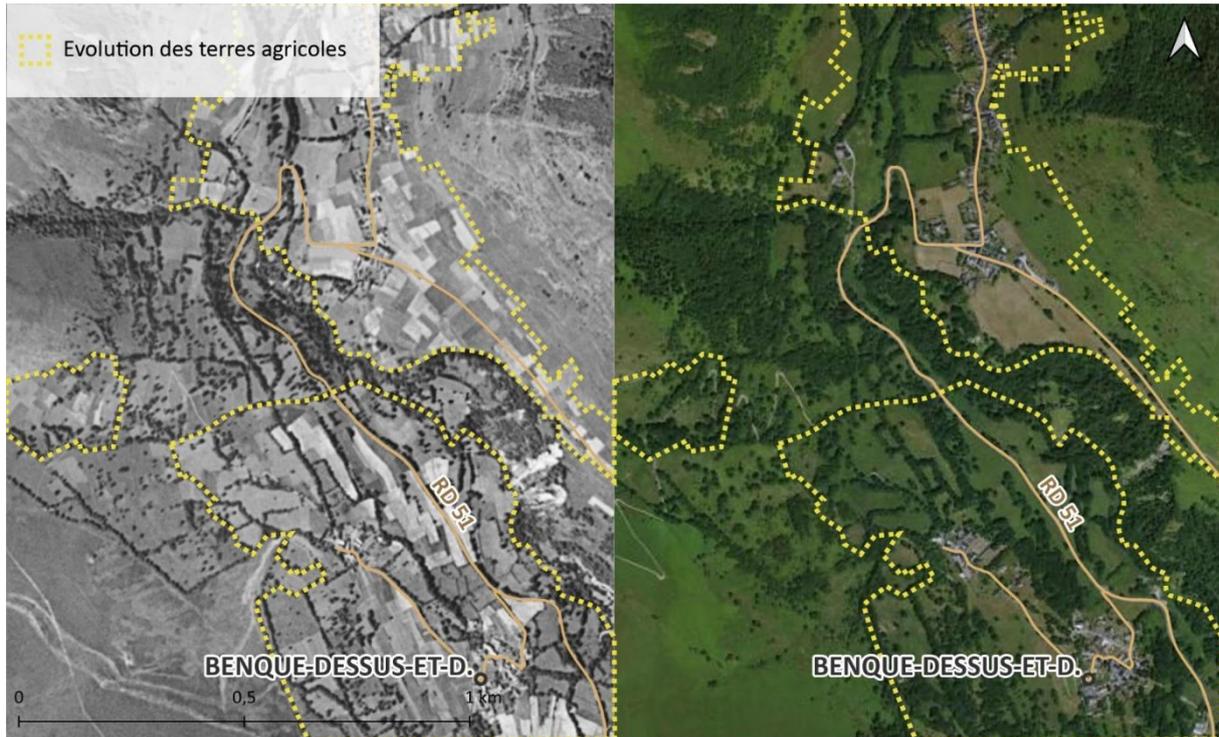


Figure 24 : Dynamiques observables sur Benque-Dessus-et-Dessous (EVEN Conseil d'après IGN)

## ■ Objectifs de qualité paysagère

OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	MESURES
La limitation de la fermeture des paysages, notamment par le maintien du pastoralisme	1.3.1 / 1.3.2 / 1.5.2 / 2.1.2 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.5.1
La valorisation d'une agriculture diversifiée vecteur de la mosaïque paysagère	1.3.1 / 2.1.2 / 3.3.2 / 3.5.1 / 3.5.2
La bonne intégration des nouvelles constructions dans les paysages	1.3.1 / 2.5.1 / 2.5.2 / 3.3.2
La préservation de l'architecture traditionnelle et de la forme des villages	1.3.1 / 2.5.1 / 2.5.2 / 2.5.3 / 3.3.2
L'entretien et la restauration des éléments de patrimoine bâti monumental comme vernaculaire	1.3.1 / 1.5.2 / 2.5.1 / 2.5.2 / 2.5.3 / 3.3.2
L'encadrement du développement des énergies renouvelables	1.3.1 / 2.2.1 / 3.3.2
Le maintien et le renforcement de la trame végétale	1.3.1 / 3.1.3 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2
La limitation des pollutions lumineuses	1.3.1 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.5.1
La réduction des pollutions visuelles	1.3.1 / 3.3.2
L'anticipation des évolutions de la forêt en lien avec le changement climatique	1.3.1 / 3.2.2 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1
La promotion et l'exercice d'une gestion forestière durable	1.3.1 / 3.1.3 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2
La lutte contre les espèces exotiques envahissantes	1.3.1 / 3.1.3 / 3.2.2 / 3.3.1 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2

## Mesure 1.3.2 Disposer d'une ingénierie au service de la planification territoriale

En 2022, plus des deux tiers des 195 communes du territoire ne disposaient d'aucun document de planification. Des réflexions intercommunales sont en place, dirigeant une partie des communes du territoire vers la création de documents d'urbanisme partagés, vecteurs d'une volonté établie d'articuler les projets locaux autour d'enjeux supra-communaux.

Le territoire compte trois quarts de communes de moins de 300 habitants (recouvrant 2/3 du territoire) ce qui en fait un territoire peu dense avec en moyenne 30 habitants au km<sup>2</sup> en 2019. Les ambitions portées par le projet sont d'associer protection et valorisation des patrimoines, limitation de l'artificialisation des sols et développement durable des espaces urbanisés. Le territoire a une dynamique peu économe quant aux espaces artificialisés. Le modèle du logement en individuel libre bâti sur de grandes parcelles prédomine. Pour chaque ménage supplémentaire accueilli entre 2014 et 2019, 4530m<sup>2</sup> en moyenne ont été consommés sur le territoire (en ne tenant compte que de la consommation d'espace dédié à l'habitat, sources INSEE et observatoire national de l'artificialisation).

La Charte entend accompagner les communes et collectivités dans une démarche durable d'aménagement, qui favorise la prise en compte des enjeux transversaux liés à la sobriété foncière, la préservation de la mosaïque des paysages, le développement des continuités écologiques et des espaces de protection de l'environnement. Un travail de fond sera mené auprès des structures porteuses de SCOT, afin de partager les enjeux de planification à cette échelle, et intégrer le plus en amont possible les dispositions pertinentes en matière d'urbanisme et de planification. Des objectifs seront développés à cette échelle afin d'améliorer la gestion alternative des eaux pluviales.

Cet accompagnement s'appuie sur les dynamiques existantes et en cours en matière de planification, afin de traduire dans les différents documents des prescriptions visant à prendre en compte la protection et la valorisation des patrimoines locaux naturels, paysagers, bâtis, culturels et agricoles.

*Cette mesure, comme l'ensemble de la Charte, renvoie à l'annexe « Dispositions pertinentes en matière d'urbanisme à retranscrire dans les documents de planification » (Cf. annexes).*

### Objectifs de la mesure :

- Apporter un soutien en matière d'ingénierie de projet locaux
- Outiller les décideurs locaux de cahiers techniques réalisés sur mesure à l'environnement du PNR afin de favoriser un urbanisme durable qui s'intègre à l'environnement de projet
- Favoriser une gestion économe de l'espace par le respect d'une trajectoire qui s'inscrit dans l'ambition du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), traduit à l'échelle régionale dans le SRADDET
- Être moteur dans le portage de solutions alternatives et innovantes en matière d'accompagnement de projets interterritoriaux
- Promouvoir un habitat durable
- Lutter contre la vacance et faciliter l'adaptation du bâti ancien aux besoins des ménages actuels tout en limitant les pressions nouvelles
- Développer l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation
- Encourager la mixité sociale, intergénérationnelle et l'habitat pluriel
- Maîtriser l'urbanisation et donner la priorité au réinvestissement des tissus urbains existants



**FAIRE PARC** c'est créer un observatoire territorial en concertation, faire un bilan du SCOT du territoire du Pays Comminges Pyrénées et définir un outil d'action mutualisé. Mobiliser les compétences des 3 communautés de communes (5C CCPHG ET CCCGS), au sein d'un comité technique animé par le PETR Pays Comminges en intégrant l'association de préfiguration du PNR, définir ainsi la méthodologie et les moyens à mobiliser et assurer un suivi de notre projet de territoire compatible avec la charte coconstruite.



### Figuration au Plan de Parc

- Secteurs de développement de l'urbanisation, à maîtriser
- Coupures d'urbanisation
- Projet de revitalisation et d'aménagement à accompagner

#### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.2.2 / 2.4.1 / 2.4.2 / 1.1.5 / 2.1.1 / 2.2.3

#### Liens avec les objectifs de qualité paysagère :

- La limitation de la fermeture des paysages, notamment par le maintien du pastoralisme ;
- La valorisation d'une agriculture diversifiée vecteur de la mosaïque paysagère ;
- La bonne intégration des nouvelles constructions dans les paysages ;
- La préservation de l'architecture traditionnelle et de la forme des villages ;
- L'entretien et la restauration des éléments de patrimoine bâti monumental comme vernaculaire.

### Indicateurs :

- Nombre d'actions d'accompagnement à la prise en compte des dispositions de la Charte pour un urbanisme de qualité, économe de l'espace
- Evolution de la couverture du Parc par des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi ou PLU) et des secteurs à enjeux

### Disposition 1

Faire converger les enjeux de l'aménagement paysager avec les enjeux agricoles

#### Sous dispositions

- Protéger dans les documents d'urbanisme, les bâtis agricoles traditionnels, emblématiques des paysages du territoire, identifiés via la réalisation du cahier des paysages
- Encourager une agriculture participant à l'attractivité et à la qualité patrimoniale et paysagère du territoire
- S'appuyer sur la diversification des pratiques agricoles (menues prairies fleuries par ex) pour diversifier les paysages agricoles du territoire (lien 2.2.3)
- Mettre en synergie les acteurs pour favoriser la préservation d'infrastructures agroécologiques dans les espaces agricoles qui animent les paysages et favorisent une bonne gestion de la

ressource en eau. En effet, ils contribuent à ralentir l'écoulement des eaux pluviales (atténuation du risque d'érosion des sols, ruissellement, amélioration de l'infiltration).

### Disposition 2

Promouvoir un urbanisme et une architecture qui intègrent les enjeux transversaux de préservation de l'environnement, des paysages, d'adaptation au défi climatique, de mobilités, d'accès aux commerces, aux équipements, d'accès au logement

#### Sous dispositions

- Sensibiliser les collectivités à l'intérêt de mutualiser les moyens et les projets (partage d'expérience réussies, de défis relevés collectivement, organisation de voyages d'études).
- Accompagnement et recensement (pour publication d'un référentiel de construction exemplaires) de projets de constructions avec une plus-value environnementale
- Intégrer le petit et grand cycle de l'eau au sein des documents de planification à travers par exemple : la désimperméabilisation des espaces à enjeux, le ralentissement dynamique, l'anticipation des conflits d'usages, la sécurisation des captages d'eau potable, l'intégration des capacités AEP et assainissement dans la planification.
- Disposer, sur l'ensemble du territoire, d'un accompagnement gratuit en matière de paysage, d'urbanisme, de biodiversité en faveur de l'adaptation au dérèglement climatique.
- Porter l'identification de gisements fonciers pour répondre au besoin de renouvellement urbain (renouveau pour limiter l'extension de l'artificialisation, réhabiliter le tissu urbain existant, en lien avec le ZAN et la sobriété foncière = vers une moindre consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers ENAF)).
- Intégrer des compétences spécifiques aux équipes de Bureaux d'études en charge de l'élaboration de document d'urbanisme sur le territoire, tels que paysagiste, environnementaliste, architecte/urbaniste, architecte du patrimoine (par une aide à la rédaction des cahiers des charges).
- Mettre à disposition des communes les outils de connaissance, de valorisation et d'orientation d'aménagement du territoire (les continuités écologiques d'Occitanie, les Plans Paysage existants, les schémas trames Vertes et Bleue locaux existants, les Plan Climat Air Energie Territorial du territoire, les inventaires disponibles -Patrimoine Industriel, friches d'activités, naturalistes ... )
- Accompagner les projets d'aménagement et de développement en faveur de l'adaptation au dérèglement climatique et de l'habitabilité du territoire (Bourgs Centre, Petites Villes de Demain, projets de restructuration de l'habitat)
- Affiner les coupures d'urbanisation à préserver, présentes au plan de parc (valorisation paysagère, impact sur la biodiversité, maintien de morphologie urbaine villageoise...) et affiner les secteurs où il est nécessaire d'en mettre en place, en lien avec la réalisation du cahier des paysages (cf Mesure 1.3.1 et lien avec Annexe « Dispositions pertinente en matière d'urbanisme »).

### Disposition 3

Améliorer la performance énergétique des bâtiments

### Sous dispositions

- Conforter l'offre de services existante en matière d'accompagnements techniques et financiers à la réalisation de projet d'amélioration énergétique et thermiques de bâtiments.
- Compléter l'offre de conseil existante en matière de techniques et de bonnes pratiques pour encourager la construction et la rénovation énergétiquement performante et écologiquement performante.
- Faciliter l'accès au service et au conseil en matière de projets de rénovation, de réhabilitation et de construction de qualité environnementale

#### *Dispositions 4*

Etablir un observatoire des compétences techniques et des capacités de productions locales en matière de conception de matériaux biosourcés, modes de construction économe, etc.

### Sous dispositions

- Réaliser des études et des inventaires pour identifier les matériaux biosourcés disponibles localement (le bois, la pierre, la laine, la paille, etc.) Mise en avant de leur disponibilité sur le territoire et aux environs, valorisation de leurs performances dans la construction et l'aménagement.
- S'appuyer sur la mise en place d'une GEPCT (1.1.5) à l'échelle du territoire pour identifier les besoins de formation et d'emplois des filières locales.
- Faciliter le dialogue autour des enjeux et besoins identifiés en matière de partage de compétences, de mutualisation de moyens.
- S'appuyer sur la Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC) Occitanie et son observatoire.

#### *Disposition 5*

Instaurer une démarche de création et de capitalisation de connaissance sur tous les patrimoines (paysager, immatériel, d'usages du paysage, bâti ...)

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Apporte son aide technique et ses compétences en matière d'ingénierie financière aux communes et à leurs regroupements pour répondre aux exigences de la Charte.
- Porte les actions nécessaires à une meilleure connaissance et prise en compte de la qualité des paysages dans les stratégies de développement et d'aménagement du territoire : accompagnement des communes et des porteurs de projets (ENR, carrières...), formulation d'avis sur leurs projets d'aménagement et de développement et de planification.
- Sensibilise les élus et les acteurs de l'aménagement aux enjeux d'un urbanisme durable, en amont de l'élaboration de documents de planification et d'urbanisme, en organisant notamment des « éductours » privilégiant les exemples et les visites de terrain et en réalisant avec ses partenaires des guides de recommandations techniques.
- Sensibilise les collectivités à la mise en œuvre de projets de planification et d'aménagement menés à une échelle supra-communale
- Mène des actions de communication et de sensibilisation aux enjeux de la consommation d'espace et sur les nouvelles formes d'habiter (habitats partagés, colocations intergénérationnelles et/ou solidaires)

- Accompagne et conseille les communes et leurs groupements lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme, pour les aider notamment à transposer les dispositions pertinentes de la Charte dans les différents documents de planification.
- Veille à la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du parc et transmet un avis sur les documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision.
- Assure une veille et le retour d'expériences auprès des collectivités en matière d'urbanisme durable et de projets exemplaires.
- Anime un réseau d'acteurs liés aux patrimoines (Archives départementales, CAUE, universités, archéologie, associations ....)

### Engagements communes et intercommunalités

- Traduisent les dispositions de la mesure en matière de gestion économe de l'espace et d'urbanisme de qualité dans leurs documents d'urbanisme.
- Priorisent les projets d'aménagements et de constructions et de rénovation au sein des enveloppes urbaines existantes.
- Mettent en place un groupe de travail et y associent le Syndicat Mixte, les partenaires compétents, les collectivités voisines et l'intercommunalité lors de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.
- Participent à la réflexion supra communale en matière de planification urbaine.
- Réalisent, ou partagent une étude paysagère et urbaine lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Exigent des compétences spécifiques en lien avec la Charte pour les équipes de Bureau d'étude retenu pour l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Prennent en compte les objectifs de la charte dans les projets d'aménagement, lutter contre la vacance et
- Favorisent l'attractivité des villages

### Engagements Etat

- Accompagne les communes du territoire du Parc dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme.
- Soutient l'élaboration de documents de planification et d'urbanisme à l'échelle supra-communale.
- Soutient les démarches de d'identification de gisement foncier et de densification foncière engagées sur le territoire.

### Engagements Région

- Soutenir et accompagner les acteurs du territoire dans la réalisation et la mise en œuvre des SCOT et PLU, dans le respect du SRADDET et des dispositions de la Charte.
- Associer le Parc à la conception et la mise en œuvre de ses politiques foncières.
- Associer le SMPNR à la mise en œuvre de ses politiques contractuelles (bourg centre, contrats territoriaux...)
- Soutenir le PNR dans l'ensemble de ses démarches visant à contribuer à l'objectif de "zéro artificialisation nette",
- Veiller à la qualité des projets d'aménagement financés sur le territoire du PNR au regard notamment de la place laissée à la Nature à des fins de préservation de la biodiversité, participation à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique et bien-être des habitants.
- Animer à l'échelle régionale, la Communauté Régionale Eviter-Réduire-Compenser (ERC) avec une ambition renouvelée, focalisée sur la biodiversité.
- Mettre à disposition des acteurs du territoire du PNR son outil d'information et d'aide à la décision « Biocccitanie » pour la prise en compte de la biodiversité du territoire, des informations cartographiques sur les enjeux de biodiversité locaux.
- Accompagner les documents de planification, avec l'appui de l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie

- Poursuivre son soutien en faveur du patrimoine bâti et vernaculaire.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Apportent leur expertise et accompagnent les communes et CC par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complète dans le cadre de l'élaboration et de l'évolution de leurs documents d'urbanisme (carte communale ou PLU)
- Participent à la sensibilisation des communes quant à l'intérêt de la mutualisation des moyens et de la mise en œuvre d'un urbanisme durable (formation HGI, intervention en conseil communautaire, assistance au transfert de compétence PLU des communes aux CC, ...).

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Participe au projet d'aménagement portés par les collectivités dans le cadre de ses politiques d'aides départementales à la solidarité et au développement territorial et de la mobilisation de partenariats avec ses organismes ou agences associés (CAUE, ADAC...)
- Le CD65 met en œuvre le guichet RENOV'OCCITANIE Hautes-Pyrénées qui conduit un programme pluriannuel pour la rénovation énergétique de l'habitat privé : conseils aux propriétaires, mobilisation des professionnels du bâtiment, actions de sensibilisation, programme spécifique à destination des copropriétés, etc. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec les communautés de communes, l'agglomération TLP et les dispositifs en vigueur régionaux et nationaux
- Soutient financièrement les projets de restauration du patrimoine bâti de caractère portés par les collectivités et les particuliers répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Participe à une réflexion, sur le périmètre du Parc, sur les modalités d'instruction et les critères d'attribution d'aides financières dans le cadre des politiques existantes.
- Mobilise les services des Archives départementales sur la gestion et la collecte pour conservation des archives publiques (communales, en application de la réglementation) et privées (de particuliers, d'entreprises et d'exploitations agricoles, d'associations, etc.) sur le territoire du Parc
- Participe à une instance transversale de réflexion sur les patrimoines

### Partenaires associés

- PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- SEM HA-PY Energie en 65
- Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- Chambres d'Agricultures de Haute Garonne et des Hautes Pyrénées
- Chambre de Commerce et d'Industrie de région Occitanie
- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de région Occitanie
- Union régionale des Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Occitanie
- CAUE
- Envirobat Occitanie
- Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)
- SAGE Vallée de la Garonne
- Structures porteuses de SCOT
- Haute Garonne Ingénierie (HGI)

## Orientation 1.4 Développer les complémentarités avec les territoires voisins et espaces métropolitains

Mesure 1.4.1 Développer les partenariats avec les espaces voisins et métropolitain et transfrontalier

Mesure 1.4.2 Mutualiser et promouvoir la recherche sur les enjeux environnementaux et sociaux du territoire avec les espaces voisins

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
1.4	1.4.1		<b>Développer les partenariats avec les espaces voisins et métropolitain et transfrontalier</b>	1.1.1 1.1.3 1.4.2 2.1.1 2.4.1 2.5.1 3.1.1 3.2.1 3.5.1	Randonnées transfrontalières, continuités écologiques interterritoriales, enjeux partagés, conventionnement, réseaux Pyrénéens et Nationaux
	1.4.2		<b>Mutualiser et promouvoir la recherche sur les enjeux environnementaux et sociaux du territoire avec les espaces voisins</b>	1.1.2 1.4.1 2.2.2 2.5.1 3.1.2 3.2.1 3.5.1	Mutualisation des réflexions scientifiques et financements d'études, relations avec les universités et centres de recherches, Atlas de la Biodiversité



## Mesure 1.4.1 Développer les partenariats avec les espaces voisins, métropolitain et transfrontalier (mesure prioritaire)

Le territoire Comminges Barousse Pyrénées très fortement imbriqué et interdépendant de territoires ou d'acteurs externes, et le Parc Naturel Régional doit permettre d'accroître et d'organiser les complémentarités et synergies avec ces territoires et opérateurs.

Les interrelations s'exerçant à plusieurs échelles, l'action du Parc s'organise pour dépasser les frontières administrative, au service du projet de territoire, et donc, de l'environnement naturel et humain. En lien avec les communes et communautés de communes limitrophes, le parc est aussi en lien avec les Pôles d'Equilibre Territoriaux Ruraux proches, la métropole Toulousaine, l'Espagne.

Au sein du massif des Pyrénées, des coopérations multiples sont engagées pour répondre au nombreux enjeux liés à ce grand territoire de montagne. Le Parc sera facilitateur de projets communs répondant aux enjeux partagés avec les territoires voisins, identifiés par la mutualisation de réflexions dépassant les limites administratives du Parc.

### Objectif de la mesure :

-Être moteur dans le portage de solutions alternatives et innovantes en matière d'accompagnement de projets interterritoriaux



*FAIRE PARC c'est construire une relation avec nos homologues frontaliers du Parque Natural Posets Maladeta à travers la réflexion de projets en commun, comme la réalisation de carte de haute randonnées transfrontalières entre le massif luchonnais et la vallée de Benasque, l'identification des continuités écologique, de programmes de conservation et la création d'un événement culturel pyrénéen pour célébrer notre culture montagnarde.*



### Figuration au plan de parc

- Espaces à enjeux de coopération transfrontalière
- Espaces à enjeux avec les espaces métropolitain proches

### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.1.1 / 1.1.3 / 1.4.2 / 2.1.1 / 2.4.1 / 2.5.1 / 3.1.1 / 3.2.1 / 3.5.1

### Indicateurs :

- Formalisation de partenariat et conventionnement avec les espaces voisins T0 : 0
- Evolution, partage et/ou mutualisation de gouvernance engagées (gestion de ressource, de sites, etc.)
- Nombre de conventionnements réalisés avec des partenaires spécialistes

### Disposition 1

Conventionner avec les espaces limitrophes pour œuvrer en faveur d'un territoire ouvert sur son environnement

### Sous dispositions

- Favoriser l'instauration d'un dialogue extraterritorial permettant d'aborder les questions de mobilités, de projets communs, d'échanges et de partage
- Échange d'informations : Encourager le partage et être le vecteur des informations pertinentes concernant les évolutions à engager au sein de territoire et en partenariat avec les espaces voisins. Favoriser la connaissance mutuelle des enjeux et des actions menées de part et d'autre, et faciliter la collaboration future.
- Coopération transfrontalière : établir des conventions spécifiques avec les territoires voisins de l'autre côté de la frontière franco-espagnole. Tisser une coopération transfrontalière en matière de préservation de l'environnement, de gestion des ressources naturelles et de développement économique. Mettre en place des collaborations avec le Parque Posets Maladeta.
- Projets communs : identifier des projets communs d'intérêt mutuel et s'engager à les réaliser conjointement. (projets de préservation de la biodiversité, de développement touristique, d'aménagement du territoire, de promotion des produits locaux, etc.)
- Coordination des politiques : faciliter, lorsque cela paraît opportun, la coordination des politiques menées de part et d'autre du périmètre du territoire. Cela facilite la mutualisation et la cohérence des plans d'action établis sur des thématiques spécifiques.
- Interroger les possibilités de partages de gouvernance : une gouvernance partagée pour la gestion des enjeux communs. Cela peut se traduire par la création de structures de concertation, de comités de pilotage ou de instances de décision conjointes, où les acteurs des différents territoires sont représentés et peuvent prendre part aux prises de décisions.

### Disposition 2

Être acteur des réseaux de partenaires variés qui rayonnent par-delà les Pyrénées et l'Occitanie

### Sous dispositions

- Être actif auprès de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Travailler en partenariat avec les ministères et les agences gouvernementales : Le PNR entretient des relations avec différents ministères et agences gouvernementales concernés par leurs thématiques d'action. Cela peut inclure le Ministère de la Transition écologique et solidaire, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Ministère de la Culture, ainsi que des agences telles que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ou l'Office national des forêts (ONF). Le syndicat mixte peut collaborer avec ces acteurs nationaux pour la mise en œuvre de politiques et de programmes nationaux.
- Associer les associations et les organisations environnementales : France Nature Environnement (FNE), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le WWF France, Nature en Occitanie, Nature en Comminges, etc.
- Intégrer différents réseaux thématiques nationaux : participer à des réseaux thématiques d'envergures nationales (implication dans des réseaux de réserves de biosphère, des réseaux de territoires à énergie positive, etc.) Ces réseaux permettent d'échanger des expériences, de partager des connaissances spécialisées et de renforcer les synergies entre les différents acteurs engagés.
- Porter un dialogue avec les collectivités territoriales : travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, notamment au niveau national (régions, départements,

métropoles, communautés de communes, etc., pour la mise en œuvre de politiques et de projets communs).

- Travailler en lien étroit avec l'Agence des Pyrénées, le CBNPMP, les CAUE

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Instaure les partenariats avec les territoires et opérateurs limitrophes (Communes, EPCI, PETR, Parcs, ...)
- Engage et porte un dialogue transfrontalier pour établir une coopération avec le Parc Posets Maladeta.
- Identifie des projets d'intérêt mutuel avec les territoires limitrophes, mais également à l'échelle nationale par une collaboration étroite avec la fédération des Parcs notamment.
- Facilite, par la mise en place d'analyses techniques et politiques, la réflexion sur les possibles mutualisation de gouvernances locales (lorsque les actions menées répondent aux enjeux, orientations et mesures du Parc).
- S'inscrit dans les programmes frontaliers pour assurer une continuité des actions (PNR PA,...)
- S'engage pleinement dans le Comité de Massif
- Intègre les acteurs promouvant la langue occitane dans le conseil scientifique créé par le Parc

### Engagements communes et intercommunalités

- S'engage à favoriser l'organisation des relations avec les communes périphériques.
- Relait au syndicat mixte, les projets connus qui répondent à des objectifs communs à ceux du projet de Charte afin de les recenser et d'établir d'éventuels partenariats.

### Engagements Etat

- Facilite la mise en réseau des acteurs locaux
- Participe au financement de projets partenariaux qui répondent aux orientations de la Charte

### Engagements Région

- Soutient les projets innovants interdisciplinaires et interinstitutionnels, dans les filières stratégiques et les technologies clés.
- Informe le Syndicat mixte des programmes et projets de coopération qu'elle accompagne en matière de développement durable, de valorisation des ressources locales et de projets d'espaces protégés
- Relais et promeut les initiatives locales via des supports de communication mutualisés avec le Parc

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Informe le Syndicat mixte des programmes et projets de coopération pour lesquels ils sont sollicités en matière de développement durable, de valorisation des ressources locales et de projets d'espaces protégés.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Informe le Syndicat mixte des programmes et projets de coopération pour lesquels ils sont sollicités ou qu'ils mènent en matière de développement durable, de valorisation des ressources locales, de tourisme et de projets
- Mobilise une ingénierie spécialisée dans les fonds européens en accompagnement à ses politiques et aux acteurs territoriaux
- Participe et aide au bon déroulé de conseils scientifiques multi linguistiques (traduction occitan et français par exemple)
- Participe à une réflexion sur des partenariats avec les territoires voisins s'appuyant en particulier sur la langue occitane

## Partenaires associés

- Le SAGE Vallée de la Garonne (SMEAG structure porteuse) : une animation dédiée à la réactivation de la coopération transfrontalière est menée depuis 2020. La volonté du PNR sur les partenariats s'intègre parfaitement dans l'animation menée
- PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- CTP

## Mesure 1.4.2 Mutualiser et promouvoir la recherche sur les enjeux environnementaux et sociaux du territoire avec les espaces voisins

En lien avec les espaces voisins, les recherches et expérimentations mutualisées seront facilitées, afin de promouvoir des échanges scientifiques et expérimentaux qui puissent s'affranchir des frontières administratives. Dans un souci de cohérence, pour l'étude de sujets qui nécessitent des périmètres adaptés et parfois étendus sur des territoires administratifs multiples (relations transfrontalière avec l'Espagne, liens entre les départements de la Haute Garonne et des Hautes Pyrénées, plusieurs SCOT, lien avec les Parcs Naturels voisins), la mise en place de partenariats, la promotion d'évènements et la constitution de périmètres de recherche adaptés aux sujet abordés seront facilités, en lien avec les universités.

Les échanges et partages d'expérimentations seront une source complémentaire d'inspiration pour le territoire de projet, afin d'offrir des regards extérieurs et une approche renouvelée de la manière dont sont pensées et abordées les dynamiques locales.

### Objectifs de la mesure :

- Être moteur dans le portage de solutions alternatives et innovantes en matière d'accompagnement de projets interterritoriaux
- Participer à une amélioration de la connaissance des effets du changement climatique par des actions de sensibilisation et accompagner l'adaptation du territoire à ces effets



*FAIRE PARC c'est faire du territoire du Parc un site test pour réaliser une étude sur la résilience de la filière pastorale face au dérèglement climatique financée par la Région Occitanie. Dans la vallée du Lys, avec nos partenaires des laboratoires Universitaires GEODE, LISST, IRD, TRACES, EDB, Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale, accueillir une initiative transdisciplinaire ou géographes, historiens, écologues, économistes, archéologues, anthropologues et cartographes travaillent ensemble à la réalisation du projet PAACTE pour accompagner l'impact sociétal, environnemental et économique du changement climatique et mettre en place des solutions alternatives.*

### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.1.2 / 1.4.1 / 2.2.2 / 2.5.1 / 3.1.2 / 3.2.1 / 3.5.1

### Indicateurs :

- Projets de recherche réalisés avec des périmètres étendus aux territoires voisins

### 4.2. Disposition 1

Mutualiser dans la mesure du possible les réflexions scientifiques, les lieux de rencontres, les évènements et l'ingénierie avec les espaces voisins en matière de recherche

## Disposition 2

Intensifier les relations avec les Universités et faire du territoire un terrain d'application, de recherche

### Sous dispositions

- Organiser des programmes de recherches actions in situ, au sein du territoire (Programme Hors les Murs, etc)

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Instaure et développe des collaborations dans le domaine de la recherche au sujet du patrimoine, de l'environnement, de l'énergie, de la participation, et des sujets déterminé par le conseil scientifique.
- Communique au grand public, de manière accessible, les résultats de recherches menées sur le territoire et à proximité.
- Accompagne les démarches «Territoires Engagés pour le Nature » (TEN) et les démarche de création d'« Atlas de la Biodiversité » intercommunaux, en priorité sur les secteurs de développement / d'aménagement.

### Engagements Communes et intercommunalités

- Présentent au syndicat mixte les projets de diagnostic et de recherche envisagés, afin de mutualiser les informations (inventaires, études diverses, ...)
- Associent le syndicat mixte lors de la réalisation d'inventaires, de recherches et d'études sur leur territoire.
- Facilitent la réalisation des études et recherche sur leur territoire en mettant à disposition l'ensemble des données disponibles (observatoires locaux, etc.).

### Engagements Etat

- Facilite l'application des dispositifs contractuels et incitatifs en vigueur ou l'expérimentation sur le Parc de nouveaux dispositifs permettant de contribuer aux dispositions de la Charte.
- Associe le Parc en amont de la conception ou de la révision de schémas / documents / plans de planification / d'orientation (ex : Schémas Régional de Cohérence Ecologique...).
- Contribue à l'acquisition et à la diffusion des connaissances sur la biodiversité, notamment au travers du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et de la base de données naturalistes SILENE.

### Engagements Région

- Soutenir, dans la limite de ses compétences et de ses moyens, des programmes de recherche sur des périmètres qui peuvent dépasser celui du PNR ;
- Informer le Parc des projets de recherche qu'elle soutient en lien avec la charte du PNR
- Encourager la prospective éducative de toutes les thématiques liées à la transition écologique et énergétique, les recherches action dans le champ de l'EEDD.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Informe et associe le Parc concernant tous les projets d'inventaires et d'études relatifs au patrimoine naturel, le développement et la gestion des sites Espaces Naturels Sensibles de son territoire, mais aussi en matière de mobilité, de service, etc.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Partage au Parc les projets d'inventaires et d'études relatifs au patrimoine naturel, ou encore en matière de mobilité, de service, etc.

### Partenaires associés

- PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Universités
- Centres de recherches
- PNR voisins

## Orientation 1.5 Mobiliser les acteurs culturels du territoire en faveur des transitions

Mesure 1.5.1 Encourager et favoriser la mise en réseau des acteurs culturels locaux

Mesure 1.5.2 Soutenir, accompagner et participer au développement d'une offre culturelle pluridisciplinaire et accessible à tous sur le territoire

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
1.5	1.5.1		<b>Encourager et favoriser la mise en réseau des acteurs culturels locaux</b>	1.5.2 1.5.3 2.3.1 2.3.2 3.2.1	culture, échanges, accessibilité,
	1.5.2		<b>Soutenir, accompagner et participer au développement d'une offre culturelle pluridisciplinaire et accessible à tous sur le territoire</b>	1.5.1 1.5.3 2.3.1 2.3.2 2.3.4 OQP	culture, environnement, transitions, pastoralisme, culture pratiquée, promotion des art et artisanats, savoir faire



***FAIRE PARC** c'est la rédaction collective d'une « Charte de projet culturel de territoire respectant les droits culturels en Pays Comminges Pyrénées ».*

*A travers cette initiative ambitieuse, le Pays Comminges Pyrénées et ses trois communautés de communes membres, Cagire Garonne Salat, Cœur et Coteaux Comminges et Pyrénées Haut Garonnaises, affirment un véritable désir de changement de politique publique, pour la culture du territoire. Le fruit de trois années de travaux au sein du Laboratoire des droits culturels des peuples en Comminges porté par le PETR Pays Comminges Pyrénées.*

## Mesure 1.5.1 Encourager et favoriser la mise en réseau des acteurs culturels locaux

Le territoire présente une offre culturelle complète et variée, issue de l'initiative d'acteurs culturels, associations, ou encore des collectivités. La structuration de cette offre est aujourd'hui un enjeu clé pour l'identité culturelle du territoire, afin que celle-ci soit accessible à tous (locaux, territoires voisins, touristes, ensemble des tranches d'âge, etc.) et cohérente.

La mise en réseau des acteurs culturels locaux est un premier pas vers cette structuration, et peut se développer de plusieurs manières :

- La mise en réseau des acteurs culturels du territoire, afin qu'ils échangent sur leurs pratiques, partagent leurs expériences et éventuellement mutualisent leurs compétences et matériels.
- La mise en réseau des acteurs locaux avec d'autres acteurs locaux, nationaux et internationaux, dans l'optique de partage d'expérience, et d'organisation d'évènements de plus grande ampleur.
- La mise en réseau entre les acteurs locaux du territoire et les institutionnels susceptibles d'apporter un accompagnement au développement de l'offre culturelle du territoire.

A terme, cette mise en réseau permettra de développer une offre culturelle, harmonisée et cohérente à l'échelle du territoire. L'existence d'une offre culturelle qualitative au sein du Parc est une chance, la Charte objective de faciliter sa lecture par toutes et tous, et de faciliter les interrelations entre les acteurs, mais aussi avec le public en Comminges Barousse Pyrénées.

### Objectifs de la mesure :

- Développer une stratégie de découverte culturelle du territoire accessible à tous, qui intègre la valorisation des cultures en présence, en lien avec les droits culturels
- Concrétiser une destination commune (Comminges Pyrénées) via la mise en réseau d'acteurs et la création de produits touristiques

### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.5.2 / 1.5.3 / 2.3.1 / 2.3.2 / 3.2.1

### Indicateurs :

- Nombre d'actions de mise en réseau des acteurs culturels locaux
- Nombre d'acteurs culturels qualifiés (formation collective à l'ingénierie culturelle, labellisation de manifestation,...)
- Création d'une plateforme d'échange et d'informations, supports de l'ensembles des aides existantes

### Disposition 1

Créer des plateformes et lieux d'échanges entre acteurs culturels et faciliter l'émergence de propositions culturelles accessibles sur le territoire.

### Sous dispositions

- Échanges interculturels : organiser des rencontres et des collaborations entre les acteurs culturels locaux et d'autres territoires, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Des projets de partenariats artistiques, de résidences d'artistes, de jumelages culturels pourront être facilités, accompagnés pour enrichir la diversité culturelle présente sur le territoire.
- Faciliter les accès aux financements liés à la culture sur le territoire par la mise en réseaux et l'orientation vers les dispositifs d'aides existants (relais d'informations et de partages de financements mobilisables).
- Mise en place d'événements culturels en lien avec les enjeux de transition permettant de sensibiliser la population à ces thématiques (programmation dédiée comme « les Hydrogénéales »).
- Développer une programmation culturelle itinérante favorisant la non-mobilité.

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Développe des lieux d'échanges physiques et numériques pour les acteurs culturels locaux : forums annuels de rencontre, plateforme culturelle pour faire la promotion des événements locaux, etc. (en coopération avec l'agenda culturel diffusé par le PETR Pays des Nestes, en partenariat avec l'OT Neste Barousse).
- Anime la démarche réseau par des groupes de travail thématiques réguliers.

### Engagements communes et intercommunalités

- Recensent les acteurs culturels locaux et leurs besoins (ex : les commission Culture).
- Font la promotion des outils mis en place par le Syndicat Mixte, partagent les informations concernant la mise en réseaux sur le territoire

### Engagements Etat

- Communique sur les dispositifs mis en place à l'échelle du territoire
- Fait le lien avec les politiques nationales de développement culturel et les réseaux d'acteurs culturels extérieurs au territoire.
- Mobilise ses dispositifs d'accompagnement au développement culturel.

### Engagements Région

- Communique sur les politiques de développement culturel et les dispositifs associés mis en place à l'échelle du territoire
- Mobilise dans les limites de ses compétences et de ses moyens ses dispositifs d'accompagnement au développement culturel.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Communique sur les dispositifs mis en place à l'échelle du territoire, notamment grâce au futur portail numérique culture
- Assure le lien avec les équipements culturels départementaux, dans le cadre du maillage départemental des médiathèques, musées et écoles de musiques partenaires
- Fait le lien avec les politiques départementales de développement culturel dans le cadre de l'accompagnement des CT à l'élaboration des Projets culturels de territoires (dans lesquels le département fera appréhender le PNR dans une logique de développement culturel).
- Mobilise leurs dispositifs d'accompagnement au développement culturel.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Soutient financièrement les projets de restauration du patrimoine bâti de caractère portés par les collectivités et les particuliers répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Participe à la réflexion de la constitution du réseau en distinguant clairement les typologies d'acteurs culturels (professionnels, associations locales ...)
- Soutient financièrement les projets culturels associatifs et des collectivités répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Participe au réseau des acteurs culturels sur le territoire du PNR

### Partenaires associés

- Offices de Tourisme Intercommunaux
- PETR Pays Comminges Pyrénées
- PETR Pays des Nestes
- PET Pays Sud Toulousain
- Associations culturelles locales
- CNAREP
- Centres d'Arts Contemporains
- Musées
- Théâtres
- Réseaux de médiathèques

## Mesure 1.5.2 Soutenir, accompagner et participer au développement d'une offre culturelle pluridisciplinaire et accessible à tous sur le territoire

Maillant le périmètre du Parc Naturel Régional, la richesse patrimoniale et culturelle constitue un pan de son identité, en révélant une histoire partagée sur le temps long. Depuis les premiers peuplements humains des grottes de Gargas jusqu'aux constructions traditionnelles plus récentes, le patrimoine culturel, matériel et immatériel constitue un important potentiel de découverte et de mise en valeur du territoire. Cela nécessite une ingénierie et des moyens auxquels les communes les plus modestes ont difficilement accès. La valorisation des pratiques culturelles locales, héritages du temps, est portée par différents acteurs, présentant un potentiel de concertation des actions bénéfique à la cohérence du patrimoine immatériel du périmètre de projet de création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées.

La présence de deux Grands Sites d'Occitanie, ayant un intérêt touristique majeur, conforte une visibilité importante du territoire soutenue par des événements majeurs de renommée (Tour de France, fête du solstice d'été inscrite au patrimoine immatériel mondial de l'Unesco). La présence de nombreux acteurs locaux engagés en faveur de la culture est un levier de développement pour favoriser une découverte culturelle du territoire accessible à tous, qui intègre la valorisation des cultures en présence, en lien avec les droits culturels. La participation citoyenne effective autour de la constitution de la Charte des Droits Culturels en Comminges Pyrénées démontre l'intérêt partagé pour la culture sur une large partie du territoire.

### Objectifs de la mesure :

- Améliorer la connaissance des éléments patrimoniaux du territoire (bâti, historique et paysager).
- Faciliter la transmission de connaissance et savoir-faire lié au patrimoine immatériel local (Arts du spectacle, traditions et expressions orales, pratiques sociales et rituels, événements festifs, savoirs faire artisanaux)
- Organiser la réalisation d'une Charte de la conservation, mettant en avant la rénovation et la valorisation des éléments patrimoniaux en lien avec les associations et le grand public
- Maintenir et développer les dispositifs, les activités et les structures favorisant le lien social sur le territoire (actions locales à destination des habitants, partenariats associatifs, ...)
- Développer une stratégie de découverte culturelle du territoire accessible à tous, qui intègre la valorisation des cultures en présence, en lien avec les droits culturels

### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.2.2 / 1.5.1 / 2.1.1 / 2.3.1 / 2.3.2 / 2.3.4 / 2.5.1

### Liens avec les objectifs de qualité paysagère :

- La limitation de la fermeture des paysages, notamment par le maintien du pastoralisme ;
- L'entretien et la restauration des éléments de patrimoine bâti monumental comme vernaculaire.

### Indicateurs :

- Nombre d'actions d'accompagnement des projets artistiques vecteurs de lien social (création culturelle, langue/culture occitano-catalane, ...)
- Répartition de l'offre dans des lieux de culture y compris bibliothèques et cinémas, et en dehors comme les actions « hors les murs » (nombre d'évènements éphémères organisés avec le syndicat mixte sur le territoire, localisation/couverture à l'échelle du Parc Naturel Régional) résidences d'artistes, cafés, lieux atypiques, et évolution du nombre de sites
- Nombre de programmes de collecte ou de restitution autour du patrimoine immatériel (savoir-faire, utilisation des plantes, traditions culinaires, ateliers ouverts ...)

#### *Disposition 1*

Gestion du paysage culturel en veillant au reflet des interactions entre l'homme et son environnement, en encourageant les pratiques traditionnelles et respectueuses du patrimoine paysager, telles que l'agriculture traditionnelle, le pastoralisme, la gestion durables des espaces naturels.

#### *Disposition 2*

Valoriser le patrimoine en encourageant la restauration et conservation des bâtiments historiques, des sites archéologiques, des monuments, des traditions, des savoir-faire locaux.

#### *Disposition 3*

Communiquer la programmation culturelle existante et s'y associer (organisation d'évènement des sites de démonstrations du Parc, sites naturels,...) afin d'animer le territoire et de sensibiliser les habitants et les visiteurs à la richesse culturelle locale.

#### *Disposition 4*

Création d'une stratégie de sensibilisation et d'éducation à la culture et au patrimoine.

#### Sous dispositions

Organisation et mise en cohérence de visites guidées, circuits thématiques, parcours pédagogiques et d'actions de médiation culturelle, pour permettre aux habitants et aux visiteurs de mieux connaître l'histoire, la culture et les traditions du territoire.

Initier et Soutenir à l'échelle du territoire des démarches en faveur de la valorisation du patrimoine Immatériel tels que les brandons, la transhumance, le travail en faveur de la langue occitane

#### *Disposition 5*

Promotion des arts et de l'artisanat : Soutien des artistes, des artisans et des créateurs locaux en favorisant leur visibilité et en promouvant leurs réalisations. Organisation d'expositions, d'évènements culturels, des marchés d'artisanat et des circuits artistiques pour mettre en avant la créativité et le talent des acteurs culturels du territoire.

#### Sous dispositions

- Sensibilisation et éducation : Création d'une stratégie de sensibilisation et d'éducation à la culture et au patrimoine. Organisation et mise en cohérence de visites guidées, circuits thématiques, parcours pédagogiques et d'actions de médiation culturelle, pour permettre aux habitants et aux visiteurs de mieux connaître l'histoire, la culture et les traditions du territoire.
- Promotion des arts et de l'artisanat : Soutien des artistes, des artisans et des créateurs locaux en favorisant leur visibilité et en promouvant leurs réalisations. Organisation d'expositions,

d'événements culturels, des marchés d'artisanat et des circuits artistiques pour mettre en avant la créativité et le talent des acteurs culturels du territoire.

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Etend à l'ensemble du territoire la mise en cohérence de la richesse culturelle locale en facilitant les échanges et en travaillant les interconnexions entre les différents supports de la culture locale et de son histoire (agenda culturel mutualisé).
- Identifie les points de convergence des différents acteurs culturels locaux, pour une valorisation auprès du grand public qui soit toujours plus accessible et lisible (communication, parcours d'offre culturelle, relations entre les offres existantes et futures...).
- Travaille à la mise en place d'un agenda culturel à l'échelle du territoire, en lien avec les agendas et les tiers lieux existants.
- Construit et propose un accompagnement aux événements culturels majeurs du territoire
- Organise la mise en place d'une stratégie de sensibilisation et de mise en circuit des propositions de découvertes culturelle, visites, parcours découvertes (en lien, notamment, avec le futur inventaire du patrimoine réalisé sur le Pays des Nestes 2023 2025).
- Participe à l'organisation d'événements et d'actions en faveur de la promotion des arts et de l'artisanat sur le territoire et facilite leur découverte.
- Valorise le travail en faveur de la langue occitane (ex Eth Ostau Comengés)

### Engagements communes et intercommunalités

- Participent à la mise en cohérence des offres culturelle locales avec l'ensemble du territoire de projet de création de Charte.
- Facilitent et relaient l'information et la communication auprès du grand public concernant les propositions culturelles existantes
- Mutualisent, dans la mesure du possible, les solutions de découvertes et de valorisation du patrimoine culturel local (communication, visites guidées, expositions, etc.) et engagent une réflexion sur la mise en place d'une plateforme collaborative des OT à l'échelle du PNR.

### Engagements Etat

- Met en place, pour réaffirmer la place des communes dans leur environnement, une politique de revitalisation des centres bourgs en associant le PNR. Cela permet de mobiliser des moyens en faveur de la mise en valeurs de patrimoines bâtis sur le territoire.
- Soutient les actions de développement visant la valorisation des patrimoines culturels, intégrant des objectifs d'accessibilité et de préservation de la biodiversité.
- Appuie le Syndicat Mixte dans l'accompagnement des événements majeurs du territoire (trail, rencontres pyrénéennes, etc), porte à sa connaissance les événements déclarés.

### Engagements Région

- Soutient, via ses politiques et moyens de financements dédiés, les offres culturelles du territoire,
- Favorise les actions transversales en matière de savoirs faire, patrimoines et culturels, ;
- Encourage les actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur le territoire du Parc menées auprès de tous les publics et notamment des jeunes.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Soutien la mise en réseau des acteurs culturel locaux, notamment les acteurs aidés par le CD31.

- Facilite l'accessibilité et la diffusion culturelle sur le territoire via leur politique propre engagée en faveur de la culture et du patrimoine culturel (aides financières, appui technique, labels - ex : « Comme à la maison » en Haute Garonne - )
- Soutient la prise en compte du handicap dans l'offre culturelle du territoire, la mise en place d'évènements majeurs auxquels le PNR est associé.
- Valoriser la démarche PNR dans le cadre de dispositif d'éducation artistique et culturelle portée en direct par le Département ou en lien avec les collectivités et partenaires locaux.

### **Engagements du département Hautes Pyrénées (65)**

- Facilite et la création et la diffusion culturelle sur le territoire via leur politique propre engagée en faveur de la culture et du patrimoine culturel dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Soutient la prise en compte du handicap de l'accessibilité à dans l'offre culturelle du territoire, la mise en place d'évènements majeurs ou le PNR est associé (accessibilité au sens large : mobilité, politique tarifaire accessible le plus possible ...) dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Assiste les acteurs locaux dans leurs projets de promotion de la langue occitane (traduction, validation de texte ...)

### **Partenaires associés**

- PETR Pays Comminges Pyrénées
- PETR Pays des Nestes
- PETR Pays Sud Toulousain
- Pronomade(s) en Haute-Garonne
- Association ou structures culturelles locales porteuses d'évènements sur le territoires
- Musées
- Services culturels communaux,
- MJC.
- Eth Ostau Comengés

## Axe 2 Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire

<b>Axe 2 Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire</b>	Orientation 2.1 Agir en faveur de la transition alimentaire
	Orientation 2.2 Conforter les capacités de production d'énergies renouvelables en s'engageant vers la décarbonation du territoire
	Orientation 2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales
	Orientation 2.4 Bâtir un projet ambitieux autour des mobilités décarbonées
	2.5 Réduire les impacts environnementaux de la construction et de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, l'usage de matériaux biosourcés et le réemploi

### Orientation 2.1 Agir en faveur de la transition agricole et alimentaire

Mesure 2.1.1 Conforter durablement la relocalisation de productions alimentaires accessible et de qualité

Mesure 2.1.2 Accompagner l'agriculture dans les transitions

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
2.1	2.1.1		Conforter durablement la relocalisation de productions alimentaires accessible et de qualité	1.1.1 1.3.2 2.1.2 2.2.1 3.1.1 3.1.2 3.3.1	Maintien de l'agriculture P.A.T, ingénierie technique alimentaire, valorisation des productions locales
	2.1.2		Accompagner l'agriculture dans les transitions	1.1.1 1.1.3 1.5.3 3.1.2 3.1.3 OQP	Pastoralisme, transhumance, sensibilisation, développement d'infrastructures, diversification des filières, préservation des terres, démarche foncière



### Mesure 2.1.1 Conforter durablement la relocalisation de productions alimentaires accessibles et de qualité (mesure prioritaire)

Le sujet de l'alimentation accessible et de qualité est un objectif à la fois de santé publique, d'environnement mais aussi d'égalité sociale et d'avenir économique pour le territoire. Il s'agit certes d'un enjeu qui concerne les agriculteurs mais aussi les entreprises de l'agroalimentaire, les habitants et les visiteurs du territoire. Le but est de relocaliser les productions au sein du parc naturel régional et d'accompagner les acteurs du territoire. L'objectif est également de favoriser le développement des modes de production plus respectueux de l'environnement.

Cet appui de long terme doit s'engager dans l'accompagner des consommateurs, pour les sensibiliser autour d'une alimentation plus qualitative. Il s'agit de faire rayonner l'agriculture vers sa fonction première : la fonction nourricière. Cela permet de plus de valoriser l'agriculture locale qui est déjà qualitative et diversifiée.

Ainsi, toutes les innovations allant dans ce sens seront valorisées pour favoriser ces dynamiques. La collaboration et l'accompagnement des producteurs dans cette nouvelle dynamique de relocalisation et de production de qualité sont une priorité pour le territoire.

Cette mesure ambitionne de joindre les collectivités et les entreprises du territoire à cette question, en favorisant de nouvelles coopérations, notamment pour développer les PAT et accompagner l'ingénierie technique de ces derniers pour atteindre leurs objectifs opérationnels.

#### Objectifs de la mesure :

- Maintenir les activités agricoles autour de l'équilibre entre polyculture et élevage vital pour le territoire
- Soutenir une identification « terroir » et « territoire » des productions locales
- Diversifier les activités agricoles (agritourisme, transformation, commercialisation, circuits-courts, vente directe...)



*FAIRE PARC c'est valoriser les productions locales de viandes par le développement du circuits-courts grâce à des abattoirs et des ateliers de découpe, outils existants et performants sur le territoire à soutenir et pérenniser. Au côté de la 5C, de la chambre d'agriculture et du département de la Haute-Garonne, désormais les abattoirs de Boulogne-sur-Gesse et de Saint-Gaudens seront exploités par la une SCIC sur délégation de service public pour une plus grande efficacité et proximité avec les éleveurs. Une étude de faisabilité portée par la Communauté de communes Haut-garonnaise pour la création d'un atelier de découpe et point de vente pour transformer et valoriser les productions locales de qualité qui s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial animé par le PETR Pays Comminges Pyrénées. Des exemples réussis de collaboration entre services publics et acteurs privés dans la recherche d'une plus grande cohérence territoriale.*

*Liens avec les autres mesures de la Charte :*

1.1.1 / 1.3.2 / 2.1.2 / 2.2.1 / 3.1.1 / 3.1.2 / 3.3.1

**Indicateurs :**

- Mise en place d'une gouvernance territoriale alimentaire - T0 : plusieurs PAT distincts
- Actions menées de valorisation des productions locales (en nombre) T0
- Aides et financements apportés en matière de transformation, logistiques et commercialisation des productions locales dans le cadre du règlement d'aide défini à l'échelle du territoire (cf mesure 1.1.1)

*Disposition 1*

Promouvoir les circuits courts en favorisant les partenariats entre les producteurs locaux et les consommateurs, tels que les restaurants, les épiceries, les marchés de producteurs, etc. faciliter l'accès des producteurs aux marchés locaux, mettre en place des plateformes de mise en relation, organiser des événements de promotion des produits locaux, etc.

*Disposition 2*

Soutenir la transformation et la valorisation des productions locales issues de l'agriculture et produits issus de la venaison

*Disposition 3*

Mettre en place un PAT à l'échelle du territoire

**Sous dispositions**

- Travailler à la mise en place d'un observatoire des pratiques alimentaires locales et des capacités de production, transformation, distribution alimentaire du territoire, en lien avec les PAT existants, et les communes non concernées par un tel projet.
- Appui à la restauration collective durable : accompagner les structures de restauration collective, telles que les cantines scolaires, les maisons de retraite, les hôpitaux, etc., dans leur démarche de transition alimentaire. Cela peut inclure des conseils pour intégrer des produits locaux, bio et de saison dans les menus, des formations sur les pratiques durables en matière de restauration, des actions de sensibilisation auprès des convives, etc.
- Promouvoir l'accès de tous aux produits issus du territoire y compris pour les plus vulnérables et répondre aux enjeux d'accessibilité alimentaire

**Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE**

- Coordonne les Projets Alimentaire Territoriaux et la mise en place d'une gouvernance alimentaire sur l'ensemble du territoire.
- Contribue au développement d'une plateforme d'approvisionnement à l'échelle du territoire et à la mise en place d'un système logistique.
- Encourage les pratiques innovantes et expérimentales, favorise le développement de produits innovants et d'expérimentation en matière de production et de transformation
- Développe et participe à des actions de promotion et de communication autour des productions, et producteurs locaux.

**Engagements communes et intercommunalités**

- S'engagent à promouvoir l'utilisation des produits agricoles et artisanaux issus du territoire lors des manifestations qu'elles organisent et dans l'approvisionnement de la restauration collective des écoles primaires, dans le respect de la réglementation des marchés publics
- Valorisent les produits du territoire et leur consommation auprès des habitants et visiteurs.
- Accompagnent les projets collectifs en faveur d'une alimentation de qualité sur le territoire.
- Protègent les exploitations agricoles, les surfaces agricoles dans les documents d'urbanisme.
- Facilitent et permettent, dans les documents d'urbanisme, la structuration locale de la filière agroalimentaire, tant pour les exploitations agricoles qu'au sein des espaces d'activités (ZA).

### Engagements Etat

- Soutient l'action du Syndicat mixte et des collectivités dans la promotion d'une agriculture durable (agriculture bio, agroécologie, limitation des intrants...).
- Facilite par la mobilisation de dispositifs existants la mise en place de circuits courts et la mutualisation de moyens d'appui à la transformation des produits alimentaires.
- Soutient les démarches de certification environnementale et notamment de conversion à l'agriculture biologique.

### Engagements Région

- Porte un pacte régional d'alimentation durable. Elle soutient les démarches contribuant à favoriser une alimentation durable.
- Dans le cadre de sa stratégie respective en faveur du développement des filières agricoles et dans la limite de ses compétences et de ses ressources financières, la Région Occitanie s'engage à soutenir les actions du Syndicat mixte et de ses partenaires, contribuant à la valorisation des productions identitaires du territoire, leur transformation et leur mise en marché.
- Soutient le développement des démarches de qualité, collectives et structurantes visant à la diversification des activités agricoles génératrices de plus-value économique et à fort ancrage local.
- Soutient les démarches de certification environnementale et notamment de conversion à l'agriculture biologique et soutient les agriculteurs dans leur transition agroécologique.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Dans le cadre de sa stratégie en faveur du développement des filières agricoles et dans la continuité de ses actions en lien avec les acteurs agricoles, le Département de Haute-Garonne accompagne les agriculteurs dans une démarche environnementale en œuvrant à la valorisation des circuits courts.
- Valorisent les produits locaux et leur transformation sur l'exploitation par un soutien financier permettant l'amélioration de la mise en vente des produits de la ferme et un soutien à l'activité vente directe.
- Mettent en œuvre une politique d'achat de produits locaux dans l'approvisionnement des établissements collectifs (collèges, EHPAD, services divers).
- Développent des actions de promotion du patrimoine agricole.
- Propose un soutien à la mise en œuvre d'actions et de formation dans le cadre de la mission circuit-court

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Dans le cadre de sa stratégie en faveur du développement des filières agricoles et dans la continuité de ses actions en lien avec les acteurs agricoles, le Département accompagne les acteurs à la structuration et à la valorisation des circuits courts de proximité.

- Le département Hautes Pyrénées, via son projet de territoire, pérennise le Label HaPy Saveurs en faveur des productions locales.
- Valoriser les produits locaux et leur transformation par un soutien financier aux outils collectifs structurants (abattoirs par exemple)
- Mettre en œuvre ou favoriser une politique d'achat de produits locaux dans l'approvisionnement des établissements collectifs (collèges, Ehpad, services divers).

### Partenaires associés

- Chambres consulaires
- PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Organisations professionnelles et syndicats de producteurs
- Établissements scolaires
- Entreprises de logistique et de transport
- Association de consommateurs et de producteurs
- Réseaux de distribution locaux (associatifs, mais pas seulement)
- Fédération de chasse





### Figuration au plan de parc

- Préserver les espaces d'estives et faciliter leurs usages

#### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.1.1 / 1.1.3 / 1.5.3 / 3.1.2 / 3.1.3

#### Liens avec les objectifs de qualité paysagère :

- La limitation de la fermeture des paysages, notamment par le maintien du pastoralisme ;
- La valorisation d'une agriculture diversifiée vecteur de la mosaïque paysagère.

### Indicateurs :

- Nombres d'exploitants ayant bénéficié d'actions d'accompagnement à l'installation pastorale (réouverture des milieux dans un but de préservation de la biodiversité, des paysages ou de gestion des risques)
- Nombre d'expérimentations dans les domaines de la recherche agricole / pastorales soutenues (adaptation des pratiques au changement climatique et/ou à la préservation de la biodiversité)
- Accompagnements apportés en matière de mise en œuvre de Mesures Agro Environnementales Climatiques (MAEC, localisées, forfaitaires ou systémiques)

### Disposition 1

#### Diversification des filières et produits alimentaires produits sur le territoire

- Accompagner les modèles de commercialisation des productions locales
- Encourager et soutenir les expérimentations en matière de diversification des productions locales
- Promouvoir des filières agricoles plus économes en eau pouvant également contribuer au déploiement de filière de matériaux biosourcés (ex : chanvre)
- Rechercher les synergies et faciliter les reprises d'exploitations agricoles et l'installation d'exploitants (enjeux : fonciers, coûts d'installation, formation des exploitants, adaptabilités des pratiques et espaces)

### Disposition 2

Préservation des terres agricoles en limitant l'étalement urbain, soutien à l'installation de jeunes agriculteurs, etc. Veiller au maintien des espaces agricoles de qualité et préserver les savoir-faire traditionnels liés à l'agriculture.

### Sous disposition

- Lutter contre les phénomènes d'enfrichement et reconquérir les espaces en déprise
- Protéger les espaces agricoles, en particulier face aux dynamiques d'artificialisation (adoption d'une politique partagée de protection des espaces agricoles au sein des SCOT et prise en compte des mesures de la Charte dans les documents de planifications (PLU ; PLUi)
- Soutenir les initiatives type espaces tests couveuses maraichères en veillant à la disponibilité de la ressource en eau

- Soutien aux démarches de maîtrise du foncier et location de terres agricoles (type Terre de liens)

### *Disposition 3*

Accompagner l'évolution des pratiques agricoles

#### Sous disposition

- Faciliter l'évolution des parcours de transhumances (verticaux et horizontaux),
- Soutenir la transmission des savoir faire,
- Porter une démarche d'information, de sensibilisation et de dialogue concernant les fonctionnalités écologiques, les paysages, les stratégies de développement des exploitations et la préservation de la biodiversité auprès des professionnels agricoles.
- Mener une réflexion autour des usages de l'eau dans le domaine agricole, pour le partage de la ressource
- Encourager les initiatives de la profession agricoles en faveur des économies d'eau
- Inciter et soutenir les actions visant à l'adaptation et l'autonomie en matière d'alimentation de bétail (promouvoir l'agroforesterie, pâturage tournant dynamique, limiter la consommation de produits fermentés par exemple)

### *Disposition 4*

Faciliter et organiser le développement d'infrastructures nécessaires au pastoralisme

#### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Coordonne la mise en œuvre de la Charte dans le domaine agricole, en partenariat avec les chambres d'agriculture et les syndicats de filières
- Assure la prise en compte des mesures et dispositions de la Charte relative à la préservation des espaces agricoles et à la préservation de l'activité agricole et de transformation en général (maîtrise de la consommation foncière, lutte contre l'enfrichement, préservation du bâti agricole nécessaire à l'installation, etc) dans les documents d'urbanisme et de planification
- Finance des études de faisabilité en matière de distribution et de commercialisation de produits alimentaires locaux
- Anime des démarches de valorisation de produits (réseaux de producteurs, promotion des produits, structuration des circuits courts, ...)
- Anime, en partenariat avec les chambres d'agriculture, une démarche d'information, de sensibilisation et de dialogue concernant les fonctionnalités écologiques des espaces, auprès des professionnels agricoles.
- Impulse et coordonne à l'échelle du territoire une réflexion autour des usages de l'eau dans le domaine agricole, pour le partage de la ressource
- Accompagne techniquement et finance les initiatives agricoles en faveur des économies d'eau
- Soutient les initiatives des acteurs pastoraux pour sensibiliser le public aux enjeux du pastoralisme. Dans le cadre de sa mission d'Education à l'Environnement et au Territoire -mesure 1.2.2- , le syndicat mixte porte des actions spécifiques dans le domaine de l'élevage et du pastoralisme (notamment en direction des scolaires, des élus et des visiteurs).

#### Engagements Communes et intercommunalités

- S'engagent, dans leur document d'urbanisme, à préserver un espace agricole suffisant et cohérent pour maintenir et développer les exploitations agricoles.
- Assurent la prise en compte des besoins des exploitants locaux en matière de développement de leur activité et appuie ces évolutions lors de la création / révision des documents d'urbanisme et de planification locaux.

### Engagements Etat

- Soutient l'action du Syndicat mixte et des collectivités dans la promotion d'une agriculture durable (agriculture bio, agroécologie, limitation des intrants...)
- Facilite par la mobilisation de dispositifs existants la diversification et les expérimentations culturelles favorables à la préservation de la biodiversité
- L'Etat soutient les démarches de certification environnementale et notamment de conversion à l'agriculture biologique.

### Engagements Région

- Soutenir au travers de ses politiques, les programmes, projets, actions de développement d'une agriculture durable visant à réduire les impacts environnementaux tout en répondant aux besoins économique et alimentaire ;
- Mettre en œuvre le renouvellement des générations sur le territoire du Parc, par le soutien aux installations et au soutien à la transmission des exploitations.
- Soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le territoire du Parc ;
- Soutenir le développement d'une gestion forestière permettant de répondre aux besoins du territoire en bois (construction, industrie, énergie)
- S'appuyer sur le Parc et ses partenaires pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles en faveur de la transition agroécologique et de la gestion de l'espace : programmes pastoraux et contrat agriculture durable.
- Soutenir la modernisation des exploitations agricoles.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- S'engagent à soutenir des projets agricoles et alimentaires contribuant à l'atteinte des objectifs de la Charte
- S'engagent à apporter un soutien au syndicat mixte dans la coordination des missions d'accompagnement en faveur de l'agriculture sur le territoire (coordination des PAT)

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- S'engagent à soutenir des projets agricoles et alimentaires contribuant à l'atteinte des objectifs de la Charte
- S'engagent à participer à la coordination des PAT qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre de la Charte
- Accompagne le pastoralisme dans ses diverses dimensions afin de pérenniser cette pratique (animations, investissement, gardiennage et communication)

### Partenaires associés

- PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Chambres d'Agriculture
- Service Agricole du Département de la Haute-Garonne
- SAFER
- ADEAR

- CAUE
- INRAE
- Universités
- Lycée Agricole de Saint-Gaudens

## Orientation 2.2 Conforter les capacités de production d'énergies renouvelables en s'engageant vers la décarbonation du territoire

Mesure 2.2.1 Encourager le développement de la production d'énergies renouvelables, pour l'autoconsommation

Mesure 2.2.2 Porter une réflexion territoriale sur les enjeux de stockage des énergies renouvelables sur le territoire

Mesure 2.2.3 Inciter les collectivités au développement partagé des énergies renouvelables et à la sobriété énergétique

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
2.2	2.2.1		<b>Encourager le développement de la production d'énergies renouvelables, pour l'autoconsommation</b>	1.3.2 2.1.1 2.5.3 3.3.2 3.3.3 3.5.1 OQP	Energie renouvelable, production mutualisées, autoproduction, autoconsommation, intégration paysagère, développement de la production,
	2.2.2		<b>Porter une réflexion territoriale sur les enjeux de stockage des énergies renouvelables sur le territoire</b>	1.1.1 1.1.2 1.1.3 2.2.1 2.2.3	Energie renouvelable, stockage, réflexions territoriales, études de faisabilité, planification
	2.2.3		<b>Inciter les collectivités au développement partagé des énergies renouvelables et à la sobriété énergétique</b>	1.2.1 1.2.2 1.3.2 2.2.1 2.5.3	Faciliter la mutualisation de projets de production ou d'autoconsommation d'Energies Renouvelables, organiser les solidarités (ex : bois de chauffage)

## Mesure 2.2.1 Encourager le développement de la production d'énergies renouvelables, pour l'autoconsommation

Face aux enjeux de l'énergie et au changement climatique le gouvernement souhaite accélérer le déploiement des énergies renouvelables en France. C'est dans ce contexte que le 10 mars 2023, la loi "relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables" a été promulguée. Cette loi a pour objectif de déployer massivement les projets d'ENR sur le territoire, en créant notamment une planification territoriale et en simplifiant les procédures.

Dans le cadre de cette loi, des secteurs seront identifiés comme des territoires d'accélération, où les projets d'ENR seront implantés en priorité. Le territoire souhaite soutenir l'application de cette loi, en engageant des projets d'ENR pour diversifier ses sources d'énergies, viser l'autoconsommation des porteurs de projet, mutualiser les solutions à l'échelle des collectivités locales, éviter l'artificialisation des sols en favorisant le bâti existant ou foncier déjà urbanisé.

Actuellement, la production d'énergie renouvelable du territoire repose presque entièrement sur l'hydroélectricité (94 % des installations), or cette production est de fait fragile. En effet, depuis 2013, la production a diminué de 21%, ce qui est principalement due à l'augmentation des épisodes de sécheresse. Le territoire souhaite donc diversifier les sources d'énergie mobilisables, en développant en particulier les projets photovoltaïques, géothermiques et solaires thermique. Ces filières ont commencé à apparaître sur le territoire, mais reste encore minoritaires. Concernant la production de chaleur, le bois énergie représente 84% des usages sur le territoire. Des installations types réseaux de chaleur, chaufferies collectives se sont multipliées sur les dernières années.

Pour cela, le Parc Naturel Régional accompagnera le développement de ces projets sur le territoire. Cela représente également un enjeu économique local non négligeable. Son rôle sera également de veiller à leur bonne insertion dans le paysage et cela sans nuire à la biodiversité et éviter l'artificialisation des sols. En ce sens le projet de charte objective d'engager une concertation pour identifier les secteurs les plus propices à l'installation de ces infrastructures. Le respect de ces facteurs permettra une bonne acceptation sociale des projets.

Le développement de ces projets fera du PNR Comminges Barousse Pyrénées un territoire plus autonome en énergie et novateur en matière de production d'ENR.

### Objectifs de la mesure :

- S'inscrire collectivement dans la démarche Région à Energie Positive (REPOS)
- Contribuer localement aux stratégies régionales, nationales et internationales de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources
- Dispenser une éducation et des pratiques liées à la sobriété énergétique
- Encadrer et soutenir le développement des énergies renouvelables
- Participer à une amélioration de la connaissance des effets du changement climatique par des actions de sensibilisation et accompagner l'adaptation du territoire à ces effets



*FAIRE PARC c'est l'ambition de devenir un territoire à énergie positive (TEPOS) par la mise en place d'une stratégie circulaire et partenariale en matière de production d'hydrogène. En partenariat avec 7 communautés de communes, dont CCPHG, 5C, CCCGS Neste Barousse, Cœur de Garonne, est menée une étude pour évaluer les besoins de consommation des interco et les moyens de production sur un territoire autonome, producteur et exportateur ou l'énergie L'hydraulique de la centrale électrique de Luchon au service du train à Hydrogène qui bientôt sillonnera la vallée, fortement porté par la Région Occitanie.*

*Liens avec les autres mesures de la Charte :*

1.3.2 / 2.1.1 / 2.5.3 / 3.3.2 / 3.5.1

*Liens avec les objectifs de qualité paysagère :*

- L'encadrement du développement des énergies renouvelables.

**Indicateurs :**

- Nombre d'actions de sensibilisation et d'accompagnement aux enjeux énergétiques conduites ou soutenues (bilan énergétique, formation, animations...)
- Nombre de projets d'ENR accompagnés par le SM PNR pour la prise en compte des enjeux environnementaux et patrimoniaux
- Quantité de GES non émis dans l'atmosphère grâce aux ENR produites (en substitution de la consommation d'énergies fossiles)
- Nombre de projets d'ENR dont la gouvernance implique le territoire et ses citoyens (coopératives citoyennes, projet mutualisés)

*Disposition 1*

Mettre en place des critères paysagers et environnementaux dans les procédures d'autorisation des projets et accompagner les porteurs de projets dans leur conception.

*Disposition 2*

Maitriser les possibles impacts paysagers liés au développement de la production d'ENR (panneaux photovoltaïques, barrages hydroélectriques, méthanisation, etc)

**Sous dispositions**

- Soutenir les solutions innovantes en termes d'intégration paysagère, réduction d'impact et leur mise en œuvre sur le territoire à travers un plan paysage de transition énergétique.
- Mettre en oeuvre des séquences Eviter, Réduire, Compenser (ERC) pour accompagner le développement de production des solutions d'ENR

### Disposition 3

Déployer des projets d'énergies renouvelable visant l'autosuffisance et/ou l'autoconsommation (collectifs citoyens, soutien des coopératives citoyennes de production d'énergie, etc.)

#### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Accompagne le développement de projets de production énergétiques collectifs, ou en autoconsommation, permettant aux communes, à leurs groupements ainsi qu'aux populations et aux acteurs locaux de bénéficier de l'énergie produite localement.
- Facilite la structuration de filières de production d'Énergie sur le territoire, en réalisant des évaluations des structures existantes de production locales d'énergies publiques, en identifiant les difficultés éventuelles (besoins d'opérateurs, économies d'échelle à réaliser) et en proposant des solutions adaptées.
- Sensibilise et accompagne les collectivités et propriétaires de forêts et boisements afin d'éviter l'installation de photovoltaïque en lieu et place du couvert forestier
- Réalise un Plan paysage de la transition énergétique

#### Engagements Communes et intercommunalités

- Partagent leurs expérimentations en matière de production d'énergie, les données et résultats obtenus, ainsi que les évaluations réalisées.
- Facilitent les échanges auprès de la population pour imaginer et organiser des solutions collectives de production d'énergie.
- S'engagent à développer des projets de production d'énergie renouvelable qui tiennent compte des impacts paysagers potentiels des projets, et qui facilitent une économie locale de l'énergie.

#### Engagements Etat

- Participe au financement des projets d'énergie renouvelable (installation de panneaux solaires, de centrales hydroélectriques, chaufferie bois, réseau de chaleur, etc).
- S'engage à sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de l'énergie renouvelable, afin de favoriser l'acceptation des projets d'énergie renouvelable.
- Associe le Parc dans l'élaboration de tout document de planification en matière de développement des énergies renouvelables

#### Engagements Région

- Accompagner le Parc et ses partenaires, notamment pour la mise en œuvre des Plans Climat Air Énergie territoriaux et d'actions exemplaires.
- Reconnaître le Parc comme acteur de la mise en cohérence des politiques de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire du Parc.
- Appuie, dans le cadre de ses politiques et dispositifs en lien avec l'énergie (Pacte Vert Occitanie, Région à énergie positive, plan bâtiment durable,...) les projets de production d'énergie renouvelable.
- Finance une mission d'animation chaleur renouvelable pour accompagner les acteurs locaux dans le projet de développement de production de chaleur renouvelable dont biomasse, géothermique et solaire thermique ;
- Associe le Parc à l'élaboration des schémas de Développement d'Énergie Renouvelables concernant potentiellement son territoire
- Met à disposition du territoire les informations et connaissances dont elle dispose

- Soutient le développement des filières innovantes et d'excellence

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Sensibilise les acteurs du territoire aux enjeux de l'énergie renouvelable et de préservation de la biodiversité, en organisant des formations et des conférences liées à l'exploitation de sources d'énergies renouvelables et à leur financement
- Favorise l'intégration des projets d'énergie renouvelable dans les paysages et vérifie leur compatibilité avec les enjeux environnementaux.
- Participe au financement, par la mobilisation de leurs politiques énergétiques et programmes d'investissement, des projets de diversification, de production et de mutualisation de la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Participe au financement, au travers des opérateurs dont il est membre, des projets de diversification, de production et de mutualisation de la production d'énergie renouvelable sur le territoire.
- Organise des formations aux professionnels et aux collectivités dans le cadre de sa mise en œuvre de la stratégie départementale des énergies renouvelables (2018)

### Partenaires associés

- Chambres consulaires
- PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Distributeurs d'énergie
- Coopératives d'énergie
- Groupements de professionnels
- Réseau Energies Locales et Renouvelables en Occitanie
- CAUE

## Mesure 2.2.2 Porter une réflexion territoriale sur les enjeux de stockage des énergies renouvelables sur le territoire

Le territoire reste encore fortement dépendant aux énergies fossiles. Ces énergies deviennent rares et coûteuses. Le développement des ENR dans le territoire du parc naturel permettrait d'atteindre une plus grande liberté énergétique, en se basant sur des ressources locales et neutres en émissions de GES à l'exploitation.

Cependant, les productions des ENR ne sont pas disponibles de manière homogène sur le territoire et dans le temps. La production dépend et fluctue en fonction de la météo (pluie, vent, soleil ...) et des aléas climatiques (sécheresses...).

Afin de développer son « mix énergétique », le PNR ambitionne de stimuler des initiatives pour développer le stockage de ces énergies pour lesquelles l'impact environnemental et paysager seraient maîtrisés. La problématique centrale autour du développement des ENR n'est pas liée à la production mais au stockage de l'énergie produite excédentaire, qui est fluctuante et à la complexité de mise en œuvre des installations.

En ce sens le territoire se positionne en tant qu'accompagnateur, pour expérimenter des projets pilotes. Il ambitionne également de favoriser la collecte de données et le partage d'expériences entre tous les acteurs du territoire. Le PNR s'engage à fournir à la fois un appui technique et une ingénierie en matière de financement aux projets souhaitant s'implanter sur son territoire. Cela comprend l'accompagnement à la planification de ce type d'expérimentation et de projet (cf mesure 1.3.2).

### Objectifs de la mesure :

- Encadrer et soutenir le développement des énergies renouvelables
- Favoriser le maintien et le développement de savoir-faire artisanaux et industriels

#### *Liens avec les autres mesures de la Charte :*

1.1.1 / 1.1.2 / 1.1.3 / 1.3.2 / 2.2.1 / 2.2.3

### Indicateurs :

- Nombre de projets de stockage d'ENR implantés sur le territoire
- Etudes de faisabilités accompagnées, soutenues financièrement

#### *Disposition 1*

Réaliser des études de faisabilité pour évaluer les opportunités de stockage d'énergie renouvelable sur le territoire (identification des sites potentiels pour l'installation de systèmes de stockage, l'évaluation des technologies de stockage appropriées, stockage biomasse, stockage hydroélectrique, production d'hydrogène, etc.) et l'analyse économique des projets de stockage.

#### *Disposition 2*

Mobiliser de l'ingénierie technique et financière au service du développement de projets de stockage de l'énergie renouvelable sur le territoire.

## Sous dispositions

- Expérimentation de projets pilotes : soutenir l'expérimentation de projets pilotes de stockage d'énergie renouvelable sur leur territoire. Cela permet de tester de nouvelles technologies, de collecter des données sur leur performance et de partager les retours d'expérience avec d'autres acteurs.
- Appui technique et financier : fournir un appui technique et financier aux porteurs de projets de stockage d'énergie renouvelable (conseils sur les technologies de stockage appropriées, l'aide à l'élaboration de dossiers de financement, l'accès à des dispositifs d'aides financières, etc).
- Collaboration avec les acteurs locaux : faciliter la collaboration entre les acteurs locaux, tels que les producteurs d'énergie renouvelable, les gestionnaires de réseaux électriques, les entreprises spécialisées dans le stockage d'énergie, etc. Cette collaboration permet de favoriser le développement de projets de stockage d'énergie renouvelable et de mutualiser les ressources et les connaissances.

### Disposition 3

Intégration dans la planification énergétique : la question du stockage de l'énergie renouvelable dans les documents de planification énergétiques existant (PCAET notamment) en mobilisant par exemple des objectifs spécifiques de développement du stockage, d'identification de zones propices au déploiement de ces technologies.

## Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Participe au financement, dans la limite des moyens alloués, d'études de faisabilité sur le territoire de moyens expérimentaux de stockage de l'énergie renouvelable.
- Conseille les porteurs de projet dans la prise en compte de l'environnement et du paysage dans leur projet d'infrastructures de stockage d'ENR.
- Facilite l'accès aux financements existants dédiés, aides et programmes, via une ingénierie dédiée.
- Travail en lien avec les PCAET du territoire pour imbriquer la question du stockage dans la planification énergétique

## Engagements Communes et intercommunalités

- Etablissent, dans la réalisation et actualisation de leur(s) document(s) de planification et d'urbanisme, des secteurs d'implantations privilégiés, lorsque cela est possible, dédiés aux stockages de l'énergie.
- Planifient des moyens opérationnels (techniques et financiers) pour accompagner les projets de stockage d'ENR sur le territoire

## Engagements Etat

- Informe le syndicat mixte des programmes d'aides et de recherches existant en matière de production et de stockage d'énergies renouvelables,
- Soutient le développement de la production et du stockage d'ENR sur le territoire,
- Facilite le partage d'information et la mise en réseaux d'acteurs des ENR à l'échelle nationale
- Finance des expérimentations en matière de stockage d'ENR

## Engagements Région

- Informe le syndicat mixte des programmes et projets dont elle a connaissance en matière de production et de stockage d'énergies renouvelables et qui concernent la charte du PNR,

- Soutenir, dans le cadre de la stratégie Région à énergie positive (Ré\*POS), la diversification des moyens de production et de stockage de l'énergie renouvelable sur le territoire.
- Reconnaître le Parc comme acteur de la mise en cohérence des politiques de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire du Parc.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Soutient, dans le cadre de leur stratégies respectives, programmes de financement et ingénierie, la diversification des moyens de production et de stockage de l'énergie renouvelable sur le territoire.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Soutient, au travers des opérateurs dont il est membre et de ses dispositifs financiers en vigueur, la diversification des moyens de production et de stockage de l'énergie renouvelable sur le territoire.

### Partenaires associés

- SEM locales
- PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Fournisseurs de réseaux
- Gestionnaires de production d'énergie
- Chambres d'Agriculture
- CAUE
- Réseau Energies Locales et Renouvelables en Occitanie

## Mesure 2.2.3 Inciter les collectivités au développement partagé des énergies renouvelables et à la sobriété énergétique

La consommation énergétique du territoire est en diminution ces dernières années mais reste importante. Le Parc Naturel Régional souhaite, à travers cette mesure, mener des opérations de sensibilisation autour de l'énergie, de la sobriété énergétique et des comportements économes auprès de tous les acteurs pour diminuer la consommation du territoire.

A ce titre, le parc souhaite notamment que les acteurs locaux se saisissent de cette question. Pour cela le territoire s'engage à valoriser les collectivités ayant mis en place des actions. Le PNR favorisera les échanges autour des bonnes pratiques et des retours d'expériences qui ont pu être mis en place dans le parc. Le PNR communiquera avec l'ensemble des collectivités pour exposer les différentes solutions de productions d'énergies renouvelables et leurs bénéfices qui sont nombreux. Au-delà de favoriser l'autonomie énergétique du territoire, ces projets peuvent être une ressource financière non négligeables pour les communes et est un vecteur de solidarité territoriale.

### Objectifs de la mesure :

- Préserver et améliorer le cadre de vie privilégié, par des actions en faveur du climat
- Promouvoir un habitat durable
- Apporter un soutien en matière d'ingénierie de projet locaux
- Outiller les décideurs locaux de cahiers techniques réalisés sur mesure à l'environnement du PNR afin de favoriser un urbanisme durable qui s'intègre à l'environnement de projet
- S'inscrire collectivement dans la démarche Région à Energie Positive (REPOS)
- Encadrer et soutenir le développement des énergies renouvelables



### Figuration au plan de parc

- Conforter les projets énergétiques issus de production durable

### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.2.1 / 1.2.2 / 1.3.2 / 2.2.1 / 2.5.3

### Indicateurs :

- Nombre de projets d'ENR dont la gouvernance implique le territoire et ses citoyens
- Réalisation d'une cartographie des zones favorables (friches industrielles, anciennes décharges ...) au photovoltaïque au sol qui limite les impact paysagers (éviter des secteurs de co-visibilité majeurs, intégration paysagères).
- Réalisation d'une comparaison environnementale et économique des différents modèles de production accompagnés

### Disposition 1

Rendre accessibles les solutions de productions d'énergies renouvelables pour de l'autoconsommation

### Sous dispositions

- Soutenir et accompagner les actions et projets liés à la transition énergétique (installation de panneaux solaires, construction de bâtiments basse consommation, mise en place de réseaux de chaleur renouvelable, etc.) En simplifiant l'accès aux aides financières, par la mise en place de démarches administratives simplifiées, etc.
- Mettre en valeur les initiatives exemplaires en matière de transition énergétique mises en place dans le territoire et dans les territoires voisins (publications, visites de sites, témoignages, etc). Cette valorisation permet de montrer les retombées positives de la transition énergétique et d'encourager d'autres acteurs à s'engager dans cette voie.
- Constituer, entre vallées et avec la partie nord du territoire, un réseau de solidarité entre communes pour organiser et satisfaire les besoins en bois de chauffage

### Disposition 2

Favoriser l'implication des collectivités en matière de transition énergétique

### Sous dispositions

- Faire émerger des filières de production et de distribution d'énergies renouvelables
- Réaliser une Charte (ou cahier des charges, CRTE) avec les communes du territoire afin d'octroyer des aides financières aux communes pour soutenir la réalisation de projets liés à la transition énergétique. Cela peut inclure des subventions, des prêts à taux préférentiels, des appels à projets spécifiques, etc

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Recense et communique à l'échelle du territoire sur les projets liés à la transition énergétique réalisés au cœur de celui-ci, et communique également au sujet d'expérimentations réalisées en dehors du territoire.
- Réalise des analyses de l'exploitation des projets menés sur le territoire pour construire des « démonstrateurs » de la transition énergétique, afin de présenter les étapes du projet de la mise en place jusqu'à l'exploitation, et encourager les acteurs locaux à se saisir opérationnellement du sujet
- Facilite les échanges de bonnes pratiques par l'organisation d'évènements dédiés, mêlant population, élus, acteurs de l'énergie et acteurs économiques locaux, au moins une fois par an.
- Organise des visites physiques et virtuelle de sites de productions et/ou de stockage de l'énergie renouvelable, sur le territoire et au-delà.
- Travaille à constituer, entre vallées et avec la partie nord du territoire, un réseau de solidarité entre communes pour organiser et satisfaire les besoins en bois de chauffage

### Engagements Communes et intercommunalités

- Associent le Parc dans la définition de tout projet de développement des énergies renouvelables,
- Mettent en œuvre une démarche de concertation avec la population locale en amont de tout projet de développement des énergies renouvelables,
- Dans le cadre de leurs compétences en matière d'urbanisme : Transcrire dans leur document d'urbanisme la stratégie partagée de développement des EnR

### Engagements Etat

- Associe le Parc dans l'élaboration de tout document de planification en matière de développement des énergies renouvelables

### Engagements Région

- Avoir recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments dont elle a la charge.
- Participer à la mise en œuvre de projets de centrales citoyenne / villageoises, mutualisée, de production d'énergie renouvelable.
- Soutient la démarche "Les Générateurs" qui propose un accompagnement aux collectivités pour construire des projets exemplaires d'énergie renouvelable de grande dimension comme l'éolien et le photovoltaïque au sol ;
- Reconnaître le Parc comme territoire privilégié d'expérimentation pour la mise en oeuvre de la stratégie REPOS
- Associe le Parc à l'élaboration des schémas de Développement d'Energie Renouvelables concernant potentiellement son territoire
- Met à disposition du territoire les informations et connaissances dont elle dispose
- Soutien le développement des filières innovantes et d'excellence
- Rechercher les conditions de prise en compte des orientations de la stratégie énergétique de la charte dans le déploiement de ses aides directes et à travers ses différentes modalités d'intervention dans ces domaines (via l'Agence Régionale Energie Climat...)

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Considèrent le territoire du Parc comme territoire d'expérimentations prioritaire de solutions innovantes dans l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments et équipements dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage ou l'exploitation,
- Soutiennent les projets de développement des EnR innovants et d'excellence.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Assure la cohérence avec la Charte des stratégies développées au niveau départemental et par les opérateurs dont il est membre
- Soutiennent les projets de développement des EnR innovants et d'excellence au travers des opérateurs dont il est membre et de ses dispositifs financiers en vigueur.

### Partenaires associés

- PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- CAUE
- Chambres d'Agriculture

## Orientation 2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales

Mesure 2.3.1 Faire des patrimoines du territoire les leviers du développement touristique durable

Mesure 2.3.2 Œuvrer pour l'adaptabilité de l'économie touristique du territoire

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
2.3	2.3.1		Faire des patrimoines du territoire les leviers du développement touristique durable	1.1.1 1.1.3 1.4.1 1.5.1 1.5.3 2.1.1 3.2.1 3.4.3	Réseau d'acteurs, construction d'un cadre de valeurs communes, complémentarités et maillage des tourisms existante, nouvelles attentes et demandes, développement de l'accueil
	2.3.2		Œuvrer pour l'adaptabilité du territoire	1.1.2 1.2.1 1.2.2 1.4.1 1.5.1 1.5.3 2.3.1 2.4.2 3.2.2	Accompagnement aux transitions climatiques, rénovation d'hébergements touristiques, inclusivité territoriale, gestion de la fréquentation de sites emblématiques,

### Mesure 2.3.1 Faire des patrimoines du territoire les leviers du développement touristique durable

Le tourisme est l'une des principales sources économiques du territoire avec 337 établissements ayant une activité liée au tourisme, pour 1392 emplois (données 2020). Les paysages et la richesse historique et patrimoniale du parc en font une destination privilégiée pour de nombreux touristes chaque année. Cependant, une partie des activités touristiques sont menacées (cf mesure 2.3.6), surtout les activités liées à l'enneigement des espaces dédiés. Le territoire a à cœur de soutenir les acteurs locaux dans cette transformation et dans la valorisation des activités touristiques existantes, notamment pour favoriser les complémentarités entre les tourisms existants et les offres culturelles du territoire.

Le Parc accompagnera les acteurs qui souhaitent développer et diversifier leurs offres mettant en avant le tourisme durable. Les signataires du projet de Charte ambitionnent de mettre en avant la richesse de l'offre existante, au-delà de l'offre hivernale, en fédérant les acteurs du territoire autour des valeurs partagées. Le Parc s'engage également à valoriser les expériences et possibilités qu'offre le territoire sur une plateforme en ligne. Il souhaite notamment mieux faire connaître l'offre touristique estivale, via la valorisation des sentiers de randonnées (4GR sur le territoire) par exemple, la valorisation de l'agritourisme ou encore la mise en baignade d'espace naturel avec un impact maîtrisé sur la ressource (aqua ludisme, cyclotourisme...). Le territoire abrite aussi de nombreuses manifestations culturelles tout au long de l'année qui peuvent être mises en avant pour le grand public.

#### Objectifs de la mesure :

- Promouvoir de nouvelles pratiques touristiques de pleine nature et/ou plus respectueuses de l'environnement
- Prolonger les saisons touristiques autour d'un modèle de « quatre saisons »
- Valoriser la richesse naturelle du territoire comme levier de développement touristique
- Poursuivre la reconnaissance et la labellisation des atouts touristiques du territoire
- Concrétiser une destination commune (Comminges Pyrénées) via la mise en réseau d'acteurs et la création de produits touristiques
- Porter une démarche de sensibilisation à la fragilité des milieux naturels et au partage de l'espace, sur les sites fréquentés auprès du grand public



*FAIRE PARC c'est opérer ensemble, Le comité départemental de la Haute-Garonne, l'Office de tourisme Pyrénées 31, le commissariat de Massif, le Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Montagne et le PNR, à la transition des stations du territoire en concertation avec les socio-professionnels et habitants. Etablir un diagnostic complet au titre du programme Avenir Montagnes par l'Association de préfiguration du PNR, en coopération avec la communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaise, et aboutir à des préconisations et une feuille de route. Au-delà de la mutation touristique 4 saisons, cette analyse en cours s'attache à décrypter les enjeux humains, sociologiques et symboliques d'une économie de montagne vulnérable, en attente de solutions justes, pérennes et innovantes.*



### Figuration au plan de parc

- Stations en transition
- Patrimoines historique médiéval ou religieux
- Grottes à préserver et à valoriser
- Musées
- Parcours et sites de pratiques d'activité de plein air (escalade, GR,...)

#### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.1.1 / 1.1.3 / 1.4.1 / 1.5.1 / 1.5.3 / 2.1.1 / 3.2.1 / 3.4.3

#### Indicateurs :

- Mise en place d'un réseau d'acteurs du tourisme du territoire
- Définition des valeurs partagées par l'ensemble du territoire en matière de tourisme
- Réalisation d'une étude de « positionnement et stratégie marketing » sur l'identité touristique du territoire
- Nombre d'actions d'accompagnement des prestataires touristiques (démarches de professionnalisation, formations, ...)
- Création de parcours culturels, patrimoniaux et historiques mettant en cohérence les forces du territoire de manière ludique.
- Nombre de prestataires bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc Naturel régional »

#### Disposition 1

Structurer et affirmer un socle de valeurs communes afin de fédérer les acteurs du territoire

#### Sous dispositions

- Création d'un réseau d'acteurs : créer un réseau d'acteurs du tourisme, comprenant les professionnels du secteur (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités, guides touristiques, etc.) ainsi que les offices de tourisme, les associations locales et autres partenaires. Ce réseau permet de faciliter les échanges, les collaborations et le partage d'informations.
- Constitution d'un document cadre des valeurs communes en matière de tourisme sur le territoire pour un développement partagé et cohérent, mettant en avant ce qui rassemble les valeurs partagées des acteurs et professionnels du tourisme.
- Définition et création d'une identité commune (Comminges Barousse Pyrénées)

#### Disposition 2

Valoriser la connaissance des patrimoines locaux et la diffuser largement auprès des acteurs socioprofessionnels, élus et visiteurs.

#### Sous dispositions

- Mettre en place une plateforme de communication et d'information dédiée au tourisme dans le parc (site web, une application mobile, une newsletter, magazine permettant de promouvoir

les offres touristiques), de partager les actualités et les événements, et de valoriser les initiatives locales.

- Valoriser la connaissance des patrimoines locaux et la diffuser largement auprès des acteurs socioprofessionnels, élus et visiteurs.
- Promouvoir une découverte des richesses patrimoniales (notamment le tourisme de nature) plus respectueuse de l'environnement à travers une démarche de sensibilisation à la fragilité des milieux naturels auprès du grand public. Encadrer la fréquentation de ces espaces et sensibiliser le grand public aux risques liés à la fréquentation de ces sites (gestion des déchets, risque feux de forêt, etc.) – (Ex: label PNR " Quand on arrive en Parc " sensibilise à la surfréquentation des espaces naturels).
- Proposer des formations et outils à destination des acteurs du territoire (hébergeurs, prestataires de service, asso sportives...) afin qu'ils puissent participer pleinement à la transmissions des valeurs du territoire auprès des visiteurs, jeunes, volontaires.

### Disposition 3

Accompagner le maillage et la diversification des tourisms existants

#### Sous dispositions

- Prolonger les saisons touristiques autour d'un modèle de « quatre saisons » qui tient compte des évolutions climatiques (ressources en eau, risques, etc.)
- Identification des maillages de filières touristiques envisageables : évaluation détaillée des filières touristiques existantes, leurs atouts, leurs spécificités, leur économie et leurs interactions existantes et possibles dans l'objectif de constituer une offre touristique visible, lisible et cohérente
- Appui à la diversification des offres touristiques : Soutenir les acteurs locaux dans la diversification de leurs offres touristiques (actions de conseil, d'accompagnement et de formation pour développer de nouvelles activités, créer des circuits thématiques, proposer des hébergements insolites, etc.)
- Etablissement d'un guide de l'affichage et de la signalétique en étroite collaboration avec les prescripteurs de règlements liés aux documents de planification et les acteurs du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, offices de tourisme, guides touristiques, etc.) pour renforcer le maillage touristique du territoire ( lien mesure 3.3.2, Disposition 1)
- Encourager le développement de l'écotourisme et du tourisme durable sur leur territoire.
- Sensibilisation des acteurs du tourisme aux bonnes pratiques environnementales, promotion les initiatives éco-responsables, et favorisent les activités de découverte de la nature et de la biodiversité.
- Mise en valeur des itinéraires et des sentiers : mise en valeur des itinéraires de randonnée et des sentiers présents sur leur territoire. Accompagnement à l'amélioration des infrastructures (balisage, signalétique, aménagements) pour faciliter l'accès aux sites naturels et culturels, et encourager les activités de randonnée et de découverte.

### Disposition 4

Porter des actions évènementielles, fédératrices des acteurs des tourisms locaux, concertées et porteuses du futur positionnement touristique du territoire.

### Sous dispositions

- Promotion des produits et savoir-faire locaux : valoriser les produits et savoir-faire locaux en les intégrant dans l'offre touristique. Création de circuits de visite des producteurs locaux, des événements mettant en avant les produits du terroir, des animations autour des savoir-faire artisanaux, etc.
- Organisation de rencontres et d'événements : organiser des rencontres, des séminaires, des ateliers ou des forums dédiés au tourisme dans le parc, afin de favoriser les échanges entre les acteurs du tourisme, l'identification de projets communs, etc.

#### Disposition 5

Promouvoir un tourisme bas carbone.

### Sous dispositions

- Développer l'activité touristique de manière à limiter les déplacements en transport individuel à travers un maillage de transport bas carbone/modes doux (ex : Créer des événements qui s'appuie sur les transports en commun). Le développement des voies pour modes actifs et des réseaux de transports en communs desservant les différents sites permettra de limiter l'usage de la voiture (diminution des émissions de gaz à effet de serre).

#### Disposition 6

Développer les activités de pleine nature respectueuse de l'environnement, et leur accessibilité (mise en baignade de sites, parcours vélo/VTT, sites d'escalades, avec élaboration de programmes d'entretien des sites).

## Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Organise les échanges et réunions nécessaires afin de définir les points communs, les forces et valeurs partagées par les professionnels des tourisms présents sur le territoire
- Travaille en synergie avec l'ensemble des élus, acteurs locaux, professionnels à la formalisation d'une destination commune « Comminges Barousse Pyrénées », qui valorise l'ensemble des tourisms existants.
- Porte la mise en place d'une plateforme de communication et d'information dédiées aux tourisms dans le parc (site web, une application mobile, une newsletter, magazine) permettant de promouvoir les offres touristiques, de partager les actualités et les événements, de valoriser les initiatives locales et simplifier l'accès à l'information.
- Soutient le maillage des tourisms existant pour une mise en cohérence de parcours touristiques qui puissent proposer divers types d'approches (boucles historiques, aventures, tourisme industriel)
- Appui à la diversification des offres touristiques en lien avec les chambres consulaires et les acteurs locaux. Conseil, accompagnement et création de formation pour développer de nouvelles activités, créer des circuits thématiques, proposer des hébergements insolites, etc.
- Porte la réalisation d'un guide de l'affichage et de la signalétique en étroite collaboration avec les acteurs du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, offices de tourisme, guides touristiques, etc.) pour renforcer le maillage touristique du territoire et la mise en cohérence de la signalétique sur le territoire.
- Sensibilise les acteurs du tourisme aux bonnes pratiques environnementales et favorisent les activités de découverte de la nature et de la biodiversité.
- Mise en valeur des itinéraires de randonnée et des sentiers présents sur leur territoire, organisation de projet collectif d'entretien et de restauration des itinéraires de randonnées.

- Promotion des produits et savoir-faire en les intégrant dans l'offre touristique (création d'un panier de biens).
- Création de circuits de visite des producteurs locaux, d'événements mettant en avant les produits du terroir, d'animations autour des savoir-faire artisanaux.
- S'inscrit dans la complémentarité des réseaux et partenaires déjà engagée sur le territoire

### Engagements Communes et intercommunalités

- Valorisent la connaissance des patrimoines locaux et la diffuser largement auprès des acteurs socioprofessionnels, élus et visiteurs par le biais de leurs réseaux de communications, des OT intercommunaux et des événements divers menés annuellement.
- Travaillent à la mise en réseaux des acteurs touristiques, des hébergeurs et de l'ensemble des services liés à la mise en tourisme du territoire
- S'engagent dans la réalisation d'un guide de l'affichage et de la signalétique partagé à l'échelle du territoire.
- Encourage et développent le tourisme durable sur leur territoire, promeuvent les initiatives écoresponsables.
- Accompagnement à l'amélioration des infrastructures (balisage, signalétique, aménagements) pour faciliter l'accès aux sites naturels et culturels, et encourager les activités de randonnée et de découverte.
- Facilitent et œuvrent à la promotion des produits et savoir-faire en les intégrant dans l'offre touristique (création d'un panier de biens).
- Participent à la création de circuits de visite des producteurs locaux, d'événements mettant en avant les produits du terroir, d'animations autour des savoir-faire artisanaux en lien avec le syndicat mixte.

### Engagements Etat

- L'État s'engage à soutenir le développement du tourisme durable dans le territoire, en favorisant l'écotourisme et les activités respectueuses de l'environnement, et les activités en accords avec les valeurs touristiques définies par le territoire.
- Participer à l'élaboration d'un schéma territorial des équipements d'accueil et de séjour éducatifs et à la modernisation des équipements.

### Engagements Région

- Accompagner le développement, la qualification et la promotion de l'offre de découverte des patrimoines et d'activités de pleine nature.
- Dans le cadre du Schéma régional de développement du Tourisme et des loisirs, à accompagner le Parc et ses partenaires dans leurs actions de la structuration des acteurs et prestataires touristiques, notamment en valorisant la qualité de la nuit d'Occitanie, et visant à en faire un levier d'attractivité pour les territoires.
- Accompagner, dans la limite de ses ressources et dans le cadre de son dispositif « Tourisme durable, responsable et solidaire », les projets répondant aux objectifs de Transformation des activités touristiques pour favoriser un tourisme durable, responsable et solidaire, Tourisme authentique (agritourisme, savoir-faire locaux...), Diversification et montée en gamme de l'offre, Priorité à l'emploi et à la formation, Expérimenter de nouvelles dynamiques, Poursuivre le développement 4 saisons, Développer un tourisme plus inclusif
- Reconnaître le Parc comme acteur de la mise en cohérence des politiques touristiques à l'échelle du territoire du Parc.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Contribue au développement et à la structuration des Activités de Pleine Nature (APN) ainsi qu'à la valorisation et la diversification de l'offre touristique durable sur le territoire ;
- Associe le Syndicat Mixte du PNR à l'élaboration de Plans Départementaux de définitions des itinéraires entre les sites majeurs, ainsi qu'aux projets de développement des grands itinéraires afin d'optimiser les liens entre les réseaux et offre existantes.
- Consulte le syndicat mixte, pour avis, sur tous les projets liés à l'organisation des sports de nature et touristiques sur son territoire.
- Poursuive la gestion du réseau touristique de randonnée, en concertation avec les acteurs publics et les partenaires concernés, réseau qui contribue fortement à l'attractivité et la gestion des pratiques sportives sur le territoire.
- Soutien, dans le cadre de leurs moyens, politiques et plans propres, la création de boucles touristiques (mobilités, voies cyclables, etc)
- Associer le syndicat au développement du réseau cyclable touristique et de loisirs (Transgarona...) concernant son territoire
- Associer le syndicat à l'aménagement de chemins et sentiers de randonnée, (Via Garona qui relie Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges...) concernant son territoire
- Accompagnement financier pour la création de pistes cyclables aménagées par les communes et intercommunalités
- Accompagnement administratif, technique et financier des collectivités pour la réalisation de nouveaux sentiers de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Contribue au développement et à la structuration des Activités de Pleine Nature (APN) ainsi qu'à la valorisation et la diversification de l'offre touristique durable sur le territoire ;
- Associe le Syndicat Mixte du PNR à l'élaboration de Plans Départementaux de définitions des itinéraires favorisant toutes les activités de sport nature et la découverte du territoire
- Consulte le syndicat mixte, pour avis, sur tous les projets liés à l'organisation des sports de nature et touristiques sur son territoire.
- Le CD65 finance les projets répondant aux orientations de sa stratégie présentée dans le Carnet de route du tourisme et la feuille de route du Pôle Coteaux/Nestes/Baronnies/Barousse définie fin 2016 avec les acteurs.

### Partenaires associés

- PETR Pays Comminges Pyrénées
- PETR Pays des Nestes
- PETR Pays Sud Toulousain
- CAUE
- CDT
- Offices de Tourisme
- Fédérations sportives et de pleine nature
- Socio-professionnels du tourisme
- Chambre d'agricultures
- Associations liées à l'agritourisme





### Mesure 2.3.2 Œuvrer pour l'adaptabilité de l'économie touristique du territoire (mesure prioritaire)

Le territoire s'engage à repenser ses activités touristiques et à se tourner vers un tourisme plus écoresponsable et plus respectueux de l'environnement. Ainsi, le PNR ambitionne de favoriser le dialogue entre les professionnels du tourisme, pour échanger autour des perspectives envisageables et des complémentarités à conforter. C'est porté par cette volonté qu'ont été recrutés par le PNR en préfiguration aux côtés de la CCPHG et le PETR Pays des Nestes, deux chefs de projet Avenir Montagnes financés par l'Etat pour une période de 2 ans. Le territoire souhaite offrir aux acteurs qui souhaitent faire évoluer leurs activités un accompagnement et une ingénierie dédiée. D'ailleurs, une partie de ces acteurs sont dès aujourd'hui engagés dans les transitions et prêts à faire évoluer leur modèle.

Le Conseil départemental de Haute Garonne a par ailleurs lancé un plan d'investissements sur la période 2020-2025 pour un budget de 25 millions d'euros pour la diversification de l'offre vers un tourisme de 4 saisons. Cette transition permettra également de pérenniser l'activité économique en l'étalant sur l'année et en sécurisant les emplois du territoire. Pour cela, le territoire veut mettre en place une nouvelle stratégie pour attirer une clientèle de proximité qui soit plus orientée vers un tourisme durable.

Sur l'ensemble du territoire, la valorisation de l'agritourisme ou encore la mise en baignade d'espaces naturels avec un impact maîtrisé sur la ressource participe à la diversification des activités proposées, avec le développement notamment du vélo et des Activités de Pleine Nature (APN). Cette évolution de l'offre va dans le sens d'une adaptation de l'offre aux attentes des publics visiteurs, sur du court ou moyen séjour.

#### Objectifs de la mesure :

- Maîtriser les enjeux liés aux évolutions du climat afin d'adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique et aux futures conditions de vie (biodiversité et activité humaines) et sensibiliser auprès du grand public
- Porter une démarche de sensibilisation à la fragilité des milieux naturels et au partage de l'espace, sur les sites fréquentés auprès du grand public



**FAIRE PARC** c'est maîtriser la fréquentation touristique, en communiquant sur les codes de la montagne, en offrant des infrastructures d'accueil et de confort et en facilitant et rationalisant les accès aux sites phares du territoire. La méthode de l'Association de préfiguration: avec tous les acteurs de terrain, s'engager dans une pédagogie active pour le respect du partage des espaces entre touristes, habitants et socio professionnels grâce à la présence répétée d'agents saisonniers sur les sentiers de montagne, qui par leur connaissance, leur parole et collecte de données permettent de mieux connaître les enjeux et les défis à relever pour un accueil performant et une cohabitation solidaire.



#### Figuration au plan de parc

- Faciliter la cohésion des différents projets et de leur gestion future, en lien avec la fréquentation des sites

*Liens avec les autres mesures de la Charte :*

1.1.2 / 1.2.1 / 1.2.2 / 1.4.1 / 1.5.1 / 1.5.3 / 2.3.1 / 2.4.2 / 3.2.2

**Indicateurs :**

- Nombre de démarches engagées en matière d'adaptation touristique aux dérèglement climatique : T0 – étape Stratégie du plan avenir montagne
- Accompagnement à la construction de démarches d'adaptation effectuées (critères de progression, d'évaluation propre)
- Réalisation de scénarios climatiques à l'échelle du territoire du PNR
- Nombre de guides pour l'adaptation au niveau local réalisés

*Disposition 1*

Accompagner les acteurs des tourisms face aux évolutions climatiques

**Sous dispositions**

- Faciliter une rénovation de qualité des structures d'hébergement touristiques collectives
- Accompagner la structuration d'une offre d'éco-tourisme pédagogique, éducative et de loisirs pour promouvoir une montagne sobre, et respectueuse des écosystèmes
- Soutenir le dialogue entre les acteurs des tourisms : notamment de montagne, pour favoriser le partage des perspectives envisageables face aux impacts du dérèglements climatiques et aux enjeux de viabilité de certaines infrastructures actives.
- Repositionner les attentes des visiteurs au cœur des échanges par la mise en place d'évaluation des besoins exprimés, via des campagnes de communication et de sensibilisation des visiteurs (lien mesure 1,2,1)

*Disposition 2*

Développer l'inclusivité du territoire

**Sous dispositions**

- Accessibilité des espaces naturels : Travailler à rendre les espaces naturels accessibles à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées, aux familles avec enfants en bas âge, etc. (création de sentiers accessibles, d'aménagements adaptés, de rampes d'accès, de parkings accessibles, etc.)
- Développement du tourisme accessible : encourager le développement du tourisme accessible en travaillant avec les acteurs du tourisme pour proposer des infrastructures, des services et des activités adaptés à différents types de publics. Cela peut inclure la promotion de structures labellisées "Tourisme et Handicap", la formation des professionnels du tourisme à l'accueil des personnes en situation de handicap, etc.
- Accompagnement des porteurs de projets inclusifs (diversification/adaptation de logements touristiques, diversification des moyens de communications, développement de l'accessibilité...) : apporter un soutien technique, financier et logistique aux porteurs de projets qui œuvrent pour l'inclusion sociale et territoriale. Cela peut inclure l'aide à la recherche de financements, l'accompagnement dans la conception et la mise en œuvre de projets inclusifs, la mise en réseau avec d'autres acteurs locaux, etc.

## Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Porte la création d'un réseau d'initiative en faveur du tourisme durable sur le territoire, qui permette de recenser les projets touristiques durables, de faciliter les échanges de pratiques et les évolutions de modèle organisationnels, économiques.
- Accompagne les acteurs du tourisme dans leur recherche et l'application de bonnes pratiques environnementales,
- Porte et accompagne des initiatives éco-responsables, et organisent en partenariat avec les offres existantes des activités de découverte de la nature et de la biodiversité.
- Organise des rencontres avec les territoires engagés dans les transitions et des chantiers d'adaptation aux dérèglements climatiques afin de partager les orientations stratégiques et les projets engagés ou aboutis favorisant l'adaptation des pratiques touristiques vers un modèle plus durable, bénéficiant à l'ensemble du territoire.
- Participe à la mutualisation des réflexions et des projets avec les programmes dédiés aux transitions (Plan Avenir Montagnes Ingénierie, Stratégie de transition touristique, ...)
- Sollicite les populations locales, et de passage, sur les transitions à l'œuvre et les attentes actuelles et à venir en matière de gestion touristique

## Engagements Communes et intercommunalités

- Portent une démarche d'accompagnement des transitions et d'adaptation aux évolutions des modèles touristique,
- Véhiculent et communiquent sur la démarche de transition via le travail menés avec les OT du territoire notamment
- Portent, sur leurs territoires, des opérations d'accompagnement technique et financier qui facilitent les transitions et l'adaptabilité du territoire (rénovations et réhabilitation des hébergements touristiques, mise à niveau d'équipement, accompagnement de porteur de projets en lien avec le tourisme durable)

## Engagements Etat

- Accompagne le syndicat mixte et l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en œuvre de leurs actions favorisant l'adaptabilité aux dérèglements climatique, en leur apportant des conseils et des formations.
- Porte des programmes de soutien financier et d'ingénierie aux services des transitions et de l'adaptabilité du territoire en matière de tourisme (Plan Avenir Montagne...)
- Informe le syndicat mixte des projets de différentes envergures de transitions / adaptation dont ils ont connaissance.

## Engagements Région

- Conformément aux ambitions du Pacte Vert et la politique tourisme de la Région :
- Poursuivre son engagement pour lutter contre la pollution lumineuse, en mettant à disposition des territoires de nouveaux outils pour faciliter l'extinction et favorisant les partenariats pour généraliser ces pratiques en faveur de la qualité de la nuit et faire de l'Occitanie une « réserve de ciel étoilé ».
- Accompagner, dans la limite de ses ressources et dans le cadre de son dispositif « Tourisme durable, responsable et solidaire », les projets répondant aux objectifs de Transformation des activités touristiques pour favoriser un tourisme durable, responsable et solidaire, Tourisme authentique (agritourisme, savoir-faire locaux...), Diversification et montée en gamme de l'offre, Priorité à l'emploi et à la formation, Expérimenter de nouvelles dynamiques, Poursuivre le développement 4 saisons, Développer un tourisme plus inclusif

- Soutenir le SMPNR dans son caractère exploratoire, expérimental et exemplaire sur l'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre d'une stratégie territorialisée.
- Informer le syndicat mixte des projets de différentes envergures de transitions / adaptation dont elle a connaissance.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Portent, dans la mesure de leurs moyens et dans le cadre de leur politique propre en matière de tourisme, des actions en faveur du tourisme durable,
- Soutiennent financièrement des projets touristiques qui favorise l'adaptation du territoire aux évolutions et transitions à l'œuvre (évolution des attentes sociétales, prise en compte du dérèglement climatique, économie des ressources, etc)
- Participent à la sensibilisation des bonnes pratiques existantes en matière de tourisme durable
- Participent aux programmes d'accompagnement et aux démarches de transition engagées sur le territoire
- Informent le syndicat mixte des projets de différentes envergures de transitions / adaptation dont ils ont connaissance.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Soutient financièrement des projets touristiques qui favorise l'adaptation du territoire aux évolutions et transitions à l'œuvre (évolution des attentes sociétales, prise en compte du dérèglement climatique, économie des ressources) conformément à la stratégie touristique développée dans le Carnet de tourisme du Département 65
- Participent à la sensibilisation des bonnes pratiques existantes en matière de tourisme durable
- Participent aux programmes d'accompagnement et aux démarches de transition engagées sur le territoire

### Partenaires associés

- PETR Pays Comminges Pyrénées
- PETR Pays des Nestes
- PETR Pays Sud Toulousain
- CAUE
- CDT
- Offices de Tourisme
- Fédérations sportives et de pleine nature
- Socio-professionnels

## Orientation 2.4 Bâtir un projet ambitieux autour des mobilités décarbonées

Mesure 2.4.1 Faire émerger une stratégie de mobilité partagée à l'échelle du territoire

Mesure 2.4.2 Apporter des solutions en matière de mobilités décarbonées

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
2.4	2.4.1		Faire émerger une stratégie de mobilité partagée à l'échelle du territoire	1.1.3 1.2.1 1.3.2 1.4.1 2.4.2	Observatoire des mobilités, non mobilité, interconnexions des offres de transports, stratégie partagée
	2.4.2		Apporter des solutions en matière de mobilités décarbonées	1.1.2 1.1.3 1.2.1 1.3.2 1.4.1 2.4.1 3.2.2	Développement multipartenarial, liaison entre les grands sites, évènements et sensibilisation, expérimentations et innovations en matière d'évolution de la mobilité



## Mesure 2.4.1 Faire émerger une stratégie de mobilité partagée à l'échelle du territoire (mesure prioritaire)

Seulement 3% des trajets domicile travail se font en transports en commun. Bien que le territoire cherche à développer les mobilités décarbonées, les mobilités motorisées sont très présentes et nécessaires, notamment à cause du relief et de la ruralité du territoire. Le PNR souhaite ainsi, en plus du développement des mobilités décarbonées, développer la mobilité partagée sur le territoire. Même si le territoire est desservi en transports en commun, l'offre reste améliorable au niveau des interconnexions des services et pôles multimodaux.

Le PNR souhaite développer les mobilités partagées alternatives, comme le covoiturage ou l'autopartage, et également favoriser la non mobilité. Peu de données spécifiques sur ce sujet existent, le syndicat mixte souhaite affiner sur le territoire un observatoire (en lien avec les SCOT) pour collecter des données et prévoir une stratégie pertinente à l'échelle du territoire. Le PNR ambitionne également de développer les structures pour permettre le déploiement des mobilités partagées sur le territoire, afin d'améliorer la desserte et relier tout le territoire.

Ce développement se fera également au bénéfice de l'attractivité touristique du territoire. Cela bénéficiera aux touristes qui pourront atteindre plusieurs sites touristiques plus facilement par exemple, mais cela portera une moindre empreinte écologique liée aux déplacements.

### Objectifs de la mesure :

- Maîtriser les besoins et attentes en matière de mobilité sur le territoire afin de proposer une offre au près des besoins des populations
- Faire de la « non mobilité » un levier de la diminution des besoins de déplacements et de l'attractivité territoriale en structurant le territoire des infrastructures nécessaires au télétravail et aux services (MSAP, Tiers-lieux, espaces de coworking,...)
- Maintenir l'offre ferrée et se servir du projet de train à hydrogène comme catalyseur de la mobilité décarbonée sur le territoire



*FAIRE PARC c'est inscrire nos mobilités partagées et décarbonées dans un avenir cohérent et innovant. Par le retour du train sur la ligne Gourdan-Polignan/Bagnères-de-Luchon et l'arrivée de l'hydrogène, le PNR en préfiguration et ses partenaires, la CC Pyrénées Haut Garonnaises et la CC Neste Barousse font valoir un atout remarquable incarné par l'initiative des journées Hydrogénéales, en s'engageant dans la sensibilisation et la promotion d'une révolution pratique et technologique du transport quotidien. Une économie circulaire vertueuse, un vecteur de développement pour les communes du territoire à la hauteur des défis et innovation propre aux missions d'un PNR.*

*Liens avec les autres mesures de la Charte :*

1.1.3 / 1.2.1 / 1.3.2 / 1.4.1 / 2.4.2

**Indicateurs :**

- Mise en place d'un observatoire territorial des mobilités : T0
- Plans mobilités accompagnés sur le territoire : T0

*Disposition 1*

Mettre en place un observatoire des mobilités et des politiques de mobilités à l'échelle du territoire

**Sous dispositions**

- Collecte de données : Mettre en place un observatoire des mobilités afin de recueillir des données sur les flux de déplacements, les modes de transport utilisés, les distances parcourues, les émissions de gaz à effet de serre, etc. Ces données permettent d'obtenir une image précise de la situation actuelle et des tendances de mobilité dans le PNR. (lien PCAET )
- Évaluation des politiques et des initiatives pour évaluer l'efficacité des politiques et des initiatives de mobilité mises en place dans le territoire du PNR. Cela permet de mesurer les résultats, d'identifier les bonnes pratiques et de proposer des ajustements ou des améliorations pour optimiser les efforts en faveur des mobilités durables.

*Disposition 2*

Mettre en place une stratégie de mobilité durable à l'échelle du territoire. accompagner l'identification des priorités en matière d'infrastructures, de transports publics, de pistes cyclables, etc., et guider le développement de projets visant à améliorer la mobilité dans le territoire et les connexions extraterritoriales. (liens entre SCoT, PLU(i), SDAASP, planification du tourisme, PAVE, SD'AP, PCAET, CRTE, CTO...), coordonner à l'échelle du territoire les schémas mises en œuvres aux niveau des PETRS et Conseil Départementaux

**Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE**

- Porte la mise en place d'un observatoire des mobilités sur l'ensemble du périmètre de projet de Charte
- Organise une évaluation régulière des politiques et initiatives menées sur le territoire en faveur des mobilités décarbonées
- Partage à l'ensemble des acteurs et élus une analyse des résultats obtenus afin de dresser les enjeux de mobilités du territoire, et de faciliter une appropriation des problématiques et solutions de mobilités de l'ensemble du territoire par tous
- Accompagne les démarches d'instauration de stratégies de mobilité durable sur le territoire et veille à la prise en compte des dispositions de la Charte dans la création de programmes, stratégies et plans mobilité du territoire
- Anime une démarche en faveur de la gestion des flux touristiques estivaux sur l'ensemble du territoire

**Engagements Communes et intercommunalités**

- Communiquent et informent au syndicat mixte les information et données disponible sur les flux touristiques connus
- Transmettent les bilans des politiques et actions menées en matière de mobilités sur le territoire du projet

- S'engagent, lorsqu'elles sont concernées par un site naturel remarquable identifié au Plan du Parc, à étudier, avec l'appui du syndicat mixte, les moyens d'amélioration de l'accueil du public au droit des sites, notamment à travers des aménagements (parkings, panneaux, barrières...).

### Engagements Etat

- Accompagne la mise en place / la création de programme pédagogiques à l'attention du grand public en matière de mobilité

### Engagements Région

- Accompagne et facilite la mise en place, l'évaluation et la révision de programmes de planification et d'actions en faveur de la mobilité dans les documents stratégiques locaux (SCOT, PCAET, Plan Mobilité, etc)
- Facilite l'accès aux données concernant la fréquentation des lignes et partage les évaluations de fréquentation pour une meilleure connaissance des flux de déplacement via les transports en commune sur le territoire.
- Partager les données en matière de mobilité sur le territoire et à proximité pour faciliter la production d'outils de sensibilisation et d'aides à la décision.
- Mobiliser ses dispositifs d'intervention à destination des jeunes (soutien de projets de premiers départs en vacances en autonomie, accès à la culture, ...),
- Mobiliser ses dispositifs de formation pour assurer le développement des compétences et des qualifications des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, ainsi que des salariés
- Lutter contre l'exclusion par la mise en place de dispositif d'aide au départ en vacances du plus grand nombre (chantier solidaire, aide au premier départ en vacances pour les jeunes, soutien à l'ingénierie sociale pour le départ des familles, ...).

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Participent, dans le cadre de leurs moyens, à la mise en œuvre d'une stratégie partagée à l'échelle du territoire en matière de mobilité

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Le CD65 participe, par la mise en œuvre du plan vélo départemental, à la mise en œuvre d'une stratégie partagée à l'échelle du territoire en matière de mobilité
- Il contribuera, dans ce cadre, à la promotion, au sein des collèges, de l'usage du vélo (ex : organisation de challenge de la mobilité), à la rédaction du Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (PDES) du territoire,
- le CD65 co-finance une action spécifique au collège Loures Barousse dans le cadre du dispositif MOBI

### Partenaires associés

- AREC
- ADEME
- PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- EDF Occitanie
- OTI
- Wi'Moov
- SDEHG (pour les bornes)
- Réseau TOTEN



## Mesure 2.4.2 Apporter des solutions en matière de mobilités décarbonées

L'accès à la mobilité est une source d'inégalités, excluant les publics les plus précaires, et pouvant être source de difficultés quotidiennes dans les déplacements, en lien avec l'emploi par exemple.

Il y a un intérêt, pour l'ensemble du territoire Comminges Barousse Pyrénées à développer les mobilités décarbonées, qui sont présentes mais encore peu représentées. Des réseaux existent pour appuyer cette action. Le territoire dispose d'aires de covoiturages situées dans les communes aux abords de l'autoroute et de quelques centralités. Il dispose également de nombreuses voies vertes (ancienne ligne de chemin de fer, passages, etc.). Les pistes cyclables se développent dans de nombreuses communes et certains axes (RN, RD) sont équipés de bandes cyclables. Le territoire souhaite accompagner le renforcement du maillage existant, et le développer pour favoriser les mobilités actives sur de courtes distances, mais aussi sur des distances plus longues en favorisant le report modal via les interconnexions entre les réseaux autocars, train, bornes VAE par exemple.

Le territoire souhaite également accompagner des solutions innovantes en matière de mobilités. Il accompagne notamment le projet de développement de la première ligne de train à hydrogène de France, entre Montréjeau et Luchon porté par la Région Occitanie.

L'élaboration de la Charte vise à soutenir les projets qui favoriseront la non-mobilité, ou la diminution des besoins en déplacement sur le territoire, comme les espaces de coworking, de télétravail, le maintien des espaces de commercialisation de proximités (marchés de plein vents, services et commerces dans les centralités, etc.) ou encore la mobilité des services.

Pour accompagner ces changements de comportements et favoriser l'émergence des pratiques, un volet des actions du PNR sera dédié à la sensibilisation et à la communication.

### Objectifs de la mesure :

- Développer les interconnexions entre les moyens de mobilités existants et projetés (Pôles d'échanges multimodaux, connexion de services de mobilité avec les aires de covoiturage, ...)
- Faire de la « non mobilité » un levier de la diminution des besoins de déplacements et de l'attractivité territoriale en structurant le territoire des infrastructures nécessaires au télétravail et au services (MSAP, Tiers-lieux, espaces de coworking,...)
- Maintenir l'offre ferrée et se servir du projet de train à hydrogène comme catalyseur des solutions de mobilité décarbonées
- Préserver et améliorer le cadre de vie privilégié, par des actions en faveur du climat



*FAIRE PARC c'est avoir le souci du maillage territorial stratégique, avoir conscience des besoins en mobilité et comprendre l'avenir des motricités décarbonées en proposant une synthèse géographique et technologique de connexion du territoire, faciliter la mobilité du monde rural et touristique, relier les grands sites et lutter contre l'autosolisme. S'inspirer aussi des initiatives de la CCPGH et de la CCCGS qui proposent un service de navettes électriques en développant de nouvelles lignes et menant par exemple une réflexion sur un Pôle d'échange multimodal autour de la ligne Gourdan-Montréjeau/Bagnères-de-Luchon.*



### Figuration au plan de parc

- Œuvrer en faveur d'un maillage des mobilités durables autour des axes structurants

#### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.1.2 / 1.1.3 / 1.2.1 / 1.3.2 / 1.4.1 / 2.4.1 / 3.2.2

#### Indicateurs :

- Report modal des déplacements du quotidien
- Evolution des parts modales des modes de déplacements alternatifs à la VP
- Part de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail
- Émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports

#### Disposition 1

Accompagner le développement multi partenarial des mobilités actives de proximité sur l'ensemble du territoire

#### Sous dispositions

- Accompagner les acteurs économiques et les collectivités dans la réflexion puis la mise en place de plans de mobilité entreprise et administration
- Création de circuits mobilité active : travailler à la création et à la promotion d'itinéraires touristiques durables, mettant en valeur les richesses naturelles et culturelles de la région. Cela peut inclure des circuits de randonnée, des boucles à vélo, des sentiers thématiques ou des parcours de découverte accessibles à pied ou à vélo.
- Développement d'infrastructures adaptées à l'usage du vélo : accompagner la mise en place d'infrastructures adaptées, comme des pistes cyclables, des sentiers pédestres, des parkings sécurisés pour les vélos, et sensibiliser les habitants et les visiteurs aux avantages de ces modes de déplacement. Le développement de l'électrification (recharge vélos V.A.E) pourra être accompagné par le futur PNR.
- Développement et aménagement des itinéraires de mobilité du quotidien à proximité des structures scolaires et des principales zones d'activités et d'emplois (économiques, artisanales, commerciales).

#### Disposition 2

Mener des animations et sensibilisations autour des mobilités décarbonées

#### Sous dispositions

- Utiliser les données et les analyses de l'observatoire des mobilités pour sensibiliser les habitants, les visiteurs, les entreprises et les acteurs locaux aux enjeux de la mobilité durable. Organiser des événements, des campagnes de communication et des actions de sensibilisation pour promouvoir les alternatives de transport écologiques (hydro-géniales).

#### Disposition 3

Faciliter des expérimentations structurantes et développer des outils innovants en matière de mobilité

#### Sous dispositions

- Faciliter le déploiement d'une offre de mobilité structurante décarbonée sur le territoire (Ligne hydrogène)

- Evaluer les capacités de développement de Conciergerie de la mobilité
- Travailler sur l'ensemble du territoire à développer des sites dédiés aux mobilités –(Pôles d'Echanges Multimodaux – P.E.M)
- Faire de la ligne de train Gourdan-Poligan/Bagnères-de-Luchon une expérience touristique immersive et de découverte des paysages
- Travailler à la création d'une plateforme de mobilité inclusive
- Déployer des outils visant à non-mobilité à travers le déploiement du numérique qui doit venir rapprocher les services de la population sur les parties rurales et limiter les besoins de mobilité (MSAP, tiers lieux, etc.). Également promouvoir l'itinérance des services (France service, santé, culturels, marchands).

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Accompagne les acteurs économiques et les collectivités dans la réflexion puis la mise en place d'un plan de mobilité entreprise/administration par une ingénierie dédiée et la mise en place d'un réseau d'échanges sur les besoins en matière de mobilités auprès des professionnels et des réseaux d'insertion et d'emplois sur le territoire.
- Travaille, en partenariat avec les collectivités et organismes compétents à la création et à la promotion d'itinéraires touristiques à mobilités douces, d'intérêt (circuits de randonnée, boucles à vélo, sentiers thématiques, parcours de découverte, patrimoniaux...)
- Accompagne et encourage la mise en place d'infrastructures cyclables, et facilite le déploiement des possibilités d'électrification des mobilités légères (recharges VAE, véhicules légers, etc)
- Organise, à l'image des « Hydrogéniales », des événements de sensibilisation et de démonstration en faveur des mobilités durables innovantes
- 

### Engagements Communes et intercommunalités

- S'associent au syndicat mixte, de la création de stratégie mobilité, jusqu'à la mise en œuvre de projets opérationnels de développement
- 

### Engagements Etat

- Facilite la mise en œuvre de moyens de mobilités décarbonées par le partage de données, l'accompagnement de démarches de planification (plan mobilités, lien PCAET notamment).
- Associe le Syndicat mixte aux démarches de planification liées à la mobilité sur le territoire
- S'engage à favoriser le développement d'offre complémentaires de mobilités et de services dans le cadre des programmes de financement et politiques d'aides portées.

### Engagements Région

- Participe dans la limite de ses compétences et de ses moyens au financement des projets de mobilité durable, tels que la création de pistes cyclables (en adéquation avec le dispositif vélo régional)
- La Région en tant qu'AOM locale est compétente pour la mise en œuvre de lignes de bus transport à la demande, de services de mobilité partagées (covoiturage, autopartage) et d'expérimentations en faveur de la mobilité décarbonée. Elle peut si besoin déléguer sa compétence aux EPCI pour se faire.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Développe, dans la mesure de ses politiques propres et de ses moyens humains et financiers les offres et infrastructures de mobilités dont il a la charge

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Le CD65 participe, par la mise en œuvre du plan vélo départemental, à la mise en œuvre d'une stratégie partagée à l'échelle du territoire en matière de mobilité
- Il contribuera, dans ce cadre, à la promotion, au sein des collèges, de l'usage du vélo (ex : organisation de challenge de la mobilité), à la rédaction du Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (PDES) du territoire,
- le CD65 co-finance une action spécifique au collège Loures Barousse dans le cadre du dispositif MOBI

### Partenaires associés

- PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- WiMoov

## Orientation 2.5 Réduire les impacts environnementaux de la construction et de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, et le réemploi

Mesure 2.5.1 Structurer les filières de production et d'exploitation de matériaux biosourcés et géosourcés

Mesure 2.5.2 S'engager dans l'économie circulaire en favorisant le réemploi et la valorisation des déchets

Mesure 2.5.3 Soutenir la réhabilitation et la rénovation d'infrastructures économes en ressources et en énergies (habitat, équipements, bâtiments publics)

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
2.5	2.5.1		<b>Structurer les filières de production et d'exploitation de matériaux biosourcés et géosourcés</b>	1.1.1 / 1.3.3 / 2.5.2 / 2.5.3 OQP	Matériaux locaux, filières biosourcé, observatoire des capacités de production, soutien usage des biosourcé / géosourcé, encadrement carrières
	2.5.2		<b>S'engager dans l'économie circulaire en favorisant le réemploi et la valorisation des déchets</b>	1.1.1 / 1.3.3 / 2.5.1 / 2.5.3 OQP	Gestion, limitation du gaspillage, reemploi, recyclage, sobriété de consommation, écoconception
	2.5.3		<b>Soutenir la réhabilitation et la rénovation d'infrastructures économes en ressources et en énergies (habitat, équipements, bâtiments publics)</b>	OQP	Ingénierie financière, expérimentations, éco-rénovation, chantier ouverts, démonstration, accessibilité de la rénovation énergétique, Renov'Occitanie

## Mesure 2.5.1 Structurer les filières de production et d'exploitation de matériaux biosourcés et géosourcés

La rénovation énergétique, thermique et la réhabilitation du bâti sur le territoire est un enjeu fort du projet de Charte. Les besoins actuels et futurs en matières d'approvisionnement de matériaux nécessitent d'être mieux appréhendés, pour que les acteurs locaux des filières de productions et usages de matériaux biosourcés puissent s'organiser et répondre en conséquence.

Les entreprises locales seront en première position pour mener à bien cette rénovation. A ce titre, le PNR encourage l'utilisation des matériaux locaux, et biosourcés. Au-delà des avantages d'approvisionnement de travailler avec des produits locaux (autonomie vis-à-vis des importations, valorisation d'emplois locaux), travailler avec des matériaux biosourcés permet d'offrir une alternative moins émettrice de gaz à effet de serre.

Ainsi, afin de garantir cet objectif, le territoire souhaite renforcer et structurer les filières de production de matériaux biosourcés, et encourager l'usage de ces derniers. Un fort potentiel se trouve notamment autour du développement de la filière bois qui est aujourd'hui sous exploitée alors que plus de 53% du territoire est couverts de boisement. Pour cela, l'accompagnement technique des acteurs de la filière, mais également des porteurs de projet est ambitionné, afin de mettre cohérence les besoins et les capacités de production, sans oublier d'œuvrer à la facilitation de la mise en œuvre de ces matériaux.

Il s'agit surtout de développer le réseau de partenaires pour faire connaître les acteurs sur territoire, faire connaître les ressources et accompagner la pérennisation des filières économiques. Le projet de territoire prévoit d'accompagner la structuration d'un réseau d'échange accessible à l'ensemble des acteurs du territoire autour des retours d'expériences et des bonnes pratiques.

Le territoire souhaite également soutenir financièrement les filières biosourcées, en subventionnant les projets favorisant l'utilisation de ces matériaux.

### Objectifs de la mesure :

- Soutenir / créer / valoriser des filières locales de production de pierres pour la construction et la valorisation du patrimoine local (pierre sèche, production de chaux,...)
- Outiller les décideurs locaux de cahiers techniques réalisés sur mesure à l'environnement du PNR afin de favoriser un urbanisme durable qui s'intègre à l'environnement de projet
- Développer l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation
- Mettre en place des équipements nécessaires à la valorisation équilibrée entre artisanat, bois d'œuvre, bois énergie et bois industrie (valorisation des rémanents de coupes forestières, transformation en pellet)
- Accompagner la valorisation des différents bois au travers du développement de marchés publics favorisant le bois local
- Favoriser le maintien et le développement de savoir-faire artisanaux et industriels

### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.1.1 / 1.3.2 / 2.5.2 / 2.5.3

*Liens avec les objectifs de qualité paysagère :*

- La bonne intégration des nouvelles constructions dans les paysages ;
- La préservation de l'architecture traditionnelle et de la forme des villages ;
- L'entretien et la restauration des éléments de patrimoine bâti monumental comme vernaculaire.

**Indicateurs :**

- Nombres d'accompagnements portés à la création / structuration de filières (cf 1.1.1 règlement d'aides)
- Mise en place d'un observatoire des disponibilités techniques des ressources produites sur le territoire

*Disposition 1*

S'appuyer sur la mise en place de l'observatoire des capacités locales de production de matériaux biosourcés (mesure 1.3.2) pour faciliter la mise en œuvre d'études de faisabilité

*Disposition 2*

S'inscrire dans la vision à long terme des systèmes économiques en favorisant l'utilisation des matériaux biosourcés

**Sous dispositions**

- Fournir un accompagnement technique aux acteurs locaux pour favoriser l'utilisation des matériaux biosourcés. Cela peut inclure des conseils sur les techniques de mise en œuvre, les normes et réglementations applicables, les possibilités de certification, des réseaux de distributions. Faciliter l'accès à des ressources et des formations spécialisées.
- Soutenir financièrement les projets utilisant des matériaux biosourcés, mise en place des dispositifs d'aides, des subventions ou des appels à projets spécifiques. Cela peut encourager les acteurs locaux à intégrer ces matériaux dans leurs projets de construction, de rénovation ou d'aménagement (via LEADER 23-27).
- Faciliter la mise en relation des différents acteurs de la filière des matériaux biosourcés, tels que les producteurs, les artisans, les architectes, les maîtres d'ouvrage, etc. Favoriser la création de réseaux locaux, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que la mise en place de partenariats entre les acteurs pour soutenir le développement de projets communs.

*Disposition 3*

Encadrer les activités extractives du territoire (carrières et mines) en veillant à limiter leurs impacts paysagers et leurs impact sur la biodiversité et les milieux naturel (Cf. Mesure 3.3.2, D.4).

**Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE**

- Porte des études de faisabilités / de marchés pour la création / pérennisation de filières locales en partenariats avec l'ensemble des locaux (Chambres consulaires, artisans, professionnels, EPCI, etc.)
- Anime, à l'échelle du territoire, un réseau « économie » à destination des collectivités, de leur groupement, qui soit ouvert aux porteurs de projet et professionnels établis sur l'ensemble du périmètre de projet de Charte, ainsi qu'aux élus.
- Met à disposition l'ingénierie nécessaire pour l'accompagnement de projets de filières portés par les communautés de communes ou leur groupement

- Facilite la territorialisation des politiques européennes, nationales, régionales et départementales en matière de développement économique

### Engagements Communes et intercommunalités

- Facilitent, par tous les moyens possibles, la réalisation des études de faisabilités / de pérennisation de filières de matériaux biosourcés sur le territoire
- Assurent la prise en compte de la Charte du PNR dans les projets de création de filières de matériaux biosourcés
- Favorisent autant que possible l'utilisation des éco matériaux dans leur projets et en font la promotion

### Engagements Etat

- Mobilise ses dispositifs en faveur du développement économique et de l'emploi pour favoriser la création de filières locales de matériaux biosourcés

### Engagements Région

- Définir un schéma pour rendre la commande publique socialement et écologiquement plus responsable.
- Contribuer à la promotion des ressources locales et des éco-matériaux (bois, pierre, terre...) issues d'une gestion durable dans les travaux de construction et de rénovation de bâtiments sur le territoire, par exemple à travers le Pacte construction bois Occitanie.
- Identifier le SMPNR comme bénéficiaire des dispositifs d'aide qu'elle gère existants ou à venir qui sont dans ses domaines de compétence.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Soutiennent les projets de structuration de filières portés par les Communauté de Communes, leur groupement ou le PNR
- Mettent à disposition leurs outils d'accompagnement des territoires et leur ingénierie pour l'appui à l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets

### Partenaires associés

- Chambres consulaires
- PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- CAUE
- AD'OCC
- Clubs entrepreneuriat
- ONF
- Envirobat Occitanie
- CERC Occitanie
- CAPEB
- COFOR
- Association de valorisation du Bois des Pyrénées

## Mesure 2.5.2 S'engager dans l'économie circulaire en favorisant le réemploi et la valorisation des déchets

Pour s'inscrire dans les transitions du XXIème siècle, le territoire souhaite engager une réflexion autour de la gestion et la valorisation des déchets. Cette mesure s'inscrit dans un contexte d'évolutions législatives pour la transition énergétique. En effet, dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD intégré au SRADDET) de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée, il est souligné que la région souhaite engager une trajectoire « zéro gaspillage et zéro déchet ». Le PRPGD a notamment pour objectif de réduire le nombre de kilos de déchets par habitants à moins de 63 kg / an et de développer le réemploi.

En ce sens le territoire souhaite mener plusieurs actions allant de la sensibilisation aux écogestes et au tri auprès de tous les acteurs (des administrés, des entreprises et des collectivités), au développement et au soutien des filières de recyclage et de réemploi existantes.

Le Parc Naturel Régional souhaite également intégrer la gestion des déchets à l'économie locale en confortant les entreprises engagées dans le réemploi. En favorisant les projets utilisant des matériaux recyclés pour tous les projets, notamment dans la rénovation.

Le projet de territoire tend aussi accompagner la mise en œuvre d'expérimentations (autour de la gestion des déchets alimentaires et agricoles) en se positionnant comme une instance de dialogue. Il souhaite mettre en lien les acteurs pour favoriser les échanges, les retours d'expérience et améliorer la gestion dans la gouvernance complexe. Le territoire souhaite également favoriser l'innovation, notamment autour du compostage et de la biométhanisation, de la gestion de la matière organique pour limiter les engrais minéraux, valorisant les déchets pour créer de l'énergie.

### Objectifs de la mesure :

- Miser sur l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Réfléchir à l'offre d'équipements et de services à la population selon l'évolution des besoins
- Dispenser une éducation et des pratiques liées à la sobriété
- Maîtriser l'urbanisation et donner la priorité au réinvestissement des tissus urbains existants
- Déployer des actions menées en faveur du rapport « santé environnement » auprès du grand public



***FAIRE PARC** c'est travailler avec les filières historiques et incontournables du territoire, les carrières. Sujet réputé sensible pour un PNR, le choix est fait d'être partenaire avec l'UNICEM et les carrières locales et lutter par exemple contre les dépôts sauvages des déchets issus de la construction, par la réduction des distances entre les dépôts réglementés et les zones éloignées en identifiant des zones de dépôt intermédiaire, et enfin porter des propositions innovantes autour du recyclage de ces déchets.*

*Liens avec les autres mesures de la Charte :*

1.1.1 / 1.3.2 / 2.5.1 / 2.5.3

*Liens avec les objectifs de qualité paysagère :*

- La bonne intégration des nouvelles constructions dans les paysages ;
- La préservation de l'architecture traditionnelle et de la forme des villages ;
- L'entretien et la restauration des éléments de patrimoine bâti monumental comme vernaculaire.

**Indicateurs :**

- Quantité de déchets mis au tri par habitant et par entreprises
- Quantité de déchets par habitant
- Evolution de l'offre de réemploi sur le territoire (ressourceries, recyclerie, « repair cafés »)

*Disposition 1*

Encourager les populations et acteurs locaux à être partie prenante des éco gestes en matière de réduction des déchets et de réemploi

**Sous dispositions**

- Promotion de la réduction des déchets : promouvoir la réduction à la source des déchets en sensibilisant les habitants, les entreprises et les collectivités à adopter des comportements éco-responsables. Cela peut inclure des campagnes de sensibilisation, des programmes de formation, des conseils sur les bonnes pratiques de gestion des déchets, promotion d'éco-événements, etc.
- Encouragement à la gestion des déchets alimentaires : promouvoir la gestion des déchets alimentaires en encourageant le compostage, la valorisation énergétique, le tri, etc. Favoriser le partage d'expériences et de conseils à destination des particuliers, des restaurants et des entreprises sur les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets alimentaires.
- Encouragement à l'utilisation de matériaux recyclés : promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés dans les projets de construction, de rénovation et d'aménagement. Cela peut se faire en sensibilisant les professionnels du bâtiment et les particuliers aux avantages des matériaux recyclés, en facilitant l'accès à ces matériaux, en soutenant des initiatives locales de recyclage, etc.

*Disposition 2*

Œuvrer pour la sobriété du territoire en matière de consommation de bien via le réemploi et l'écoconception

**Sous dispositions**

- Soutenir l'éco-conception des produits en encourageant les entreprises locales à intégrer des critères environnementaux dès la conception de leurs produits. Cela peut inclure des

formations sur l'éco-conception, des incitations financières, des accompagnements techniques, etc.

- Valoriser les filières de recyclage et de réemploi existante : faciliter la mise en place de filières de recyclage locales en encourageant la collaboration entre les acteurs économiques (entreprises, collectivités, associations) pour collecter, trier et valoriser les déchets. La mise en réseaux, la communication, la mise en place de partenariats avec les filières de recyclage existantes pourra être complété par l'aide à la création de points de collecte spécifiques, l'accompagnement des collectivités dans la gestion du compostage, etc.
- Encourager l'économie de la fonctionnalité, qui consiste à privilégier l'usage d'un produit ou d'un service plutôt que sa possession. Promotion de la location, de la mutualisation, de la réparation et de l'entretien des biens, afin de prolonger leur durée de vie et de réduire les déchets (mise en avant de la méthode dite « B.I.S.O.U » qui questionne le réel besoin d'un achat et son apport final dans le quotidien).
- Faciliter la mise en relation des différents acteurs de la filière des matériaux biosourcés, tels que les producteurs, les artisans, les architectes, les maîtres d'ouvrage, etc. Favoriser la création de réseaux locaux, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que la mise en place de partenariats entre les acteurs pour soutenir le développement de projets communs.

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Favorise l'expérimentation en matière de gestion des déchets alimentaires (compostage, valorisation du compostage, etc)
- Promeut l'utilisation de matériaux recyclés dans les projets de construction, de rénovation et d'aménagement en soutenant financièrement des initiatives locales de recyclage
- Encourage les entreprises locales à intégrer des critères environnementaux dès la conception de leurs produits via des formations sur l'éco-conception, des incitations financières, des accompagnements techniques.
- Participe à la collaboration entre les acteurs économiques (entreprises, collectivités, associations) pour collecter, trier et valoriser les déchets.
- Encourage l'économie de la fonctionnalité, qui consiste à privilégier l'usage d'un produit ou d'un service plutôt que sa possession. Promeut la location, la mutualisation, la réparation et l'entretien des biens, afin de prolonger leur durée de vie et de réduire les déchets.
- Facilite la mise en relation des différents acteurs de la filière des matériaux biosourcés, tels que les producteurs, les artisans, les architectes, les maîtres d'ouvrage, etc. Favorise la création de réseaux locaux, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que la mise en place de partenariats entre les acteurs pour soutenir le développement de projets communs.

### Engagements Communes et intercommunalités

- Promeuvent la réduction à la source des déchets en sensibilisant le grand public et les entreprises à adopter des comportements éco-responsables.
- Engage une réflexion sur la circularité des déchets sur leur territoire (réemploi, réparation, atelier citoyen de bricolage)
- Confortent les partenariats avec les filières de recyclage existantes, aident à la création de points de collecte spécifiques, œuvre à la valorisation du compostage et des déchets en général comme autant de ressource (re)mobilisables

- Encourage l'économie de la fonctionnalité, qui consiste à privilégier l'usage d'un produit ou d'un service plutôt que sa possession. Promotion de la location, de la mutualisation, de la réparation et de l'entretien des biens, afin de prolonger leur durée de vie et de réduire les déchets.

### Engagements Etat

- Encourage et soutien les projets liés à l'économie de la fonctionnalité, au réemploi, à la remise en état / réparation de biens sur le territoire.

### Engagements Région

- Favoriser le développement de l'économie circulaire sur le territoire.
- Associer le Parc à la mise en œuvre du volet déchets du SRADDET et du Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire et du plan plastique.
- Accompagner les actions exemplaires et innovantes sur le territoire du Parc.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Mobilise ses dispositifs d'appui à la diversification des filières de réemploi et de gestion des déchets.
- Soutenir le Parc et les collectivités dans leur fonction d'expérimentation en matière de réemploi et de valorisation des déchets.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Met en place des actions d'écoexemplarité en matière de déchets et d'économie circulaire au sein de ses services et des collèges.
- Soutient financièrement les projets portés par les structures compétentes en matière de prévention déchets répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Soutient financièrement les projets communaux de réhabilitation des anciennes décharges dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Travaille au traitement des bio déchets des collèges et à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges.

### Partenaires associés

- PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Syndicats de gestion des déchets
- UNICEM et Exploitants de carrières locales
- CAUE
- Chambres d'agricultures
- Ressourceries
- Associations (ArtStock, Graines d'Avenir, ...)

### Mesure 2.5.3 Soutenir la réhabilitation et la rénovation d'infrastructures économes en ressources et en énergies (habitat, équipements, bâtiments publics)

L'engagement du Parc Naturel Régional dans une trajectoire de sobriété énergétique passera par une rénovation du parc bâti existant. Le secteur résidentiel est le premier secteur consommateur d'énergie. Il représente 44% de la consommation totale du territoire. Même si la consommation énergétique en Comminges Barousse Pyrénées est en légère diminution ces dernières années, elle reste supérieure aux moyennes du département et de la région.

Ces constats, mis en parallèle avec le dérèglement climatique et l'augmentation des coûts de l'énergie, poussent le territoire à engager des actions en faveur de la réhabilitation et de la rénovation des bâtiments. La rénovation énergétique est un axe clé pour réduire la consommation d'énergie et diminuer la vulnérabilité du territoire face au changement climatique. Outre l'aspect énergétique, cette action permet aussi de participer indirectement à l'économie et l'emploi local en valorisant des filières de réhabilitation sur le territoire. Le soutien actif de la réhabilitation et de la rénovation des logements se fera notamment via le portage du dispositif régional Renov'Occitanie.

A travers cette mesure, le territoire souhaite également accompagner le développement de projets plus économes en ressources et en énergies, via la réhabilitation et par l'expérimentation, en proposant de porter des innovations dans les usages et ressources employées dans la construction. L'objectif est d'améliorer le confort d'habitat.

L'idée de rendre les bâtiments du territoire plus attractifs, en lien avec les besoins actuels des ménages, pour à la fois lutter contre la vacance mais aussi limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (en construisant des nouveaux projets immobiliers en franges urbaines).

#### Objectifs de la mesure :

- Dispenser une éducation et des pratiques liées à la sobriété énergétique
- Encadrer et soutenir le développement des énergies renouvelables
- Apporter un soutien en matière d'ingénierie de projet locaux
- Favoriser une gestion économe de l'espace par le respect d'une trajectoire qui s'inscrit dans l'ambition du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) traduit à l'échelle régionale dans le SRADDET
- Promouvoir un habitat durable
- Lutter contre la vacance et faciliter l'adaptation du bâti ancien aux besoins des ménages actuels tout en limitant les pressions nouvelles
- Maîtriser l'urbanisation et donner la priorité au réinvestissement des tissus urbains existants
- Améliorer la qualité des logements par l'accompagnement à la réhabilitation
- Préserver et améliorer le cadre de vie privilégié, par des actions en faveur du climat

#### *Liens avec les autres mesures de la Charte :*

1.1.1 / 1.1.3 / 1.3.2 / 2.3.1 / 2.5.1 / 2.5.3

#### *Liens avec les objectifs de qualité paysagère :*

- La préservation de l'architecture traditionnelle et de la forme des villages ;
- L'entretien et la restauration des éléments de patrimoine bâti monumental comme vernaculaire.

#### Indicateurs :

- Nombre d'opérations de rénovation, de réhabilitation et d'aménagement accompagnées par le Syndicat mixte
- Nombre de dispositifs d'aides en faveur de projets innovants mobilisés

#### Disposition 1

Stimuler le développement de solutions innovantes (appel à idées de rénovation de biens publics, appels à projets, AMI...) de restauration, rénovation et réhabilitation.

#### Disposition 2

Encourager l'expérimentation : habitat groupé participatif, chantier ouvert à la participation.

#### Disposition 3

Promouvoir l'éco-rénovation (promotion filières locales, économie d'énergie, évolution de l'éclairage et des réhabilitations de bâtiments publics, etc).

#### Disposition 4

Offrir aux ménages les plus fragiles face à l'augmentation des coûts de l'énergie (en situation de précarité énergétique), l'accès aux dispositifs d'aides en matière de rénovation énergétique.

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Amplifie, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, la mise en œuvre du guichet unique Renov'Occitanie sur le territoire en partenariat avec les collectivités.
- De manière ponctuelle et ciblée, en correspondance à des besoins établis, le syndicat mixte peut engager la réhabilitation de logements vétustes et de friches, la création de logements-passerelles nécessaires sur le territoire, et de manière à expérimenter des méthodes de travaux qui soient respectueuses de l'environnement et économes en ressources (lors des travaux, mais également à l'exploitation).
- Construit, de manière partenariale, des appels à projets et règlements d'aides en faveur de l'expérimentation (projets d'habitats participatif, solution constructive économe en énergie et en ressources, test d'usage de matériaux biosourcés localement dans le cadre de la rénovation du bâti...)

### Engagements Communes et intercommunalités

- Mobilisent les aides et programmes existants pour réaliser des projets d'amélioration thermique et énergétiques, rénovations patrimoniales, afin de réaliser des opérations exemplaires qui soient économes et qui réduisent leur impact sur l'environnement à l'usage.
- Engagent, dans le cadre des plans, programmes et projets engagés, une réflexion sur l'impact carbone de ces derniers.

### Engagements Etat

- Soutien les programmes de rénovation, de réhabilitation, de restructuration du patrimoine bâti du territoire.



## Axe 3 Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire

<b>Axe 3 Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire</b>	Orientation 3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques
	Orientation 3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale
	Orientation 3.3 Préserver et valoriser les éléments constitutif des grands paysages
	Orientation 3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle des forêts
	Orientation 3.5 Améliorer et reconquérir les fonctionnalités écologiques du territoire

### Orientation 3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques

Mesure 3.1.1 Inscrire le territoire dans une stratégie globale de gestion intégrée de la ressource en eau

Mesure 3.1.2 Préserver la ressource en eau et sécuriser ses usages

Mesure 3.1.3 Assurer la pérennité des milieux aquatiques et humides

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
3.1	3.1.1		Inscrire le territoire dans une stratégie globale de gestion intégrée de la ressource en eau	1.1.2 1.3.2 1.4.1 1.4.2 2.3.2 3.1.2 3.1.3	Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, Gouvernance, Coopération, Connaissance
	3.1.2		Préserver la ressource en eau et sécuriser ses usages	1.1.2 1.2.2 1.3.2 2.1.2 2.3.2 3.1.1 3.1.3 3.4.3	Usages de l'eau, Pressions sur les masses d'eau, Consommation d'eau, Pollution des eaux, Innovation, Sensibilisation
	3.1.3		Assurer la pérennité des milieux aquatiques et humides	1.1.2 1.2.2 1.3.2 2.1.2 3.1.1 3.1.2 3.2.1 3.3.1 3.5.1 3.5.2	Milieux aquatiques et humides, Services écosystémiques, Connaissance, Protection, Gestion des espaces naturels, Espèces exotiques envahissantes, Aménagement, Sensibilisation, Inondations



*FAIRE PARC c'est mieux connaître le patrimoine naturel, archéologique et industriel du bassin supérieur de la Garonne. Porté par le PNR en préfiguration, soutenu par la Région Occitanie et la DREAL, le Projet scientifique et culturel Garonne contribuera à valoriser le patrimoine de l'eau et les paysages fluviaux en Occitanie grâce à une animation coordonnée à l'échelle du fleuve. Les résultats seront valorisés à travers des conférences de restitution auprès des collectivités et par la mise en place d'événements célébrants le fleuve et ses pratiques anciennes par le PNR.*

### Mesure 3.1.1 Inscrire le territoire dans une stratégie globale de gestion intégrée de la ressource en eau

De nombreux outils de gestion de l'eau concernent le territoire du Parc. Le maintien de la cohérence et de la pertinence de l'ensemble de ces outils sera essentiel dans la préservation de la ressource d'un point de vue tant quantitatif que qualitatif. Un SAGE Vallée de la Garonne est déjà mis en œuvre depuis 2020. De nouvelles exigences ont été exprimées avec l'élaboration du SDAGE Adour Garonne 2022-2027. Le SAGE des Bassins versants des Pyrénées Ariégeoises ainsi que le SAGE Neste et Rivières de Gascogne, bientôt opérationnels, devront y répondre.

Le Conseil départemental de Haute Garonne a lancé en 2018 le projet de territoire Garon'Amont (PTGA). Ce projet a pour objectif de répondre aux grands enjeux de la ressource en eau à l'heure du changement climatique. Il est fondé sur une démarche concertée et un dialogue citoyen. Cette démarche a abouti à la co-construction d'un programme de 32 actions concrètes organisées autour de 4 axes : sobriété et économies d'eau, pacte de gouvernance, stockage de l'eau et aménagement du territoire.

Les plans régionaux, départementaux, le PTGA, la gestion des étiages par des plans locaux, l'encadrement de l'irrigation par les 3 OUGC, l'exercice de la compétence GEMAPI par les 4 syndicats sont autant d'éléments à harmoniser pour satisfaire les usages de l'eau et protéger les écosystèmes aquatiques et humides. Il s'agira notamment de pérenniser les dispositifs de gestion mis en place et de renforcer les synergies entre ces derniers, tout en y intégrant les nouveaux outils et objectifs à venir. La poursuite et le renforcement de la coopération avec les gestionnaires de la ressource sur les territoires situés en amont et en aval sera de plus un défi incontournable.

#### Objectifs de la mesure :

- Participer à une gestion équilibrée de la ressource eau permettant le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la satisfaction de l'ensemble des usages (AEP, agriculture, loisirs, industriel, etc.)
- Prendre en compte/Anticiper les effets du changement climatique sur les milieux aquatiques (diminution du débit des rivières, augmentation de la température de l'eau, étiages plus sévères, crues plus fréquentes, ...)



*FAIRE PARC c'est participer aux projets du territoire qui répondent aux grands enjeux de la ressource en eau. En concertation et partenariat, le Département de la Haute-Garonne, l'Agence de l'eau, SMEAG, SMGA, Garonne Amont, SAGE mais aussi avec le Val d'Aran, le PNR en préfiguration intégrer instances, comités et ateliers pour maîtriser, agir et innover à leurs côtés en matière de gestion de l'eau. A Barbazan, au côté du tiers lieu Les idées sont dans la grange, le PNR participe activement au festival du climat, " l'eau sur notre territoire " , au plus près des enjeux locaux de la ressource.*

#### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.1.2 / 1.3.2 / 1.4.1/ 1.4.2/ 2.3.2 / 3.1.2 / 3.1.3 / 3.3.1 / 3.4.2

### Indicateurs :

- Nombre de communes engagées dans au moins une démarche/un projet de gestion
- Existence d'un observatoire de la ressource à l'échelle du territoire
- Partenariats réalisés en matière de gestion de la ressource

### Disposition 1

Approfondir la connaissance de la ressource en eau

#### Sous dispositions

- Développer la compréhension du fonctionnement des masses d'eau, de leurs limites et de leur évolution face au dérèglement climatique
- Identifier les espaces les plus vulnérables au regard de l'accès à une eau de qualité en quantité suffisante, aujourd'hui et dans le futur
- Affiner la définition des besoins pour chaque usage de l'eau

### Disposition 2

Mettre en cohérence les actions de gestion de la ressource en eau

#### Sous dispositions

- Déterminer les domaines de gestion pouvant gagner à une approche harmonisée ou mutualisée
- Favoriser la coopération interne (entre acteurs locaux) et externe (avec les territoires voisins) pour optimiser l'utilisation de la ressource en eau et protéger les écosystèmes aquatiques et humides (ex : contribuer aux actions réalisées dans le cadre du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) Garonne Amont)
- Faire respecter la prise en compte des impacts sur la ressource en eau dans les choix d'aménagement
- Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et le ruissellement pluvial et chercher à désimperméabiliser l'existant favorisant la recharge des nappes

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Participe aux suivis et études d'amélioration de la connaissance sur le fonctionnement des masses d'eau, sur les espaces à la ressource en eau la plus vulnérable et sur l'identification des besoins
- Contribue avec les structures existantes aux réflexions stratégiques pour améliorer la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Accompagne les collectivités territoriales dans la prise en compte des impacts sur la ressource en eau et les milieux aquatiques dans les projets d'aménagement

### Engagements Communes et intercommunalités

- Agir, directement ou via les Syndicats dont ils sont membres, en faveur de la préservation de la ressource en eau dans le cadre de leurs compétences en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement, et de gestion des milieux aquatiques
- Participer aux réflexions stratégiques pour améliorer la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire du Parc
- Partager les données acquises en lien avec la gestion de l'eau sur leur territoire (eau potable, assainissement, pluvial, etc.)

### Engagements Etat

- Associer le Parc aux plans et programmes concernant les domaines de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques et humides
- Mettre à disposition ses données liées à l'eau

### Engagements Région

- Dans le cadre du Plan Régional Eau et des dispositifs associés : soutenir les actions du Syndicat Mixte et de ses partenaires visant à améliorer la connaissance des ressources en eau et la coopération en matière de gestion de l'eau
- Soutenir les actions du Syndicat Mixte et de ses partenaires permettant une traduction efficace des enjeux liés à l'eau (ressource, prévention des risques, milieux aquatiques) dans les différents documents d'urbanisme

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Participer aux réflexions stratégiques pour améliorer la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire du Parc
- Soutenir les actions d'acquisition de connaissance sur la ressource en eau et les milieux aquatiques
- Associer le syndicat mixte aux actions du PTGA, notamment à l'observatoire des sources et à l'observatoire de la thermie des cours d'eau.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Poursuit sa participation à la gouvernance du SAGE Garonne et NRG et au Projet de Territoire sur l'Eau Garonne Amont
- Soutient financièrement les programmes d'éducation à l'environnement du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Soutient financièrement les programmes d'acquisition des connaissances du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes

### Partenaires associés

- Agence de l'eau Adour Garonne
- OFB
- Structures porteuses des SAGE
- Syndicats d'adduction d'eau potable et d'assainissement
- Syndicats gestionnaires des milieux aquatiques
- PETR du Pays des Nestes
- Chambres d'agriculture
- OUGC
- CATZH
- Conservatoire départemental des zones humides de Haute-Garonne
- Gestionnaires de la ressource en eau des territoires voisins
- Associations naturalistes et de protection de la biodiversité
- Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - rivières de Gascogne et estuaire
- PETR Pays Comminges Pyrénées
- PETR Pays Sud Toulousain
- PTGA
- ONF



### Mesure 3.1.2 Préserver la ressource en eau et sécuriser ses usages

Les pressions qui affectent la Garonne, ses affluents ainsi que les réserves d'eau souterraines sont d'ores et déjà accentuées par le dérèglement climatique (Evolution visible avec les données fournies par le SDAGE sur les masses d'eau -SDAGE 2016-2021 et 2022-2027-). La capacité des masses d'eau du territoire à fournir une eau de qualité en quantité suffisante est remise en question de manière croissante. Les conflits d'usage vont être exacerbés. Ainsi, la poursuite des efforts pour réduire les consommations, les pertes et les pollutions de la ressource devra se faire dans tous les domaines.

Le morcellement de la gestion de l'eau potable rend complexe la mise en place d'actions pour l'optimisation de la production et la distribution (35 gestionnaires de la compétence). 236 captages d'eau destinés à la consommation humaine sont recensés sur le territoire. Leur protection est à renforcer, avec plus d'un quart d'entre eux qui ne bénéficient pas d'une déclaration d'utilité publique. Le gaspillage de la ressource dans le cadre domestique reste aussi une problématique à traiter par un travail de sensibilisation.

De plus, la question de l'assainissement doit être abordée afin de minimiser l'impact des rejets associés sur la ressource. L'amélioration de l'assainissement non collectif, caractérisé par des informations non centralisées et une fonctionnalité des SPANC hétérogène, sera un sujet central. La conformité en équipement et performance des infrastructures d'assainissement devra notamment être améliorée.

L'évolution des modèles industriels et agricoles plus économes et respectueux vis-à-vis de la ressource est de même primordial. Encourager la mise en place de bonnes pratiques ainsi que d'innovations en ce sens sera un levier à mobiliser par le Parc.

#### Objectifs de la mesure :

- Préserver la qualité des masses d'eau et milieux humides et réduire les pressions sur le territoire (agriculture, assainissement).
- Prendre en compte/Anticiper les effets du changement climatique sur les milieux aquatiques (diminution du débit des rivières, augmentation de la température de l'eau, étiages plus sévères, crues plus fréquentes, ...)
- Accompagner le monde agricole à anticiper le changement climatique (besoin en eau, sites d'abreuvement et de réserves entre 800 et 1800m d'altitude, production agricole plus adaptées, etc.)



***FAIRE PARC** c'est répondre aux préoccupations légitimes des éleveurs en estive sur la raréfaction de la ressource en eau. Au port de Balès, une étude est lancée en partenariat avec le BRGM, l'agence de l'eau, l'Association de préfiguration du Parc et les éleveurs de Barousse pour établir un diagnostic hydrogéologique du secteur. Notre objectif commun : connaître les potentialités aquifères du secteur, savoir les exploiter dans le respect de leur fonctionnalité environnementale, pour préserver et développer ensemble la tradition pastorale du territoire.*



#### Figuration au plan de parc

- Assurer un bon état qualitatif des masses d'eau en priorité
- Protéger et gérer la ressource en eau

*Liens avec les autres mesures de la Charte :*

1.1.2 / 1.2.2 / 1.3.2 / 2.1.2 / 2.3.2 / 3.1.1 / 3.1.3 / 3.4.3

**Indicateurs :**

- Rendement moyen du réseau d'eau potable en %
- Nombre de protection de captages AEP établies
- Nombre de STEP établies sur le territoire
- Taux de STEP en conformité
- Taux de masses d'eau souterraines en bon état quantitatif
- Taux de masses d'eau souterraines en bon état chimique
- Taux de cours d'eau en bon état chimique

*Disposition 1*

Œuvrer pour la réduction des consommations d'eau

**Sous dispositions**

- Sensibiliser le grand public à l'utilisation rationnelle de la ressource en eau
- Développer de nouvelles solutions ambitieuses pour réduire les consommations d'eau (ex : réutilisation des eaux usées...)
- Promouvoir les pratiques agricoles et autres activités économiques économes en eau : accompagner l'introduction de variétés résistantes à la sécheresse, l'adoption de techniques de conservation des sols et d'irrigation efficaces, la plantation de haies agroforestières pour réduire l'évapotranspiration et améliorer la rétention d'eau, etc.
- Soutenir l'amélioration de l'efficacité des réseaux pour limiter les pertes

*Disposition 2*

Lutter contre les pollutions diffuses

**Sous dispositions**

- Protéger les zones de captage d'eau potable : préservation des zones de captage d'eau potable par la mise en place de protections réglementaires, promotion du boisement ou de son maintien pour optimiser la filtration de l'eau...
- Travailler à la réduction des pollutions diffuses issues des activités agricoles et de la gestion des espaces verts : encourager l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et fertilisants et le partage d'alternatives
- Minimiser les impacts des infrastructures d'assainissement collectif et non collectif sur la ressource en eau en s'assurant de leur conformité
- Sensibiliser le grand public à la vulnérabilité de la ressource en eau : alerter sur les impacts des produits pouvant être utilisés dans le cadre domestique ou professionnel sur la ressource en eau

**Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE**

- Porter des actions de sensibilisation ciblant tous les publics pour une meilleure gestion de l'eau
- Encourager et soutenir les initiatives permettant une économie de la ressource en eau
- Mobiliser les acteurs économiques et collectivités territoriales du territoire sur la réduction des pollutions associées aux pratiques et infrastructure

## Engagements Communes et intercommunalités

- Réaliser ou promouvoir la réalisation de schémas directeurs eau potable et assainissement
- Améliorer les rendements des ouvrages de distribution d'eau potable
- Veiller à diminuer les impacts des infrastructures d'assainissement collectif et non collectif sur la ressource en eau
- Progresser sur la prise en compte des impacts sur la ressource en eau dans l'aménagement et la gestion des espaces publics (ex: réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires au sein des espaces verts publics, meilleure gestion des eaux de pluie notamment par la désimperméabilisation...)
- Rationaliser la consommation d'eau des bâtiments et des équipements publics
- Relayer les informations participant à la sensibilisation du grand public à une meilleure gestion de la ressource en eau

## Engagements Etat

- Associe le Syndicat mixte du Parc aux procédures concernant les grands barrages (renouvellement de concessions, vidanges, soutien d'étiage, ...), et dans les Commissions Locales de l'Eau,
- Mène avec le Syndicat mixte du Parc des actions communes en faveur d'une gestion raisonnée et ambitieuse de la ressource en eau, en faisant un élément à part entière du développement durable du territoire
- Participe au subventionnement de la rénovation des stations d'épurations « jugées non conformes ».

## Engagements Région

Dans le cadre du Plan Régional Eau et des dispositifs associés :

- Accompagner le Syndicat Mixte et ses partenaires sur des actions de sensibilisation de tous les publics aux enjeux de la ressource en eau, sur des actions permettant la réalisation d'économies d'eau substantielles et le recours à des ressources alternatives (réutilisation des eaux usées, récupération de l'eau de pluie, eaux non conventionnelles) et sur des actions en faveur de la préservation de la qualité de la ressource.

## Engagements du département Haute Garonne (31)

- Associer le Syndicat mixte du Parc aux démarches qu'ils engagent sur le territoire en matière de gestion de l'eau (études, programmes d'actions opérationnels, ...)
- Poursuivre l'accompagnement technique et financier des collectivités en matière d'eau potable et d'assainissement afin de garantir la qualité de service et la sécurité de l'approvisionnement
- Associer le PNR au futur Schéma départemental d'assainissement (qui doit permettre d'acquérir une meilleure connaissance du territoire, de favoriser une dynamique de mutualisation des moyens, et d'identifier, hiérarchiser et programmer les actions à mettre en œuvre en matière d'assainissement collectif pour préserver la santé publique et atteindre le bon état des masses d'eau).

## Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Associer le Syndicat mixte du Parc aux démarches qu'ils engagent sur le territoire en matière de gestion de l'eau (études, programmes d'actions opérationnels, ...)
- Poursuivre l'accompagnement technique et financier des collectivités sur leurs actions relatives à l'eau potable, l'assainissement et la ressource en eau dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Réactualise son Schéma Départemental Eau Potable
- Soutient financièrement les programmes d'éducation à l'environnement du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes

## Partenaires associés

- Agence de l'eau Adour Garonne
- Structures porteuses des SAGE
- Syndicats d'adduction d'eau potable et d'assainissement
- Syndicats gestionnaires des milieux aquatiques
- PETR du Pays des Nestes
- Chambres d'agriculture
- PETR Pays Comminges Pyrénées
- PET Pays Sud Toulousain
- OUGC
- CATZH
- Conservatoire départemental des zones humides de Haute-Garonne
- Gestionnaires de la ressource en eau des territoires voisins
- Fédérations de pêche
- Associations naturalistes et de protection de la biodiversité
- Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - rivières de Gascogne et estuaire
- ONF
- COFOR

### Mesure 3.1.3 Assurer la pérennité des milieux aquatiques et humides

Les milieux aquatiques et humides sont de remarquables supports de biodiversité et fournissent de nombreux services écosystémiques. Leur préservation est essentielle non seulement pour la sauvegarde des espèces qu'ils accueillent, mais aussi notamment pour l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation des terres agricoles, la pratique d'activités touristiques et de loisirs, la production d'électricité et le maintien de paysages qualitatifs.

Maintenir leur capacité à remplir ces différents services implique l'acquisition d'une compréhension plus fine de leur fonctionnement, en particulier des échanges d'eau dont ils sont le siège, et des menaces auxquelles ils sont soumis. La connaissance des milieux humides fait notamment l'objet d'un travail continu : des inventaires ont été menés à l'échelle des départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées mais les CATZH Pyrénées Centrales et Garonne continuent d'effectuer des diagnostics de zones humides. Les structures porteuses des SAGE mènent également des inventaires des zones humides sur leur territoire d'action.

Au-delà des actions qui visent l'eau en tant que ressource (réduction des consommations et des pollutions), les milieux aquatiques et humides doivent être la cible de démarches de protection, d'entretien et de restauration menées pertinemment au cas par cas. Conciliation des différentes activités, restauration de l'hydromorphologie, gestion des embâcles, espèces exotiques envahissantes sont parmi les sujets les plus problématiques à traiter. Les 4 syndicats détenteurs de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) joueront un rôle essentiel dans cette démarche.

#### Objectifs de la mesure :

- Préserver/ restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et zones humides
- Préserver la qualité des masses d'eau et milieux humides et réduire les pressions sur le territoire (agriculture, assainissement).
- Prendre en compte/Anticiper les effets du changement climatique sur les milieux aquatiques (diminution du débit des rivières, augmentation de la température de l'eau, étiages plus sévères, crues plus fréquentes, ...)



#### Figuration au plan de parc

- *Préserver les zones humides et leurs fonctionnements*

#### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.1.2 / 1.2.2 / 1.3.2 / 2.1.2 / 3.1.1 / 3.1.2 / 3.2.1 / 3.3.1 / 3.5.1 / 3.5.2

#### Liens avec les objectifs de qualité paysagère :

- Le maintien et le renforcement de la trame végétale ;
- La promotion et l'exercice d'une gestion forestière durable ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

#### Indicateurs :

- Taux de cours d'eau en bon ou très bon état écologique
- Superficie de milieux humides sous dispositif contractuel (adhésion CATZH, MAE...)
- Superficie de ZH inventoriée, en ha

### Disposition 1

Se mobiliser pour renforcer la fonctionnalité des milieux aquatiques

#### Sous dispositions

- Soutenir les actions d'acquisition et de partage de connaissances sur la fonctionnalité écologique et sédimentaire des milieux aquatiques
- Œuvrer au rétablissement des continuités écologiques et sédimentaires dans les cours d'eau : restauration de l'hydromorphologie, résorption d'obstacles, gestion des embâcles, prévention et lutte contre les espèces exotiques envahissantes, gestion quantitative adaptée...
- Conforter la fonctionnalité des espaces de transition aux abords des milieux aquatiques : berges, ripisylves, zones d'expansion des crues contribuent notamment à l'accueil de biodiversité et la mitigation du risque inondation

### Disposition 2

Mieux comprendre et préserver les zones humides

#### Sous dispositions

- Poursuivre les inventaires des zones humides
- Soutenir les actions d'acquisition de connaissances sur le fonctionnement des zones humides : identifier les zones d'alimentation, les dynamiques saisonnières, les espaces les plus sensibles etc.
- Restaurer des zones humides dégradées
- Raisonner les usages et les aménagements au niveau des zones humides

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Porter et soutenir des actions d'acquisition de connaissance, de préservation et de restauration sur les milieux aquatiques et humide en collaboration avec les acteurs de la gestion de ces milieux
- Accompagner les collectivités territoriales dans l'intégration de la gestion des milieux aquatiques et humides dans leurs propres stratégies, dans leurs documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagement
- Promouvoir des usages des milieux aquatiques et humides respectueux de leur fonctionnalité auprès d'un public large

### Engagements Communes et intercommunalités

- Protéger les zones humides et milieux aquatiques dans leurs documents d'urbanisme avec un zonage et un règlement adapté
- Dans leur domaine de compétence et en collaboration avec les syndicats concernés, participer à la gestion vertueuse des milieux aquatiques et humides
- Relayer les pratiques vertueuses en faveur de la sauvegarde et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides

### Engagements Etat

- Associer le Parc aux plans et programmes concernant les domaines de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques et humides
- Intégrer le Syndicat mixte du Parc dans les consultations sur les autorisations et déclarations de travaux en rivière ou sur les zones humides

- Consulter le Syndicat mixte du Parc lors de la procédure de classement des cours d'eau au titre du Code de l'Environnement, parmi ceux dont les enjeux environnementaux sont identifiés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (compte tenu des enjeux sur les « têtes de bassins versants »)

### Engagements Région

Dans le cadre du Plan Régional Eau et des dispositifs associés :

- Soutenir la préservation et la restauration des milieux aquatiques, humides et des forêts alluviales, ainsi que la lutte contre l'érosion, l'imperméabilisation et les pollutions à l'échelle des bassins versants.
- Inciter, soutenir et accompagner le Parc dans la mobilisation des crédits européens potentiellement existant sur la thématique de la biodiversité aquatique

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Accompagnement financier des collectivités GEMAPI pour la gestion et la restauration des milieux aquatiques (règlement d'intervention financière).
- Accompagnement technique et financier via le Conservatoire départemental des zones humides.
- Partage de données dans le cadre du réseau de suivi complémentaire départemental des masses d'eau superficielles (RCD).

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Soutient financièrement les programmes d'actions des structures compétentes à la gestion des milieux aquatiques répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Prend en compte, dans le cadre de ses opérations sur le patrimoine routier, le fonctionnement des milieux aquatiques

### Partenaires associés

- Agence de l'eau Adour Garonne
- OFB
- Structures porteuses des SAGE
- Syndicats d'adduction d'eau potable et d'assainissement
- Syndicats gestionnaires des milieux aquatiques
- PETR du Pays des Nestes
- OUGC
- CATZH
- Conservatoire départemental des zones humides de Haute-Garonne
- Fédérations de pêche
- Associations naturalistes et de protection de la biodiversité
- Structures de recherche et universités
- Chambres d'agriculture
- PETR Pays Comminges Pyrénées
- PETR Pays Sud Toulousain
- CAUE

## Orientation 3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale

Mesure 3.2.1 Mieux connaître pour protéger : une meilleure connaissance de la biodiversité et des services écosystémiques comme élément fédérateur

Mesure 3.2.2 Protéger et gérer les milieux à forte valeur patrimoniale

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
3.2	3.2.1		Mieux connaître pour protéger : une meilleure connaissance de la biodiversité et des services écosystémiques comme élément fédérateur	1.1.2 1.2.2 1.4.1 1.4.2 2.3.2 3.1.3 3.2.2 3.3.1 3.4.1 3.4.2 3.5.1 OQP	Biodiversité, Services écosystémiques, Connaissance, Sensibilisation, Coopération
	3.2.2		Protéger et gérer les milieux à forte valeur patrimoniale	1.1.2 1.3.2 2.1.2 2.3.2 3.1.3 3.2.1	Biodiversité, Services écosystémiques, Protection réglementaire, Gestion des espaces naturels, Aménagement

### Mesure 3.2.1 Mieux connaître pour protéger : une meilleure connaissance de la biodiversité et des services écosystémiques comme élément fédérateur

Les données naturalistes (observations concernant la faune ou la flore) sont nombreuses (SINP, Biodiv'Occitanie, données propres aux associations naturalistes...) mais ne couvrent pas de manière homogène le territoire du Parc. Les espaces et espèces les plus emblématiques ou patrimoniaux sont souvent les mieux connus mais la prospection des espaces d'altitude les plus difficiles d'accès reste notamment à approfondir. D'autre part, l'information provient de nombreuses sources et prend des formes variées. Ainsi l'émergence d'une vision synthétique de l'état du territoire et de ses perspectives d'évolution est complexe. Le défi de la standardisation et de la centralisation des données est considérable. Il implique notamment une mise en réseau renforcée des acteurs de la biodiversité sur une échelle élargie aux territoires voisins.

Au-delà de l'acquisition de données sur les espèces et les habitats (présence, évolution, comportement...), la constitution d'une base de connaissances plus précise sur les dynamiques à l'œuvre et leurs impacts sur la biodiversité est incontournable. Dérèglement climatique, aménagement, agriculture, sylviculture ou encore expansion des espèces exotiques envahissantes impactent le fonctionnement des écosystèmes et doivent être davantage compris pour permettre le maintien de la biodiversité et des activités qui en dépendent.

Ces démarches sont nécessaires à la fois pour suivre l'évolution de la biodiversité, mais aussi pour disposer d'éléments d'évaluation des actions mises en place. Elles permettront de plus de faciliter le partage des connaissances avec le grand public et ainsi le développement d'une meilleure compréhension de la biodiversité, terreau fertile pour sa préservation.

#### Objectifs de la mesure :

- Maîtriser les enjeux liés aux évolutions du climat afin d'adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique et aux futures conditions de vie (biodiversité et activité humaines) et sensibiliser auprès du grand public
- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel en dehors des zonages environnementaux et favoriser une diffusion / sensibiliser auprès du grand public des enjeux de protection de l'environnement naturel



*FAIRE PARC c'est dans les réseaux actifs, Tétràs , Desman, Ours Brun aux côtés du CEN, de l'OFB, de la Fédération de Chasse, ou en initiant de nouveaux (Écrevisses à pattes blanches), engager dès la préfiguration du PNR l'association dans le suivi des espèces locales et exotiques pour une meilleure connaissance de leur répartition sur le territoire, des enquêtes indispensables pour connaître déclin, perte d'habitat ou prolifération. Sur le Ger, le Job, la Pique, la Garonne ou les vallées du Larbourn, d'Oeuils ou du Lys et grâce à la synergie des compétences et savoir, bientôt une meilleure connaissance des populations et milieux.*

#### Liens avec les autres mesures :

1.1.2 / 1.2.2 / 1.4.1 / 1.4.2

#### Indicateurs :

- Etablissement d'un répertoire méthodologique partagé
- Nombre d'atlas de la biodiversité réalisés
- Nombre d'inventaires et démarches participatives réalisées par le Parc ou avec son appui
- Création de la plateforme partagée d'observation ouverte au grand public

### Disposition 1

Favoriser l'acquisition et la structuration des données sur la biodiversité et ses dynamiques

#### Sous dispositions

- Renforcer la mise en réseau des acteurs de la conservation de la biodiversité et favoriser l'émergence de méthodologies partagées
- Cibler l'acquisition de données dans les espaces peu étudiés
- Enrichir la base de connaissances sur les dynamiques à l'œuvre et leurs impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques : dérèglement climatique, aménagement, agriculture, sylviculture ou encore expansion des espèces exotiques envahissantes
- Promouvoir les atlas de la biodiversité communale
- Développer une connaissance plus fine du foncier et de ses potentialités pour pouvoir accompagner les collectivités dans l'élaboration de stratégies de renaturation

### Disposition 2

Fédérer et mobiliser par le partage de données

#### Sous dispositions

- Vulgariser et sensibiliser pour rendre la biodiversité et ses enjeux accessibles à tous (élus, grand public, professionnels...) : création de supports de synthèse, animation, formation...
- Développer un réseau d'observateurs volontaires : création d'une plateforme d'échange...
- Lancer des appels à projets en faveur de la biodiversité

### Disposition 3

Encadrer les prélèvements et la pratique de collecte de plantes (culinaires, médicinales) en partenariat avec l'Etat, les communes, les professionnels et les cueilleurs.

#### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Œuvrer au renforcement de la base de connaissances sur la biodiversité du territoire et les dynamiques associées en collaboration avec les acteurs du territoire (lancement ou participation à des études et inventaires, actions en faveur de l'interopérabilité des données naturalistes...)
- Partager et diffuser les connaissances acquises aux partenaires et dans le cadre d'une sensibilisation à destination de tous ( grand public, élus, professionnels du monde agricole, de la sylviculture, acteurs de l'aménagement ...)
- Sensibiliser le grand public, les professionnels et touristes sur la fragilité des milieux et le renouvellement des espèces animales et végétales sur le territoire (proposition d'un cadre contractuel sur la cueillette).

#### Engagements Communes et intercommunalités

- Partager les éventuelles connaissances acquises sur la biodiversité de leur territoire
- Diffuser les publications sur le patrimoine naturel produites par le Parc

#### Engagements Etat

- Prendre en compte les actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable du Parc dans les programmes pédagogiques de l'Éducation Nationale
- Soutenir et accompagner le Parc dans la mobilisation et la valorisation de la connaissance et des pratiques du territoire en matière de préservation de la biodiversité
- Soutenir et participer à la mise en place d'actions mutualisées portées par le syndicat mixte
- Encourager les enseignants à développer des projets d'éducation au territoire,

- Soutenir et accompagner les associations sportives et de jeunesse à développer des projets d'éducation à l'environnement via les sports de nature,

## Engagements Région

Dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité :

- Soutenir le renforcement de la connaissance et sa diffusion en Occitanie, sur la fonctionnalité des milieux et sur les continuités écologiques, et sur les services écosystémiques.
- Participer au développement des travaux de l'Observatoire régional de la biodiversité, porté par l'ARB dont l'objet est d'évaluer l'état de la biodiversité, mettre à disposition des informations claires et synthétiques, et fournir des éléments d'évaluation pour les politiques publiques.
- Veiller à la transmission des données acquises par le PNR auprès de l'ORB et du SINP.
- Mettre à disposition des acteurs du territoire du PNR son outil d'information et d'aide à la décision « Biocccitanie » pour la prise en compte de la biodiversité du territoire, des informations cartographiques sur les enjeux de biodiversité locaux.
- Travailler avec ses partenaires régionaux en vue de l'élaboration d'une stratégie d'amélioration des connaissances sur la biodiversité à l'échelle Occitanie
- S'appuyer sur le PNR dans son rôle de territoire exemplaire et innovant pour déployer la Stratégie régionale pour la biodiversité.

## Engagements du département Haute Garonne (31)

- Mettre à disposition du Parc leurs données et leur expertise sur la biodiversité
- Introduire ou reconduire, dans ses partenariats avec les structures expertes, des clauses favorisant ou garantissant le partage des données, afin de contribuer à la construction d'un système d'information partagé sur la biodiversité

## Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Soutient financièrement les programmes d'acquisition des connaissances, les atlas de biodiversité communaux du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Poursuit son implication au sein du CBNPMP en tant que membre

## Partenaires associés

- OFB
- ARB Occitanie
- ONF
- CNPF
- Agence de l'eau
- Structures porteuses des SAGE
- Syndicats de gestion des milieux aquatiques et humides
- PETR du Pays des Nestes
- Chambres d'agriculture
- PETR Pays Comminges Pyrénées
- PETR Pays Sud Toulousain
- Fédérations de pêche
- Fédérations de chasse
- Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Conservatoire d'espaces naturels Occitanie

- Associations naturalistes et de gestion des milieux naturels (AREMIP, Nature en Occitanie, Nature Comminges, OGM, LPO, OPIE...)
- Structures de recherche et universités
- Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises
- Parcs espagnols voisins
- OPCC



### Mesure 3.2.2 Protéger et gérer les milieux à forte valeur patrimoniale (mesure prioritaire)

De nombreux périmètres de reconnaissance du patrimoine naturel témoignent de la richesse biologique du territoire (arrêté de protection de biotope, sites Natura 2000, réserves biologiques dirigées, espaces naturels sensibles, sites du Conservatoire d'Espaces Naturels, ZNIEFF). La protection et la gestion s'y exercent à divers degrés.

Bien que la mise en place de mesures de protection dans des périmètres limités soit indissociable d'une action globale en faveur de la biodiversité, celle-ci n'en reste pas moins un outil efficace. La récente Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) prévoit pour 2030 qu'au moins 30% du territoire national soit sous statut d'aire protégée, dont un tiers sous protection forte (soit près de 10 % du territoire national).

Il s'agira pour le Parc de s'inscrire pleinement dans cette démarche. Développer le réseau d'aires protégées en lien avec les gestionnaires locaux (ONF par exemple), améliorer leur gestion en lien avec les activités qui y sont pratiquées (agriculture, sylviculture, fréquentation touristique...) et accroître leur prise en compte dans les projets de territoire seront notamment des démarches à soutenir.

L'usage de « véhicules terrestres motorisés » (VTM) dans les espaces naturels ne représentent pas un enjeu fort en Comminges Barousse Pyrénées. Le territoire ne décompte que peu de nuisances liées à ce type d'usage, en raison des difficultés d'accès, du couvert forestier et du relief du territoire. La majorité des 53% d'espaces boisés du territoire étant du couvert domanial et communal relevant du régime forestier, le code forestier intervient, règlementant de fait aux ayant droits la circulation dans ces espaces. Le Parc veillera à la mise en place de dispositifs de régulation de ce type de circulation lorsque cela est nécessaire à proximité des sites de protections fortes (identifiés au plan de parc), mais également à proximité des grands sites patrimoniaux (préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel).

#### Objectifs de la mesure :

- Maintenir la mosaïque de milieux naturels, le cortège d'espèces patrimoniales et des corridors écologiques fonctionnels
- Mettre en œuvre un travail d'animation foncière et de communication auprès des acteurs forestiers
- Identifier les besoins juridiques et administratifs concernant la protection et la valorisation d'espaces forestier à haute valeur environnementale (Anciennes Forêts)
- Limiter la fragmentation des continuités écologiques par les éléments anthropiques dans les vallées
- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel en dehors des zonages environnementaux et favoriser une diffusion / sensibiliser auprès du grand public des enjeux de protection de l'environnement naturel



*FAIRE PARC c'est créer en concertation avec le Conservatoire d'espace naturel une réserve naturelle régionale sur les parcelles forestières d'Arbas à Herran, une façon d'agir en faveur de la biodiversité et de valoriser les richesses naturelles du territoire. Un défi à relever par la sensibilisation et l'information pour convaincre les populations locales de la valorisation de leur territoire par cette labellisation réglementaire..*



### Figuration au plan de parc

- Zone prioritaire pour l'extension de réseau d'aires protégées
- Sites du conservatoire d'Espaces Naturels

#### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.1.2 / 1.3.2 / 2.1.2 / 2.3.2 / 3.1.3 / 3.2.1 / 3.4.1 / 3.5.1

#### Liens avec les objectifs de qualité paysagère :

- Le maintien et le renforcement de la trame végétale ;
- La limitation des pollutions lumineuses ;
- L'anticipation des évolutions de la forêt en lien avec le changement climatique ;
- La promotion et l'exercice d'une gestion forestière durable ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

### Indicateurs :

- Surface en ha concernée par une aire protégée : T0
- Surface en ha concernée par une aire sous protection forte : T0
- Communes couvertes par un ou plusieurs arrêté(s) de circulation des véhicules terrestres motorisés : T0
- Nombre de plans de conservation d'espèces concernant le territoire auxquels le Parc participe (PNA, LIFE...) : T0

### Disposition 1

Améliorer l'état de conservation et la prise en compte des espaces patrimoniaux bénéficiant d'une protection

#### Sous dispositions

- Maintenir les suivis en place et approfondir la connaissance dans les espaces patrimoniaux protégés
- Mettre en place ou conforter des dispositifs de gestion spécifiques aux enjeux des espaces patrimoniaux protégés (par exemple en lien avec les PNA)
- S'assurer de la prise en compte des espaces patrimoniaux protégés dans l'aménagement du territoire
- Gérer la fréquentation et promouvoir des usages respectueux de la biodiversité dans les espaces patrimoniaux protégés : adapter aux enjeux le tourisme, les loisirs, la circulation de véhicules terrestres motorisés, l'agriculture, la sylviculture...

### Disposition 2

Développer le réseau d'aires protégées

#### Sous dispositions

- Etudier en collaboration avec les acteurs de la biodiversité les opportunités pour l'application d'une protection réglementaire à de nouveaux habitats emblématiques qui la nécessitent
- Renforcer la protection réglementaire des espaces protégés qui le nécessitent

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Mobilise les leviers disponibles (connaissance, gestion, modération des usages) pour améliorer l'état de conservation des espaces protégés en coopération avec les acteurs en place
- Etudie en lien avec les acteurs de la biodiversité les opportunités pour l'application d'une protection réglementaire à de nouveaux espaces et le renforcement de la protection sur les espaces le nécessitant
- Conçoit et diffuse un guide pratique à l'usage des utilisateurs de véhicules motorisés à des fins de loisirs pour les informer de la réglementation en vigueur et les sensibiliser à la fragilité des milieux.

### Engagements Communes et intercommunalités

- Contribuer à la conservation des espaces patrimoniaux protégés en adaptant leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement
- S'inscrire dans les démarches de création d'aires protégées

### Engagements Etat

- Associe le Parc à ses réflexions sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées
- Mobilise, sur la base des propositions du Syndicat mixte du Parc, les outils réglementaires pour la mise en place d'aires protégées sur le territoire du Parc, après évaluation de leur faisabilité
- Associe le Parc aux réflexions prospectives sur les massifs forestiers du territoire
- Suit les phénomènes de mutation de l'espace forestier et diffuse les données et analyses,
- Soutient et poursuit une gestion multifonctionnelle des forêts publiques notamment pour l'accueil du public

### Engagements Région

La Région s'engage, en particulier au travers de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité, à :

- Co-piloter aux côtés de l'Etat la déclinaison territoriale de la Stratégie Aires Protégées : mise en œuvre du 1er Plan d'action territorial (PAT), élaboration du deuxième PAT (2024-2026), élaboration d'un diagnostic patrimonial
- Doter ses réserves naturelles d'outils pour intégrer le changement climatique dans la gestion (objectif 50% des RNR d'ici fin 2025)
- Mettre en place les conditions nécessaires (moyens humains, matériels, techniques) pour une mise en œuvre ambitieuse de la compétence Natura 2000, adaptée aux enjeux régionaux.
- Mobiliser le PNR dans le cadre du Comité régional Biodiversité, instance d'échanges et de dialogue sur la biodiversité en Région.
- Soutenir les démarches du PNR en faveur de la réussite du zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040, du renforcement de la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Contribuer à atteindre les objectifs de la mesure dans le cadre notamment de leur politique en matière d'Espaces naturels sensibles (ENS) et du Conservatoire des Zones humides : accompagnement technique et financier du Cd31 pour le classement et la gestion de ces milieux.

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Met en œuvre des actions de connaissance de la biodiversité dans toutes les procédures réglementaires d'engagement de travaux. Mène des opérations "Zéro phyto", lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur le domaine routier
- Mettre en œuvre sur les sites et les itinéraires d'intérêt départemental inscrits au PDIPR, des politiques de concertation et de médiation sur le sujet de la fréquentation des espaces naturels et plus



## Orientation 3.3 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands paysages

Mesure 3.3.1 Améliorer la connaissance de l'évolution des paysages face au dérèglement climatique

Mesure 3.3.2 Favoriser le maintien et la réimplantation d'éléments structurants des paysages

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
3.3	3.3.1		Améliorer la connaissance de l'évolution des paysages face au dérèglement climatique	1.1.2 1.4.1 1.4.2 3.1.1 3.1.3 3.2.1 3.3.2	Paysage, Patrimoine bâti, Patrimoine naturel, Connaissance, Gestion paysagère
	3.3.2		Réaliser un cahier des paysages, objectif par entité paysagère en intégrant la population à son élaboration	1.1.1 1.2.2 1.3.1 1.3.2 3.3.1 3.3.3 000	Cahier des paysages, Paysage, Gestion paysagère, Patrimoine bâti, Patrimoine naturel, Connaissance, Sensibilisation
	3.3.3		Favoriser le maintien et la réimplantation d'éléments structurants des paysages	1.3.2 1.5.2 1.5.3 2.1.2 2.2.1 2.3.2 2.5.1 2.5.3 2.7.1	Patrimoine naturel, Connaissance, Sensibilisation, Protection réglementaire, Pollution lumineuse, Pollution visuelle, Points noirs paysagers, Energies renouvelables, Aménagement, Agriculture, Sylviculture, Carrières

### Mesure 3.3.1 Améliorer la connaissance de l'évolution des paysages face au dérèglement climatique

Le territoire compte 5 entités éco-paysagères : les collines du Comminges, la Garonne commingeoise, le Comminges pré-pyrénéen, la montagne garonnaise et les hautes montagnes du Luchonnais. Au Nord du territoire, des collines formées de roches sédimentaires dominées par les cultures annuelles et les prairies précèdent un piémont majoritairement forestier sur lequel émergent des massifs calcaires. Plus au Sud, d'importantes forêts de feuillus et de conifères s'étendent sur les versants à la géologie diversifiée et sont progressivement dominées par des zones d'estive et des milieux rocheux en altitude.

Le dérèglement climatique, associé à d'autres dynamiques qui menacent les paysages telles que l'évolution des pratiques agricoles (ex : déprise agricole et fermeture des milieux ouverts), l'aménagement du territoire (ex : artificialisation) ou encore la progression des espèces exotiques envahissantes (ex : renouée du Japon) menace les paysages emblématiques comme les plus communs du Parc. L'augmentation des températures moyennes annuelles de l'air fait évoluer les formations végétales vers des fasciés plus adaptés. Certains paysages de l'eau, notamment les zones humides, sont susceptibles de se raréfier.

Les conséquences des phénomènes à l'œuvre et leurs synergies doivent être mieux appréhendés pour mettre en œuvre des mesures de protection des paysages efficaces sur le long terme. Le Parc s'investira dans des démarches de suivi et d'étude en ce sens.

#### Objectifs de la mesure :

-Conserver et promouvoir les éléments identitaires du paysage :

O Supports naturels : secteurs de mosaïques agricoles, réseau de prairies de fond de vallée, linéaires de haies, estives, cours d'eau, forêts, etc. ;

O Éléments bâti : fermes Commingeaises, maisons de Montagne, granges foraines, maisons bourgeoises de centre-bourg, etc.

-Limiter la fermeture des paysages, notamment des milieux intermédiaires, par le maintien des activités agricoles identitaires telles que le pastoralisme.

-Maintenir la mosaïque de milieux naturels, le cortège d'espèces patrimoniales et des corridors écologiques fonctionnels

-Maitriser les enjeux liés aux évolutions du climat afin d'adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique et aux futures conditions de vie (biodiversité et activité humaines) et sensibiliser auprès du grand public

#### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.1.2 / 1.4.1 / 1.4.2 / 3.1.1 / 3.1.3 / 3.2.1 / 3.3.2 / 3.4.2

#### Liens avec les objectifs de qualité paysagère :

- La limitation de la fermeture des paysages, notamment par le maintien du pastoralisme ;
- L'anticipation des évolutions de la forêt en lien avec le changement climatique ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

#### Indicateurs :

- Nombre d'études soutenues ayant pour sujet l'évolution des paysages

- Création d'un observatoire photographique

### Disposition 1

Pratiquer une veille paysagère

#### Sous dispositions

- Suivre l'évolution des composantes naturelle et anthropique des paysages : observation de la fermeture des milieux, de l'extension des boisements, de la progression des espèces exotiques envahissantes, des formes de bâti, de l'apparition de nouvelles infrastructures...
- Qualifier et quantifier les changements observés

### Disposition 2

Etudier les évolutions des paysages pour anticiper leur avenir

#### Sous dispositions

- Soutenir et accompagner voire piloter les études visant à comprendre l'évolution des paysages en lien avec le dérèglement climatique
- Faire émerger un scénario d'évolution probable pour les paysages du territoire

### Disposition 3

Utiliser les données récoltées dans le but de poser les bases d'une gestion adaptative du patrimoine paysager

#### Sous dispositions

- Identifier les pratiques permettant d'éviter ou d'enrayer les altérations profondes du patrimoine paysager
- Alimenter et questionner en permanence les leviers identifiés avec les nouvelles observations et connaissances en actualisant régulièrement les publications et données partagées

## Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Finance et participe aux suivis et aux études ciblant l'évolution des paysages face au dérèglement climatique
- Favorise l'émergence et le partage de pratiques permettant d'éviter ou d'enrayer les altérations du patrimoine paysager dans tous les domaines

## Engagements Communes et intercommunalités

- Collaborer avec le Syndicat Mixte pour permettre le suivi des paysages et le recensement de pratiques favorables au maintien des paysages

## Engagements Etat

- Appuie le Parc dans sa démarche d'acquisition de connaissance sur les paysages, leurs dynamiques et les moyens de les préserver

## Engagements Région

Dans la limite de ses compétences et de ses ressources financières, soutenir les actions en faveur de la qualité paysagère.

La Région s'engage, en particulier au travers de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité, à soutenir le renforcement de la connaissance et sa diffusion, sur les interactions entre biodiversité et changement climatique, et sur les solutions fondées sur la nature nécessaires pour préserver la biodiversité et lutter contre les effets du changement climatique en Occitanie.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Coopère avec le Parc pour permettre le suivi des paysages et le recensement de pratiques favorables au maintien des paysages

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Soutient financièrement les programmes d'acquisition des connaissances, les actions du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Soutient le montage des programmes d'études multithématique sur le changement climatique (OPCC par exemple) au travers du montage des projets POCTEFA

### Partenaires associés

- ONF
- CNPF
- PETR Pays Comminges Pyrénées
- CAUE
- Chambres d'agriculture
- Associations aux actions en lien avec la préservation des paysages
- Structures de recherche et universités

### Mesure 3.3.2 Favoriser le maintien et la réimplantation d'éléments structurants des paysages

Les paysages sont en évolution constante, mais leur dégradation récente sous l'effet de facteurs multiples menace le cadre de vie, l'identité et l'attractivité du territoire. Ainsi le Parc entend agir et soutenir les démarches en faveur de leur maintien et de leur amélioration.

Le bâti du territoire est caractérisé par un état de conservation variable. L'action sur cette composante des paysages devra notamment se concentrer sur l'entretien et la restauration des éléments de patrimoine bâti monumental comme vernaculaire, la préservation de l'architecture traditionnelle et de la forme des villages et l'intégration des nouvelles constructions dans les paysages.

La préservation de la composante naturelle des paysages sera centrée sur la limitation de la fermeture des paysages, notamment par le maintien du pastoralisme, la conservation d'une agriculture diversifiée, la mise en place d'un aménagement raisonné et le renforcement de la trame végétale.

L'encadrement du développement des énergies renouvelables et la résorption des pollutions lumineuses et visuelles (affichage publicitaire et points noirs paysagers) seront de même des thématiques à traiter (Cf. annexe prescriptions de la Charte : « réglementation de la publicité extérieure et signalétique routière d'information locale »).

La présence de nombreuses carrières en activités sur le territoire implique un accompagnement renforcé pour les sites d'exploitations. Il existe 21 carrières en exploitation sur le territoire, partagées entre 11 établissements différents et un grand nombre de sites d'exploitations qui ne sont plus en activité. Pour l'ensemble de ces sites, l'insertion paysagère est un point de vigilance dont le Parc sera le garant.

#### Objectifs de la mesure :

- Préserver, valoriser les points de vue et panoramas existants, notamment ceux identifiés depuis les routes et les sites paysagers majeurs du territoire, mais également les entrées de villes et villages.
- Préserver et améliorer le cadre de vie privilégié, par des actions en faveur du climat
- Maintenir la mosaïque de milieux naturels, le cortège d'espèces patrimoniales et des corridors écologiques fonctionnels
- Identifier, gérer et requalifier les points noirs paysager existants

#### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.2.2 / 1.3.2 / 1.5.2 / 1.5.3 / 2.1.2 / 2.2.1 / 2.3.2 / 2.5.1 / 2.5.3 / 3.3.1 / 3.5.1 / 3.5.2

#### Liens avec les objectifs de qualité paysagère :

- Tous les objectifs de qualité paysagère.

#### Indicateurs :

- Evolution des zones de protection paysagères en ha (sites inscrits, sites classés, périmètres de protection des monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables)
- Nombre de communes ou intercommunalités ayant adopté des règlements locaux de publicité
- Nombre d'animations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des paysages
- Taux de progression des milieux ouverts

### Disposition 1

Porter des recours aux outils réglementaires de protection des paysages (Cf. annexe prescriptions de la Charte : « réglementation de la publicité extérieure et signalétique routière d'information locale »)

#### Sous dispositions

- Mettre en place des zonages de protection réglementaire sur des espaces au patrimoine paysager remarquable (ex : projet de classement des hautes vallées frontalières du Luchonnais porté par la CCHB devant aboutir en 2025)
- Planifier la mise en place d'un aménagement respectueux des paysages grâce aux documents d'urbanisme : préservation de l'architecture traditionnelle, de la forme des villages, intégration des nouveaux bâtiments et infrastructures, évitement de la création de nouveaux points noirs paysagers, choix d'un éclairage judicieux...
- Accentuer la maîtrise de l'affichage publicitaire notamment grâce aux règlements locaux de publicité (RLP /RLPi), la réintroduction de publicité encadrée valorisant les productions locales
- Porter une attention particulière au développement de la publicité dans les parties non intégrée au PNR
- Harmoniser les enseignes, pré enseigne et enseignes dérogatoire via une Charte Graphique Parc (élaboration conjointe aux RLP/ RLPi d'une Signalisation d'Information Locale), harmonisation des Panneaux d'Information et d'Accueil.

### Disposition 2

Multiplier les projets d'amélioration de la structure des paysages

#### Sous dispositions

- Favoriser la mise en place de chantiers d'entretien et de restauration des éléments de patrimoine bâti monumental comme vernaculaire
- Maintenir et renforcer la trame végétale en milieu naturel et agricole comme en milieu urbain
- Traiter les points noirs paysagers : aménagements et constructions mal intégrés dans leur environnement (il s'agit notamment d'infrastructures d'exploitation du sous-sol, de stations de sports d'hiver, de zones d'activités, d'extensions urbaines ou encore d'activités isolées)

### Disposition 3

Soutenir et accompagner les exploitants agricoles et forestiers contribuant à l'effort de conservation des paysages

#### Sous dispositions

- Encourager la pratique d'une activité agricole diversifiée sur le territoire
- Faire connaître et valoriser les pratiques agricoles et forestières contribuant à la préservation des paysages

### Disposition 4

Intégrer la dimension paysagère et environnementale dans les schémas d'exploitation des carrières

### Sous dispositions

- Veiller à l'intégration paysagère des carrières et de leurs infrastructures : en amont de l'exploitation (encadrer la valorisation des gisements identifiés au futur SRC), en exploitation, et lors de la réhabilitation.
- Interdire le développement de carrières dans les espaces de biodiversité majeurs sous protection forte ou susceptible de bénéficier d'une protection forte ( cf. identifiés au plan de parc)

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Accompagne les collectivités territoriales dans la prise en compte de la qualité paysagère dans leurs aménagements, notamment grâce aux documents d'urbanisme
- Mène et encourage des actions de maintien et de renforcement des structures paysagères (bâti, végétal, traitement de points noirs...)
- Soutient, diffuse et valorise les pratiques agricoles et sylvicoles contribuant à l'effort de conservation des paysages
- En concertation avec les acteurs du territoire, étudie les opportunités de mise en place de protection réglementaire sur des espaces au patrimoine paysager remarquable
- Accompagner les collectivités dans leurs différentes demandes relatives à la publicité extérieure
- Formuler des avis sur les implantations de dispositifs publicitaires (lorsqu'ils sont encadrés via la mise en place d'un RLP(i))
- Porter l'homogénéisation du balisage par la création, avec les partenaires locaux, d'une charte graphique PNR dédiée aux enseignes, préenseignes, Panneaux d'Information et d'Accueil (PIA) et Signalétique d'Information Locale (SIL).

### Engagements Communes et intercommunalités

- Inscrire des exigences de qualité paysagère dans les documents d'urbanisme
- Intégrer la prise en compte des impacts sur le paysage dans l'aménagement public
- S'engager aux côtés du Parc, pour porter ou soutenir des actions de reconquête de la qualité paysagère

### Engagements Etat

- Mobilise, sur la base des propositions du Syndicat mixte du Parc et autres structures associées, les outils réglementaires pour la mise en place de périmètres de protection du paysage sur le territoire du Parc, après évaluation de leur faisabilité
- Accompagne, notamment dans le cadre de ses financements (MaaF), le développement des MaE, la conversion et la pratique de l'agriculture Biologique
- Soutien l'expérimentation et l'innovation
- Suit les phénomènes de mutation de l'espace forestier et diffuse les données et analyses
- Soutien et accompagne la mise en œuvre des politiques agro-environnementales et agroécologiques

### Engagements Région

- Aider les collectivités territoriales à intégrer les enjeux de qualité paysagère du Parc dans leurs documents d'urbanisme, et accompagner plus largement les documents de planification, notamment avec l'appui de l'Agence Régionale de la Biodiversité

La Région s'engage, en particulier au travers de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité, à :

- Soutenir la restauration des continuités écologiques et de leurs milieux constitutifs ;

- Soutenir le Pacte pour la Haie et poursuivre la mise en œuvre du Plan régional Arbre et carbone vivant : soutien à l'inventaire et protection de vieilles forêts ; plantation qualitative d'arbres et de haies champêtres, et soutien au déploiement de la régénération naturelle assistée ; montée en puissance de l'agroforesterie en Occitanie.
- Soutenir l'identification de la sous-trame des vieux arbres et la définition des moyens de sa préservation
- Poursuivre son engagement pour lutter contre la pollution lumineuse. Elle met à disposition des territoires de nouveaux outils pour faciliter l'extinction et travaille à de nouveaux partenariats pour généraliser ces pratiques en faveur de la qualité de la nuit et faire de l'Occitanie une « réserve de ciel étoilé ». Elle valorise le territoire du Parc pour ses initiatives et actions en ce sens.
- Accompagner les documents de planification, avec l'appui de l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Promouvoir et soutenir les activités agricoles et forestières participant à la qualité paysagère du territoire
- Accompagner les initiatives visant à préserver l'identité paysagère du territoire

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Accompagne les collectivités dans la rénovation de leurs bâtiments publics et aménagements paysagers
- Soutient financièrement les projets de restauration du patrimoine bâti de caractère portés par les collectivités et les particuliers répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes

### Partenaires associés

- OFB
- ARB Occitanie
- ONF
- CNPF
- Agence de l'eau
- Structures porteuses des SAGE
- Syndicats de gestion des milieux aquatiques et humides
- PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Chambres d'agriculture
- Fédérations de pêche
- Fédérations de chasse
- Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Conservatoire d'espaces naturels Occitanie
- Associations naturalistes et de gestion des milieux naturels (AREMIP, Nature en Occitanie, Nature Comminges, OGM, LPO, OPIE...)
- CAUE
- UNICEM
- Associations aux actions en lien avec la préservation des paysages

## Orientation 3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle des forêts

Mesure 3.4.1 Sauvegarder les forêts patrimoniales

Mesure 3.4.2 Anticiper l'impact du dérèglement climatique sur les peuplements forestiers

Mesure 3.4.3 Renforcer l'ensemble du système forestier

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
3.4	3.4.1		Sauvegarder les forêts patrimoniales	1.1.2 1.3.2 1.4.1 1.4.2 3.2.1 3.2.2 3.4.2	Forêts patrimoniales, Sylviculture, Connaissance, Coopération, Protection réglementaire, Gestion des espaces naturels, Sensibilisation, Aménagement
	3.4.2		Anticiper l'impact du dérèglement climatique sur les peuplements forestiers	1.1.2 1.4.1 1.4.2 3.1.1 3.2.1 3.3.1 3.4.1	Forêts, Sylviculture, Connaissance, Coopération, Gestion des espaces naturels, Sensibilisation
	3.4.3		Renforcer l'ensemble du système forestier	1.2.2 1.4.1 1.4.2 2.1.2 2.3.2 2.5.1 3.1.2 3.4.1	Forêts, Sylviculture, Connaissance, Coopération, Gestion des espaces naturels, Sensibilisation, Planification, Bois local, Equilibre agro-sylvo-cynégétique, Risques



- Nombre de contributions à des publications sur les pratiques de gestion sylvicoles durables : TO

### Disposition 1

Poursuivre les efforts d'inventaire des forêts patrimoniales

#### Sous dispositions

- Mettre en place des partenariats et une mutualisation de la donnée sur les forêts patrimoniales avec les acteurs de la forêt
- Soutenir et participer aux démarches de définition et d'inventaire des forêts patrimoniales et répondre aux objectifs de Stratégie Nationale pour les Aires Protégées.

### Disposition 2

Enrichir et partager les pratiques de gestion sylvicole adaptées aux forêts patrimoniales

#### Sous dispositions

- Confronter et expérimenter les différentes pratiques de gestion sylvicole préconisées par les travaux existants dans les forêts patrimoniales (ex : outil Sylv'Acctes)
- Compléter et ajuster de manière itérative l'ensemble des pratiques de gestion sylvicole adaptées aux forêts patrimoniales
- Produire et diffuser des supports d'informations sur les pratiques de gestion sylvicole s'étant avérées efficaces

### Disposition 3

Promouvoir l'intégration des forêts patrimoniales aux documents de planification

#### Sous dispositions

- Recueillir des retours d'expérience d'intégration des forêts patrimoniales dans la planification territoriale
- Réunir et formuler des recommandations à destination des acteurs de la planification pour les partager

## Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- En collaboration avec les acteurs de la forêt, consolide l'inventaire des forêts patrimoniales
- Recense, expérimente et diffuse les pratiques adaptées aux forêts patrimoniales (sylvicoles, touristiques, etc)
- Œuvre à l'intégration des enjeux associés aux forêts patrimoniales dans la planification territoriale

## Engagements Communes et intercommunalités

- Coopérer avec le Syndicat Mixte pour faciliter les inventaires des forêts patrimoniales
- Prendre en compte les enjeux associés aux forêts patrimoniales dans la planification territoriale

## Engagements Etat

- Associer le Parc aux réflexions prospectives sur les massifs forestiers,
- Suit les phénomènes de mutation de l'espace forestier et diffuser les données et analyses
- Soutien et poursuit une gestion multifonctionnelle des forêts publiques en veillant à la préservation des forêts patrimoniales vis-à-vis de l'accueil du public.

## Engagements Région

En lien avec les objectifs du SRADDET, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, le Programme Régional de la Forêt et du Bois, et la stratégie régionale pour des forêts d'Occitanie résilientes au changement climatique :

- Soutenir l'identification de la sous-trame des vieux arbres et la définition des moyens de sa préservation
- Poursuivre l'accompagnement des exploitants forestiers dans leurs pratiques en faveur de la nature (stratégie pour des forêts résilientes)

## Engagements du département Haute Garonne (31)

- Dans le cadre de son plan Arbres et forêts et de sa politique ENS, le département de la Haute-Garonne coopère avec les démarches de conservation des forêts patrimoniales du territoire et vieilles forêts.

## Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Soutient financièrement les programmes d'acquisition des connaissances du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Poursuit son implication au sein du CBNPMP en tant que membre
- Soutient le montage des programmes d'études multithématique sur le changement climatique (OPCC par exemple) au travers du montage des projets POCTEFA

## Partenaires associés

- ONF
- CNPF
- OFB
- ARB Occitanie
- PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Associations naturalistes (AREMIP, Nature Comminges, Nature en Occitanie, OGM, LPO, OPIE...)
- Associations des communes forestières COFOR
- Structures de recherche et universités
- Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Conservatoire d'espaces naturels Occitanie
- Associations naturalistes et de gestion des milieux naturels (AREMIP, Nature en Occitanie, Nature Comminges, ...)
- Chambres d'Agricultures
- Fédération de Chasse

## Mesure 3.4.2 Anticiper l'impact du dérèglement climatique sur les peuplements forestiers

Les peuplements forestiers ont toujours fait face à des dégâts liés aux aléas biotiques et abiotiques, qui les affectent ponctuellement et localement. Toutefois, tous les scénarios pour l'avenir s'accordent à projeter une augmentation globale des températures et une augmentation en fréquence et en intensité des phénomènes météorologiques extrêmes. Les écosystèmes forestiers vont donc désormais subir un accroissement et un cumul de différents types de perturbations : épisodes de chaleur et de sécheresse intenses provoquant un stress hydrique, incendies, excès d'eau affaiblissement face aux agents pathogènes et insectes ravageurs...

Trouver des solutions pour maintenir une forêt résiliente est une priorité absolue, ce d'autant plus dans le contexte de défi climatique actuel pour lequel elle constitue avec le bois un levier d'atténuation reconnu, notamment grâce au stockage de carbone. Il est ainsi essentiel d'affiner la compréhension des impacts du dérèglement climatique sur les forêts pour pouvoir faire évoluer les stratégies de gestion afin qu'elles soient pertinentes sur le long terme. L'accès à la donnée sur le parc forestier, notamment privé, constituera un enjeu clé.

Le volet prévention des feux de forêt est développé dans une mesure dédiée à l'augmentation de la résilience face aux risques naturels (cf mesure 3.5.2), en effet avec le changement climatique, les forêts et boisements sont plus exposés.

### Objectifs de la mesure :

-Maîtriser les enjeux liés aux évolutions du climat afin d'adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique et aux futures conditions de vie (biodiversité et activité humaines) et sensibiliser auprès du grand public

#### *Liens avec les autres mesures de la Charte :*

1.1.2 / 1.4.1 / 1.4.2 / 3.1.1 / 3.2.1 / 3.3.1 / 3.4.1 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2

#### *Liens avec les objectifs de qualité paysagère :*

- Le maintien et le renforcement de la trame végétale ;
- L'anticipation des évolutions de la forêt en lien avec le changement climatique ;
- La promotion et l'exercice d'une gestion forestière durable ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

### Indicateurs :

- Nombre de contributions à des études ciblant la résilience des forêts
- Surface du couvert forestier en ha

### Disposition 1

Constituer un système de surveillance continue des forêts

#### Sous dispositions

- Renforcer et compléter le suivi des forêts du territoire en collaboration avec les acteurs impliqués (ex : poursuite des travaux sur les données LIDAR)
- Œuvrer à la standardisation, au regroupement et partage des données de suivi des forêts pour leur analyse

### Disposition 2

Evaluer les vulnérabilités actuelles des forêts et les tendances pour l'avenir

#### Sous dispositions

- Prendre en compte les travaux clôturés réalisés sur le territoire ou pouvant s'appliquer à celui-ci
- Impulser et soutenir des études ciblant la résilience des forêts du territoire au dérèglement climatique

### Disposition 3

Elaborer et diffuser des stratégies permettant la résilience de la forêt face au dérèglement climatique (en lien avec les stratégies d'adaptation de l'ONF)

#### Sous dispositions

- Expérimenter des techniques visant à permettre la résilience des forêts (ex : diversification des essences)
- Etablir en concertation avec les acteurs de la forêt un recueil partagé d'actions pour la résilience des forêts
- Transmettre et échanger pratiques et retours d'expériences susceptibles de contribuer à la constitution d'une forêt résiliente

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- En collaboration avec les acteurs de la forêt internes et externes au territoire, poursuit les suivis et impulse des études portant sur les impacts du dérèglement climatique sur les forêts
- Partage les pratiques favorables à la résilience des forêts et en identifie de nouvelles grâce à l'impulsion d'expérimentations

### Engagements Communes et intercommunalités

- Coopérer avec le Syndicat Mixte pour faciliter le suivi et l'étude des forêts du territoire
- Favoriser l'expérimentation dans les forêts publiques pour la recherche de solutions face au dérèglement climatique

### Engagements Etat

- Soutient les efforts du Syndicat Mixte pour l'élaboration de stratégies permettant d'augmenter la résilience des forêts face au dérèglement climatique

### Engagements Région

En lien avec le SRADDET, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, le Programme Régional de la Forêt et du Bois et la stratégie régionale pour des forêts d'Occitanie résilientes au changement climatique :

- Améliorer la connaissance de la vulnérabilité des forêts au changement climatique et contribuer à l'émergence de projets de sylviculture plus respectueux de la nature ;
- Protéger les sols forestiers par la promotion de techniques moins impactantes (débardage par câble aérien et à cheval, mécanisation optimisée) et ne pas accompagner les projets d'exploitation forestière des vieilles forêts
- Soutenir les suivis, études et expérimentations du Syndicat Mixte en lien avec l'évolution de la forêt face au dérèglement climatique, en lien avec Forespir et l'observatoire pyrénéen du changement climatique

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Le département des Hautes Pyrénées et le département de la Haute-Garonne (dans le cadre de son plan Arbres et Forêts) coopèrent avec les démarches de conservation des forêts du territoire

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Soutient le montage des programmes d'études multithématique sur le changement climatique (OPCC par exemple) au travers du montage des projets POCTEFA

### Partenaires associés

- ONF
- CNPF
- OFB
- ARB Occitanie
- PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Associations naturalistes (AREMIP, Nature Comminges, Nature en Occitanie, OGM, LPO, OPIE...)
- Associations des communes forestières COFOR
- Structures de recherche et universités
- Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Conservatoire d'espaces naturels Occitanie
- Associations naturalistes et de gestion des milieux naturels (AREMIP, Nature en Occitanie, Nature Comminges, ...)
- OPCC
- Fédération de Chasse



*Liens avec les autres mesures de la Charte :*

1.2.2 / 1.4.1 / 1.4.2 / 2.1.2 / 2.3.2 / 2.5.1 / 3.1.2 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.5.2

*Liens avec les objectifs de qualité paysagère :*

- Le maintien et le renforcement de la trame végétale ;
- L'anticipation des évolutions de la forêt en lien avec le changement climatique ;
- La promotion et l'exercice d'une gestion forestière durable ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

**Indicateurs :**

- Surface du couvert forestier en ha
- Nombre d'animations réalisées auprès des propriétaires forestiers en faveur des pratiques sylvicoles durables et/ou du développement des outils de planification
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées auprès du grand public portant sur les enjeux forestiers

*Disposition 1*

Accompagner les propriétaires forestiers dans le déploiement de pratiques sylvicoles durables

**Sous dispositions**

- Engager des réflexions sur les pratiques assurant le maintien de la multifonctionnalité de la forêt dans le temps
- Fournir des conseils techniques et un soutien financier aux propriétaires forestiers pour la mise en œuvre de pratiques sylvicoles durables

*Disposition 2*

Encourager le développement des outils de planification

**Sous dispositions**

- Inciter au recours à des outils de planification de la gestion forestière à long terme en forêt privée
- Travailler à la cohérence des objectifs ciblés par les outils de planification sur le territoire afin de favoriser la résilience globale des massifs

*Disposition 3*

Consolider les filières de valorisation du bois local et contribuer à l'émergence de nouveaux débouchés

**Sous dispositions**

- Mettre en avant et multiplier les projets valorisant le bois local
- Conduire des réflexions prospectives sur la mobilisation de la ressource bois locale pour des débouchés variés au sein ou en dehors du territoire
- Promouvoir la certification forestière témoignant de démarches de qualité par l'adhésion à des systèmes existants (FSC, PEFC...) ou à mettre en place

*Disposition 4*

Garantir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique



- Contribuer aux efforts de valorisation du bois local, notamment en lien avec la marque de bois des Pyrénées
- Soutenir le parc dans ses actions pour anticiper, gérer et réduire les conflits d'usages dans les forêts, notamment par la mise en place de charte forestière de territoire
- Associer le Syndicat Mixte à la révision de sa stratégie concernant les forêts

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Le département de la Haute-Garonne (dans le cadre de son plan Arbres et Forêts) accompagne les démarches de promotion d'une gestion forestière durable et de consolidation de la filière bois locale

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Participe à la politique foncière au travers des outils d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental

### Partenaires associés

- ONF
- CNPF
- OFB
- ARB Occitanie
- PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Associations naturalistes (AREMIP, Nature Comminges, Nature en Occitanie, OGM, LPO, OPIE...)
- Associations des communes forestières (COFOR)
- Structures de recherche et universités
- Fédérations de chasse
- Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Conservatoire d'espaces naturels Occitanie
- Structures de la filière bois
- Chambres d'Agriculture

## Orientation 3.5 Améliorer et reconquérir les fonctionnalités écologiques du territoire

Mesure 3.5.1 Préserver les continuités écologiques du territoire et leurs liens avec celles des espaces voisins

Mesure 3.5.2 Augmenter la capacité de résilience du territoire face aux risques naturels et anthropiques

Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
3.5	3.5.1		Préserver les continuités écologiques du territoire et leurs liens avec celles des espaces voisins	1.1.2 1.2.2 1.3.2 1.4.1 1.4.2 2.1.2 3.1.2 3.1.3 3.2.1 3.2.2 3.3.3 3.4.1 3.5.2 OQP	Biodiversité, Continuités écologiques, Trame Verte et Bleue, Trame Noire, Pollution lumineuse, Trame Brune, Sols, Fragmentation, Services écosystémiques, Connaissance, Protection réglementaire, Gestion des espaces naturels, Aménagement, Planification, Coopération
	3.5.2		Augmenter la capacité de résilience du territoire face aux risques naturels et anthropiques	1.1.2 1.2.2 1.3.2 2.1.2 2.3.2 3.1.3 3.3.3 3.4.2 3.4.3	Risques, Risques naturels, Risques technologiques, Prévention, Aménagement, Sensibilisation, Coopération, Connaissance

### Mesure 3.5.1 Préserver les continuités écologiques du territoire et leurs liens avec celles des espaces voisins

La dégradation et la destruction des milieux naturels sont des facteurs majeurs de la perte de biodiversité. Ces phénomènes s'accompagnent de la fragmentation des habitats : leur structure et leur fonction est ainsi modifiée. La fragmentation peut être issue de processus naturels mais est le plus souvent d'origine anthropique. Dans certains cas elle peut mener à la limitation des déplacements, la réduction des échanges génétiques, l'augmentation de la compétition, ainsi qu'à d'autres processus impactant négativement la survie des populations. La réponse à la fragmentation n'est en revanche pas homogène chez toutes les espèces.

Pour enrayer la fragmentation des espaces, l'identification, la préservation et l'amélioration des continuités écologiques apparaît ainsi primordiale. Une réflexion spatialisée est à mener, au sein du territoire et avec l'appui des territoires voisins (en France comme au-delà des frontières), sur la conciliation entre activités humaines, aménagements et maintien de la biodiversité. La problématique de la fragmentation doit être traitée non seulement au travers de la politique de la Trame Verte et Bleue dans la planification territoriale mais aussi plus globalement via des actions concrètes menées par tous. Les trames noire et brune, qui concernent les espaces à faible pollution lumineuse et la préservations des sols, sont peu connues et gagneraient à être mieux prises en compte.

**Objectifs de la mesure :**

- Maitriser les enjeux liés aux évolutions du climat afin d'adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique et aux futures conditions de vie (biodiversité et activité humaines) et sensibiliser auprès du grand public
- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel en dehors des zonages environnementaux et favoriser une diffusion / sensibiliser auprès du grand public des enjeux de protection de l'environnement naturel
- Maintenir la mosaïque de milieux naturels, le cortège d'espèces patrimoniales et des corridors écologiques fonctionnels
- Préserver/ restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et zones humides
- Rétablir le fonctionnement des forêts en permettant leur régénération (en rapport avec l'impact des populations de cervidés et les évolutions climatiques)
- Être moteur dans le portage de solutions alternatives et innovantes en matière d'accompagnement de projets interterritoriaux



***FAIRE PARC** c'est s'associer à ses voisins, le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ainsi qu'au Val d'Aran pour contribuer à deux programmes de rétablissement d'espèces éteintes : le bouquetin des Pyrénées et la Gélinoite des bois. Pour mener à bien ces programmes transfrontaliers cohérents et porteurs en termes de continuités écologiques, notre territoire pourra compter sur ses partenaires historiques, Fédération de chasse, ONF, CNPF, Département, DDT, monde agricole (Chambre D'agri, Pastoral...), sur l'animation et la concertation portées par l'association de préfiguration du PNR.*



#### Figuration au plan de parc

##### Liens avec les autres mesures de la Charte :

1.1.2 / 1.2.2 / 1.3.2 / 1.4.1 / 1.4.2 / 2.1.2 / 3.1.2 / 3.1.3 / 3.2.1 / 3.2.2 / 3.3.2 / 3.4.1 / 3.5.2

##### Liens avec les objectifs de qualité paysagère :

- La limitation de la fermeture des paysages, notamment par le maintien du pastoralisme ;
- La valorisation d'une agriculture diversifiée vecteur de la mosaïque paysagère ;
- Le maintien et le renforcement de la trame végétale ;
- La limitation des pollutions lumineuses ;
- L'anticipation des évolutions de la forêt en lien avec le changement climatique ;
- La promotion et l'exercice d'une gestion forestière durable ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

#### Indicateurs :

- Evolution de l'occupation du sol (surface en ha par grand type d'espace)
- Surface en ha concernée par une aire protégée
- Surface en ha concernée par une aire sous protection forte
- Nombre de plans de conservation d'espèces concernant le territoire auxquels le Parc participe (PNA, LIFE...)
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées sur les continuités écologiques
- Nombre d'accompagnements réalisés auprès des collectivités ou autres porteurs de projets pour la restauration de continuités écologiques
- Nombre d'études soutenues portant sur les sols du territoire et leur gestion

### Disposition 1

Préserver et restaurer les continuités écologiques de la trame verte et bleue

#### Sous dispositions

- Affiner l'identification des continuités écologiques locales en lien avec les travaux déjà menés sur le territoire
- S'assurer de la définition et de la prise en compte de la Trame Verte et Bleue à une échelle adaptée dans les documents d'urbanisme
- Veiller à l'intégration des enjeux de conservation des continuités écologiques lors de la conception et la mise en œuvre des projets d'aménagement
- Conserver l'intégrité et la fonctionnalité des espaces identifiés comme stratégiques pour les continuités écologiques (protections réglementaires, adaptation des usages...)
- Encourager le renforcement et la réimplantation d'éléments de continuité sur le territoire (réouverture de milieux, plantations de haies dans les espaces agricoles, végétalisation des milieux urbanisés...)
- Œuvrer à l'effacement ou à la perméabilisation d'obstacles aux continuités écologiques (infrastructures de transport, obstacles à l'écoulement, espaces imperméabilisés...)
- Conforter les continuités écologiques avec les territoires voisins

### Disposition 2

Réduire les pollutions lumineuses pour renforcer la trame noire propice à la vie nocturne

#### Sous dispositions

- Préciser la cartographie locale de la trame noire pour constituer un socle propice à la mise en place d'actions de réduction des pollutions lumineuses
- Minimiser les impacts des choix d'aménagement sur la pollution lumineuse en généralisant la prise en compte de la trame noire
- Inciter à la réduction de la pollution lumineuse de l'éclairage public par un travail sur les caractéristiques et emplacements des luminaires ainsi que sur la réduction de la durée de l'éclairage nocturne
- Sensibiliser le grand public sur les enjeux et les leviers d'action associés à la pollution lumineuse (effets néfastes sur la biodiversité et la santé humaine, intérêt de la baisse des consommations énergétiques, que ce soit dans les jardins privés, les exploitations agricoles, les entreprises...)
- Favoriser la coopération territoriale en matière de réduction de la pollution lumineuse (mutualisation des ressources pour identifier une trame noire locale, création de corridors sombres plus vastes et mieux connectés, échange de bonnes pratiques...)

### Disposition 3

Reconnaître la composante pédologique des milieux comme vecteur de continuité écologique en légitimant la trame brune

### Sous dispositions

- Encourager la réalisation d'études portant sur les sols du territoire et leur gestion (état des lieux, impact des activités humaines, développement de méthodes de restauration, proposition de pratiques de gestion durable...)
- Faire intégrer les enjeux associés aux sols dans les réflexions sur l'aménagement du territoire (artificialisation, perméabilité, obstacles souterrains tels que les fondations et réseaux de transport d'eau et d'énergie...)
- Promouvoir l'utilisation de techniques de conservation des sols dans l'agriculture locale (maintien du couvert végétal, réduction du travail du sol, rotation des cultures...)
- Eduquer sur les fonctions remplies par les sols et la nécessité de les protéger (support de biodiversité, séquestration de carbone, régulation des risques, purification de l'eau et de l'air...)

### Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Contribue à la précision, la conservation et la restauration des continuités écologiques en collaboration avec les acteurs de la biodiversité et de l'aménagement
- Mène et encourage des actions de caractérisation et de réduction de la pollution lumineuse sur le territoire (ex : Jour de la Nuit)
- Renforce la connaissance, la considération et la préservation des sols par un travail de soutien de la recherche et de sensibilisation
- Facilite la reconnaissance des continuités écologiques au-delà des limites du PNR, voisines et transfrontalières, et engage un partage des actions menées en faveur de la préservation sur les territoires voisins.

### Engagements Communes et intercommunalités

- Préciser et inscrire les continuités écologiques de leur territoire dans leurs documents d'urbanisme
- Mobiliser des outils fonciers et réglementaires pour préserver et restaurer les continuités écologiques
- Contribuer aux réflexions et actions menées pour améliorer les continuités écologiques à l'échelle du Parc et en lien avec ses territoires voisins

### Engagements Etat

- Accompagne le Syndicat Mixte dans ses démarches pour le maintien et l'amélioration des continuités écologiques sur son territoire et avec les territoires voisins

### Engagements Région

En lien avec les objectifs fixés dans le SRADDET, et dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité :

- Soutenir la restauration des continuités écologiques et de leurs milieux constitutifs sur le territoire régional, en étroite articulation avec ses partenaires, notamment pour faire émerger des projets territoriaux ambitieux. Elle engage un travail de modernisation et d'uniformisation de la cartographie des continuités écologiques régionales. Elle accompagne les initiatives permettant l'identification des secteurs prioritaires à restaurer.
- Soutenir le Pacte pour la Haie et poursuivre la mise en œuvre du Plan régional Arbre et carbone vivant : soutien à l'inventaire et protection de vieilles forêts ; plantation qualitative d'arbres et

de haies champêtres, et soutien au déploiement de la régénération naturelle assistée ; montée en puissance de l'agroforesterie en Occitanie.

- Soutenir l'identification de la sous-trame des vieux arbres et la définition des moyens de sa préservation
- Accompagner les documents de planification, avec l'appui de l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie
- Soutenir le PNR comme territoire pionnier en matière de restauration écologique, et à valoriser ces expériences en la matière
- S'appuyer sur l'ARB pour l'animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels.
- Mettre à disposition ses outils, bases de données, compétences et expertises concernant les continuités écologiques.

### Engagements du département Haute Garonne (31)

- Apporte son soutien aux démarches de préservation et de restauration des continuités écologiques sur le territoire du PNR et en lien avec les territoires voisins
- Accompagnement du Cd31 dans le cadre de la politique ENS et du règlement d'aide sur la gestion des milieux aquatiques

### Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Soutient financièrement les programmes d'acquisition des connaissances du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes

### Partenaires associés

- OFB
- ARB Occitanie
- ONF
- CNPF
- Agence de l'eau
- Structures porteuses des SAGE
- Syndicats de gestion des milieux aquatiques et humides
- PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain
- Chambres d'agriculture
- Fédérations de pêche
- Fédérations de chasse
- Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Conservatoire d'espaces naturels Occitanie
- Structures de recherche et universités
- Associations naturalistes et de gestion des milieux naturels (AREMIP, Nature en Occitanie, Nature Comminges, OGM, LPO, OPIE...)

### Mesure 3.5.2 Augmenter la capacité de résilience du territoire face aux risques naturels et anthropiques

De par son relief, son hydrographie, la nature et l'occupation de ses sols, le territoire du PNR est exposé à certains aléas naturels tels que les feux de forêt, inondations, mouvements de terrain et avalanches. Face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes, les risques associés devraient s'accroître. D'autre part, les activités industrielles, les ouvrages hydrauliques et le transport de matières dangereuses sont générateurs de risques technologiques à limiter.

L'existence de ces risques a d'ores et déjà entraîné l'élaboration de différents documents locaux relatifs à leur prévention (Plans de Prévention des Risques Naturels, Plans Départementaux de Protection des Forêts Contre les Incendies, Programme d'Actions de Prévention des Inondations, Plans Communaux de Sauvegarde, stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne de la CCPHG...) et l'organisation générale des secours est gérée au niveau départemental.

À l'avenir, la qualité de l'aménagement du territoire (ex : prise en compte des zones d'aléas connus, protection de la morphologie des cours d'eau, maintien d'une distance du bâti par rapport aux boisements...) sera notamment déterminante dans la protection des biens et populations face aux risques. La sensibilisation pour éviter les comportements et pratiques susceptibles de générer ou accroître les risques constituera un autre levier majeur en ce sens.

#### Objectifs de la mesure :

- Augmenter la reconnaissance des risques naturels induits par les effets du dérèglement climatique
- Déployer des actions menées en faveur du rapport « santé environnement » auprès du grand public
- Préserver et améliorer le cadre de vie privilégié, par des actions en faveur du climat
- Maitrise des risques incendie, inondations



*FAIRE PARC c'est être un territoire pilote à l'échelle nationale et s'inscrire comme la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises l'a fait, à la mise en place de la Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STEPRIM) : anticiper, gérer les risques, planifier et réduire les vulnérabilités. Le but, en partenariat avec l'Etat, la Région, le Département, les élus du territoire et les experts des risques naturels de montagne de l'INRAE et de l'ONF (service RTM)... : faire un état des lieux complet et prendre conscience des risques, établir une surveillance efficace et un protocole d'alerte et de gestion de crise, mieux protéger les habitants les plus impactés et pouvoir enfin conduire des travaux de protection passif et actif.*

*Liens avec les autres mesures de la Charte :*

1.1.2 / 1.2.2 / 1.3.2 / 2.1.2 / 2.3.2 / 3.1.3 / 3.3.2 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1

*Liens avec les objectifs de qualité paysagère :*

- La valorisation d'une agriculture diversifiée vecteur de la mosaïque paysagère ;
- Le maintien et le renforcement de la trame végétale ;
- La promotion et l'exercice d'une gestion forestière durable ;
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

**Indicateurs :**

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées sur le sujet des risques et des options de prévention et de résilience associées

*Disposition 1*

Promouvoir une gestion des espaces limitant l'accroissement des risques

**Sous dispositions**

- Tirer les conséquences des études ciblant l'évolution des espaces en lien avec le dérèglement climatique pour les risques présents sur le territoire
- Veiller à la prise en compte des zones à risques et à la mitigation des risques dans les choix d'aménagement (limitation de l'imperméabilisation, gestion des eaux pluviales, végétalisation et boisement en complément des forêts RTM...)
- Encourager la mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité des bâtiments et activités dans les zones à risques inondations, avalanches, feux de forêt, etc.
- Promouvoir le déploiement de solutions fondées sur la nature notamment par la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales
- Anticiper l'évolution du risque feux de forêt en conservant les coupures DFCI, le respect du débroussaillage à travers des solutions comme l'éco-pâturage aux abords des villages (conventions pluriannuelles), etc.
- Anticiper l'évolution réglementaire concernant les principes des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Cette réglementation liée au code forestier va prendre de plus en plus d'importance sur l'ensemble du territoire national en lien avec le changement climatique

*Disposition 2*

Développer une culture du risque

**Sous dispositions**

- Partager les pratiques permettant d'augmenter la résilience face aux risques auprès des aménageurs, exploitants agricoles, forestiers et gestionnaires d'espaces naturels
- Informer le grand public, en lien avec les partenaires, sur les risques existants et les comportements à adopter en cas de crise

## Rôle et engagements du SYNDICAT MIXTE

- Fait le lien entre les données acquises dans le cadre d'études diverses sur le territoire et les conséquences sur les risques
- Encourage à la prise en compte des zones à risques identifiés et aux risques globaux liés au dérèglement climatique dans l'aménagement et la pratique des différentes activités sur le territoire
- Partage les pratiques et comportements favorisant la prévention et la résilience face aux risques

## Engagements Communes et intercommunalités

- Intègrent les zones à risques identifiés et les risques globaux liés au dérèglement climatique dans leurs documents de planification et d'urbanisme

## Engagements Etat

- Met en place des PPRN intégrant l'ensemble des risques majeurs sur les communes non couvertes du territoire
- Poursuit le soutien des actions de protection contre les risques naturels (ex :secteurs RTM)

## Engagements Région

En lien avec les objectifs fixés dans le SRADDET :

- Poursuivre son action en faveur de l'amélioration de la connaissance du risque
- Veiller à la prise en compte des risques dans les projets d'aménagements et activités qu'elle accompagne

Au travers de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité, à :

- Soutenir la restauration des continuités écologiques et de leurs milieux constitutifs sur le territoire régional, favorisant ainsi la résilience des écosystèmes et des territoires face au changement climatique

En lien avec le Plan d'Intervention Régional pour l'Eau et les dispositifs associés :

- Soutenir le SM et ses partenaires dans la prise en compte durable des risques d'inondation, d'érosion et de déficit de la ressource en eau dans l'ensemble des démarches de développement territorial

## Engagements du département Haute Garonne (31)

- Dans le cadre de son plan feux de forêt et de sa politique ENS, le département de la Haute-Garonne accompagne les démarches de prévention des feux dans les plans de gestion des ENS.
- Le département met en place un suivi des peuplements (drone, station météo...) suite aux sécheresses dans la forêt départementale de Buzet.
- Participe à la mutualisation des connaissances dans ce domaine.

## Engagements du département Hautes Pyrénées (65)

- Soutient financièrement les programmes d'éducation à l'environnement du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes
- Sensibilise, forme par l'intermédiaire de sa Cellule d'Assistance Technique CATER aux enjeux liés aux milieux aquatiques et aux risques dans les aménagements et études auxquels ses agents participent.

## Partenaires associés

- ONF (en particulier le service RTM)
- Agence de l'eau Adour Garonne
- Structures porteuses des SAGE
- PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain

- Chambres d'agriculture

# Annexes

# 1. Liste des communes

COMMUNE	INSEE COM	INSEE DEP	NOM EPCI
Antichan-de-Frontignes	31009	31	PHG
Antignac	31010	31	PHG
Ardiège	31013	31	PHG
Argut-Dessous	31015	31	PHG
Arlos	31017	31	PHG
Artigue	31019	31	PHG
Bachos	31040	31	PHG
Bagiry	31041	31	PHG
Bagnères-de-Luchon	31042	31	PHG
Barbazan	31045	31	PHG
Baren	31046	31	PHG
Benque-Dessous-et-Dessus	31064	31	PHG
Bezins-Garraux	31067	31	PHG
Billière	31068	31	PHG
Binos	31590	31	PHG
Bourg-d'Oueil	31081	31	PHG
Boutx	31085	31	PHG
Burgalays	31092	31	PHG
Castillon-de-Larboust	31123	31	PHG
Cathervielle	31125	31	PHG
Caubous	31127	31	PHG
Cazarilh-Laspènes	31129	31	PHG
Cazaux-Layrisse	31132	31	PHG
Cazeaux-de-Larboust	31133	31	PHG
Chaum	31139	31	PHG
Cier-de-Luchon	31142	31	PHG
Cier-de-Rivière	31143	31	PHG
Cierp-Gaud	31144	31	PHG
Cirès	31146	31	PHG
Esténos	31176	31	PHG
Eup	31177	31	PHG
Fos	31190	31	PHG
Fronsac	31199	31	PHG
Frontignan-de-Comminges	31200	31	PHG
Galié	31207	31	PHG
Garin	31213	31	PHG
Génos	31217	31	PHG
Gouaux-de-Larboust	31221	31	PHG
Gouaux-de-Luchon	31222	31	PHG
Gourdan-Polignan	31224	31	PHG
Guran	31235	31	PHG
Huos	31238	31	PHG
Jurvielle	31242	31	PHG
Juzet-de-Luchon	31244	31	PHG
Labroquère	31255	31	PHG
Lège	31290	31	PHG
Lourde	31306	31	PHG
Luscan	31308	31	PHG
Malvezie	31313	31	PHG
Marignac	31316	31	PHG
Martres-de-Rivière	31323	31	PHG
Mayrègne	31335	31	PHG
Melles	31337	31	PHG
Montauban-de-Luchon	31360	31	PHG
Mont-de-Galié	31369	31	PHG
Moustajon	31394	31	PHG
Oô	31404	31	PHG
Ore	31405	31	PHG
Payssous	31408	31	PHG
Pointis-de-Rivière	31426	31	PHG
Portet-de-Luchon	31432	31	PHG
Poubeau	31434	31	PHG
Saccourvielle	31465	31	PHG
Saint-Aventin	31470	31	PHG
Saint-Béat-Lez	31471	31	PHG
Saint-Bertrand-de-Comminges	31472	31	PHG
Saint-Mamet	31500	31	PHG
Saint-Paul-d'Oueil	31508	31	PHG
Saint-Pé-d'Ardet	31509	31	PHG
Salles-et-Pratviel	31524	31	PHG
Sauveterre-de-Comminges	31535	31	PHG
Seilhan	31542	31	PHG
Signac	31548	31	PHG
Sode	31549	31	PHG
Trébons-de-Luchon	31559	31	PHG
Valcabrère	31564	31	PHG

COMMUNE	INSEE COM	INSEE DEP	NOM EPCI
Arbas	31011	31	CGS
Arbon	31012	31	CGS
Arguenos	31014	31	CGS
Arnaud-Guilhem	31018	31	CGS
Aspet	31020	31	CGS
Ausseing	31030	31	CGS
Auzas	31034	31	CGS
Beauchalot	31050	31	CGS
Belbèze-en-Comminges	31059	31	CGS
Cabanac-Cazaux	31095	31	CGS
Castagne	31110	31	CGS
Castagnède	31112	31	CGS
Castelbiague	31114	31	CGS
Castillon-de-Saint-Martory	31124	31	CGS
Cazaunous	31131	31	CGS
Chein-Dessus	31140	31	CGS
Couret	31155	31	CGS
Encausse-les-Thermes	31167	31	CGS
Escoulis	31591	31	CGS
Estadens	31174	31	CGS
Figarol	31183	31	CGS
Fougaron	31191	31	CGS
Francazal	31195	31	CGS
Ganties	31208	31	CGS
Herran	31236	31	CGS
His	31237	31	CGS
Izaut-de-l'Hôtel	31241	31	CGS
Juzet-d'Izaut	31245	31	CGS
Laffite-Toupière	31260	31	CGS
Le Fréchet	31198	31	CGS
Lestelle-de-Saint-Martory	31296	31	CGS
Mancioux	31314	31	CGS
Mane	31315	31	CGS
Marsoulas	31321	31	CGS
Mazères-sur-Salat	31336	31	CGS
Milhas	31342	31	CGS
Moncaup	31348	31	CGS
Montastruc-de-Salies	31357	31	CGS
Montespan	31372	31	CGS
Montgaillard-de-Salies	31376	31	CGS
Montsaunès	31391	31	CGS
Portet-d'Aspet	31431	31	CGS
Propriary	31440	31	CGS
Razecueillé	31447	31	CGS
Roquefort-sur-Garonne	31457	31	CGS
Rouède	31461	31	CGS
Saint-Martory	31503	31	CGS
Saint-Médard	31504	31	CGS
Saleich	31521	31	CGS
Salies-du-Salat	31523	31	CGS
Sengouagnet	31544	31	CGS
Sepx	31545	31	CGS
Soueich	31550	31	CGS
Touille	31554	31	CGS
Urau	31562	31	CGS

COMMUNE	INSEE COM	INSEE DEP	NOM EPCI
Marignac-Laspeyres	31318	31	CG
Mauran	31327	31	CG
Montclar-de-Comminges	31367	31	CG
Plagne	31422	31	CG
Saint-Michel	31505	31	CG
Alan	31005	31	CCC
Aspret-Sarrat	31021	31	CCC
Aulon	31023	31	CCC
Aurignac	31028	31	CCC
Blajan	31070	31	CCC
Boussan	31083	31	CCC
Bouzin	31086	31	CCC
Cardeilhac	31108	31	CCC
Cassagnabère-Tournas	31109	31	CCC
Cazeneuve-Montaut	31134	31	CCC
Charlas	31138	31	CCC
Ciadoux	31141	31	CCC
Labarthe-Rivière	31247	31	CCC
Lalouret-Laffiteau	31268	31	CCC
Larroque	31276	31	CCC
Latoue	31278	31	CCC
Lespiteau	31294	31	CCC
Lespugue	31295	31	CCC
Lodes	31302	31	CCC
Miramont-de-Comminges	31344	31	CCC
Montmaurin	31385	31	CCC
Montoulieu-Saint-Bernard	31386	31	CCC
Peyrouzet	31415	31	CCC
Pointis-Inard	31427	31	CCC
Régades	31449	31	CCC
Rieucazé	31452	31	CCC
Saint-Élix-Séglan	31477	31	CCC
Saint-Lary-Boujean	31493	31	CCC
Saint-Marcet	31502	31	CCC
Saman	31528	31	CCC
Sarremezan	31532	31	CCC
Valentine	31565	31	CCC
Anla	65012	65	NB
Antichan	65014	65	NB
Aventignan	65051	65	NB
Aveux	65053	65	NB
Bertren	65087	65	NB
Bramevaque	65109	65	NB
Cazarilh	65139	65	NB
Créchets	65154	65	NB
Esbareich	65158	65	NB
Ferrère	65175	65	NB
Gaudent	65186	65	NB
Gembrie	65193	65	NB
Ilheu	65229	65	NB
Izaourt	65230	65	NB
Loures-Barousse	65287	65	NB
Mauléon-Barousse	65305	65	NB
Ourde	65347	65	NB
Sacoué	65382	65	NB
Sainte-Marie	65391	65	NB
Saléchan	65398	65	NB
Samuran	65402	65	NB
Sarp	65407	65	NB
Siradan	65427	65	NB
Sost	65431	65	NB
Thèbe	65441	65	NB
Tibiran-Jaunac	65444	65	NB
Troubat	65453	65	NB

## Noms des EPCI :

**PHG** = Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises

**CCC** = Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges

**CSG** = Communauté de Communes Cagire Garonne Salat

**NB** = Neste Barousse

**CG** = Communauté de Communes Cœur de Garonne

## 2. Tableau de synthèse des mesures

Axes	Orientations
<b>Axe 1 Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse</b>	1.1 Porter l'expérimentation et l'innovation en faveur des filières économiques, de l'économie sociale et solidaire
	Orientation 1.2 Impliquer la population du territoire et qualifier l'action publique
	Orientation 1.3 Consolider et appuyer des objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture
	Orientation 1.4 Développer les complémentarités avec les territoires voisins et espaces métropolitains
	Orientation 1.5 Mobiliser les acteurs culturels du territoire en faveur des transitions
<b>Axe 2 Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire</b>	Orientation 2.1 Agir en faveur de la transition alimentaire
	Orientation 2.2 Conforter les capacités de production d'énergies renouvelables en s'engageant vers la décarbonation du territoire
	Orientation 2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales
	Orientation 2.4 Bâtir un projet ambitieux autour des mobilités décarbonées
	2.5 Réduire les impacts environnementaux de la construction et de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, l'usage de matériaux biosourcés et le réemploi
<b>Axe 3 Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire</b>	Orientation 3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques
	Orientation 3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale
	Orientation 3.3 Préserver et valoriser les éléments constitutif des grands paysages
	Orientation 3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle des forêts
	Orientation 3.5 Améliorer et reconquérir les fonctionnalités écologiques du territoire

Axes	Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
Axe 1	1.1	1.1.1		Favoriser une dynamique d'emplois	1.1.3 2.1.1 2.1.2 2.3.1 2.4.2 2.5.1 2.5.2 3.4.3	Emploi Politiques publiques Soutient de projets Aides à l'innovation Promotion des productions locales
		1.1.2		Encourager le développement de la recherche-action sur le territoire	1.1.3 1.2.1 1.4.1 1.4.2 2.1.2 2.3.2 3.2.1 3.3.1	Observatoires Mutualisations des résultats et données Diffusion des études Conseil scientifique
		1.1.3		Accompagner l'identification des besoins existants sur le territoire et la valorisation des emplois locaux	1.1.1 1.2.1 1.3.2 2.1.1 2.3.1 2.5.1	GEPCT Qualification professionnelle Mobilité professionnelle Etude des besoins des publics spécifiques
	1.2	1.2.1		Faciliter les relations entre instances de décisions et citoyens	1.1.2 1.2.2 1.3.1 3.2.1 3.3.2	Participation, concertation Citoyenneté, la place des jeunes, institutions et citoyens
		1.2.2		Augmenter la capacité d'agir collectivement par le partage de connaissances, la formation et la sensibilisation	1.2.1 1.3.1 1.3.2 1.5.3 2.5.2 3.1.2 3.2.1 3.3.2 3.4.3 3.5.1	Information et sensibilisation à 360°, promotion des pratiques durables, EEDD, programmes éducation à l'environnement
	1.3	1.3.1		Constituer un cahier paysager à partir des objectifs de qualité paysagère liés aux entités du territoire	1.2.2 3.2.1 3.3.1 3.3.2 OQP	Objectifs de Qualité Paysagère (O.Q.P) par entités, Sensibilisation opérationnelle, conservation et valorisation des paysages, observatoire photographique
		1.3.2		Disposer d'une ingénierie au service de la planification territoriale	1.2.2 2.4.1 2.4.2 1.1.5 2.1.1 OQP	Urbanisme, planification, limitation de l'artificialisation, travail avec les SCOT, Coupures d'urbanisation, identification de gisements fonciers dans le tissu urbain plutôt qu'en extension, planification des enjeux écologiques, habitabilité, performance énergétique, capitalisation des connaissances patrimoniales (usages des bâtis, savoirs constructifs, préconisation règlementaires).
	1.4	1.4.1		Développer les partenariats avec les espaces voisins et métropolitain et transfrontalier	1.1.1 1.1.3 1.4.2 2.1.1 2.4.1 2.5.1 3.1.1 3.2.1 3.5.1	Randonnées transfrontalières, continuités écologiques interterritoriales, enjeux partagés, conventionnement, réseaux Pyrénéens et Nationaux
		1.4.2		Mutualiser et promouvoir la recherche sur les enjeux environnementaux et sociaux du territoire avec les espaces voisins	1.1.2 1.4.1 2.2.2 2.5.1 3.1.2 3.2.1 3.5.1	Mutualisation des réflexions scientifiques et financements d'études, relations avec les universités et centres de recherches, Atlas de la Biodiversité
	1.5	1.5.1		Encourager et favoriser la mise en réseau des acteurs culturels locaux	1.5.2 1.5.3 2.3.1 2.3.2 3.2.1	culture, échanges, accessibilité,
		1.5.2		Soutenir, accompagner et participer au développement d'une offre culturelle pluridisciplinaire et accessible à tous sur le territoire	1.5.1 1.5.3 2.3.1 2.3.2 2.3.4 OQP	culture, environnement, transitions, pastoralisme, culture pratiquée, promotion des arts et artisanats, savoir faire

Axes	Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
Axe 2	2.1	2.1.1		Conforter durablement la relocalisation de productions alimentaires accessible et de qualité	1.1.1 1.3.2 2.1.2 2.2.1 3.1.1 3.1.2 3.3.1	Maintien de l'agriculture P.A.T, ingénierie technique alimentaire, valorisation des productions locales
		2.1.2		Accompagner l'agriculture dans les transitions	1.1.1 1.1.3 1.5.3 3.1.2 3.1.3 OQP	Pastoralisme, transhumance, sensibilisation, développement d'infrastructures, diversification des filières, préservation des terres, démarche foncière
	2.2	2.2.1		Encourager le développement de la production d'énergies renouvelables, pour l'autoconsommation	1.3.2 2.1.1 2.5.3 3.3.2 3.3.3 3.5.1 OQP	Energie renouvelable, production mutualisées, autoproduction, autoconsommation, intégration paysagère, développement de la production,
		2.2.2		Porter une réflexion territoriale sur les enjeux de stockage des énergies renouvelables sur le territoire	1.1.1 1.1.2 1.1.3 2.2.1 2.2.3	Energie renouvelable, stockage, réflexions territoriales, études de faisabilités, planification
		2.2.3		Inciter les collectivités au développement partagé des énergies renouvelables et à la sobriété énergétique	1.2.1 1.2.2 1.3.2 2.2.1 2.5.3	Faciliter la mutualisation de projets de production ou d'autoconsommation d'Energies Renouvelables, organiser les solidarités (ex : bois de chauffage)
	2.3	2.3.1		Faire des patrimoines du territoire les leviers du développement touristique durable	1.1.1 1.1.3 1.4.1 1.5.1 1.5.3 2.1.1 3.2.1 3.4.3	Réseau d'acteurs, construction d'un cadre de valeurs communes, complémentarités et maillage des tourisms existante, nouvelles attentes et demandes, développement de l'accueil
		2.3.2		Cœuvrer pour l'adaptabilité du territoire	1.1.2 1.2.1 1.2.2 1.4.1 1.5.1 1.5.3 2.3.1 2.4.2 2.4.3	Accompagnement aux transitions climatiques, rénovation d'hébergements touristiques, inclusivité territoriale, gestion de la fréquentation de sites emblématiques,
	2.4	2.4.1		Faire émerger une stratégie de mobilité partagée à l'échelle du territoire	1.2.1 1.3.2 1.4.1 2.4.2	Observatoire des mobilités, non mobilité, interconnexions des offres de transports, stratégie partagée
		2.4.2		Apporter des solutions en matière de mobilités décarbonées	1.1.2 1.1.3 1.2.1 1.3.2 1.4.1 2.4.1 3.2.2	Développement multipartenarial, liaison entre les grands sites, événements et sensibilisation, expérimentations et innovations en matière d'évolution de la mobilité
	2.5	2.5.1		Structurer les filières de production et d'exploitation de matériaux biosourcés et géosourcés	1.1.1 / 1.3.3 / 2.5.2 / 2.5.3 OQP	Matériaux locaux, filières biosourcé, observatoire des capacités de production, soutien usage des biosourcé / géosourcé, encadrement carrières
		2.5.2		S'engager dans l'économie circulaire en favorisant le réemploi et la valorisation des déchets	1.1.1 / 1.3.3 / 2.5.1 / 2.5.3 OQP	Gestion, limitation du gaspillage, reemploi, recyclage, sobriété de consommation, écoconception
		2.5.3		Soutenir la réhabilitation et la rénovation d'infrastructures économes en ressources et en énergies (habitat, équipements, bâtiments publics)	OQP	Ingénierie financière, expérimentations, éco-rénovation, chantier ouverts, démonstration, accessibilité de la rénovation énergétique, Renov'Occitanie

Axes	Orientations	Code mesure	Mesures prioritaires	Mesures	Renvoi(s) mesure(s)	Mots-clés de la mesure
Axe 3	3.1	3.1.1		Inscrire le territoire dans une stratégie globale de gestion intégrée de la ressource en eau	1.3.2 1.4.1 1.4.2 2.3.2 3.1.2 3.1.3	Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, Gouvernance, Coopération, Connaissance
		3.1.2		Préserver la ressource en eau et sécuriser ses usages	1.1.2 1.2.2 1.3.2 2.1.2 2.3.2 3.1.1 3.1.3 3.4.3	Usages de l'eau, Pressions sur les masses d'eau, Consommation d'eau, Pollution des eaux, Innovation, Sensibilisation
		3.1.3		Assurer la pérennité des milieux aquatiques et humides	1.1.2 1.2.2 1.3.2 2.1.2 3.1.1 3.1.2 3.2.1 3.3.1 3.5.1 3.5.2	Milieux aquatiques et humides, Services écosystémiques, Connaissance, Protection, Gestion des espaces naturels, Espèces exotiques envahissantes, Aménagement, Sensibilisation, Inondations
	3.2	3.2.1		Mieux connaître pour protéger : une meilleure connaissance de la biodiversité et des services écosystémiques comme élément fédérateur	1.1.2 1.2.2 1.4.1 1.4.2 2.3.2 3.1.3 3.2.2 3.3.1 3.4.1 3.4.2 3.5.1 OQP	Biodiversité, Services écosystémiques, Connaissance, Sensibilisation, Coopération
		3.2.2		Protéger et gérer les milieux à forte valeur patrimoniale	1.1.2 1.3.2 2.1.2 2.3.2 3.1.3 3.2.1	Biodiversité, Services écosystémiques, Protection réglementaire, Gestion des espaces naturels, Aménagement
	3.3	3.3.1		Améliorer la connaissance de l'évolution des paysages face au dérèglement climatique	1.1.2 1.4.1 1.4.2 3.1.1 3.1.3 3.2.1 3.3.2	Paysage, Patrimoine bâti, Patrimoine naturel, Connaissance, Gestion paysagère
		3.3.2		Réaliser un cahier des paysages, objectif par entité paysagère en intégrant la population à son élaboration	1.1.2 1.2.2 1.3.1 1.3.2 3.3.1 3.3.3 OQP	Cahier des paysages, Paysage, Gestion paysagère, Patrimoine bâti, Patrimoine naturel, Connaissance, Sensibilisation
		3.3.3		Favoriser le maintien et la réimplantation d'éléments structurants des paysages	1.3.2 1.5.2 1.5.3 2.1.2 2.2.1 2.3.2 2.5.1 2.5.3 2.5.4 2.5.5 1.1.2	Patrimoine naturel, Connaissance, Sensibilisation, Protection réglementaire, Pollution lumineuse, Pollution visuelle, Points noirs paysagers, Energies renouvelables, Aménagement, Agriculture, Sylviculture, Carrières
	3.4	3.4.1		Sauvegarder les forêts patrimoniales	1.3.2 1.4.1 1.4.2 3.2.1 3.2.2 3.4.2	Forêts patrimoniales, Sylviculture, Connaissance, Coopération, Protection réglementaire, Gestion des espaces naturels, Sensibilisation, Aménagement
		3.4.2		Anticiper l'impact du dérèglement climatique sur les peuplements forestiers	1.1.2 1.4.1 1.4.2 3.1.1 3.2.1 3.3.1 3.4.1	Forêts, Sylviculture, Connaissance, Coopération, Gestion des espaces naturels, Sensibilisation
		3.4.3		Renforcer l'ensemble du système forestier	1.2.2 1.4.1 1.4.2 2.1.2 2.3.2 2.5.1 3.1.2 3.4.1	Forêts, Sylviculture, Connaissance, Coopération, Gestion des espaces naturels, Sensibilisation, Planification, Bois local, Equilibre agro-sylvo-cynégétique, Risques
	3.5	3.5.1		Préserver les continuités écologiques du territoire et leurs liens avec celles des espaces voisins	1.1.2 1.2.2 1.3.2 1.4.1 1.4.2 3.1.2 3.1.3 3.2.1 3.2.2 3.3.3 3.4.1 3.5.2 OQP	Biodiversité, Continuités écologiques, Trame Verte et Bleue, Trame Noire, Pollution lumineuse, Trame Brune, Sols, Fragmentation, Services écosystémiques, Connaissance, Protection réglementaire, Gestion des espaces naturels, Aménagement, Planification, Coopération
		3.5.2		Augmenter la capacité de résilience du territoire face aux risques naturels et anthropiques	1.1.2 1.2.2 1.3.2 2.1.2 2.3.2 3.1.3 3.3.3 3.4.2 3.4.3	Risques, Risques naturels, Risques technologiques, Prévention, Aménagement, Sensibilisation, Coopération, Connaissance

### 3. Tableau de synthèse des engagements

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesures 1.1.1 Favoriser une dynamique d'emplois par la création de valeurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développe la marque "Valeurs Parc naturel régional" en faveur des circuits courts et producteurs locaux engagés dans la dynamique de développement poursuivie par le Parc.</li> <li>• Participe à l'animation et la mise en réseaux des porteurs de projets et des collectivités</li> <li>• Engage une réflexion sur la mise en place d'un règlement d'aides pour les projets innovants correspondant aux orientations et valeurs du projet de Charte.</li> <li>• Mène avec les acteurs une réflexion pour l'amélioration de la lisibilité des points de distribution de produits locaux, et participe à la mise en œuvre d'une communication adaptée avec un affichage environnemental.</li> <li>• Promeut l'usage des produits locaux alimentaires et non-alimentaires auprès des professionnels, des collectivités et de la population, via ses outils de communication.</li> <li>• Réalise, en partenariat avec les Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées une étude de l'impact socio-économique des filières courtes.</li> <li>• Mobilise les acteurs concernés et participe à la réflexion pour la mise en œuvre des dispositions de la mesure.</li> <li>• Oriente les contrats stratégiques du territoire vers l'accompagnement de filières locales (en proposant des innovations en matière de rédaction des appels d'offres par exemple).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recourent aux produits locaux responsables dans leur restauration collective. (structurer les acteurs pour fournir des produits aux cuisines centrales en circuit court,</li> <li>• Engagent des réflexions sur les possibilités offertes dans les marchés publics de travaux d'intégrer des matériaux locaux, idéalement biosourcés (réflexion engagée suite à la mise en place du label Bois Occitanie).</li> <li>• S'engagent à communiquer au SMPNR les projets innovants sur leur territoire</li> <li>• S'impliquent dans l'accueil et l'accompagnement de porteurs de projets et les valoriser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engage à accompagner les entreprises et les filières économiques du territoire dans leur développement.</li> <li>• Met la visée à soutenir la compétitivité des entreprises et à faciliter leur pérennisation par la mobilisation des dispositifs et subventions existantes.</li> <li>• S'engage à soutenir l'innovation en favorisant le développement de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques, par l'attribution d'un soutien technique, financier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser ses politiques pour maintenir sur le territoire une économie productive génératrice d'emplois et de valeur ajoutée locale.</li> <li>• Porter l'ambition de devenir la 1ère Région à économie engagée en permettant à 50% des entreprises régionales d'initier une démarche de transformation d'ici 2027 et en conditionnant ses aides aux entreprises à la réalisation d'un auto-diagnostic « Impact Score ».</li> <li>• Soutenir les projets de développement de l'économie de proximité, sociale et solidaire,</li> <li>• Mobiliser ses dispositifs d'appui à la diversification agricole, à l'agriculture biologique, à l'installation en agriculture, à la sylviculture.</li> <li>• Accompagner l'émergence de filières intégrant le végétal local et promouvoir les labels et marques intégrant les enjeux de biodiversité. Elle s'implique particulièrement avec ses partenaires dans l'étude pour le renforcement de la filière de production de plants ligneux labellisés Végétal Local en région Occitanie.</li> <li>• Soutenir le Parc et les collectivités dans leur fonction d'expérimentation en matière de services collectifs à la population, et de redynamisation des centres-bourgs, notamment à travers sa politique bourg centre.</li> <li>• Soutenir l'accès au logement en particulier par la lutte contre la vacance et l'accès aux logements locatifs à vocation sociale, notamment dans le cadre de son plan habitat durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser ses dispositifs d'appui à la diversification agricole pour le développement de la vente directe, des circuits de proximité et du tourisme à la ferme.</li> <li>• Accompagne le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et/ou biologique.</li> <li>• Développe et fait la promotion de l'approvisionnement de la restauration en produits locaux, avec en particulier une démarche dynamique dans la restauration scolaire, et notamment les collèges.</li> <li>• Favorise la mise en place de signes officiels de qualité.</li> <li>• Soutient les activités et les filières locales valorisant les ressources naturelles.</li> <li>• Boursuit le portage des MAEC en partenariat avec les Chambres d'Agricultures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilise ses dispositifs d'appui à la diversification agricole pour le développement de filières sous signe officiel de qualité ou territorialisée</li> <li>• Accompagne le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et/ou biologique (GAB, matériel en CUMA, pastoralisme...)</li> <li>• Développe et fait la promotion de l'approvisionnement de la restauration en produits locaux, avec en particulier une démarche dynamique dans la restauration scolaire, et notamment les collèges.</li> <li>• Favorise la mise en place de signes officiels de qualité.</li> <li>• Accompagne dans le cadre d'Ambitions Pyrénées la démarche Ha-Py saveurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambres d'Agricultures de Haute Garonne et des Hautes Pyrénées (cette dernière travaille au développement de l'accompagnement des porteurs de projet en agri-tourisme)</li> <li>• Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Occitanie</li> <li>• Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie</li> <li>• BETR Pays Comminges Pyrénées</li> <li>• Coopératives agricoles</li> <li>• Coopératives d'Utilisation du matériel Agricole (CUMA)</li> <li>• Fédération des Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (FAMAP)</li> <li>• Cycles agricoles, d'hôtellerie restauration et centres de formation</li> <li>• Organisations de producteurs</li> <li>• Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)</li> <li>• FPPA</li> </ul>
<p><b>Mesure 1.1.2 Encourager le développement de la recherche-action sur le territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme, anime et coordonne, sur l'avis de son Conseil scientifique, les études et suivis sur le territoire</li> <li>• Anime, concerta et assure la médiation autour de tout projet de recherche-action lancé</li> <li>• Assure un contact avec les universités pour tisser des programmes de recherches qui correspondent aux besoins du territoire et aux formations existantes.</li> <li>• Met en place un conseil scientifique</li> <li>• Relais les résultats des études réalisées et partagées par les partenaires, collectivités et structures affiliées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillent les équipes de recherches dans la mesure du possible et facilitent l'accès au terrain et aux données disponibles.</li> <li>• Participent à l'organisation des phases de médiation des recherches et études, afin de faire connaître au grand public les travaux en cours et menés.</li> <li>• Mettent à disposition du syndicat mixte leurs outils de recherche et d'étude, leurs données et partagent leurs analyses.</li> <li>• Associer le syndicat mixte aux réflexions, aux études, aux recherches et à la définition de schémas territoriaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutient les efforts de recherche et de suivi sur le patrimoine naturel et donne au Syndicat mixte un accès privilégié à ses bases de données (naturalistes, statistiques, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les actions de recherche et de veille sur le territoire, concernant la connaissance et l'observation des ressources naturelles, l'innovation en matière d'énergie, d'emploi, la constitution de filières et recherches en action sociale ou encore participation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Met à disposition du Syndicat Mixte leurs outils de recherche et d'étude, leurs données et partagent leurs analyses.</li> <li>• Associer le Parc, le cas échéant, aux réflexions, aux études, aux recherches et à la définition de schémas territoriaux en lien avec Ambitions Pyrénées et en interface avec les communautés de communes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettent à disposition, le cas échéant, du Syndicat Mixte leurs outils de recherche et d'étude, leurs données et partagent leurs analyses.</li> <li>• Associent le Parc aux réflexions, aux études, aux recherches et à la définition de schémas territoriaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Universités, notamment celles d'Occitanie Pyrénées Méditerranée,</li> <li>• Centre et unités de recherches frontaliers,</li> <li>• Universités de France,</li> <li>• Fédération des PNR</li> <li>• BETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>• Chambres d'agriculture</li> <li>• Réseau Interparcs Occitanie</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 1.1.3</b> Accompagner l'économie locale par l'identification des besoins et la valorisation des emplois locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe, avec les réseaux fonctionnels existants, à la coordination entre acteurs professionnels, acteurs de l'insertion, professionnels et les EPCI pour évaluer les types d'emplois et de compétences recherchés sur le territoire.</li> <li>Expérimente avec les collectivités et les chambres consulaires de nouvelles formes d'accompagnement et d'outils pour faciliter la transmission de savoirs.</li> <li>Participe à la coordination des acteurs locaux pour recenser les besoins des publics spécifiques, en matière d'insertion et de formation.</li> <li>Agglomère, à l'échelle du territoire les informations, études et analyses territoriales.</li> <li>Commande, localement, les études et enquêtes auprès des publics spécifiques et en matière d'emplois / formation dans les espaces où la donnée n'existe pas.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretient un contact privilégié avec les acteurs économiques et professionnels de l'insertion pour faciliter l'identification des besoins en matière de formation et d'emplois.</li> <li>Accompagnent l'identification, à l'échelle du territoire du PNR, des besoins en matière de formation et d'emploi.</li> <li>Favorisent l'implantation d'entreprises et de structures qui répondent aux besoins du territoire.</li> <li>S'engagent à promouvoir l'insertion professionnelle, en soutenant les personnes éloignées de l'emploi.</li> <li>Développent l'apprentissage et l'alternance, afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics formés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe au financement de projets d'emplois et d'insertion, notamment en faveur des personnes éloignées de l'emploi.</li> <li>Soutient, dans le cadre de ses politiques en matière d'emplois et de formation, les formations dédiées à la création d'emplois sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des relations privilégiées avec l'ensemble des partenaires du massif, en intermassif et à l'échelle transfrontalière, en s'appuyant notamment sur le Parlement de la Montagne, le comité de Massif des Pyrénées, l'agence des Pyrénées et la Communauté de travail des Pyrénées, Forespir.</li> <li>Déployer des accords de coopération permettant aux acteurs économiques, touristiques, universitaires, culturels, associatifs et sportifs de la région, de mener des actions avec les partenaires européens et internationaux d'Occitanie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'engagent à soutenir l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, afin de leur permettre de trouver un emploi dans le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'engage à soutenir l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, afin de leur permettre de trouver un emploi dans le territoire (Ha-py actifs par exemple)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>France Travail (ex. Pôle Emploi)</li> <li>Chambres consulaires</li> <li>PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays de Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>Réseaux d'insertion (Mission locales, Pôle Emploi, etc.)</li> <li>IZCLD</li> <li>Ibb en Comminges</li> </ul>
<p><b>Mesure 1.2.1</b> Faciliter les relations entre instances de décisions et citoyens et les intégrer au projet du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Met en place, à l'échelle du territoire, une instance de participation de type Conseil de Développement (CODEV) avec des modalités de gouvernance innovante</li> <li>Maintient et fait vivre les instances d'« éco-délégués » dans les lycées du territoire, et développe dans la mesure du possible ce rôle dans les structures éducatives du territoire et des territoires voisins, en lien avec les éco-délégués des collèges (instance indépendante propres aux départements).</li> <li>Communique sur l'organisation de temps forts de concertation, portés par les communes et intercommunalités et autres instances sur le territoire lorsque cela implique des orientations de la Charte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'engagent à promouvoir la concertation avec les habitants et les acteurs du territoire, afin de recueillir leurs avis et leurs propositions</li> <li>Facilitent la concertation auprès du grand public en communiquant sur les outils de participation existants</li> <li>Développent des outils numériques de participation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe au financement de la mise en place du conseil de développement</li> <li>Soutient le développement de la démocratie/ participation numérique</li> <li>Partage les outils et méthodes existants en matière de participation numérique, d'organisation de concertation publiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe aux instances du Parc.</li> <li>Soutient dans la limite de ses compétences et de ses moyens, les programmes d'actions du Parc et de ses partenaires, qui permettent de répondre aux engagements de la Charte.</li> <li>Met à disposition l'information provenant de ses propres programmes et schémas; des données géographiques.</li> <li>Renforce la participation des citoyens au travers de nouvelles sessions de budgets participatifs afin d'impliquer les citoyens.</li> <li>Prend en compte les enjeux portés par la Région (racisme et antisémitisme, ouverture au monde, culture, mer, montagne, climat, alimentation).</li> <li>Soutient le Syndicat mixte du Parc dans la mise en place d'instances de concertation pour anticiper, gérer et réduire les conflits d'usage et les risques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apporte de l'expertise en termes de concertation citoyenne (service dédié).</li> <li>Attribue une contribution statutaire au Syndicat mixte.</li> <li>Participe activement aux instances du Parc.</li> <li>Soutiennent les programmes d'actions du Parc et de ses partenaires, qui permettent de répondre aux engagements de la Charte.</li> <li>Partagent les informations concernant les projets sur le territoire dont ils ont connaissance et facilitent la communication auprès du grand public concernant ces projets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutient financièrement les programmes d'actions du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>Relaye, au travers de ses outils de communication grand public, l'information, les initiatives et les actions du Parc, dans le cadre des politiques publiques départementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structures scolaires et éducatives</li> <li>Conseils municipaux des jeunes</li> <li>Associations locales de citoyens</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 1.2.2</b> Augmenter la capacité d'agir collectivement par la formation et la sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Met en place un programme d'éducation à l'environnement sur le territoire</li> <li>• Organise des ateliers avec les élus, professionnels, citoyens et touristes, proposent des sorties nature</li> <li>• Construit des formations et outils de communication à destination de toutes et tous, accessibles, afin de sensibiliser à l'environnement et communiquer sur les actions menées</li> <li>• Développe des partenariats avec les acteurs de l'éducation (écoles, collèges, lycées, centres de formation et universités)</li> <li>• Soutient et participe à l'organisation d'événements qui mettent en lumière des enjeux environnementaux (événements culturels, expositions, conférences) en lien avec les mesures de la Charte</li> <li>• Favorise les échanges entre acteurs de la nature, gestionnaires d'espaces naturels et chercheurs fédérations de pêche, de chasse, agriculteurs, syndicats forestiers, syndicats agricoles...</li> <li>• Organise annuellement au moins un événement de sensibilisation, d'information et de vulgarisation sur la biodiversité et l'environnement</li> <li>• Contribue à l'élaboration des projets d'éducation à la nature des CPIE, appuie les associations d'éducation à l'environnement dans leur recherche de financement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participent aux actions en faveur de la biodiversité et les relayent.</li> <li>• Prennent part aux sensibilisations et formations d'éducation à l'environnement portées par le Syndicat Mixte, afin de partager une vision commune de l'environnement auprès de tous les acteurs locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue à l'acquisition et la diffusion des connaissances à travers les différents outils à sa disposition.</li> <li>• Met à jour et partage les données (biodiversité, environnement) diffusables en sa possession.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de sa stratégie pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable et de sa stratégie régionale Biodiversité :</li> <li>• Faire de la Nature l'affaire de Tous ! » et contribuer à travers le Plan Nature en Occitanie évidemment à retisser nos liens avec la Nature, permettre au plus grand nombre de bénéficier de ses bienfaits et susciter l'envie de s'impliquer dans sa protection</li> <li>• Accompagner le Parc, en lien avec ses partenaires, dans sa mission d'information de sensibilisation et éducation au territoire et à l'environnement auprès de la population locale et touristique ;</li> <li>• Participer à la structuration du réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement sur le territoire du Parc et encourager la recherche d'articulation territoriale pour les projets d'éducation au territoire ;</li> <li>• Maintenir et développer leurs actions de sensibilisation sur le développement durable sur le territoire du Parc ;</li> <li>• Soutenir dans la limite de ses moyens et de ses compétences les dispositifs d'éducation à l'environnement</li> <li>• Informer le Parc des acteurs et des outils d'éducation à l'environnement et au développement durable qu'elle soutient.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Met à disposition l'ensemble des données naturalistes acquises dans le cadre de ses politiques en matière d'Espaces naturels sensibles (études, suivis, SIG...) permettant d'améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire du PNR (notamment via l'OPEN DATA Du Cd31).</li> <li>• Accompagne les élus au travers d'actions de formation (HGI met en place des formations sur l'arbre, la forêt et la prévention des feux dans le cadre du plan arbres et forêts du Cd)</li> <li>• Sensibiliser le grand public et les scolaires à l'environnement : Le Syndicat Mixte Haute Garonne environnement propose le prêt d'outils pédagogiques (sur le biodiversité, l'arbre, la ressource en eau, le changement climatique, l'énergie...) aux communes adhérentes à HGE et aux collèges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Boursuit son soutien à la vie associative</li> <li>• Boursuit son implication au sein du CBNPMP en tant que membre</li> <li>• Soutient financièrement les programmes d'éducation à l'environnement directement ou indirectement du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DFB</li> <li>• ARB</li> <li>• Conservatoires Botaniques Nationaux</li> <li>• EN Occitanie</li> <li>• BTR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>• Chambres d'agriculture</li> <li>• Associations naturalistes locales et régionales</li> <li>• Associations d'éducation à l'environnement</li> <li>• Comité scientifique du parc</li> <li>• Organismes techniques et scientifiques du parc</li> <li>• Réseau Éducation Pyrénées Vivantes</li> <li>• CAUE</li> <li>• PIE</li> <li>• GRAINE</li> <li>• Établissements scolaires</li> <li>• Chambres consulaires</li> <li>• OFOR</li> </ul>
<p><b>Mesure 1.3.1</b> Associer la population à la constitution d'un cahier paysager définis par grande entité paysagère (lien mesure 3.3.2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porte la réalisation d'un programme d'actions concerter avec la population et les acteurs du territoire qui permette de répondre aux objectifs de qualité paysagère déclinés par entité paysagère.</li> <li>• Promeut la réalisation d'inventaires paysagers et patrimoniaux participatif.</li> <li>• Organise des projets participatifs de restauration (de sentiers de GR, de petites randonnées, d'éléments bâtis patrimoniaux, d'espaces paysagers) impliquant le grand public. Ces projets sont complémentaires des actions de restauration menées par les organismes en charges des sites/ espaces concernés.</li> <li>• Porte des actions de sensibilisation et d'information sur la richesse et la diversité des paysages en direction de tous les publics (élus, professionnels, habitants, visiteurs...).</li> <li>• Encourage à la prise en compte des recommandations du cahier des paysages par la sensibilisation du grand public et l'accompagnement des aménageurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engagent dans la réalisation du plan d'action découlant du cahier des paysages (traduction opérationnelle dans les documents d'urbanisme et projets engagés, communication sur les projets participatif de restauration, ...).</li> <li>• Soutiennent l'organisation de la concertation et la participation engagée pour la réalisation de programmes d'actions liés au cahier des paysages</li> <li>• Communiquent sur la réalisation du cahier des paysages et les enjeux liés aux objectifs de qualité paysagère.</li> <li>• S'assurent de la cohérence de leurs documents d'urbanisme et de planification avec les objectifs de qualité paysagère des mesures paysages et des mesures prioritaires de la Charte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilise et communique sur la richesse et la diversité des paysages du Parc. En matière d'aménagement et d'urbanisme, il intègre ou invite le Syndicat mixte du Parc dans les Commissions Départementales Sites, de la Nature et des Paysages et autres instances délibératives.</li> <li>• Appuie le Syndicat mixte du Parc et les signataires de la Charte dans la traduction des orientations et mesures opérationnelles de la Charte dans les documents d'urbanisme et de planification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implique le Parc dans sa politique de soutien aux projets et aux acteurs de l'éducation à l'environnement</li> <li>• Appuie le Parc dans la définition de programmes d'action concertés liés au cahier des paysages du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communique sur la richesse et la diversité des paysages en Comminges Barousse Pyrénées</li> <li>• Veillent à la mise en cohérence des futurs Plans de gestion liés au classement de sites et de grands sites paysagers avec les orientations et mesures de la Charte</li> <li>• Accompagnent via l'atlas départemental des paysages (paysages.haute-garonne.fr) qui est un outil numérique d'informations et de connaissances partagées, construit avec et pour les collectivités du département, dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat, de la voirie, du tourisme ou encore de l'agriculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilise les services des Archives départementales sur la connaissance du patrimoine local et sur l'élaboration de méthodologie d'inventaire du patrimoine, tant dans un objectif de valorisation que de connaissance pour contribuer à des constructions futures ou des travaux respectueux des paysages existants</li> <li>• Participe à la promotion et à la mise en valeur des paysages du territoire parc au travers de ses outils et organismes associés (CAUE, CBNPMP, archives départementales...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BTR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>• CAUE</li> <li>• BDAP</li> <li>• CBNPMP</li> <li>• Chambres d'agriculture</li> <li>• Archives Départementales</li> <li>• Structures et Syndicats Mixtes porteurs de SCOT</li> <li>• Associations locales</li> <li>• Université</li> <li>• Ecole d'architecture</li> <li>• Chambres consulaires</li> <li>• EFR</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 1.3.2</b> <b>Accompagner les collectivités et habitants dans leur(s) projet(s) d'aménagement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporte son aide technique et ses compétences en matière d'ingénierie financière aux communes et à leurs regroupements pour répondre aux exigences de la Charte.</li> <li>• Porte les actions nécessaires à une meilleure connaissance et prise en compte de la qualité des paysages dans les stratégies de développement et d'aménagement du territoire : accompagnement des communes et des porteurs de projets (ENR, carrières...), formulation d'avis sur leurs projets d'aménagement et de développement et de planification.</li> <li>• Sensibilise les élus et les acteurs de l'aménagement aux enjeux d'un urbanisme durable, en amont de l'élaboration de documents de planification et d'urbanisme, en organisant notamment des « éductours » privilégiant les exemples et les visites de terrain et en réalisant avec ses partenaires des guides de recommandations techniques.</li> <li>• Sensibilise les collectivités à la mise en œuvre de projets de planification et d'aménagement menés à une échelle supra-communale</li> <li>• Mène des actions de communication et de sensibilisation aux enjeux de la consommation d'espace et sur les nouvelles formes d'habiter (habitats partagés, colocations intergénérationnelles et/ou solidaires)</li> <li>• Accompagne et conseille les communes et leurs groupements lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'urbanisme, pour les aider notamment à transposer les dispositions pertinentes de la Charte dans les différents documents de planification.</li> <li>• Veille à la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du parc et transmet un avis sur les documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision.</li> <li>• Assure une veille et le retour d'expériences auprès des collectivités en matière d'urbanisme durable et de projets exemplaires.</li> <li>• Anime un réseau d'acteurs liés aux patrimoines (Archives départementales, CAUE, universités, archéologie, associations ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traduisent les dispositions de la mesure en matière de gestion économique de l'espace et d'urbanisme de qualité dans leurs documents d'urbanisme.</li> <li>• Priorisent les projets d'aménagements et de constructions et de rénovation au sein des enveloppes urbaines existantes.</li> <li>• Mettent en place un groupe de travail et y associent le Syndicat Mixte, les partenaires compétents, les collectivités voisines et l'intercommunalité lors de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.</li> <li>• Participent à la réflexion supra communale en matière de planification urbaine.</li> <li>• Réalisent, ou partagent une étude paysagère et urbaine lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.</li> <li>• Exigent des compétences spécifiques en lien avec la Charte pour les équipes de Bureau d'étude retenu pour l'élaboration des documents d'urbanisme.</li> <li>• Prennent en compte les objectifs de la charte dans les projets d'aménagement, lutter contre la vacance et</li> <li>• Favorisent l'attractivité des villages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagne les communes du territoire du Parc dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme.</li> <li>• Soutient l'élaboration de documents de planification et d'urbanisme à l'échelle supra-communale.</li> <li>• Soutient les démarches de d'identification de gisement foncier et de densification foncière engagées sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et accompagner les acteurs du territoire dans la réalisation et la mise en œuvre des SCOT et PLU, dans le respect du SRADDET et des dispositions de la Charte.</li> <li>• Associer le Parc à la conception et la mise en œuvre de ses politiques foncières.</li> <li>• Associer le SMPNR à la mise en œuvre de ses politiques contractuelles (bourg centre, contrats territoriaux...)</li> <li>• Veiller à la qualité des projets d'aménagement financés sur le territoire du PNR au regard notamment de la place laissée à la Nature à des fins de préservation de la biodiversité, participation à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique et bien-être des habitants.</li> <li>• Animer à l'échelle régionale, la Communauté Régionale Eviter-Réduire-Compenser (ERC) avec une ambition renouvelée, focalisée sur la biodiversité.</li> <li>• Mettre à disposition des acteurs du territoire du PNR son outil d'information et d'aide à la décision « Biocccitanie » pour la prise en compte de la biodiversité du territoire, des informations cartographiques sur les enjeux de biodiversité locaux.</li> <li>• Accompagner les documents de planification, avec l'appui de l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie</li> <li>• Poursuivre son soutien en faveur du patrimoine bâti et vernaculaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apportent leur expertise et accompagnent les communes et CC par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complète dans le cadre de l'élaboration et de l'évolution de leurs documents d'urbanisme (carte communale ou PLU)</li> <li>• Participent à la sensibilisation des communes quant à l'intérêt de la mutualisation des moyens et de la mise en œuvre d'un urbanisme durable (formation HGI, intervention en conseil communautaire, assistance au transfert de compétence PLU des communes aux CC, ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe au projet d'aménagement portés par les collectivités dans le cadre de ses politiques d'aides départementales à la solidarité et au développement territorial et de la mobilisation de partenariats avec ses organismes ou agences associés (CAUE, ADAC...)</li> <li>• Le CD65 met en œuvre le guichet RENOV'OCCITANIE Hautes-Pyrénées qui conduit un programme pluriannuel pour la rénovation énergétique de l'habitat privé : conseils aux propriétaires, mobilisation des professionnels du bâtiment, actions de sensibilisation, programme spécifique à destination des copropriétés, etc. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec les communautés de communes, l'agglomération TLP et les dispositifs en vigueur régionaux et nationaux</li> <li>• Soutient financièrement les projets de restauration du patrimoine bâti de caractère portés par les collectivités et les particuliers répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>• Participe à une réflexion, sur le périmètre du Parc, sur les modalités d'instruction et les critères d'attribution d'aides financières dans le cadre de politiques existantes.</li> <li>• Mobilise les services des Archives départementales sur la gestion et la collecte pour conservation des archives publiques (communales, en application de la réglementation) et privées (de particuliers, d'entreprises et d'exploitations agricoles, d'associations, etc.) sur le territoire du Parc</li> <li>• Participe à une instance transversale de réflexion sur les patrimoines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>• SEM HA-PY Energie en 65</li> <li>• Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie</li> <li>• Chambres d'Agricultures de Haute Garonne et des Hautes Pyrénées</li> <li>• Chambre de Commerce et d'Industrie de région Occitanie</li> <li>• Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de région Occitanie</li> <li>• Union régionale des Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Occitanie</li> <li>• CAUE</li> <li>• Envirobat Occitanie</li> <li>• Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)</li> <li>• SAGE Vallée de la Garonne</li> <li>• Structures porteuses de SCOT</li> <li>• Haute Garonne Ingénierie (HGI)</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 1.4.1</b> Développer les partenariats avec les espaces voisins et métropolitain et transfrontalier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaure les partenariats avec les territoires et opérateurs limitrophes (Communes, EPCI, PETR, Parcs, ...)</li> <li>• Engage et porte un dialogue transfrontalier pour établir une coopération avec le Parc Posets Maladeta.</li> <li>• Identifie des projets d'intérêt mutuel avec les territoires limitrophes, mais également à l'échelle nationale par une collaboration étroite avec la fédération des Parcs notamment.</li> <li>• Facilite, par la mise en place d'analyses techniques et politiques, la réflexion sur les possibles mutualisation de gouvernances locales (lorsque les actions menées répondent aux enjeux, orientations et mesures du Parc).</li> <li>• S'inscrit dans les programmes frontaliers pour assurer une continuité des actions (PNR PA,...)</li> <li>• S'engage pleinement dans le Comité de Massif</li> <li>• Intègre les acteurs promouvant la langue occitane dans le conseil scientifique créé par le Parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engagent à favoriser l'organisation des relations avec les communes périphériques.</li> <li>• Relaient au syndicat mixte, les projets connus qui répondent à des objectifs communs à ceux du projet de Charte afin de les recenser et d'établir d'éventuels partenariats.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilite la mise en réseau des acteurs locaux</li> <li>• Participe au financement de projets partenariaux qui répondent aux orientations de la Charte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutient les projets innovants interdisciplinaires et interinstitutionnels, dans les filières stratégiques et les technologies clés.</li> <li>• Informe le Syndicat mixte des programmes et projets de coopération qu'elle accompagne en matière de développement durable, de valorisation des ressources locales et de projets d'espaces protégés</li> <li>• Relie et promeut les initiatives locales via des supports de communication mutualisés avec le Parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informe le Syndicat mixte des programmes et projets de coopération pour lesquels ils sont sollicités en matière de développement durable, de valorisation des ressources locales et de projets d'espaces protégés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informe le Syndicat mixte des programmes et projets de coopération pour lesquels ils sont sollicités ou qu'ils mènent en matière de développement durable, de valorisation des ressources locales, de tourisme et de projets</li> <li>• Mobilise une ingénierie spécialisée dans les fonds européens en accompagnement à ses politiques et aux acteurs territoriaux</li> <li>• Participe et aide au bon déroulé de conseils scientifiques multi linguistiques (traduction occitan et français par exemple)</li> <li>• Participe à une réflexion sur des partenariats avec les territoires voisins s'appuyant en particulier sur la langue occitane</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• E SAGE Vallée de la Garonne (SMEAG structure porteuse) : une animation dédiée à la réactivation de la coopération transfrontalière est menée depuis 2020. La volonté du PNR sur les partenariats s'intègre parfaitement dans l'animation menée</li> <li>• BETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>• BTP</li> </ul>
<p><b>Mesure 1.4.2</b> Promouvoir la recherche sur les enjeux environnementaux et sociaux du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaure et développe des collaborations dans le domaine de la recherche au sujet du patrimoine, de l'environnement, de l'énergie, de la participation, et des sujets déterminés par le conseil scientifique.</li> <li>• Communique au grand public, de manière accessible, les résultats de recherches menées sur le territoire et à proximité.</li> <li>• Accompagne les démarches «Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) et les démarches de création d'« Atlas de la Biodiversité » intercommunaux, en priorité sur les secteurs de développement / d'aménagement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentent au syndicat mixte les projets de diagnostic et de recherche envisagés, afin de mutualiser les informations (inventaires, études diverses, ...)</li> <li>• Associent le syndicat mixte lors de la réalisation d'inventaires, de recherches et d'études sur leur territoire.</li> <li>• Facilitent la réalisation des études et recherche sur leur territoire en mettant à disposition l'ensemble des données disponibles (observatoires locaux, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilite l'application des dispositifs contractuels et incitatifs en vigueur ou l'expérimentation sur le Parc de nouveaux dispositifs permettant de contribuer aux dispositions de la Charte.</li> <li>• Associe le Parc en amont de la conception ou de la révision de schémas / documents / plans de planification / d'orientation (ex : Schémas Régional de Cohérence Ecologique...).</li> <li>• Contribue à l'acquisition et à la diffusion des connaissances sur la biodiversité, notamment au travers du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et de la base de données naturalistes SILENE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir, dans la limite de ses compétences et de ses moyens, des programmes de recherche sur des périmètres qui peuvent dépasser celui du PNR ;</li> <li>• Informer le Parc des projets de recherche qu'elle soutient en lien avec la charte du PNR</li> <li>• Encourager la prospective éducative de toutes les thématiques liées à la transition écologique et énergétique, les recherches action dans le champ de l'EEDD.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informe et associe le Parc concernant tous les projets d'inventaires et d'études relatifs au patrimoine naturel, le développement et la gestion des sites Espaces Naturels Sensibles de son territoire, mais aussi en matière de mobilité, de service, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage au Parc les projets d'inventaires et d'études relatifs au patrimoine naturel, ou encore en matière de mobilité, de service, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>• BUniversités</li> <li>• Centres de recherches</li> <li>• BNR voisins</li> </ul>
<p><b>Mesure 1.5.1</b> Encourager et favoriser la mise en réseau des acteurs culturels locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développe des lieux d'échanges physiques et numériques pour les acteurs culturels locaux : forums annuels de rencontre, plateforme culturelle pour faire la promotion des événements locaux, etc. (en coopération avec l'agenda culturel diffusé par le PETR Pays des Nestes, en partenariat avec l'OT Neste Barousse).</li> <li>• Anime la démarche réseau par des groupes de travail thématiques réguliers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recense les acteurs culturels locaux et leurs besoins (ex : les commission Culture).</li> <li>• Favorise la promotion des outils mis en place par le Syndicat Mixte, partagent les informations concernant la mise en réseau sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communique sur les dispositifs mis en place à l'échelle du territoire</li> <li>• Fait le lien avec les politiques nationales de développement culturel et les réseaux d'acteurs culturels extérieurs au territoire.</li> <li>• Mobilise ses dispositifs d'accompagnement au développement culturel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communique sur les politiques de développement culturel et les dispositifs associés mis en place à l'échelle du territoire</li> <li>• Mobilise dans les limites de ses compétences et de ses moyens ses dispositifs d'accompagnement au développement culturel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communique sur les dispositifs mis en place à l'échelle du territoire, notamment grâce au futur portail numérique culture</li> <li>• Assure le lien avec les équipements culturels départementaux, dans le cadre du maillage départemental des médiathèques, musées et écoles de musiques partenaires</li> <li>• Fait le lien avec les politiques départementales de développement culturel dans le cadre de l'accompagnement des CT à l'élaboration des Projets culturels de territoires (dans lesquels le département fera appréhender le PNR dans une logique de développement culturel).</li> <li>• Mobilise leurs dispositifs d'accompagnement au développement culturel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutient financièrement les projets de restauration du patrimoine bâti de caractère portés par les collectivités et les particuliers répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>• Participe à la réflexion de la constitution du réseau en distinguant clairement les typologies d'acteurs culturels (professionnels, associations locales ...)</li> <li>• Soutient financièrement les projets culturels associatifs et des collectivités répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>• Participe au réseau des acteurs culturels sur le territoire du PNR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BOffices de Tourisme Intercommunaux</li> <li>• BETR Pays Comminges Pyrénées</li> <li>• BETR Pays des Nestes</li> <li>• BRET Pays Sud Toulousain</li> <li>• BAssociations culturelles locales</li> <li>• BBNAREP</li> <li>• BCentres d'Arts Contemporains</li> <li>• BUsées</li> <li>• BThéâtres</li> <li>• BRéseaux de médiathèques</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 1.5.2</b> Soutenir, accompagner et participer au développement d'une offre culturelle pluridisciplinaire et accessible à tous sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etend à l'ensemble du territoire la mise en cohérence de la richesse culturelle locale en facilitant les échanges et en travaillant les interconnexions entre les différents supports de la culture locale et de son histoire (agenda culturel mutualisé).</li> <li>• Identifie les points de convergence des différents acteurs culturels locaux, pour une valorisation auprès du grand public qui soit toujours plus accessible et lisible (communication, parcours d'offre culturelle, relations entre les offres existantes et futures..).</li> <li>• Travaille à la mise en place d'un agenda culturel à l'échelle du territoire, en lien avec les agendas et les tiers lieux existants.</li> <li>• Construit et propose un accompagnement aux événements culturels majeurs du territoire</li> <li>• Organise la mise en place d'une stratégie de sensibilisation et de mise en circuit des propositions de découvertes culturelle, visites, parcours découvertes (en lien, notamment, avec le futur inventaire du patrimoine réalisé sur le Pays des Nests 2023 2025).</li> <li>• Participe à l'organisation d'événements et d'actions en faveur de la promotion des arts et de l'artisanat sur le territoire et facilite leur découverte.</li> <li>• Valorise le travail en faveur de la langue occitane (ex Eth Ostau Comengés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe à la mise en cohérence des offres culturelles locales avec l'ensemble du territoire de projet de création de Charte.</li> <li>• Facilite et relaie l'information et la communication auprès du grand public concernant les propositions culturelles existantes</li> <li>• Mutualisent, dans la mesure du possible, les solutions de découvertes et de valorisation du patrimoine culturel local (communication, visites guidées, expositions, etc.) et engagent une réflexion sur la mise en place d'une plateforme collaborative des OT à l'échelle du PNR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Met en place, pour réaffirmer la place des communes dans leur environnement, une politique de revitalisation des centres bourgs en associant le PNR. Cela permet de mobiliser des moyens en faveur de la mise en valeurs de patrimoines bâtis sur le territoire.</li> <li>• Soutient les actions de développement visant la valorisation des patrimoines culturels, intégrant des objectifs d'accessibilité et de préservation de la biodiversité.</li> <li>• Appuie le Syndicat Mixte dans l'accompagnement des événements majeurs du territoire (trail, rencontres pyrénéennes, etc), porte à sa connaissance les événements déclarés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutient, via ses politiques et moyens de financements dédiés, les offres culturelles du territoire,</li> <li>• Favorise les actions transversales en matière de savoirs faire, patrimoines et culturels ;</li> <li>• Encourage les actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur le territoire du Parc menées auprès de tous les publics et notamment des jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien la mise en réseau des acteurs culturels locaux, notamment les acteurs aidés par le CD31.</li> <li>• Facilite l'accessibilité et la diffusion culturelle sur le territoire via leur politique propre engagée en faveur de la culture et du patrimoine culturel (aides financières, appui technique, labels - ex : « Comme à la maison » en Haute Garonne - )</li> <li>• Soutien la prise en compte du handicap dans l'offre culturelle du territoire, la mise en place d'événements majeurs auxquels le PNR est associé.</li> <li>• Valoriser la démarche PNR dans le cadre de dispositif d'éducation artistique et culturelle portée en direct par le Département ou en lien avec les collectivités et partenaires locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilite et la création et la diffusion culturelle sur le territoire via leur politique propre engagée en faveur de la culture et du patrimoine culturel dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>• Soutient la prise en compte du handicap de l'accessibilité à dans l'offre culturelle du territoire, la mise en place d'événements majeurs ou le PNR est associé (accessibilité au sens large : mobilité, politique tarifaire accessible le plus possible ...) dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>• Assiste les acteurs locaux dans leurs projets de promotion de la langue occitane (traduction, validation de texte ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BETR Pays Comminges Pyrénées</li> <li>• BETR Pays des Nests</li> <li>• BETR Pays Sud Toulousain</li> <li>• Bronomade(s) en Haute-Garonne</li> <li>• Association ou structures culturelles locales porteuses d'événements sur le territoires</li> <li>• Musées</li> <li>• Services culturels communaux,</li> <li>• MJC.</li> <li>• Eth Ostau Comengés</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 2.1.1</b> Appui de long terme à la relocalisation de productions alimentaires accessible et de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonne les Projets Alimentaire Territoriaux et la mise en place d'une gouvernance alimentaire sur l'ensemble du territoire.</li> <li>• Contribue au développement d'une plateforme d'approvisionnement à l'échelle du territoire et à la mise en place d'un système logistique.</li> <li>• Encourage les pratiques innovantes et expérimentales, favorise le développement de produits innovants et d'expérimentation en matière de production et de transformation</li> <li>• Développe et participe à des actions de promotion et de communication autour des productions, et producteurs locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engage à promouvoir l'utilisation des produits agricoles et artisanaux issus du territoire lors des manifestations qu'elles organisent et dans l'approvisionnement de la restauration collective des écoles primaires, dans le respect de la réglementation des marchés publics</li> <li>• Valorise les produits du territoire et leur consommation auprès des habitants et visiteurs.</li> <li>• Accompagne les projets collectifs en faveur d'une alimentation de qualité sur le territoire.</li> <li>• Protège les exploitations agricoles, les surfaces agricoles dans les documents d'urbanisme.</li> <li>• Facilite et permettent, dans les documents d'urbanisme, la structuration locale de la filière agroalimentaire, tant pour les exploitations agricoles qu'au sein des espaces d'activités (ZA).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutient l'action du Syndicat mixte et des collectivités dans la promotion d'une agriculture durable (agriculture bio, agroécologie, limitation des intrants...).</li> <li>• Facilite par la mobilisation de dispositifs existants la mise en place de circuits courts et la mutualisation de moyens d'appui à la transformation des produits alimentaires.</li> <li>• Soutient les démarches de certification environnementale et notamment de conversion à l'agriculture biologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porte un pacte régional d'alimentation durable. Elle soutient les démarches contribuant à favoriser une alimentation durable.</li> <li>• Dans le cadre de sa stratégie respective en faveur du développement des filières agricoles et dans la limite de ses compétences et de ses ressources financières, la Région Occitanie s'engage à soutenir les actions du Syndicat mixte et de ses partenaires, contribuant à la valorisation des productions identitaires du territoire, leur transformation et leur mise en marché.</li> <li>• Soutient le développement des démarches de qualité, collectives et structurantes visant à la diversification des activités agricoles génératrices de plus-value économique et à fort ancrage local.</li> <li>• Soutient les démarches de certification environnementale et notamment de conversion à l'agriculture biologique et soutient les agriculteurs dans leur transition agroécologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de sa stratégie en faveur du développement des filières agricoles et dans la continuité de ses actions en lien avec les acteurs agricoles, le Département de Haute-Garonne accompagne les agriculteurs dans une démarche environnementale en œuvrant à la valorisation des circuits courts.</li> <li>• Valorise les produits locaux et leur transformation sur l'exploitation par un soutien financier permettant l'amélioration de la mise en vente des produits de la ferme et un soutien à l'activité vente directe.</li> <li>• Mettent en œuvre une politique d'achat de produits locaux dans l'approvisionnement des établissements collectifs (collèges, EHPAD, services divers).</li> <li>• Développent des actions de promotion du patrimoine agricole.</li> <li>• Propose un soutien à la mise en œuvre d'actions et de formation dans le cadre de la mission circuit-court</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de sa stratégie en faveur du développement des filières agricoles et dans la continuité de ses actions en lien avec les acteurs agricoles, le Département accompagne les acteurs à la structuration et à la valorisation des circuits courts de proximité.</li> <li>• Le département Hautes Pyrénées, via son projet de territoire, pérennise le Label HaPy Saveurs en faveur des productions locales.</li> <li>• Valorise les produits locaux et leur transformation par un soutien financier aux outils collectifs structurants (abattoirs par exemple)</li> <li>• Mettre en œuvre ou favoriser une politique d'achat de produits locaux dans l'approvisionnement des établissements collectifs (collèges, Ehpad, services divers).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambres consulaires</li> <li>• BETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>• Organisations professionnelles et syndicats de producteurs</li> <li>• Établissements scolaires</li> <li>• Entreprises de logistique et de transport</li> <li>• Association de consommateurs et de producteurs</li> <li>• Réseaux de distribution locaux (associatifs, mais pas seulement)</li> <li>• Fédération de chasse</li> </ul>
<p><b>Mesure 2.1.2</b> Accompagner l'agriculture impactée par le dérèglement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonne la mise en œuvre de la Charte dans le domaine agricole, en partenariat avec les chambres d'agricultures et les syndicats de filières</li> <li>• Assure la prise en compte des mesures et dispositions de la Charte relative à la préservation des espaces agricoles et à la préservation de l'activité agricole et de transformation en général (maîtrise de la consommation foncière, lutte contre l'enrichissement, préservation du bâti agricole nécessaire à l'installation, etc) dans les documents d'urbanisme et de planification</li> <li>• Finance des études de faisabilité en matière de distribution et de commercialisation de produits alimentaires locaux</li> <li>• Anime des démarches de valorisation de produits (réseaux de producteurs, promotion des circuits, structuration des circuits courts, ...)</li> <li>• Anime, en partenariat avec les chambres d'agricultures, une démarche d'information, de sensibilisation et de dialogue concernant les fonctionnalités écologiques des espaces, auprès des professionnels agricoles.</li> <li>• Impulse et coordonne à l'échelle du territoire une réflexion autour des usages de l'eau dans le domaine agricole, pour le partage de la ressource</li> <li>• Accompagne techniquement et finance les initiatives agricoles en faveur des économies d'eau</li> <li>• Soutient les initiatives des acteurs pastoraux pour sensibiliser le public aux enjeux du pastoralisme. Dans le cadre de sa mission d'Education à l'Environnement et au Territoire -mesure 1.2.2- , le syndicat mixte porte des actions spécifiques dans le domaine de l'élevage et du pastoralisme (notamment en direction des scolaires, des élus et des visiteurs).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engage, dans leur document d'urbanisme, à préserver un espace agricole suffisant et cohérent pour maintenir et développer les exploitations agricoles.</li> <li>• Assurent la prise en compte des besoins des exploitants locaux en matière de développement de leur activité et appuie ces évolutions lors de la création / révision des documents d'urbanisme et de planification locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutient l'action du Syndicat mixte et des collectivités dans la promotion d'une agriculture durable (agriculture bio, agroécologie, limitation des intrants...)</li> <li>• Facilite par la mobilisation de dispositifs existants la diversification et les expérimentations culturelles favorables à la préservation de la biodiversité</li> <li>• L'Etat soutient les démarches de certification environnementale et notamment de conversion à l'agriculture biologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir au travers de ses politiques, les programmes, projets, actions de développement d'une agriculture durable visant à réduire les impacts environnementaux tout en répondant aux besoins économique et alimentaire ;</li> <li>• Mettre en œuvre le renouvellement des générations sur le territoire du Parc, par le soutien aux installations et au soutien à la transmission des exploitations.</li> <li>• Soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le territoire du Parc ;</li> <li>• Soutenir le développement d'une gestion forestière permettant de répondre aux besoins du territoire en bois (construction, industrie, énergie)</li> <li>• S'appuyer sur le Parc et ses partenaires pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles en faveur de la transition agroécologique et de la gestion de l'espace : programmes pastoraux et contrat agriculture durable.</li> <li>• Soutenir la modernisation des exploitations agricoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engage à soutenir des projets agricoles et alimentaires contribuant à l'atteinte des objectifs de la Charte</li> <li>• S'engage à apporter un soutien au syndicat mixte dans la coordination des missions d'accompagnement en faveur de l'agriculture sur le territoire (coordination des PAT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engage à soutenir des projets agricoles et alimentaires contribuant à l'atteinte des objectifs de la Charte</li> <li>• S'engage à participer à la coordination des PAT qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre de la Charte</li> <li>• Accompagne le pastoralisme dans ses diverses dimensions afin de pérenniser cette pratique (animations, investissement, gardiennage et communication)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>• Chambres d'Agriculture</li> <li>• Service Agricole du Département de la Haute-Garonne</li> <li>• SAFER</li> <li>• ADEAR</li> <li>• BAUE</li> <li>• INRAE</li> <li>• Universités</li> <li>• Bycée Agricole de Saint-Gaudens</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 2.2.1</b> Mettre en œuvre une planification cohérente avec les objectifs de production d'énergie renouvelable (loi AER / définition secteur accélération ENR / ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagne le développement de projets de production énergétiques collectifs, ou en autoconsommation, permettant aux communes, à leurs groupements ainsi qu'aux populations et aux acteurs locaux de bénéficier de l'énergie produite localement.</li> <li>Facilite la structuration de filières de production d'énergie sur le territoire, en réalisant des évaluations des structures existantes de production locales d'énergies publiques, en identifiant les difficultés éventuelles (besoins d'opérateurs, économies d'échelle à réaliser) et en proposant des solutions adaptées.</li> <li>Sensibilise et accompagne les collectivités et propriétaires de forêts et boisements afin d'éviter l'installation de photovoltaïque en lieu et place du couvert forestier</li> <li>Réalise un Plan paysage de la transition énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partagent leurs expérimentations en matière de production d'énergie, les données et résultats obtenus, ainsi que les évaluations réalisées.</li> <li>Facilitent les échanges auprès de la population pour imaginer et organiser des solutions collectives de production d'énergie.</li> <li>Engagent à développer des projets de production d'énergie renouvelable qui tiennent compte des impacts paysagers potentiels des projets, et qui facilitent une économie locale de l'énergie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe au financement des projets d'énergie renouvelable (installation de panneaux solaires, de centrales hydroélectriques, chaufferie bois, réseau de chaleur, etc).</li> <li>Engage à sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de l'énergie renouvelable, afin de favoriser l'acceptation des projets d'énergie renouvelable.</li> <li>Associe le Parc dans l'élaboration de tout document de planification en matière de développement des énergies renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner le Parc et ses partenaires, notamment pour la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie territoriaux et d'actions exemplaires.</li> <li>Reconnaître le Parc comme acteur de la mise en cohérence des politiques de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire du Parc.</li> <li>Appuie, dans le cadre de ses politiques et dispositifs en lien avec l'énergie (Pacte Vert Occitanie, Région à énergie positive, plan bâtiment durable,...) les projets de production d'énergie renouvelable.</li> <li>Finance une mission d'animation chaleur renouvelable pour accompagner les acteurs locaux dans le projet de développement de production de chaleur renouvelable dont biomasse, géothermique et solaire thermique ;</li> <li>Associe le Parc à l'élaboration des schémas de Développement d'Energie Renouvelables concernant potentiellement son territoire</li> <li>Met à disposition du territoire les informations et connaissances dont elle dispose</li> <li>Soutient le développement des filières innovantes et d'excellence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilise les acteurs du territoire aux enjeux de l'énergie renouvelable et de préservation de la biodiversité, en organisant des formations et des conférences liées à l'exploitation de sources d'énergies renouvelables et à leur financement</li> <li>Favorise l'intégration des projets d'énergie renouvelable dans les paysages et vérifieur leur compatibilité avec les enjeux environnementaux.</li> <li>Participe au financement, par la mobilisation de leurs politiques énergétiques et programmes d'investissement, des projets de diversification, de production et de mutualisation de la production d'énergie renouvelable sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe au financement, au travers des opérateurs dont il est membre, des projets de diversification, de production et de mutualisation de la production d'énergie renouvelable sur le territoire.</li> <li>Organise des formations aux professionnels et aux collectivités dans le cadre de sa mise en œuvre de la stratégie départementale des énergies renouvelables (2018)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambres consulaires</li> <li>BETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>Distributeurs d'énergie</li> <li>Coopératives d'énergie</li> <li>Groupements de professionnels</li> <li>Réseau Energies Locales et Renouvelables en Occitanie</li> <li>EAUE</li> </ul>
<p><b>Mesure 2.2.2</b> Engager un travail de réflexion autour du stockage des énergies renouvelables sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe au financement, dans la limite des moyens alloués, d'études de faisabilité sur le territoire de moyens expérimentaux de stockage de l'énergie renouvelable.</li> <li>Conseille les porteurs de projet dans la prise en compte de l'environnement et du paysage dans leur projet d'infrastructures de stockage d'ENR.</li> <li>Facilite l'accès aux financements existants dédiés, aides et programmes, via une ingénierie dédiée.</li> <li>Travail en lien avec les PCAET du territoire pour imbriquer la question du stockage dans la planification énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissent, dans la réalisation et actualisation de leur(s) document(s) de planification et d'urbanisme, des secteurs d'implantations privilégiés, lorsque cela est possible, dédiés aux stockages de l'énergie.</li> <li>Planifient des moyens opérationnels (techniques et financiers) pour accompagner les projets de stockage d'ENR sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informe le syndicat mixte des programmes d'aides et de recherches existant en matière de production et de stockage d'énergies renouvelables,</li> <li>Soutient le développement de la production et du stockage d'ENR sur le territoire,</li> <li>Facilite le partage d'information et la mise en réseaux d'acteurs des ENR à l'échelle nationale</li> <li>Finance des expérimentations en matière de stockage d'ENR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informe le syndicat mixte des programmes et projets dont elle a connaissance en matière de production et de stockage d'énergies renouvelables et qui concernent la charte du PNR,</li> <li>Soutient, dans le cadre de la stratégie Région à énergie positive (Ré*POS), la diversification des moyens de production et de stockage de l'énergie renouvelable sur le territoire.</li> <li>Reconnaître le Parc comme acteur de la mise en cohérence des politiques de développement des énergies renouvelables à l'échelle du territoire du Parc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutient, dans le cadre de leur stratégies respectives, programmes de financement et ingénierie, la diversification des moyens de production et de stockage de l'énergie renouvelable sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutient, au travers des opérateurs dont il est membre et de ses dispositifs financiers en vigueur, la diversification des moyens de production et de stockage de l'énergie renouvelable sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SEM locales</li> <li>BETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>Bourneurs de réseaux</li> <li>Gestionnaires de production d'énergie</li> <li>Chambres d'Agriculture</li> <li>EAUE</li> <li>Réseau Energies Locales et Renouvelables en Occitanie</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 2.2.3</b> <b>Valoriser l'implication des collectivités en matière de transition énergétique et faciliter l'accès aux solutions de productions d'énergies renouvelables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recense et communique à l'échelle du territoire sur les projets liés à la transition énergétique réalisés au cœur de celui-ci, et communique également au sujet d'expérimentations réalisées en dehors du territoire.</li> <li>Réalise des analyses de l'exploitation des projets menés sur le territoire pour construire des « démonstrateurs » de la transition énergétique, afin de présenter les étapes du projet de la mise en place jusqu'à l'exploitation, et encourager les acteurs locaux à se saisir opérationnellement du sujet</li> <li>Facilite les échanges de bonnes pratiques par l'organisation d'évènements dédiés, mêlant population, élus, acteurs de l'énergie et acteurs économiques locaux, au moins une fois par an.</li> <li>Organise des visites physiques et virtuelle de sites de productions et/ou de stockage de l'énergie renouvelable, sur le territoire et au-delà.</li> <li>Travaille à constituer, entre vallées et avec la partie nord du territoire, un réseau de solidarité entre communes pour organiser et satisfaire les besoins en bois de chauffage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associe le Parc dans la définition de tout projet de développement des énergies renouvelables,</li> <li>Mettent en œuvre une démarche de concertation avec la population locale en amont de tout projet de développement des énergies renouvelables,</li> <li>Dans le cadre de leurs compétences en matière d'urbanisme : Transcrire dans leur document d'urbanisme la stratégie partagée de développement des EnR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associe le Parc dans l'élaboration de tout document de planification en matière de développement des énergies renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir recourt aux énergies renouvelables dans les bâtiments dont elle a la charge.</li> <li>Participer à la mise en œuvre de projets de centrales citoyenne / villageoises, mutualisée, de production d'énergie renouvelable.</li> <li>Soutient la démarche "Les Générateurs" qui propose un accompagnement aux collectivités pour construire des projets exemplaires d'énergie renouvelable de grande dimension comme l'éolien et le photovoltaïque au sol ;</li> <li>Reconnaître le Parc comme territoire privilégié d'expérimentation pour la mise en œuvre de la stratégie REPOS</li> <li>Associe le Parc à l'élaboration des schémas de Développement d'Energie Renouvelables concernant potentiellement son territoire</li> <li>Met à disposition du territoire les informations et connaissances dont elle dispose</li> <li>Soutien le développement des filières innovantes et d'excellence</li> <li>Rechercher les conditions de prise en compte des orientations de la stratégie énergétique de la charte dans le déploiement de ses aides directes et à travers ses différentes modalités d'intervention dans ces domaines (via l'Agence Régionale Energie Climat...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Considèrent le territoire du Parc comme territoire d'expérimentations prioritaire de solutions innovantes dans l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments et équipements dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage ou l'exploitation,</li> <li>Soutiennent les projets de développement des EnR innovants et d'excellence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure la cohérence avec la Charte des stratégies développées au niveau départemental et par les opérateurs dont il est membre</li> <li>Soutiennent les projets de développement des EnR innovants et d'excellence au travers des opérateurs dont il est membre et de ses dispositifs financiers en vigueur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>CAUE</li> <li>Chambres d'Agriculture</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 2.3.1</b> <b>Favoriser un développement touristique en s'appuyant sur les nombreux atouts et forces du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organise les échanges et réunions nécessaires afin de définir les points communs, les forces et valeurs partagées par les professionnels des tourisms présents sur le territoire</li> <li>Travaille en synergie avec l'ensemble des élus, acteurs locaux, professionnels à la formalisation d'une destination commune « Comminges Barousse Pyrénées », qui valorise l'ensemble des tourisms existants.</li> <li>Porte la mise en place d'une plateforme de communication et d'information dédiées aux tourisms dans le parc (site web, une application mobile, une newsletter, magazine) permettant de promouvoir les offres touristiques, de partager les actualités et les événements, de valoriser les initiatives locales et simplifier l'accès à l'information.</li> <li>Soutient le maillage des tourisms existant pour une mise en cohérence de parcours touristiques qui puissent proposer divers types d'approches (boucles historiques, aventures, tourisme industriel)</li> <li>Appui à la diversification des offres touristiques en lien avec les chambres consulaires et les acteurs locaux. Conseil, accompagnement et création de formation pour développer de nouvelles activités, créer des circuits thématiques, proposer des hébergements insolites, etc.</li> <li>Porte la réalisation d'un guide de l'affichage et de la signalétique en étroite collaboration avec les acteurs du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, offices de tourisme, guides touristiques, etc.) pour renforcer le maillage touristique du territoire et la mise en cohérence de la signalétique sur le territoire.</li> <li>Sensibilise les acteurs du tourisme aux bonnes pratiques environnementales et favorisent les activités de découverte de la nature et de la biodiversité.</li> <li>Mise en valeur des itinéraires de randonnée et des sentiers présents sur leur territoire, organisation de projet collectif d'entretien et de restauration des itinéraires de randonnées.</li> <li>Promotion des produits et savoir-faire en les intégrant dans l'offre touristique (création d'un panier de biens).</li> <li>Création de circuits de visite des producteurs locaux, d'événements mettant en avant les produits du terroir, d'animations autour des savoir-faire artisanaux.</li> <li>Inscrit dans la complémentarité des réseaux et partenaires déjà engagée sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisent la connaissance des patrimoines locaux et la diffuser largement auprès des acteurs socioprofessionnels, élus et visiteurs par le biais de leurs réseaux de communications, des OT intercommunaux et des événements divers menés annuellement.</li> <li>Travaillent à la mise en réseaux des acteurs touristiques, des hébergeurs et de l'ensemble des services liés à la mise en tourisme du territoire</li> <li>S'engagent dans la réalisation d'un guide de l'affichage et de la signalétique partagé à l'échelle du territoire.</li> <li>Encourage et développent le tourisme durable sur leur territoire, promeuvent les initiatives éco-responsables.</li> <li>Accompagnent à l'amélioration des infrastructures (balisage, signalétique, aménagements) pour faciliter l'accès aux sites naturels et culturels, et encourager les activités de randonnée et de découverte.</li> <li>Facilitent et œuvrent à la promotion des produits et savoir-faire en les intégrant dans l'offre touristique (création d'un panier de biens).</li> <li>Participent à la création de circuits de visite des producteurs locaux, d'événements mettant en avant les produits du terroir, d'animations autour des savoir-faire artisanaux en lien avec le syndicat mixte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>État s'engage à soutenir le développement du tourisme durable dans le territoire, en favorisant l'écotourisme et les activités respectueuses de l'environnement, et les activités en accord avec les valeurs touristiques définies par le territoire.</li> <li>Participer à l'élaboration d'un schéma territorial des équipements d'accueil et de séjour éducatifs et à la modernisation des équipements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner le développement, la qualification et la promotion de l'offre de découverte des patrimoines et d'activités de pleine nature.</li> <li>Dans le cadre du Schéma régional de développement du Tourisme et des loisirs, à accompagner le Parc et ses partenaires dans leurs actions de la structuration des acteurs et prestataires touristiques, notamment en valorisant la qualité de la nuit d'Occitanie, et visant à en faire un levier d'attractivité pour les territoires.</li> <li>Accompagner, dans la limite de ses ressources et dans le cadre de son dispositif « Tourisme durable, responsable et solidaire », les projets répondant aux objectifs de Transformation des activités touristiques pour favoriser un tourisme durable, responsable et solidaire, Tourisme authentique (agritourisme, savoir-faire locaux...), Diversification et montée en gamme de l'offre, Priorité à l'emploi et à la formation, Expérimenter de nouvelles dynamiques, Poursuivre le développement 4 saisons, Développer un tourisme plus inclusif</li> <li>Reconnaître le Parc comme acteur de la mise en cohérence des politiques touristiques à l'échelle du territoire du Parc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribue au développement et à la structuration des Activités de Pleine Nature (APN) ainsi qu'à la valorisation et la diversification de l'offre touristique durable sur le territoire ;</li> <li>Associe le Syndicat Mixte du PNR à l'élaboration de Plans Départementaux de définitions des itinéraires entre les sites majeurs, ainsi qu'aux projets de développement des grands itinéraires afin d'optimiser les liens entre les réseaux et offre existantes.</li> <li>Consulte le syndicat mixte, pour avis, sur tous les projets liés à l'organisation des sports de nature et touristiques sur son territoire.</li> <li>Poursuive la gestion du réseau touristique de randonnée, en concertation avec les acteurs publics et les partenaires concernés, réseau qui contribue fortement à l'attractivité et la gestion des pratiques sportives sur le territoire.</li> <li>Soutien, dans le cadre de leurs moyens, politiques et plans propres, la création de boucles touristiques (mobilités, voies cyclables, etc)</li> <li>Associer le syndicat au développement du Réseau cyclable touristique et de loisirs (Transgarona...) concernant son territoire</li> <li>Associer le syndicat à l'aménagement de chemins et sentiers de randonnée, (Via Garona qui relie Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges...) concernant son territoire</li> <li>Accompagnement financier pour la création de pistes cyclables aménagées par les communes et intercommunalités</li> <li>Accompagnement administratif, technique et financier des collectivités pour la réalisation de nouveaux sentiers de randonnées dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribue au développement et à la structuration des Activités de Pleine Nature (APN) ainsi qu'à la valorisation et la diversification de l'offre touristique durable sur le territoire ;</li> <li>Associe le Syndicat Mixte du PNR à l'élaboration de Plans Départementaux de définitions des itinéraires favorisant toutes les activités de sport nature et la découverte du territoire</li> <li>Consulte le syndicat mixte, pour avis, sur tous les projets liés à l'organisation des sports de nature et touristiques sur son territoire.</li> <li>Le CD65 finance les projets répondant aux orientations de sa stratégie présentée dans le Carnet de route du tourisme et la feuille de route du Pôle</li> <li>Coteaux/Nestes/Baronnies/Barousse définit fin 2016 avec les acteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BETR Pays Comminges Pyrénées</li> <li>BETR Pays des Nestes</li> <li>BETR Pays Sud Toulousain</li> <li>CAUE</li> <li>CDT</li> <li>Offices de Tourisme</li> <li>Fédérations sportives et de pleine nature</li> <li>Socio-professionnels du tourisme</li> <li>Chambre d'agricultures</li> <li>Associations liées à l'agritourisme</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 2.3.2</b> Cœuvrer pour l'adaptabilité du territoire et de ses activités attractives</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Porte la création d'un réseau d'initiatives en faveur du tourisme durable sur le territoire, qui permette de recenser les projets touristiques durables, de faciliter les échanges de pratiques et les évolutions de modèle organisationnels, économiques.</li> <li>•Accompagne les acteurs du tourisme dans leur recherche et l'application de bonnes pratiques environnementales,</li> <li>•Porte et accompagne des initiatives éco-responsables, et organisent en partenariat avec les offres existantes des activités de découverte de la nature et de la biodiversité.</li> <li>•Organise des rencontres avec les territoires engagés dans les transitions et des chantiers d'adaptation aux dérèglements climatiques afin de partager les orientations stratégiques et les projets engagés ou aboutis favorisant l'adaptation des pratiques touristiques vers un modèle plus durable, bénéficiant à l'ensemble du territoire.</li> <li>•Participe à la mutualisation des réflexions et des projets avec les programmes dédiés aux transitions (Plan Avenir Montagnes Ingénierie, Stratégie de transition touristique, ...)</li> <li>•Sollicite les populations locales, et de passage, sur les transitions à l'œuvre et les attentes actuelles et à venir en matière de gestion touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Portent une démarche d'accompagnement des transitions et d'adaptation aux évolutions des modèles touristique,</li> <li>•Véhiculent et communiquent sur la démarche de transition via le travail mené avec les OT du territoire notamment</li> <li>•Portent, sur leurs territoires, des opérations d'accompagnement technique et financier qui facilitent les transitions et l'adaptabilité du territoire (rénovations et réhabilitation des hébergements touristiques, mise à niveau d'équipement, accompagnement de porteur de projets en lien avec le tourisme durable)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Accompagne le syndicat mixte et l'ensemble des acteurs du territoire dans la mise en œuvre de leurs actions favorisant l'adaptabilité aux dérèglements climatique, en leur apportant des conseils et des formations.</li> <li>•Porte des programmes de soutien financier et d'ingénierie aux services des transitions et de l'adaptabilité du territoire en matière de tourisme (Plan Avenir Montagne...)</li> <li>•Informe le syndicat mixte des projets de différentes envergures de transitions / adaptation dont ils ont connaissance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Conformément aux ambitions du Pacte Vert et la politique tourisme de la Région :</li> <li>•Poursuivre son engagement pour lutter contre la pollution lumineuse, en mettant à disposition des territoires de nouveaux outils pour faciliter l'extinction et favorisant les partenariats pour généraliser ces pratiques en faveur de la qualité de la nuit et faire de l'Occitanie une « réserve de ciel étoilé ».</li> <li>•Accompagner, dans la limite de ses ressources et dans le cadre de son dispositif « Tourisme durable, responsable et solidaire », les projets répondant aux objectifs de Transformation des activités touristiques pour favoriser un tourisme durable, responsable et solidaire, Tourisme authentique (agritourisme, savoir-faire locaux...), Diversification et montée en gamme de l'offre, Priorité à l'emploi et à la formation, Expérimenter de nouvelles dynamiques, Poursuivre le développement 4 saisons, Développer un tourisme plus inclusif</li> <li>•Soutenir le SMPNR dans son caractère exploratoire, expérimental et exemplaire sur l'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre d'une stratégie territorialisée.</li> <li>•Informe le syndicat mixte des projets de différentes envergures de transitions / adaptation dont elle a connaissance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Portent, dans la mesure de leurs moyens et dans le cadre de leur politique propre en matière de tourisme, des actions en faveur du tourisme durable,</li> <li>•Soutiennent financièrement des projets touristiques qui favorise l'adaptation du territoire aux évolutions et transitions à l'œuvre (évolution des attentes sociétales, prise en compte du dérèglement climatique, économie des ressources, etc)</li> <li>•Participent à la sensibilisation des bonnes pratiques existantes en matière de tourisme durable</li> <li>•Participent aux programmes d'accompagnement et aux démarches de transition engagées sur le territoire</li> <li>•Informent le syndicat mixte des projets de différentes envergures de transitions / adaptation dont ils ont connaissance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Soutient financièrement des projets touristiques qui favorise l'adaptation du territoire aux évolutions et transitions à l'œuvre (évolution des attentes sociétales, économie des ressources) conformément à la stratégie touristique développée dans le Carnet de tourisme du Département 65</li> <li>•Participent à la sensibilisation des bonnes pratiques existantes en matière de tourisme durable</li> <li>•Participent aux programmes d'accompagnement et aux démarches de transition engagées sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•BETR Pays Comminges Pyrénées</li> <li>•BETR Pays des Nestes</li> <li>•BETR Pays Sud Toulousain</li> <li>•CAUE</li> <li>•CDT</li> <li>•Offices de Tourisme</li> <li>•Fédérations sportives et de pleine nature</li> <li>•Socio-professionnels</li> </ul>
<p><b>Mesure 2.4.1</b> Faire émerger une stratégie de mobilité partagée à l'échelle du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Porte la mise en place d'un observatoire des mobilités sur l'ensemble du périmètre de projet de Charte</li> <li>•Organise une évaluation régulière des politiques et initiatives menées sur le territoire en faveur des mobilités décarbonées</li> <li>•Partage à l'ensemble des acteurs et élus une analyse des résultats obtenus afin de dresser les enjeux de mobilités du territoire, et de faciliter une appropriation des problématiques et solutions de mobilités de l'ensemble du territoire par tous</li> <li>•Accompagne les démarches d'instauration de stratégies de mobilité durable sur le territoire et veille à la prise en compte des dispositions de la Charte dans la création de programmes, stratégies et plans mobilité du territoire</li> <li>•Anime une démarche en faveur de la gestion des flux touristiques estivaux sur l'ensemble du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Communiquent et informent au syndicat mixte les information et données disponible sur les flux touristiques connus</li> <li>•Transmettent les bilans des politiques et actions menées en matière de mobilités sur le territoire du projet</li> <li>•S'engagent, lorsqu'elles sont concernées par un site naturel remarquable identifié au Plan du Parc, à étudier, avec l'appui du syndicat mixte, les moyens d'amélioration de l'accueil du public au droit des sites, notamment à travers des aménagements (parkings, panneaux, barrières...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Accompagne la mise en place / la création de programme pédagogiques à l'attention du grand public en matière de mobilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Accompagne et facilite la mise en place, l'évaluation et la révision de programmes de planification et d'actions en faveur de la mobilité dans les documents stratégiques locaux (SCOT, PCAET, Plan Mobilité, etc)</li> <li>•Facilite l'accès aux données concernant la fréquentation des lignes et partage les évaluations de fréquentation pour une meilleure connaissance des flux de déplacement via les transports en commune sur le territoire.</li> <li>•Partager les données en matière de mobilité sur le territoire et à proximité pour faciliter la production d'outils de sensibilisation et d'aides à la décision.</li> <li>•Mobiliser ses dispositifs d'intervention à destination des jeunes (soutien de projets de premiers départs en vacances en autonomie, accès à la culture, ...).</li> <li>•Mobiliser ses dispositifs de formation pour assurer le développement des compétences et des qualifications des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, ainsi que des salariés</li> <li>•Lutter contre l'exclusion par la mise en place de dispositif d'aide au départ en vacances du plus grand nombre (chantier solidaire, aide au premier départ en vacances pour les jeunes, soutien à l'ingénierie sociale pour le départ des familles, ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Participent, dans le cadre de leurs moyens, à la mise en œuvre d'une stratégie partagée à l'échelle du territoire en matière de mobilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Le CD65 participe, par la mise en œuvre du plan vélo départemental, à la mise en œuvre d'une stratégie partagée à l'échelle du territoire en matière de mobilité</li> <li>•Il contribuera, dans ce cadre, à la promotion, au sein des collèges, de l'usage du vélo (ex : organisation de challenge de la mobilité), à la rédaction du Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (PDES) du territoire,</li> <li>•Le CD65 co-finance une action spécifique au collège Loures Barousse dans le cadre du dispositif MOBI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•AREC</li> <li>•ADEME</li> <li>•BETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>•EDF Occitanie</li> <li>•ITI</li> <li>•M/ Moov</li> <li>•SDEHG (pour les bornes)</li> <li>•Béaue TOTEN</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 2.4.2</b> Faciliter la mise en oeuvre de solutions en réponse aux évolutions des besoins en matière de mobilité décarbonnées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagne les acteurs économiques et les collectivités dans la réflexion puis la mise en place d'un plan de mobilité entreprise/administration par une ingénierie dédiée et la mise en place d'un réseau d'échanges sur les besoins en matière de mobilités auprès des professionnels et des réseaux d'insertion et d'emplois sur le territoire.</li> <li>Travaille, en partenariat avec les collectivités et organismes compétents à la création et à la promotion d'itinéraires touristiques à mobilités douces, d'intérêt (circuits de randonnée, boucles à vélo, sentiers thématiques, parcours de découverte, patrimoniaux...)</li> <li>Accompagne et encourage la mise en place d'infrastructures cyclables, et facilite le déploiement des possibilités d'électrification des mobilités légères (recharges VAE, véhicules légers, etc)</li> <li>Organise, à l'image des « Hydrogéniales », des évènements de sensibilisation et de démonstration en faveur des mobilités durables innovantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associent au syndicat mixte, de la création de stratégie mobilité, jusqu'à la mise en oeuvre de projets opérationnels de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facilite la mise en oeuvre de moyens de mobilités décarbonnées par le partage de données, l'accompagnement de démarches de planification (plan mobilités, lien PCAET notamment).</li> <li>Associe le Syndicat mixte aux démarches de planification liées à la mobilité sur le territoire</li> <li>Engage à favoriser le développement d'offre complémentaires de mobilités et de services dans le cadre des programmes de financement et politiques d'aides portées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe dans la limite de ses compétences et de ses moyens au financement des projets de mobilité durable, tels que la création de pistes cyclables (en adéquation avec le dispositif vélo régional)</li> <li>La Région en tant qu'AOM locale est compétente pour la mise en oeuvre de lignes de bus transport à la demande, de services de mobilité partagés (covoiturage, autopartage) et d'expérimentations en faveur de la mobilité décarbonnée. Elle peut si besoin déléguer sa compétence aux EPCI pour se faire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développe, dans la mesure de ses politiques propres et de ses moyens humains et financiers les offres et infrastructures de mobilités dont il a la charge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CD65 participe, par la mise en oeuvre du plan vélo départemental, à la mise en oeuvre d'une stratégie partagée à l'échelle du territoire en matière de mobilité</li> <li>Il contribuera, dans ce cadre, à la promotion, au sein des collèges, de l'usage du vélo (ex : organisation de challenge de la mobilité), à la rédaction du Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (PDES) du territoire,</li> <li>Le CD65 co-finance une action spécifique au collège Loures Barousse dans le cadre du dispositif MOBI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>Wimooov</li> </ul>
<p><b>Mesure 2.5.1</b> Soutenir la structuration de filières de production et d'exploitation de matériaux biosourcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Porte des études de faisabilités / de marchés pour la création / pérennisation de filières locales en partenariats avec l'ensemble des locaux (Chambres consulaires, artisans, professionnels, EPCI, etc.)</li> <li>Anime, à l'échelle du territoire, un réseau « économie » à destination des collectivités, de leur groupement, qui soit ouvert aux porteurs de projet et professionnels établis sur l'ensemble du périmètre de projet de Charte, ainsi qu'aux élus.</li> <li>Met à disposition l'ingénierie nécessaire pour l'accompagnement de projets de filières portés par les communautés de communes ou leur groupement</li> <li>Facilite la territorialisation des politiques européennes, nationales, régionales et départementales en matière de développement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facilitent, par tous les moyens possibles, la réalisation des études de faisabilités / de pérennisation de filières de matériaux biosourcés sur le territoire</li> <li>Assurent la prise en compte de la Charte du PNR dans les projets de création de filières de matériaux biosourcés</li> <li>Favorisent autant que possible l'utilisation des éco matériaux dans leur projets et en font la promotion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilise ses dispositifs en faveur du développement économique et de l'emploi pour favoriser la création de filières locales de matériaux biosourcés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir un schéma pour rendre la commande publique socialement et écologiquement plus responsable.</li> <li>Contribuer à la promotion des ressources locales et des éco-matériaux (bois, pierre, terre...) issues d'une gestion durable dans les travaux de construction et de rénovation de bâtiments sur le territoire, par exemple à travers le Pacte construction bois Occitanie.</li> <li>Identifier le SMPNR comme bénéficiaire des dispositifs d'aide qu'elle gère existants ou à venir qui sont dans ses domaines de compétence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutiennent les projets de structuration de filières portés par les Communauté de Communes, leur groupement ou le PNR</li> <li>Mettent à disposition leurs outils d'accompagnement des territoires et leur ingénierie pour l'appui à l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambres consulaires</li> <li>PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>CAUE</li> <li>AD'OCC</li> <li>Clubs entrepreneurial</li> <li>DNF</li> <li>Envirobat Occitanie</li> <li>ERC Occitanie</li> <li>CAPEB</li> <li>OFOR</li> <li>Association de valorisation du Bois des Pyrénées</li> </ul>	

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 2.5.2</b> S'engager dans l'économie circulaire en favorisant le réemploi et la valorisation des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favorise l'expérimentation en matière de gestion des déchets alimentaires (compostage, valorisation du compostage, etc)</li> <li>Promeut l'utilisation de matériaux recyclés dans les projets de construction, de rénovation et d'aménagement en soutenant financièrement des initiatives locales de recyclage</li> <li>Encourage les entreprises locales à intégrer des critères environnementaux dès la conception de leurs produits via des formations sur l'éco-conception, des incitations financières, des accompagnements techniques.</li> <li>Participe à la collaboration entre les acteurs économiques (entreprises, collectivités, associations) pour collecter, trier et valoriser les déchets.</li> <li>Encourage l'économie de la fonctionnalité, qui consiste à privilégier l'usage d'un produit ou d'un service plutôt que sa possession. Promeut la location, la mutualisation, la réparation et l'entretien des biens, afin de prolonger leur durée de vie et de réduire les déchets.</li> <li>Facilite la mise en relation des différents acteurs de la filière des matériaux biosourcés, tels que les producteurs, les artisans, les architectes, les maîtres d'ouvrage, etc. Favorise la création de réseaux locaux, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, ainsi que la mise en place de partenariats entre les acteurs pour soutenir le développement de projets communs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promeuvent la réduction à la source des déchets en sensibilisant le grand public et les entreprises à adopter des comportements éco-responsables.</li> <li>Engage une réflexion sur la circularité des déchets sur leur territoire (réemploi, réparation, atelier citoyen de bricolage)</li> <li>Confortent les partenariats avec les filières de recyclage existantes, aident à la création de points de collecte spécifiques, œuvre à la valorisation du compostage et des déchets en général comme autant de ressource (re)mobilisables</li> <li>Encourage l'économie de la fonctionnalité, qui consiste à privilégier l'usage d'un produit ou d'un service plutôt que sa possession. Promotion de la location, de la mutualisation, de la réparation et de l'entretien des biens, afin de prolonger leur durée de vie et de réduire les déchets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourage et soutient les projets liés à l'économie de la fonctionnalité, au réemploi, à la remise en état / réparation de biens sur le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le développement de l'économie circulaire sur le territoire.</li> <li>Associer le Parc à la mise en œuvre du volet déchets du SRADET et du Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire et du plan plastique.</li> <li>Accompagner les actions exemplaires et innovantes sur le territoire du Parc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilise ses dispositifs d'appui à la diversification des filières de réemploi et de gestion des déchets.</li> <li>Soutenir le Parc et les collectivités dans leur fonction d'expérimentation en matière de réemploi et de valorisation des déchets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Met en place des actions d'écoexemplarité en matière de déchets et d'économie circulaire au sein de ses services et des collèges.</li> <li>Soutient financièrement les projets portés par les structures compétentes en matière de prévention déchets répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>Soutient financièrement les projets communaux de réhabilitation des anciennes décharges dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>Travaille au traitement des bio déchets des collèges et à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>Syndicats de gestion des déchets</li> <li>INICEM et Exploitants de carrières locales</li> <li>ZAUE</li> <li>Chambres d'agriculture</li> <li>Ressourceries</li> <li>Associations (ArtStock, Graines d'Avenir, ...)</li> </ul>
<p><b>Mesure 2.5.3</b> Soutenir la réhabilitation et la rénovation d'infrastructures économes en ressources et en énergies (habitat, équipements, bâtiments publics)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amplifie, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, la mise en œuvre du guichet unique Renov'Occitanie sur le territoire en partenariat avec les collectivités.</li> <li>De manière ponctuelle et ciblée, en correspondance à des besoins établis, le syndicat mixte peut engager la réhabilitation de logements vétustes et de friches, la création de logements-passerelles nécessaires sur le territoire, et de manière à expérimenter des méthodes de travaux qui soient respectueuses de l'environnement et économes en ressources (lors des travaux, mais également à l'exploitation).</li> <li>Construit, de manière partenariale, des appels à projets et règlements d'aides en faveur de l'expérimentation (projets d'habitats participatif, solution constructive économe en énergie et en ressources, test d'usage de matériaux biosourcés localement dans le cadre de la rénovation du bâti...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisent les aides et programmes existants pour réaliser des projets d'amélioration thermique et énergétiques, rénovations patrimoniales, afin de réaliser des opérations exemplaires qui soient économes et qui réduisent leur impact sur l'environnement à l'usage.</li> <li>Engagent, dans le cadre des plans, programmes et projets engagés, une réflexion sur l'impact carbone de ces derniers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien les programmes de rénovation, de réhabilitation, de restructuration du patrimoine bâti du territoire.</li> <li>Informe les acteurs du territoire des dispositifs financiers et techniques existants en matière d'amélioration énergétique, phonique, fonctionnelle du bâti.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre du Pacte vert du plan habitat durable et du pacte construction bois Occitanie, participe dans la limite de ses compétences et de ses moyens, au financement de projets de rénovation et de réhabilitation de bâtiments.</li> <li>Met en œuvre des moyens financiers pour que le territoire dispose d'une ingénierie en faveur de la rénovation et de la réhabilitation du bâti, via Renov'Occitanie et dans la mesure des moyens et des dispositifs engagés régionalement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutient les projets de rénovation économes en énergies des collectivités au travers des opérateurs dont il est membre et de ses dispositifs financiers en vigueur</li> <li>Réalise des travaux d'amélioration énergétique sur le(s) collèg(e)s du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutient les projets de rénovation économes en énergies des collectivités au travers des opérateurs dont il est membre et de ses dispositifs financiers en vigueur</li> <li>Réalise des travaux d'amélioration énergétique sur le collèg(e) du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>URCOFOR</li> <li>Fibois ( La Région finance le réseau des prescripteurs bois qui sensibilise à la construction et à la rénovation en bois, via un accompagnement de l'URCOFOR en lien avec le pacte bois Occitanie pour les bâtiments publics mais aussi via le contrat de filière et un accompagnement de Fibois pour les entreprises privées).</li> <li>ZAUE</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 3.1.1</b> Développer une stratégie de gestion intégrée de la ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe aux suivis et études d'amélioration de la connaissance sur le fonctionnement des masses d'eau, sur les espaces à la ressource en eau la plus vulnérable et sur l'identification des besoins</li> <li>Contribue avec les structures existantes aux réflexions stratégiques pour améliorer la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques</li> <li>Accompagne les collectivités territoriales dans la prise en compte des impacts sur la ressource en eau et les milieux aquatiques dans les projets d'aménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agir, directement ou via les Syndicats dont ils sont membres, en faveur de la préservation de la ressource en eau dans le cadre de leurs compétences en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement, et de gestion des milieux aquatiques</li> <li>Participer aux réflexions stratégiques pour améliorer la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire du Parc</li> <li>Partager les données acquises en lien avec la gestion de l'eau sur leur territoire (eau potable, assainissement, pluvial, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associer le Parc aux plans et programmes concernant les domaines de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques et humides</li> <li>Mettre à disposition ses données liées à l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre du Plan Régional Eau et des dispositifs associés : soutenir les actions du Syndicat Mixte et de ses partenaires visant à améliorer la connaissance des ressources en eau et la coopération en matière de gestion de l'eau</li> <li>Soutenir les actions du Syndicat Mixte et de ses partenaires permettant une traduction efficace des enjeux liés à l'eau (ressource, prévention des risques, milieux aquatiques) dans les différents documents d'urbanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer aux réflexions stratégiques pour améliorer la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire du Parc</li> <li>Soutenir les actions d'acquisition de connaissance sur la ressource en eau et les milieux aquatiques</li> <li>Associer le syndicat mixte aux actions du PTGA, notamment à l'observatoire des sources et à l'observatoire de la thermie des cours d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuit sa participation à la gouvernance du SAGE Garonne et NRG et au Projet de Territoire sur l'Eau Garonne Amont</li> <li>Soutient financièrement les programmes d'éducation à l'environnement du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>Soutient financièrement les programmes d'acquisition des connaissances du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de l'eau Adour Garonne</li> <li>OFB</li> <li>Structures porteuses des SAGE</li> <li>Syndicats d'adduction d'eau potable et d'assainissement</li> <li>Syndicats gestionnaires des milieux aquatiques</li> <li>BETR du Pays des Nestes</li> <li>Chambres d'agriculture</li> <li>UJGC</li> <li>ATZH</li> <li>Conservatoire départemental des zones humides de Haute-Garonne</li> <li>Gestionnaires de la ressource en eau des territoires voisins</li> <li>Associations naturalistes et de protection de la biodiversité</li> <li>Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - rivières de Gascogne et estuaire</li> <li>BETR Pays Comminges Pyrénées</li> <li>BETR Pays Sud Toulousain</li> <li>BTGA</li> <li>DNF</li> </ul>
<p><b>Mesure 3.1.2</b> Préserver la ressource en eau et sécuriser ses usages</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Porter des actions de sensibilisation ciblant tous les publics pour une meilleure gestion de l'eau</li> <li>Encourage et soutient les initiatives permettant une économie de la ressource en eau</li> <li>Progresser sur la prise en compte des impacts sur la ressource en eau dans l'aménagement et la gestion des espaces publics (ex: réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires au sein des espaces verts publics, meilleure gestion des eaux de pluie notamment par la désimperméabilisation...)</li> <li>Rationaliser la consommation d'eau des bâtiments et des équipements publics</li> <li>Relayer les informations participant à la sensibilisation du grand public à une meilleure gestion de la ressource en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser ou promouvoir la réalisation de schémas directeurs eau potable et assainissement</li> <li>Améliorer les rendements des ouvrages de distribution d'eau potable</li> <li>Veiller à diminuer les impacts des infrastructures d'assainissement collectif et non collectif sur la ressource en eau</li> <li>Progresser sur la prise en compte des impacts sur la ressource en eau dans l'aménagement et la gestion des espaces publics (ex: réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires au sein des espaces verts publics, meilleure gestion des eaux de pluie notamment par la désimperméabilisation...)</li> <li>Rationaliser la consommation d'eau des bâtiments et des équipements publics</li> <li>Relayer les informations participant à la sensibilisation du grand public à une meilleure gestion de la ressource en eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associe le Syndicat mixte du Parc aux procédures concernant les grands barrages (renouvellement de concessions, vidanges, soutien d'étiage, ...), et dans les Commissions Locales de l'Eau,</li> <li>Mène avec le Syndicat mixte du Parc des actions communes en faveur d'une gestion raisonnée et ambitieuse de la ressource en eau, en faisant un élément à part entière du développement durable du territoire</li> <li>Participe au subventionnement de la rénovation des stations d'épurations « jugées non conformes ».</li> </ul>	<p>Dans le cadre du Plan Régional Eau et des dispositifs associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner le Syndicat Mixte et ses partenaires sur des actions de sensibilisation de tous les publics aux enjeux de la ressource en eau, sur des actions permettant la réalisation d'économies d'eau substantielles et le recours à des ressources alternatives (réutilisation des eaux usées, récupération de l'eau de pluie, eaux non conventionnelles) et sur des actions en faveur de la préservation de la qualité de la ressource.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associer le Syndicat mixte du Parc aux démarches qu'ils engagent sur le territoire en matière de gestion de l'eau (études, programmes d'actions opérationnels, ...)</li> <li>Boursuivre l'accompagnement technique et financier des collectivités en matière d'eau potable et d'assainissement afin de garantir la qualité de service et la sécurité de l'approvisionnement</li> <li>Associer le PNR au futur Schéma départemental d'assainissement (qui doit permettre d'acquérir une meilleure connaissance du territoire, de favoriser une dynamique de mutualisation des moyens, et d'identifier, hiérarchiser et programmer les actions à mettre en œuvre en matière d'assainissement collectif pour préserver la santé publique et atteindre le bon état des masses d'eau).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associer le Syndicat mixte du Parc aux démarches qu'ils engagent sur le territoire en matière de gestion de l'eau (études, programmes d'actions opérationnels, ...)</li> <li>Boursuivre l'accompagnement technique et financier des collectivités sur leurs actions relatives à l'eau potable, l'assainissement et la ressource en eau dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>Réalise son Schéma Départemental Eau Potable</li> <li>Soutient financièrement les programmes d'éducation à l'environnement du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de l'eau Adour Garonne</li> <li>Structures porteuses des SAGE</li> <li>Syndicats d'adduction d'eau potable et d'assainissement</li> <li>Syndicats gestionnaires des milieux aquatiques</li> <li>BETR du Pays des Nestes</li> <li>Chambres d'agriculture</li> <li>BETR Pays Comminges Pyrénées</li> <li>BETR Pays Sud Toulousain</li> <li>UJGC</li> <li>ATZH</li> <li>Conservatoire départemental des zones humides de Haute-Garonne</li> <li>Gestionnaires de la ressource en eau des territoires voisins</li> <li>Fédérations de pêche</li> <li>Associations naturalistes et de protection de la biodiversité</li> <li>Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - rivières de Gascogne et estuaire</li> <li>DNF</li> <li>OFOR</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 3.1.3</b> Assurer la pérennité des milieux aquatiques et humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Porter et soutenir des actions d'acquisition de connaissance, de préservation et de restauration sur les milieux aquatiques et humide en collaboration avec les acteurs de la gestion de ces milieux</li> <li>Accompagner les collectivités territoriales dans l'intégration de la gestion des milieux aquatiques et humides dans leurs propres stratégies, dans leurs documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagement</li> <li>Promouvoir des usages des milieux aquatiques et humides respectueux de leur fonctionnalité auprès d'un public large</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger les zones humides et milieux aquatiques dans leurs documents d'urbanisme avec un zonage et un règlement adapté</li> <li>Dans leur domaine de compétence et en collaboration avec les syndicats concernés, participer à la gestion vertueuse des milieux aquatiques et humides</li> <li>Relayer les pratiques vertueuses en faveur de la sauvegarde et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associer le Parc aux plans et programmes concernant les domaines de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques et humides</li> <li>Intégrer le Syndicat mixte du Parc dans les consultations sur les autorisations et déclarations de travaux en rivière ou sur les zones humides</li> <li>Consulter le Syndicat mixte du Parc lors de la procédure de classement des cours d'eau au titre du Code de l'Environnement, parmi ceux dont les enjeux environnementaux sont identifiés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (compte tenu des enjeux sur les « têtes de bassins versants »)</li> </ul>	<p>Dans le cadre du Plan Régional Eau et des dispositifs associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir la préservation et la restauration des milieux aquatiques, humides et des forêts alluviales, ainsi que la lutte contre l'érosion, l'imperméabilisation et les pollutions à l'échelle des bassins versants.</li> <li>Faciliter, soutenir et accompagner le Parc dans la mobilisation des crédits européens potentiellement existant sur la thématique de la biodiversité aquatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement financier des collectivités GEMAPI pour la gestion et la restauration des milieux aquatiques (règlement d'intervention financière).</li> <li>Accompagnement technique et financier via le Conservatoire départemental des zones humides.</li> <li>Partage de données dans le cadre du réseau de suivi complémentaire départemental des masses d'eau superficielles (RCD).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutient financièrement les programmes d'actions des structures compétentes à la gestion des milieux aquatiques répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>Prend en compte, dans le cadre de ses opérations sur le patrimoine routier, le fonctionnement des milieux aquatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de l'eau Adour Garonne</li> <li>FB</li> <li>Structures porteuses des SAGE</li> <li>Syndicats d'adduction d'eau potable et d'assainissement</li> <li>Syndicats gestionnaires des milieux aquatiques</li> <li>BETR du Pays des Nestes</li> <li>UGC</li> <li>CATZH</li> <li>Conservatoire départemental des zones humides de Haute-Garonne</li> <li>Fédérations de pêche</li> <li>Associations naturalistes et de protection de la biodiversité</li> <li>Structures de recherche et universités</li> <li>Chambres d'agriculture</li> <li>BETR Pays Comminges Pyrénées</li> <li>BETR Pays Sud Toulousain</li> <li>CAUE</li> </ul>
<p><b>Mesure 3.2.1</b> Mieux connaître pour protéger : une meilleure connaissance de la biodiversité et des services écosystémiques comme élément fédérateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Œuvre au renforcement de la base de connaissances sur la biodiversité du territoire et les dynamiques associées en collaboration avec les acteurs du territoire (ancrage ou participation à des études et inventaires, actions en faveur de l'interopérabilité des données naturalistes...)</li> <li>Partage et diffuse les connaissances acquises aux partenaires et dans le cadre d'une sensibilisation à destination de tous (grand public, élus, professionnels du monde agricole, de la sylviculture, acteurs de l'aménagement...)</li> <li>Sensibilise le grand public, les professionnels et touristes sur la fragilité des milieux et le renouvellement des espèces animales et végétales sur le territoire (proposition d'un cadre contractuel sur la cueillette).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager les éventuelles connaissances acquises sur la biodiversité de leur territoire</li> <li>Diffuser les publications sur le patrimoine naturel produites par le Parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en compte les actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable du Parc dans les programmes pédagogiques de l'Éducation Nationale</li> <li>Soutenir et accompagner le Parc dans la mobilisation et la valorisation de la connaissance et des pratiques du territoire en matière de préservation de la biodiversité</li> <li>Soutenir et participer à la mise en place d'actions mutualisées portées par le syndicat mixte</li> <li>Encourager les enseignants à développer des projets d'éducation au territoire,</li> <li>Soutenir et accompagner les associations sportives et de jeunesse à développer des projets d'éducation à l'environnement via les sports de nature,</li> </ul>	<p>Dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir le renforcement de la connaissance et sa diffusion en Occitanie, sur la fonctionnalité des milieux et sur les continuités écologiques, et sur les services écosystémiques.</li> <li>Participer au développement des travaux de l'Observatoire régional de la biodiversité, porté par l'ARB dont l'objet est d'évaluer l'état de la biodiversité, mettre à disposition des informations claires et synthétiques, et fournir des éléments d'évaluation pour les politiques publiques.</li> <li>Veiller à la transmission des données acquises par le PNR auprès de l'ORB et du SINP.</li> <li>Mettre à disposition des acteurs du territoire du PNR son outil d'information et d'aide à la décision « Biocitatie » pour la prise en compte de la biodiversité du territoire, des informations cartographiques sur les enjeux de biodiversité locaux.</li> <li>Travailler avec ses partenaires régionaux en vue de l'élaboration d'une stratégie d'amélioration des connaissances sur la biodiversité à l'échelle Occitanie</li> <li>Appuyer sur le PNR dans son rôle de territoire exemplaire et innovant pour déployer la Stratégie régionale pour la biodiversité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à disposition du Parc leurs données et leur expertise sur la biodiversité</li> <li>Introduire ou reconduire, dans ses partenariats avec les structures expertes, des clauses favorisant ou garantissant le partage des données, afin de contribuer à la construction d'un système d'information partagé sur la biodiversité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutient financièrement les programmes d'acquisition des connaissances, les atlas de biodiversité communaux du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>Poursuit son implication au sein du CBNPMP en tant que membre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FB</li> <li>ARB Occitanie</li> <li>NF</li> <li>NPF</li> <li>Agence de l'eau</li> <li>Structures porteuses des SAGE</li> <li>Syndicats de gestion des milieux aquatiques et humides</li> <li>BETR du Pays des Nestes</li> <li>BETR Pays Comminges Pyrénées</li> <li>BETR Pays Sud Toulousain</li> <li>Fédérations de pêche</li> <li>Fédérations de chasse</li> <li>Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées</li> <li>Conservatoire d'espaces naturels Occitanie</li> <li>Associations naturalistes et de gestion des milieux naturels (AREMIP, Nature en Occitanie, Nature Comminges, OGM, LPO, OPIE...)</li> <li>Structures de recherche et universités</li> <li>Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises</li> <li>Parcs espagnols voisins</li> <li>PCC</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 3.2.2</b> Préserver et gérer les milieux à forte valeur patrimoniale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les leviers disponibles (connaissance, gestion, modération des usages) pour améliorer l'état de conservation des espaces protégés en coopération avec les acteurs en place</li> <li>Etudier en lien avec les acteurs de la biodiversité les opportunités pour l'application d'une protection réglementaire à de nouveaux espaces et le renforcement de la protection sur les espaces le nécessitant</li> <li>Conçoit et diffuse un guide pratique à l'usage des utilisateurs de véhicules motorisés à des fins de loisirs pour les informer de la réglementation en vigueur et les sensibiliser à la fragilité des milieux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à la conservation des espaces patrimoniaux protégés en adaptant leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement</li> <li>Inscrire dans les démarches de création d'aires protégées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associe le Parc à ses réflexions sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées</li> <li>Mobilise, sur la base des propositions du Syndicat mixte du Parc, les outils réglementaires pour la mise en place d'aires protégées sur le territoire du Parc, après évaluation de leur faisabilité</li> <li>Associe le Parc aux réflexions prospectives sur les massifs forestiers du territoire</li> <li>Suit les phénomènes de mutation de l'espace forestier et diffuse les données et analyses,</li> <li>Soutient et poursuit une gestion multifonctionnelle des forêts publiques notamment pour l'accueil du public</li> </ul>	<p>La Région s'engage, en particulier au travers de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Piloter aux côtés de l'Etat la déclinaison territoriale de la Stratégie Aires Protégées : mise en œuvre du 1er Plan d'action territorial (PAT), élaboration du deuxième PAT (2024-2026), élaboration d'un diagnostic patrimonial</li> <li>Doter ses réserves naturelles d'outils pour intégrer le changement climatique dans la gestion (objectif 50% des RNR d'ici fin 2025)</li> <li>Mettre en place les conditions nécessaires (moyens humains, matériels, techniques) pour une mise en œuvre ambitieuse de la compétence Natura 2000, adaptée aux enjeux régionaux.</li> <li>Mobiliser le PNR dans le cadre du Comité régional Biodiversité, instance d'échanges et de dialogue sur la biodiversité en Région.</li> <li>Soutenir les démarches du PNR en faveur de la réussite du zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040, du renforcement de la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à atteindre les objectifs de la mesure dans le cadre notamment de leur politique en matière d'Espaces naturels sensibles (ENS) et du Conservatoire des Zones humides : accompagnement technique et financier du Cd31 pour le classement et la gestion de ces milieux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre des actions de connaissance de la biodiversité dans toutes les procédures réglementaires d'engagement de travaux. Mène des opérations "Zéro phyto", lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur le domaine routier</li> <li>Mettre en œuvre sur les sites et les itinéraires d'intérêt départemental inscrits au PDIPR, des politiques de concertation et de médiation sur le sujet de la fréquentation des espaces naturels et plus globalement de la gestion des flux touristiques. Soutenir l'écoresponsabilité des manifestations et des événements sportifs</li> <li>Soutient financièrement les programmes d'éducation à l'environnement du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>Soutient financièrement les programmes d'acquisition des connaissances, les actions du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>Soutient son implication au sein du CBNPMP en tant que membre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DFB</li> <li>ARB Occitanie</li> <li>DNF</li> <li>INPF</li> <li>Agence de l'eau</li> <li>Structures porteuses des SAGE</li> <li>Structures porteuses de l'animation des sites Natura 2000</li> <li>Syndicats de gestion des milieux aquatiques et humides</li> <li>BETR du Pays des Nests</li> <li>BETR Pays Comminges Pyrénées</li> <li>BETR Pays Sud Toulousain</li> <li>Chambres d'agriculture</li> <li>Fédérations de pêche</li> <li>Fédérations de chasse</li> <li>Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées</li> <li>Conservatoire d'espaces naturels Occitanie</li> <li>Structures de recherche et universités</li> <li>Associations naturalistes et de gestion des milieux naturels (AREMIP, Nature en Occitanie, Nature Comminges, OGM, LPO, OPIE...)</li> </ul>
<p><b>Mesure 3.3.1</b> Améliorer la connaissance de l'évolution des paysages face au dérèglement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financer et participer aux suivis et aux études ciblant l'évolution des paysages face au dérèglement climatique</li> <li>Favoriser l'émergence et le partage de pratiques permettant d'éviter ou d'enrayer les altérations du patrimoine paysager dans tous les domaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborer avec le Syndicat Mixte pour permettre le suivi des paysages et le recensement de pratiques favorables au maintien des paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuie le Parc dans sa démarche d'acquisition de connaissance sur les paysages, leurs dynamiques et les moyens de les préserver</li> </ul>	<p>Dans la limite de ses compétences et de ses ressources financières, soutenir les actions en faveur de la qualité paysagère.</p> <p>La Région s'engage, en particulier au travers de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité, à soutenir le renforcement de la connaissance et sa diffusion, sur les interactions entre biodiversité et changement climatique, et sur les solutions fondées sur la nature nécessaires pour préserver la biodiversité et lutter contre les effets du changement climatique en Occitanie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopère avec le Parc pour permettre le suivi des paysages et le recensement de pratiques favorables au maintien des paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutient financièrement les programmes d'acquisition des connaissances, les actions du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>Soutient le montage des programmes d'études multithématique sur le changement climatique (OPCC par exemple) au travers du montage des projets POCTEFA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DNF</li> <li>INPF</li> <li>BETR Pays Comminges Pyrénées</li> <li>CAUE</li> <li>Chambres d'agriculture</li> <li>Associations aux actions en lien avec la préservation des paysages</li> <li>Structures de recherche et universités</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 3.3.2 Favoriser le maintien et la réimplantation d'éléments structurants des paysages</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A</b>ccompagne les collectivités territoriales dans la prise en compte de la qualité paysagère dans leurs aménagements, notamment grâce aux documents d'urbanisme</li> <li>• <b>M</b>ène et encourage des actions de maintien et de renforcement des structures paysagères (bâti, végétal, traitement de points noirs...)</li> <li>• <b>S</b>outient, diffuse et valorise les pratiques agricoles et sylvicoles contribuant à l'effort de conservation des paysages</li> <li>• <b>E</b>n concertation avec les acteurs du territoire, étudie les opportunités de mise en place de protection réglementaire sur des espaces au patrimoine paysager remarquable</li> <li>• <b>A</b>ccompagner les collectivités dans leurs différentes demandes relatives à la publicité extérieure</li> <li>• <b>F</b>ormuler des avis sur les implantations de dispositifs publicitaires (lorsqu'ils sont encadrés via la mise en place d'un RLP(i))</li> <li>• <b>P</b>orter l'homogénéisation du balisage par la création, avec les partenaires locaux, d'une charte graphique PNR dédiée aux enseignes, préenseignes, Panneaux d'Information et d'Accueil (PIA) et Signalétique d'Information Locale (SIL).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>E</b>crire des exigences de qualité paysagère dans les documents d'urbanisme</li> <li>• <b>I</b>ntégrer la prise en compte des impacts sur le paysage dans l'aménagement public</li> <li>• <b>S</b>engager aux côtés du Parc, pour porter ou soutenir des actions de reconquête de la qualité paysagère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M</b>obiliser, sur la base des propositions du Syndicat mixte du Parc et autres structures associées, les outils réglementaires pour la mise en place de périmètres de protection du paysage sur le territoire du Parc, après évaluation de leur faisabilité</li> <li>• <b>A</b>ccompagne, notamment dans le cadre de ses financements (Maaf), le développement des MaE, la conversion et la pratique de l'Agriculture Biologique</li> <li>• <b>S</b>outien l'expérimentation et l'innovation</li> <li>• <b>S</b>uit les phénomènes de mutation de l'espace forestier et diffuse les données et analyses</li> <li>• <b>S</b>outien et accompagne la mise en œuvre des politiques agro-environnementales et agroécologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A</b>ider les collectivités territoriales à intégrer les enjeux de qualité paysagère du Parc dans leurs documents d'urbanisme, et accompagner plus largement les documents de planification, notamment avec l'appui de l'Agence Régionale de la Biodiversité</li> <li>La Région s'engage, en particulier au travers de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité, à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S</b>outenir la restauration des continuités écologiques et de leurs milieux constitutifs ;</li> <li>• <b>S</b>outenir le Pacte pour la Haie et poursuivre la mise en œuvre du Plan régional Arbre et carbone vivant : soutien à l'inventaire et protection de vieilles forêts ; plantation qualitative d'arbres et de haies champêtres, et soutien au déploiement de la régénération naturelle assistée ; montée en puissance de l'agroforesterie en Occitanie.</li> <li>• <b>S</b>outenir l'identification de la sous-trame des vieux arbres et la définition des moyens de sa préservation</li> <li>• <b>S</b>ouscrire son engagement pour lutter contre la pollution lumineuse. Elle met à disposition des territoires de nouveaux outils pour faciliter l'extinction et travaille à de nouveaux partenariats pour généraliser ces pratiques en faveur de la qualité de la nuit et faire de l'Occitanie une « réserve de ciel étoilé ». Elle valorise le territoire du Parc pour ses initiatives et actions en ce sens.</li> <li>• <b>A</b>ccompagner les documents de planification, avec l'appui de l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>P</b>romouvoir et soutenir les activités agricoles et forestières participant à la qualité paysagère du territoire</li> <li>• <b>A</b>ccompagner les initiatives visant à préserver l'identité paysagère du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A</b>ccompagne les collectivités dans la rénovation de leurs bâtiments publics et aménagements paysagers</li> <li>• <b>S</b>outient financièrement les projets de restauration du patrimoine bâti de caractère portés par les collectivités et les particuliers répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D</b>FB</li> <li>• <b>A</b>RB Occitanie</li> <li>• <b>D</b>NF</li> <li>• <b>D</b>NPF</li> <li>• <b>A</b>gence de l'eau</li> <li>• <b>S</b>tructures porteuses des SAGE</li> <li>• <b>S</b>yndicats de gestion des milieux aquatiques et humides</li> <li>• <b>B</b>ETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>• <b>C</b>hambrès d'agriculture</li> <li>• <b>F</b>édérations de pêche</li> <li>• <b>F</b>édérations de chasse</li> <li>• <b>C</b>onservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées</li> <li>• <b>C</b>onservatoire d'espaces naturels Occitanie</li> <li>• <b>A</b>ssociations naturalistes et de gestion des milieux naturels (AREMIP, Nature en Occitanie, Nature Comminges, OGM, LPO, OPIE...)</li> <li>• <b>G</b>AUE</li> <li>• <b>N</b>ICEM</li> <li>• <b>A</b>ssociations aux actions en lien avec la préservation des paysages</li> </ul>
<p><b>Mesure 3.4.1 Préserver les forêts patrimoniales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>E</b>n collaboration avec les acteurs de la forêt, consolide l'inventaire des forêts patrimoniales</li> <li>• <b>R</b>ecense, expérimente et diffuse les pratiques adaptées aux forêts patrimoniales (sylvicoles, touristiques, etc)</li> <li>• <b>E</b>uvre à l'intégration des enjeux associés aux forêts patrimoniales dans la planification territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>C</b>oopérer avec le Syndicat Mixte pour faciliter les inventaires des forêts patrimoniales</li> <li>• <b>R</b>endre en compte les enjeux associés aux forêts patrimoniales dans la planification territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A</b>ssocier le Parc aux réflexions prospectives sur les massifs forestiers,</li> <li>• <b>S</b>uit les phénomènes de mutation de l'espace forestier et diffuse les données et analyses</li> <li>• <b>S</b>outien et poursuit une gestion multifonctionnelle des forêts publiques en veillant à la préservation des forêts patrimoniales vis-à-vis de l'accueil du public.</li> </ul>	<p>En lien avec les objectifs du SRADDET, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, le Programme Régional de la Forêt et du Bois, et la stratégie régionale pour des forêts d'Occitanie résilientes au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S</b>outenir l'identification de la sous-trame des vieux arbres et la définition des moyens de sa préservation ;</li> <li>• <b>S</b>ouscrire l'accompagnement des exploitants forestiers dans leurs pratiques en faveur de la nature (stratégie pour des forêts résilientes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D</b>ans le cadre de son plan Arbres et forêts et de sa politique ENS, le département de la Haute-Garonne coopère avec les démarches de conservation des forêts patrimoniales du territoire et vieilles forêts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>S</b>outient financièrement les programmes d'acquisition des connaissances du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>• <b>S</b>ouscrit son implication au sein du CBNPMP en tant que membre</li> <li>• <b>S</b>outient le montage des programmes d'études multithématique sur le changement climatique (OPCC par exemple) au travers du montage des projets POCTEFA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>D</b>NF</li> <li>• <b>D</b>NPF</li> <li>• <b>D</b>FB</li> <li>• <b>A</b>RB Occitanie</li> <li>• <b>B</b>ETR Pays Comminges Pyrénées, PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>• <b>A</b>ssociations naturalistes (AREMIP, Nature Comminges, Nature en Occitanie, OGM, LPO, OPIE...)</li> <li>• <b>A</b>ssociations des communes forestières COFOR</li> <li>• <b>S</b>tructures de recherche et universités</li> <li>• <b>C</b>onservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées</li> <li>• <b>C</b>onservatoire d'espaces naturels Occitanie</li> <li>• <b>A</b>ssociations naturalistes et de gestion des milieux naturels (AREMIP, Nature en Occitanie, Nature Comminges, ...)</li> <li>• <b>C</b>hambrès d'Agricultures</li> <li>• <b>F</b>édération de Chasse</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 3.4.2</b> Anticiper l'impact climatique sur les peuplements forestiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En collaboration avec les acteurs de la forêt internes et externes au territoire, poursuit les suivis et impulse des études portant sur les impacts du dérèglement climatique sur les forêts</li> <li>Partage les pratiques favorables à la résilience des forêts et en identifie de nouvelles grâce à l'impulsion d'expérimentations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopérer avec le Syndicat Mixte pour faciliter le suivi et l'étude des forêts du territoire</li> <li>Favoriser l'expérimentation dans les forêts publiques pour la recherche de solutions face au dérèglement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutient les efforts du Syndicat Mixte pour l'élaboration de stratégies permettant d'augmenter la résilience des forêts face au dérèglement climatique</li> </ul>	<p>En lien avec le SRADDET, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, le Programme Régional de la Forêt et du Bois et la stratégie régionale pour des forêts d'Occitanie résilientes au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la connaissance de la vulnérabilité des forêts au changement climatique et contribuer à l'émergence de projets de sylviculture plus respectueux de la nature ;</li> <li>Protéger les sols forestiers par la promotion de techniques moins impactantes (débardage par câble aérien et à cheval, mécanisation optimisée) et ne pas accompagner les projets d'exploitation forestière des vieilles forêts</li> <li>Soutenir les suivis, études et expérimentations du Syndicat Mixte en lien avec l'évolution de la forêt face au dérèglement climatique, en lien avec Forespir et l'observatoire pyrénéen du changement climatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le département des Hautes Pyrénées et le département de la Haute-Garonne (dans le cadre de son plan Arbres et Forêts) coopèrent avec les démarches de conservation des forêts du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutient le montage des programmes d'études multithématique sur le changement climatique (OPCC par exemple) au travers du montage des projets POCTEFA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ONF</li> <li>ENPF</li> <li>OFB</li> <li>ARB Occitanie</li> <li>PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>Associations naturalistes (AREMIP, Nature Comminges, Nature en Occitanie, OGM, LPO, OPIE...)</li> <li>Associations des communes forestières COFOR</li> <li>Structures de recherche et universités</li> <li>Observatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées</li> <li>Observatoire d'espaces naturels Occitanie</li> <li>Associations naturalistes et de gestion des milieux naturels (AREMIP, Nature en Occitanie, Nature Comminges, ...)</li> <li>OPCC</li> <li>Fédération de Chasse</li> </ul>
<p><b>Mesure 3.4.3</b> Renforcer l'ensemble du système forestier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir une gestion durable, cohérente, planifiée à long terme mais réflexive sur l'ensemble des forêts du territoire en collaboration avec les acteurs en place</li> <li>Œuvrer à davantage de valorisation de la ressource bois locale (ex : promotion de projets réalisés ou impulsions de projets utilisant le bois local)</li> <li>Contribuer au maintien de l'équilibre agrosylvo-cynégétique et des différents usages des forêts par un travail d'animation et de sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer dans leurs documents d'urbanisme la conservation des sites forestiers et de leur multifonctionnalité</li> <li>Contribuer dans la mesure de leur compétence à la prévention des conflits d'usage autour de l'utilisation des espaces forestiers</li> <li>Participer à la valorisation de la ressource bois locale</li> <li>Accompagner les structures de la filière bois implantées sur leur territoire dans leurs transitions dans la limite de leur compétence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir le Syndicat Mixte dans ses efforts pour promouvoir la gestion forestière durable et développer sa filière bois locale</li> </ul>	<p>En lien avec les objectifs définis dans le SRADDET, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, le Programme Régional de la Forêt et du Bois et la stratégie régionale pour des forêts d'Occitanie résilientes au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les démarches de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts</li> <li>Contribuer aux efforts de valorisation du bois local, notamment en lien avec la marque de bois des Pyrénées</li> <li>Soutenir le parc dans ses actions pour anticiper, gérer et réduire les conflits d'usages dans les forêts, notamment par la mise en place de charte forestière de territoire</li> <li>Associer le Syndicat Mixte à la révision de sa stratégie concernant les forêts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le département de la Haute-Garonne (dans le cadre de son plan Arbres et Forêts) accompagne les démarches de promotion d'une gestion forestière durable et de consolidation de la filière bois locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participe à la politique foncière au travers des outils d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ONF</li> <li>ENPF</li> <li>OFB</li> <li>ARB Occitanie</li> <li>PETR Pays Comminges Pyrénées , PETR Pays des Nestes, PETR Pays Sud Toulousain</li> <li>Associations naturalistes (AREMIP, Nature Comminges, Nature en Occitanie, OGM, LPO, OPIE...)</li> <li>Associations des communes forestières (COFOR)</li> <li>Structures de recherche et universités</li> <li>Fédérations de chasse</li> <li>Observatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées</li> <li>Observatoire d'espaces naturels Occitanie</li> <li>Structures de la filière bois</li> <li>Chambres d'Agriculture</li> </ul>

Mesures	Rôles SYNDICAT MIXTE	Engagements Communes et intercommunalités	Engagements Etat	Engagements Région	Engagements Département 31	Engagements Département 65	Partenaires associés
<p><b>Mesure 3.5.1</b> Préserver les continuités écologiques du territoire et ses liens fonctionnels avec les espaces voisins</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue à la précision, la conservation et la restauration des continuités écologiques en collaboration avec les acteurs de la biodiversité et de l'aménagement</li> <li>• Mène et encourage des actions de caractérisation et de réduction de la pollution lumineuse sur le territoire (ex : Jour de la Nuit)</li> <li>• Renforce la connaissance, la considération et la préservation des sols par un travail de soutien de la recherche et de sensibilisation</li> <li>• Facilite la reconnaissance des continuités écologiques au-delà des limites du PNR, voisines et transfrontalières, et engage un partage des actions menées en faveur de la préservation sur les territoires voisins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser et inscrire les continuités écologiques de leur territoire dans leurs documents d'urbanisme</li> <li>• Mobiliser des outils fonciers et réglementaires pour préserver et restaurer les continuités écologiques</li> <li>• Contribuer aux réflexions et actions menées pour améliorer les continuités écologiques à l'échelle du Parc et en lien avec ses territoires voisins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagne le Syndicat Mixte dans des démarches pour le maintien et l'amélioration des continuités écologiques sur son territoire et avec les territoires voisins</li> </ul>	<p>En lien avec les objectifs fixés dans le SRADET, et dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la restauration des continuités écologiques et de leurs milieux constitutifs sur le territoire régional, en étroite articulation avec ses partenaires, notamment pour faire émerger des projets territoriaux ambitieux. Elle engage un travail de modernisation et d'uniformisation de la cartographie des continuités écologiques régionales. Elle accompagne les initiatives permettant l'identification des secteurs prioritaires à restaurer.</li> <li>• Soutenir le Pacte pour la Haie et poursuivre la mise en œuvre du Plan régional Arbre et carbone vivant : soutien à l'inventaire et protection de vieilles forêts ; plantation qualitative d'arbres et de haies champêtres, et soutien au déploiement de la régénération naturelle assistée ; montée en puissance de l'agroforesterie en Occitanie.</li> <li>• Soutenir l'identification de la sous-trame des vieux arbres et la définition des moyens de sa préservation</li> <li>• Accompagner les documents de planification, avec l'appui de l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie</li> <li>• Soutenir le PNR comme territoire pionnier en matière de restauration écologique, et à valoriser ces expériences en la matière</li> <li>• Appuyer sur l'ARB pour l'animation du réseau de gestionnaires d'espaces naturels.</li> <li>• Mettre à disposition ses outils, bases de données, compétences et expertises concernant les continuités écologiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporte son soutien aux démarches de préservation et de restauration des continuités écologiques sur le territoire du PNR et en lien avec les territoires voisins</li> <li>• Accompagnement du Cd31 dans le cadre de la politique ENS et du règlement d'aide sur la gestion des milieux aquatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutient financièrement les programmes d'acquisition des connaissances du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FB</li> <li>• ARB Occitanie</li> <li>• INF</li> <li>• NPF</li> <li>• Agence de l'eau</li> <li>• Structures porteuses des SAGE</li> <li>• Syndicats de gestion des milieux aquatiques et humides</li> <li>• PNR Pays Comminges Pyrénées, PNR Pays des Nestes, PNR Pays Sud Toulousain</li> <li>• Chambres d'agriculture</li> <li>• Fédérations de pêche</li> <li>• Fédérations de chasse</li> <li>• Conservatoire botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées</li> <li>• Conservatoire d'espaces naturels Occitanie</li> <li>• Structures de recherche et universités</li> <li>• Associations naturalistes et de gestion des milieux naturels (AREMIP, Nature en Occitanie, Nature Comminges, OGM, LPO, OPIE...)</li> </ul>
<p><b>Mesure 3.5.2</b> Anticiper et prévoir les adaptations nécessaires face aux risques naturels et anthropiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fait le lien entre les données acquises dans le cadre d'études diverses sur le territoire et les conséquences sur les risques</li> <li>• Encourage à la prise en compte des zones à risques identifiés et aux risques globaux liés au dérèglement climatique dans l'aménagement et la pratique des différentes activités sur le territoire</li> <li>• Partage les pratiques et comportements favorisant la prévention et la résilience face aux risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intègrent les zones à risques identifiés et les risques globaux liés au dérèglement climatique dans leurs documents de planification et d'urbanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Met en place des PPRN intégrant l'ensemble des risques majeurs sur les communes non couvertes du territoire</li> <li>• Poursuit le soutien des actions de protection contre les risques naturels (ex :secteurs RTM)</li> </ul>	<p>En lien avec les objectifs fixés dans le SRADET :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre son action en faveur de l'amélioration de la connaissance du risque</li> <li>• Veiller à la prise en compte des risques dans les projets d'aménagements et activités qu'elle accompagne</li> </ul> <p>Au travers de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la restauration des continuités écologiques et de leurs milieux constitutifs sur le territoire régional, favorisant ainsi la résilience des écosystèmes et des territoires face au changement climatique</li> </ul> <p>En lien avec le Plan d'Intervention Régional pour l'Eau et les dispositifs associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le SM et ses partenaires dans la prise en compte durable des risques d'inondation, d'érosion et de déficit de la ressource en eau dans l'ensemble des démarches de développement territorial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de son plan feux de forêt et de sa politique ENS, le département de la Haute-Garonne accompagne les démarches de prévention des feux dans les plans de gestion des ENS.</li> <li>• Le département met en place un suivi des peuplements (drone, station météo...) suite aux sécheresses dans la forêt départementale de Buzet.</li> <li>• Participe à la mutualisation des connaissances dans ce domaine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutient financièrement les programmes d'éducation à l'environnement du parc et de ses partenaires répondant aux objectifs de la Charte dans le cadre de ses politiques départementales existantes</li> <li>• Sensibilise, forme par l'intermédiaire de sa Cellule d'Assistance Technique CATER aux enjeux liés aux milieux aquatiques et aux risques dans les aménagements et études auxquels ses agents participent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• INF (en particulier le service RTM)</li> <li>• Agence de l'eau Adour Garonne</li> <li>• Structures porteuses des SAGE</li> <li>• PNR Pays Comminges Pyrénées, PNR Pays des Nestes, PNR Pays Sud Toulousain</li> <li>• Chambres d'agriculture</li> </ul>



Projet  
Parc  
naturel  
régional  
Comminges  
Barousse  
Pyrénées

# Charte

du  
Parc naturel régional  
Comminges Barousse Pyrénées

Les dispositions pertinentes en  
matières d'urbanisme

Avant - Projet Charte 2025-2040



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



CITADIA  
CONSEIL

EVEN  
CONSEIL

AIREPUBLIQUE

Territoires Ruraux & Développement

## De la Charte aux documents d'urbanisme et de planification

Depuis la Loi Paysage du 8 janvier 1993, le Code de l'Urbanisme définit les relations entre les Chartes des Parcs naturels régionaux et les documents de planification. Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) doivent ainsi observer un rapport de compatibilité, et en l'absence de Scot, ce sont les documents de rangs inférieurs (PLU(i) ; Carte Communales) qui observent ce rapport de compatibilité envers la Charte.

Il s'agit de traduire les dispositions pertinentes de la charte en éléments à intégrer dans les documents d'urbanisme, autrement dit, il s'agit de transposer les dispositions pour lesquels ces derniers ont une marge de manœuvre (faire la promotion d'un tourisme durable, ou promouvoir la diversification des productions agricoles par exemple ne font pas partie du périmètre d'action d'un document d'urbanisme, il faut traduire ces éléments de manières concrète).

**Les dispositions pertinentes proposées dans ce document ne constituent par ailleurs qu'un aspect général de l'aménagement durable du territoire. La Charte n'a pas vocation à se substituer à un document d'urbanisme, il s'agit d'élément de cadrage généraux des documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i), Cartes Communales).**

La note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes, précise « qu'il convient de veiller à la précision de la rédaction des dispositions pertinentes de la charte en matière d'urbanisme et d'identifier lisiblement ces dispositions dans la charte ou dans un tableau récapitulatif annexé à la charte, ce qui facilitera le travail de transposition par les SCoT ».

En l'absence de SCoT, le Code de l'Urbanisme (L131-6) et le Code de l'Environnement (L333-1 V) garantissent la compatibilité entre les Chartes et les PLU(i). Par ailleurs, le Parc demeure une Personne Publique Associée.

Les engagements des signataires sont un gage de l'intégration de ses dispositions pertinentes au sein de l'ensemble des documents d'urbanisme du territoire.

La Charte est construite autour de 3 Axes, détaillés en 15 orientations, et rendus opérationnelles via 35 mesures :

- Axe 1 Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse  
( 5 orientations, 11 mesures)
- Axe 2 Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire  
(5 orientations, 12 mesures)
- Axe 3 Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire  
( 5 orientations, 12 mesures)

Axe 1 – Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse			
Références	Dispositions pertinentes en matière d'urbanisme	Objectifs	Exemples possibles de traduction des objectifs dans les documents d'urbanisme
1.3.2	Faire converger les enjeux de l'aménagement paysager avec les enjeux agricoles	<p>Protéger les bâtis agricoles traditionnels, emblématiques des paysages du territoire</p> <p>Identifier des terres incultes ou manifestement sous exploitées ; et l'identification de terres et biens vacants.</p> <p>Faciliter l'accès au foncier agricole pour les reprenant.</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir les mutations des espaces agricoles en s'adaptant au changement climatique et en imaginant un autre modèle agricole. Ex : des surfaces plus petites et mixtes en tendant vers l'autonomie alimentaire.</li> <li>- Limiter les regroupements de parcelles.</li> <li>- Identifier des parcelles sur lesquelles mener des démarches de récupération de friches.</li> <li>- Créer des conditions favorables à la diversification des productions et au développement des activités « accessoires »</li> <li>- comme par exemple l'accueil à la ferme, agritourisme et restauration touristique, etc...</li> </ul> <p><b>Dans les pièces règlementaires des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des zones agricoles à préserver ou valoriser en priorité (Atvb, Ap : zonages de protection renforcés).</li> <li>- Maintenir en zone A les friches agricoles</li> </ul>
	Promouvoir un urbanisme et une architecture qui intègrent les enjeux transversaux de préservation de l'environnement, des paysages, d'adaptation au défi climatique, de mobilité, d'accès aux commerces, aux équipements, d'accès au logement	<p>Intégrer le petit et grand cycle de l'eau au sein des documents de planification (désimperméabilisation des espaces à enjeu, le ralentissement dynamique, la sécurisation des captages d'eau potable, l'intégration des capacités AEP et assainissement dans la planification.</p> <p>Porter l'identification de gisements fonciers pour répondre au besoin de renouvellement urbain (renouveau pour limiter l'extension de l'artificialisation, réhabiliter le tissu urbain existant, en lien avec le ZAN et la</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chiffrer explicitement les objectifs de limitation de la consommation foncière du territoire (Loi climat résilience), les objectifs de densification.</li> <li>- Fixer une trajectoire et des objectifs chiffrés adaptés au territoire (ZAN, densités minimales par typologie de villes/villages).</li> <li>- Prioriser la construction au sein d'espaces bâtis (réhabilitation, dents creuses...) avant toute extension.</li> <li>- Encadrer le développement du bâti agricole.</li> <li>- Définir au sein des SCoT et PLUi, l'équilibre des centralités commerciales, des espaces intermédiaires commerciaux et des zones commerciales à l'échelle intercommunale.</li> </ul>

		<p>sobriété foncière = vers une moindre consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers ENAF)).</p> <p>Affiner les coupures d'urbanisation, présentes au plan de parc, à préserver (valorisation paysagère, impact sur la biodiversité...) et affiner les secteurs où il est nécessaire d'en mettre en place sur l'ensemble de territoire</p> <p>Eviter l'implantation d'habitations hors de la continuité du bâti.</p> <p>Indiquer des objectifs chiffrés de résorption de la vacance</p> <p>Lutter contre la précarité énergétique</p> <p>Favoriser la rénovation du parc de logements Organiser l'espace et des réseaux de manière à limiter les pertes d'énergies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les coupures urbaines qui peuvent offrir des espaces de nature de proximité, une respiration entre deux villages/villes ou maintenir une activité agricole.</li> <li>- Porter en priorité les efforts sur la réhabilitation des centres anciens par la mise en place d'opérations foncières (OPAH, acquisition/amélioration d'immeubles, baux à réhabilitation).</li> <li>- Encourager la rénovation énergétique du bâti ancien.</li> <li>- Soutenir et préserver l'activité commerciale des centres-villes, valoriser et développer les marchés de plein air.</li> <li>- Requalifier les Zones d'activités commerciales vieillissantes.</li> <li>- Inscrire le principe de gestion économe de l'énergie comme guidant les projets d'aménagements.</li> <li>- Inclure des objectifs de rénovation et de performance énergétique.</li> <li>- Travailler les franges urbaines (les espaces de transition entre les espaces urbanisés et les espaces naturels agricoles et forestiers. Identifier des communes ou des secteurs à enjeux prioritaires de rénovation énergétique</li> <li>- Renforcer l'attractivité des centres grâce à des services de proximité, la mobilité douce, l'embellissement des façades...</li> </ul> <p><b>Dans les pièces réglementaires des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditionner l'ouverture à l'urbanisation à certains critères (tension du marché immobilier, croissance démographique réelle, accès aux transports doux...).</li> <li>- Mise en place d'EBC (espace boisé classé) sur secteurs à enjeux.</li> <li>- Au sein du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) du SCoT, soumettre l'implantation de constructions commerciales à la vitalité du centre-ville et aux projections démographiques ; prévoir les conditions permettant le développement de la logistique de proximité dans les centralités urbaines, afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines.</li> <li>- Définir une OAP en centre ancien qui puisse intégrer différents éléments types mobilité douce, requalification espace public, petit patrimoine bâti...</li> </ul>
--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir un règlement écrit spécifique et adapté pour les opérations en cœur de village :</li> <li>- Conserver et valoriser les spécificités de l'architecture locale lors de la rénovation du bâti ancien.</li> <li>- Préserver et restaurer les éléments de l'architecture traditionnelle</li> <li>- Permettre de déroger aux règles d'alignement, d'implantation aux limites séparatives, d'implantation des constructions les unes par rapport aux autres ou de hauteur pour l'isolation par l'extérieur ou des énergies renouvelables en toiture</li> <li>- Fixer ou conseiller des objectifs mesurables et vérifiables de performance énergétique des bâtiments neufs</li> <li>- Veiller à ne pas empêcher inutilement l'isolation par l'extérieur, en autorisant sous certaines conditions une occupation du domaine public pour ce motif, ainsi que l'isolation par l'extérieur à l'intérieur des marges de recul et dans les zones de secteurs sauvegardés.</li> <li>- Favoriser la végétalisation à feuilles caduques en façades Sud.</li> <li>- Autoriser l'adaptation des alignements de voirie à la recherche d'une orientation du bâti favorable.</li> <li>- Identifier des zones à urbaniser adaptées aux conditions climatiques en évolution (risques, vulnérabilités des populations, réseaux d'eaux potables...)</li> <li>- Inciter à l'utilisation de matériaux biosourcés locaux et durables.</li> <li>- Définir une OAP sectorielle et/ou thématique sur les entrées de ville afin de préciser les prescriptions pour traiter de manière qualitative ces espaces de transition (identifier les éléments paysagers caractéristiques existants tels que murets, alignements, haies, vergers, arbres ou bosquets isolés, ... à maintenir, les types de traitements autorisés pour clôture, parkings, ..., les emplacements réservés à prévoir pour les circulations piétonnes ou cyclables, la gestion des eaux pluviales, les perméabilités écologiques ...).</li> <li>- Intégrer la question des franges urbaines aux zones d'activités.</li> </ul>
--	--	--	---

Axe 2 Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire			
Références	Dispositions pertinentes en matière d'urbanisme	Objectifs	Exemples possibles de traduction des objectifs dans les documents d'urbanisme
2.1.2	Préservation des terres agricoles en limitant l'étalement urbain et veille au maintien des espaces agricoles de qualité	<p>Lutter contre les phénomènes d'enfrichement et reconquérir les espaces en déprise</p> <p>Protéger les espaces agricoles, en particulier face aux dynamiques d'artificialisation - adoption d'une politique partagée de protection des espaces agricoles au sein des documents d'urbanisme -</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un modèle agricole résilient et adapté au territoire et ses enjeux.</li> <li>- Fixer une trajectoire et des objectifs chiffrés adaptés au territoire (ZAN, densité minimale des projets et identification de potentiel de densification des tissus urbains existants).</li> </ul> <p><b>Dans les pièces règlementaires des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de zonage Agricoles strictes ou la constructibilité sera limitée : cela permet de préserver des qualités paysagères mais également des secteurs dotés d'un fort potentiel agronomique.</li> <li>- Fixer des densités minimales adaptées au territoire dans les secteurs de développement (zone AU, renouvellement urbain)</li> <li>- Prioriser la construction au sein d'espaces bâtis (réhabilitation, mobilisation des dents creuses, densification des parcelles déjà urbanisées...) pour contenir l'étalement urbain.</li> <li>- Conditionner l'ouverture à l'urbanisation à certains critères (accès aux transports doux...).</li> <li>-</li> </ul>
2.2.1 / 2.2.2	Encourager le développement des énergies renouvelables et encadrer son implantation pour préserver les paysages et les écosystèmes.	<p>Mettre en place des critères paysagers et environnementaux dans les procédures d'autorisation des projets et accompagner les porteurs de projets dans leur conception.</p> <p>Maitriser les possibles impacts paysagers liés au développement de la production d'ENR (panneaux photovoltaïques, barrages hydroélectriques, méthanisation, etc)</p> <p>Soutenir les solutions innovantes en termes d'intégration paysagère, réduction d'impact et leur</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer le potentiel d'ENR (quantité d'énergie pouvant être produite sur le territoire) au niveau du rapport de présentation et inscrire des objectifs chiffrés en matière de production d'ENR.</li> <li>- Privilégier le développement de l'énergie photovoltaïque-solaire sur les secteurs bâtis (parkings...) ou dont la vocation Naturelle, Agricole ou Forestière est perdue.</li> <li>- Veiller à réduire au maximum les périmètres de covisibilité des projets de production d'Énergie renouvelable (intégration paysagère)</li> </ul> <p><b>Dans les pièces règlementaires des documents d'urbanisme :</b></p>

		<p>mise en œuvre sur le territoire à travers un plan paysage de transition énergétique.</p> <p>Mettre en œuvre des séquences Eviter, Réduire, Compenser (ERC) pour accompagner le développement de production des solutions d'ENR</p> <p>Identification des sites potentiels pour l'installation de systèmes de stockage de l'Energie, (stockage biomasse, stockage hydroélectrique, production d'hydrogène, etc.)</p> <p>Optimiser l'éclairage public à travers le choix et l'implantation du mobilier urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Energie solaire photovoltaïque : Privilégier certaines zones favorables à l'implantation de panneaux sur bâtiments ou des espaces industriels, en s'appuyant sur une analyse paysagère pour définir des critères d'intégration architecturale et paysagère optimale à la pose des panneaux photovoltaïques.</li> <li>- Identifier des secteurs préférentiels de développement des ENR par filières et inscrire un zonage de développement des énergies ENR.</li> <li>- OAP (Orientation d'aménagement et de Programmation) thématiques : adapter le choix d'une ENR à un espace restreint.</li> </ul> <p><b>Pour aller plus loin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insérer dans les projets autorisant les implantations d'ENR une clause d'ouverture au capital des citoyens et personnes publiques.</li> <li>- Valoriser les initiatives d'autonomie énergétique des habitats individuels.</li> <li>- Prendre part à la formalisation d'un Plan Paysage de la Transition Énergétique.</li> </ul>
2.3.1 / 3.3.2	Encadrer et guider les possibilités d'affichage, de signalétique et de publicité dans le PNR	Mise en valeur des patrimoines locaux (sites classés, inscrits, grands sites, sentiers, GR, site patrimoniaux, sites paysagers, sites historiques, équipements structurants, sites culturels, ...)	<p>Cf. la Mesure 3.3.2 Favoriser le maintien et la réimplantation d'éléments structurants des paysages</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Voir l'annexe prescriptions de la Charte :</b> « Réglementation de la publicité extérieure et signalétique routière d'information locale »</li> </ul>
2.3.1 / 2.3.2	Développer des activités touristiques et de pleine nature respectueuses de l'environnement (et leur accessibilité)	<p>Privilégier un aménagement des accès aux sites touristiques respectueux des écosystèmes.</p> <p>Développer l'activité touristique de manière à limiter les déplacements en transport individuel à travers un maillage de transport bas carbone/modes doux (ex : Créer des événements qui s'appuie sur les transports en commun). Le développement des voies pour modes actifs et des réseaux de transports en communs desservant les différents sites permettra de limiter l'usage de la</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la création de pôles intermodaux intégrant les nouveaux enjeux de mobilité.</li> <li>- Implanter des points d'accueil en amont favorisant des dessertes de transports en communs vers les sites touristiques.</li> <li>- Mailler le territoire de relais vélos (louer un vélo dans un relais, le laisser dans un autre).</li> <li>- Créer des schémas d'aires d'accueil incluant des aires d'accueil de camping –car afin d'encadrer l'implantation de camping-car et de restreindre l'implantation sauvage et les désagréments qui vont avec : déversement des déchets sanitaires dans la nature.</li> </ul>

		<p>voiture (diminution des émissions de gaz à effet de serre).</p> <p>Faciliter une rénovation de qualité des structures d'hébergement touristiques collectives</p> <p>Travailler à rendre les espaces naturels accessibles à tous</p>	<p><b>Dans les pièces règlementaires des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter les externalités négatives des mobilités touristiques sur les espaces et écosystèmes à travers le contrôle des accès aux sites remarquables.</li> <li>- Utiliser l'outil Emplacement Réserve (ER) pour anticiper la création de pôles intermodaux</li> <li>- Prévoir un zonage spécifique pour l'implantation d'aires d'accueil de camping-car</li> </ul>
<p>2.4.1 / 2.4.2</p>	<p>Planifier une offre de mobilité décarbonée intégrée à l'ensemble des documents d'urbanisme</p>	<p>Faire de la « non mobilité » un levier de la diminution des besoins de déplacements et de l'attractivité territoriale en structurant le territoire des infrastructures nécessaires au télétravail et aux services (MSAP, Tiers-lieux, espaces de coworking,...)</p> <p>Maintenir l'offre ferrée et se servir du projet de train à hydrogène comme catalyseur de la mobilité décarbonée sur le territoire.</p> <p>L'élaboration de plans et de stratégies de mobilité durable.</p> <p>Guider le développement de projets visant à améliorer la mobilité dans le territoire et les connexions extraterritoriales</p> <p>Prévoir dans les projets d'aménagement, des modalités pour faciliter la mobilité et l'usage des modes de déplacement doux, sur le domaine public et au sein des infrastructures.</p> <p>Inscrire quand un Plan Vélo local ou Plan de mobilité existe, les itinéraires structurants Vélo pour préserver les emprises foncières.</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire la densification des constructions comme priorité des politiques d'aménagement pour faciliter la structuration d'offre alternative à la voiture individuelle.</li> <li>- Participer à la réduction des inégalités territoriales en déployant des offres de transports doux.</li> <li>- S'assurer de la cohérence des projets et de leurs inscriptions dans le maillage du territoire.</li> <li>- Viser la non-mobilité à travers le déploiement du numérique qui doit venir rapprocher les services de la population sur les parties rurales et limiter les besoins de mobilité (MSAP, tiers lieux, etc.)</li> </ul> <p><b>Dans les pièces règlementaires des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des OAP thématique sur la mobilité</li> <li>- Utiliser les Emplacements Réservés (ER) pour anticiper le développement des mobilités actives</li> <li>- Adapter l'implantation des modes de stationnement doux et prendre en compte les nouvelles obligations de stationnement de vélo, l'accès, la surface des espaces réservés... (Utilisation du zonage et des emplacements réservés).</li> <li>- Inscrire une obligation pour toute nouvelle zone d'habitat ou projet d'aménagement d'insérer une solution de mobilité alternative à la voiture individuelle adaptée au territoire.</li> </ul>

		<p>Aménager des connexions à l'échelle intercommunale.</p> <p>Favoriser l'implantation en zones déjà urbanisées des services publics et établissements culturels dans les centralités urbaines et villageoises et veiller à penser leur accès en développant l'accès par des mobilités douces.</p> <p>Privilégier la mise en place de voies douces vers/depuis les établissements scolaires, les principales Zones d'activités (économiques, commerciales, artisanales,...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des secteurs favorables au développement de modes de déplacements doux.</li> <li>- Réaménager les points de desserte des transports collectifs en matière de visibilité, d'accessibilité et de la qualité paysagère (plantations, mobilier...).</li> </ul> <p><b>Pour aller plus loin :</b></p> <p>L141-14 C. Urbanisme : Le DOO (SCoT) « peut déterminer des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à leur desserte par les transports collectifs ».</p>
2.5.2	<p>Réduire les impacts environnementaux liés à la production de déchets</p>	<p>Favoriser la création d'activités dédiées, du stockage à la revente, de zones de collectes au sein des bourgs et villes (recyclerie, déchetterie).</p> <p>Adapter les déchetteries, mailler et équilibrer le territoire.</p> <p>Localement, au sein de quartiers, promouvoir la valorisation des déchets verts et organiques par le compostage (compost, frigo solidaire, méthanisation...).</p> <p>Interdire les dépôts de déchets.</p> <p>Poursuivre les implantations et les développements de filières de traitement s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire en mobilisant le foncier à disposition.</p> <p>Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés dans les projets de construction, de rénovation et d'aménagement.</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer de la cohérence des projets et de leurs inscriptions dans le maillage du territoire.</li> <li>- Définir la localisation préférentielle des commerces et des lieux d'activités économiques, notamment via le DAACL (Document d'aménagement artisanal et commercial et logistique).</li> </ul> <p><b>Dans les pièces règlementaires des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier à l'échelle intercommunale des sites pouvant accueillir des filières de traitement et de revente.</li> <li>- Implanter des lieux de collecte, de compostages collectifs, ...</li> </ul>

<p>2.5.1 / 2.5.3</p>	<p>Soutenir la réhabilitation, la rénovation et la construction d'infrastructures économes en ressources et en énergies</p>	<p>Lutter contre la précarité énergétique</p> <p>Favoriser la rénovation du parc de logements</p> <p>Organiser l'espace et des réseaux limitant les pertes d'énergies.</p> <p>Privilégier la mixité au sein et entre bâtiments.</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme* :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrire le principe de gestion économe de l'énergie comme guidant les projets d'aménagements.</li> <li>- Inclure des objectifs de rénovation et de performance énergétique.</li> </ul> <p><b>Dans les pièces règlementaires des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autoriser l'adaptation des alignements de voirie à la recherche d'une orientation du bâti économe en ressource et en énergies.</li> <li>- Identifier des communes ou des secteurs à enjeux prioritaires de rénovation énergétique</li> <li>- Identifier des zones à urbaniser adaptées aux conditions climatiques en évolution (risques, vulnérabilités des populations, réseaux d'eaux potables,...)</li> <li>- Inciter à l'utilisation de matériaux biosourcés locaux et durables.</li> </ul> <p><b>Pour aller plus loin :</b></p> <p>Mettre en place un Plan Local de l'Habitat (PLH), PIG-OPAH (programme d'intérêt général et opération programmée d'amélioration de l'habitat), RHI, THIRORI (Résorption de l'habitat insalubre, traitement de l'habitat insalubre remédiable et opération de restauration immobilière) pour les situations localisées les plus lourde en matière d'intervention sur les infrastructures.</p>
--------------------------	---	---	--

Axe 3 Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire			
Références	Dispositions pertinentes en matière d'urbanisme	Objectifs	Exemples possibles de traduction des objectifs dans les documents d'urbanisme
3.1.2 / 3.1.3	Mettre en œuvre une planification respectueuse de la ressource en eau, permettant un accès durable à la ressource	<p>Optimiser la gestion et l'équipement des ouvrages sur les cours d'eau.</p> <p>Interdire tout aménagement sur les zones humides</p> <p>Réaliser des schémas d'assainissement et d'eaux pluviales.</p> <p>Faire respecter la prise en compte des impacts sur la ressource en eau dans les choix d'aménagement</p> <p>Identifier les espaces les plus vulnérables au regard de l'accès à une eau de qualité en quantité suffisante, aujourd'hui et dans le futur</p> <p>Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et le ruissellement pluvial et chercher à désimperméabiliser l'existant favorisant la recharge des nappes</p> <p>Œuvrer pour la réduction des consommations d'eau</p> <p>Lutter contre les pollutions diffuses</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir une trajectoire d'anticipation de la ressource en eau et des fonctionnalités du sol et de sobriété.</li> <li>- Protéger les zones de captage d'eau potable : préservation des zones de captage d'eau potable par la mise en place de protections réglementaires, promotion du boisement ou de son maintien pour optimiser la filtration de l'eau...</li> </ul> <p><b>Dans les pièces réglementaires des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des systèmes innovants de réutilisation des eaux usées traitées (REUT), de récupération des eaux de pluie...</li> <li>- Atteindre la conformité de l'ensemble des réseaux.</li> <li>- Identifier des prairies « filtrantes » cruciales dans le cycle de l'eau, les protéger à ce titre.</li> <li>- Identifier des haies à protéger (type haies agroforestières pour réduire l'évapotranspiration et améliorer la rétention d'eau, etc.).</li> </ul>
3.2.1 /	Préserver les espaces aux patrimoines naturels remarquables	<p>S'assurer de la prise en compte des espaces patrimoniaux protégés dans l'aménagement du territoire</p> <p>Renforcer la protection réglementaire des espaces protégés qui le nécessitent</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser et prendre en compte les atlas de la biodiversité (inter) communale dans la planification</li> <li>- Gérer la fréquentation et promouvoir des usages respectueux de la biodiversité dans les espaces patrimoniaux protégés : adapter aux enjeux le tourisme, les loisirs, la circulation de véhicules terrestres motorisés, l'agriculture, la sylviculture</li> </ul>

<p>3.3.2 /</p>	<p>Préserver et valoriser les éléments structurants des paysages, notamment en encadrant le développement des projets d'exploitation des activités extractives (mines, carrières...)</p>	<p>Préserver, valoriser les points de vue et panoramas existants, notamment ceux identifiés depuis les routes et les sites paysagers majeurs du territoire, mais également les entrées de villes et villages.</p> <p>Maintenir la mosaïque de milieux naturels, le cortège d'espèces patrimoniales et des corridors écologiques fonctionnels</p> <p>Identifier, gérer et requalifier les points noirs paysager existants</p> <p>Intégrer la dimension paysagère et environnementale aux abords et sur les sites d'exploitation des carrières</p> <p>Maitriser et encadrer les dispositifs publicitaires par une réglementation locale</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des zonages de protection réglementaire sur des espaces au patrimoine paysager remarquable (ex : projet de classement des hautes vallées frontalières du Luchonnais porté par la CCHB devant aboutir en 2025)</li> <li>- Accentuer la maîtrise de l'affichage publicitaire notamment grâce aux règlements locaux de publicité</li> </ul> <p><b><u>A noter :</u></b> La réglementation nationale en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes interdit la publicité et les pré-enseignes dans les Parcs naturels régionaux (PNR) (Art. L.581-8 du Code de l'Environnement). Il s'agit d'une interdiction relative puisqu'il est possible d'y déroger dans le cadre d'un RLP(i). S'il y a réintroduction de la publicité en PNR dans le cadre d'un RLP(i), les prescriptions établies doivent être plus restrictives que les règles nationales et compatibles avec les orientations et mesures de la charte du PNR.</p> <p>Cf. la Mesure 3.3.2 Favoriser le maintien et la réimplantation d'éléments structurants des paysages et <b>l'annexe prescriptions de la Charte : « Réglementation de la publicité extérieure et signalétique routière d'information locale »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à l'intégration paysagère des carrières et de leurs infrastructures : en amont de l'exploitation (encadrer la valorisation des gisement identifiés au futur SRC), en exploitation, et lors de la réhabilitation.</li> <li>- Identifier et traiter les points noirs paysagers : aménagements et constructions mal intégrés dans leur environnement (il s'agit notamment d'infrastructures d'exploitation du sous-sol, de stations de sports d'hiver, de zones d'activités, d'extensions urbaines ou encore d'activités isolées)</li> <li>- Objectifs généraux de préservation des paysages et des identités des territoires &gt; Atteindre les objectifs de qualité paysagère (OQP).</li> <li>- Garantir le maintien des vues depuis les points panoramiques, les routes-paysage, les perspectives majeures sur les monuments naturels et les sites patrimoniaux remarquables.</li> <li>- Définir un type d'activité que les sites d'extraction (mines carrières) en « friches » accueilleront ( ENR ? tourisme ? loisirs ? ...)</li> </ul>
----------------	--	---	---

			<p><b>Dans les pièces règlementaires des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de l'architecture traditionnelle, de la forme des villages, intégration des nouveaux bâtiments et infrastructures, évitement de la création de nouveaux points noirs paysagers, choix d'un éclairage judicieux</li> <li>- Cartographier les points noirs paysagers à requalifier (Cf plan de parc, à minima)</li> <li>- Indiquer les espaces remarquables à protéger identifiés dans le Plan du Parc.</li> <li>- Identifier et localiser les éléments de paysages et arbres remarquables à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme.</li> <li>- Identifier et localiser les sites identitaires et les structures paysagères.</li> <li>- Indiquer les points de vue à garder dégagés, les cônes de vision depuis les cols et les routes paysagères (axes de découverte sur le Plan de Parc).</li> <li>- Identifier des éléments bâtis ou naturels permettant de caractériser l'identité et la valeur paysagère des lieux (murets, trame bocagère, ponts, loges ...).</li> <li>- Exiger en cas d'aménagement ou de construction une qualité des matériaux (biosourcés, locaux...) utilisés dans les paysages remarquables identifiés sur le Plan du parc.</li> <li>- Respecter les corridors écologiques, des lignes directrices paysagères (OAP thématique) pour le développement des activités extractives, en les excluant notamment des aires de protection forte (RBD ; APPB) &gt; cf. Plan du parc</li> </ul>
<p>3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3</p>	<p>Renforcer l'ensemble du système forestier en sauvegardant les forêts patrimoniales et en améliorant les moyens d'exploitation durable de la ressource</p>	<p>Protéger les ripisylves, et les forêts anciennes et matures par des classements de protection.</p> <p>Préserver la forêt en développant une sylviculture durable et adaptée à la production de bois d'œuvre et à la préservation des sols, de la faune et de la flore.</p> <p>Assurer la préservation des milieux naturels associés aux espaces forestiers : zones humides, tourbières, milieux rocheux...</p> <p>Assurer l'intégration des forêts patrimoniales aux documents de planification</p> <p>Mettre en place une gestion intégrée des forêts à l'échelle intercommunale / inter massifs.</p> <p>Limiter le morcellement des parcelles forestières</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte les stratégies d'adaptation des milieux forestiers, de l'ONF</li> <li>- Identifier des espaces pour maintenir la vocation forestière et limiter les défrichements (les interdire dans les forêts anciennes et vieilles forêts, cœurs de biodiversité forestière).&gt; cf. plan du parc</li> <li>- Favoriser les mesures sylvicoles propices au maintien et à l'épanouissement de la biodiversité.</li> <li>- Circonscrire le développement des aménagements touristiques aux espaces forestiers à faibles enjeux écologiques.</li> <li>- Mettre en œuvre des schémas de desserte forestière communs public-privé</li> <li>- Promouvoir le développement de la filière bois-énergie, qui devra se construire autour du potentiel de gisement, d'une exploitation durable et de débouchés locaux.</li> <li>- Objectifs de maintien et d'évolution d'équipements structurants (scierie, plateforme bois énergie...), de développement économique, la qualité paysagère, la protection et la mise en valeur des espaces forestiers.</li> </ul>

		<p>Promouvoir le développement de la filière bois énergie locale.</p> <p>Promouvoir le matériau bois dans les documents d'urbanisme, les aménagements publics et le mobilier urbain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs de production énergétique et de bois d'œuvre.</li> </ul> <p><b>Dans les pièces règlementaires des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des espaces de protection du vieillissement de la forêt.</li> <li>- Identifier des espaces pouvant faire l'objet de classement en forêt de protection, ou de réserves naturelles régionales.</li> <li>- Identifier des Zones N TVB – Corridors écologiques.</li> <li>- Identifier des forêts matures : Zone naturelle protégée (DOO SCoT et règlement du PLUi).</li> <li>- Définir un Espace Boisé Classé sur les vieilles forêts et arbres remarquables.</li> <li>- Mettre ne place des OAP thématique forêt, biodiversité/corridor écologique</li> <li>- Traiter, sécuriser les abords des zones fréquentées</li> <li>- Prendre en compte les schémas de desserte forestière en cours d'élaboration ou qui existent afin de planifier la réalisation ou l'amélioration des accès à ces espaces forestiers (emplacements réservés).</li> </ul> <p><b>Pour aller plus loin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L113-1 C. Urbanisme : Les PLU peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attendant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements.</li> <li>- Intégrer les stratégies foncières liées à la forêt quand ces dernières existent.</li> <li>- Engager les collectivités dans des démarches d'acquisition d'espaces forestiers à des fins de protection ou de production</li> </ul>
3.5.1	<p>Préserver les continuités écologiques du territoire et leurs liens avec celles des espaces voisins</p>	<p>Maintenir la mosaïque de milieux naturels, le cortège d'espèces patrimoniales et des corridors écologiques fonctionnels</p> <p>Encourager le renforcement et la réimplantation d'éléments de continuité sur le territoire (réouverture de milieux, plantations de haies dans les espaces agricoles, végétalisation des milieux urbanisés...)</p> <p>Identifier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la préservation et la mise en valeur des espaces d'une grande richesse faunistique et floristique.</li> <li>- Présenter les enjeux de continuités écologiques ainsi que des discontinuités identifiées sur le territoire.</li> <li>- Intégrer (lorsque cela est possible) une trame brune de protection des sols, identifier les espaces susceptibles de faire l'objet d'une trame de protection sonore ou d'une zone de quiétude.</li> </ul> <p><b>Dans les pièces règlementaires des documents d'urbanisme :</b></p>

		<p>Préserver/ restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et zones humides</p> <p>Rétablir le fonctionnement des forêts en permettant leur régénération (en rapport avec l'impact des populations de cervidés et les évolutions climatiques)</p> <p>Planification de l'éclairage nocturne</p> <p>Encourager l'ERC dans les projets de développement, notamment dans l'exploitation des ressources extractives (mines, carrières).</p> <p><i>L151-23 C. Urbanisme : Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres. Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier au titre de la TVB SCoT-PLU(i), des espaces importants pour la préservation de la biodiversité et susceptibles de faire l'objet de ZNIEFF, N2000, corridors ou réservoir de biodiversité.</li> <li>- Définir OAP thématique (biodiversité...) sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur une analyse paysagiste.</li> <li>- Privilégier le zonage indicé spécifique : Ace (agricole corridor écologique), Ntvb (naturel TVB) ... Il ne s'agit pas d'indiquer que toute continuité écologique est inconstructible et que rien ne peut y être autorisé, mais de moduler les règles et contraintes le plus précisément possible.</li> <li>- Inscrire dans le règlement écrit la création de clôtures perméables qui permettent le passage de la petite faune, l'écoulement des eaux, et/ou la favorisation des haies naturelles d'essences locales.</li> <li>- Porter la réflexion d'intégration des enjeux de la trame noire, trame sonore au document d'urbanisme.</li> <li>- Identifier et protéger les puits de carbone naturels.</li> <li>- Identifier les cours d'eaux touchés par la pollution lumineuse (trame noire).</li> <li>- Identifier des espaces à renaturer</li> <li>- Intégrer les enjeux de biodiversité et d'impact sur les milieux naturels dans les OAP en zones urbaines, en lien avec l'adaptation au changement climatique.</li> </ul>
3.5.2	Adapter la capacité de résilience du territoire face aux dérèglements climatiques	<p>Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et au changement climatique</p> <p>Favoriser des constructions et formes urbaines bioclimatiques, réduisant les îlots de chaleur (risque canicules / fortes chaleurs).</p> <p>Identifier et rendre inconstructible les zones d'expansion des crues</p>	<p><b>Dans les pièces d'objectifs généraux des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter le bâti aux enjeux climatiques et environnementaux.</li> <li>- Développer un urbanisme favorable à la santé (porter notamment une attention particulière à la qualité de l'air extérieur et intérieur, le document d'urbanisme doit inciter les communes à favoriser des formes urbaines privilégiant les micro-climats (ombre, circulation de l'air, présence du végétal).</li> <li>- Eviter les espèces ornementales allergisantes et encourager leur remplacement par des espèces non allergisantes.</li> </ul>

		<p>Ralentir le ruissellement des eaux dès les projets de construction : toitures, murs et fossés enherbés...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à la prise en compte des zones à risques et à la mitigation des risques dans les choix d'aménagement (limitation de l'imperméabilisation, gestion des eaux pluviales, végétalisation et boisement en complément des forêts RTM...)</li> <li>- Encourager la mise en place de mesures de réduction de vulnérabilité des bâtiments et activités dans les zones à risques inondations, avalanches, feux de forêt, etc.</li> <li>- Intégrer le risque incendie de forêt : le rapport de présentation peut énoncer les secteurs soumis au débroussaillage dans les dispositions générales Art. L134-15 et R134-6 du code forestier &gt; les PLU(i) doivent mentionner en annexe les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) se rapportant aux zones à proximité d'espaces boisés et/ou soumises au risque incendie.</li> </ul> <p><b>Dans les pièces règlementaires des documents d'urbanisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Désimperméabiliser les sols sur les espaces libres et abords des constructions, limiter à défaut l'imperméabilisation des espaces libres (non-bâti).</li> <li>- Préciser le maintien d'un pourcentage d'espaces végétalisés et prescrire la plantation de végétaux adaptés à chaque quartier à définir dans une liste annexée au règlement.</li> <li>- Identifier et protéger des espaces, bâtis ou non bâtis, susceptibles d'être touchés par des évènements exceptionnels (crues, glissement de terrains...).</li> <li>- Adapter les constructions à la pente naturelle du terrain.</li> <li>- Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés dans la construction et la rénovation : développer l'utilisation du bois local, accompagner les projets innovants de mise en œuvre de la pierre naturelle, du bois local en structure...</li> <li>- Renforcer les considérations énergétiques et écologiques au sein des permis de construire.</li> <li>- Conserver les coupures DFCI, le respect du débroussaillage à travers des solutions comme l'éco-pâturage aux abords des villages (conventions pluriannuelles), etc.</li> <li>- Interdire les constructions (non liées à l'activité agricole ou forestières) en forêt ou interdire l'implantation des constructions trop proches de la forêt</li> <li>- Prévoir des emplacements réservés pour améliorer l'accès et la desserte &gt; évacuation + pompiers.</li> </ul>
--	--	--	---



## 5. Prescriptions de la Charte : réglementation de la publicité extérieure et signalétique routière d'information locale

Projet  
Parc  
naturel  
régional  
Comminges  
Barousse  
Pyrénées

# Charte

du  
Parc naturel régional  
Comminges Barousse Pyrénées

Prescriptions de la Charte : réglementation de la publicité  
extérieure et signalétique routière d'information locale

Projet de Charte 2025-2040



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



## La Règlementation de la publicité extérieure et la Signalétique routière d'Information Locale (SIL)

La publicité est un sujet important pour les parcs naturels régionaux qui constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages.

Le code de l'environnement encadre les dispositifs publicitaires. En dehors des lieux qualifiés d'agglomération, par les règlements relatifs à la circulation routière, toute publicité est interdite. A l'intérieur des agglomérations, la publicité est interdite dans les parcs naturels régionaux. Le code de l'environnement stipule que les préenseignes sont soumises aux dispositions qui régissent la publicité. Les préenseignes sont donc également interdites hors agglomération et en agglomération quand elles sont implantées dans un PNR.

Toutefois, les règlements locaux de publicité (RLP, et RLPi lorsqu'ils sont établis à l'échelle intercommunale) peuvent permettre la réintroduction de la publicité, dans les conditions prévues par le code de l'environnement et lorsque la Charte du Parc contient des orientations, mesures ou disposition relatives à la publicité et après avis du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc.

Considérant l'impact visuel des dispositifs publicitaires sur le paysage et les ambitions portées par le classement PNR, la possibilité de réintroduction de publicité doit être limitée. Elle ne doit pas conduire à polluer visuellement et banaliser les espaces concernés, au risque de nuire gravement à l'image du classement PNR, mais doit se faire avec discernement, pour répondre à des besoins réels, en apportant des bénéfices réels pour les usagers et en recourant à des formats aussi réduits et harmonieux que possible.

Il est donc proposé que, de manière exceptionnelle et justifiée, et par dérogation à l'interdiction générale, les collectivités concernées par le classement Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées puissent, dans le cadre d'un règlement local de publicité (RLP/ RLPi), réintroduire de la publicité, dans les lieux qualifiés d'agglomération par les règlements relatifs à la circulation routière.

### 1.1 Principes de base

- Il est recommandé que les Règlements Locaux de Publicités soient de préférence élaborés à l'échelle intercommunale pour une meilleur cohérence et harmonisation sur le territoire, RLP(i).
- L'inventaire du patrimoine bâti, réalisé par le Parc, et les zones de paysages remarquables portés au Plan Parc (secteurs classés ou susceptibles d'être classés), sont pris en compte, lors de l'élaboration des RLP(i) dans la définition des zones patrimoniales ou historiques à enjeux dans lesquelles il convient d'introduire des prescriptions particulières, en particulier pour les enseignes.
- Il est rappelé que la publicité numérique est interdite sur l'ensemble du territoire classé Parc.
- Il est rappelé que les bâches publicitaires sont interdites dans les agglomérations de moins de dix mille habitants.
- Pour les communes partiellement classées dans le PNR, il est recommandé, lors de l'élaboration des RLP(i), que soit portée une attention particulière sur la partie du territoire de la commune non intégrée au PNR. L'objectif étant d'éviter que l'encadrement plus strict de la publicité dans la partie de la commune située dans le périmètre du PNR ne conduise à reporter

la masse des dispositifs publicitaires sur la partie de la commune située hors PNR. Il est souhaitable qu'une certaine homogénéité ou progressivité soit conservée sur l'ensemble de la commune et que l'entrée dans le PNR ne soit pas caractérisée par un affichage publicitaire trop marqué.

## 1.2 Dispositifs non publicitaires

Dans la mesure où les Journaux Electroniques d'Information (JEI\*) et les panneaux d'information utilisés par les collectivités locales pour diffuser des informations pratiques et d'intérêt général (permanence sociale, ouverture d'une enquête publique, campagne de vaccination, etc.) ne comportent pas de publicité, ils ne sont pas soumis aux réglementations concernant les dispositifs publicitaires. Le Parc préconise toutefois de limiter leur surface à 2m<sup>2</sup> et leur hauteur à 3m.

Pour l'affichage d'opinion et la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif, une surface minimum est fixée dans chaque commune, en fonction de son nombre d'habitants, à l'affichage d'opinion et la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif. La Charte du Parc recommande que les panneaux d'affichage libre n'excèdent pas une surface unitaire de 2m<sup>2</sup>.

## 1.3 Publicité et préenseignes

Considérant la possibilité d'équiper certains secteurs de mobilier urbain\* nécessaire à la bonne information du public et à l'amélioration des mobilités durables, il est laissée la possibilité aux collectivités de réintroduire la publicité, sur du mobilier urbain, dans les secteurs les plus anthropisés à enjeux particuliers et selon des prescriptions particulières :

*(\*) Le mobilier urbain est une installation implantée sur une dépendance du domaine public à des fins de commodité pour les usagers. Il remplit les missions d'intérêt général.*

- Dans les communes définies au Plan de Parc comme « Secteur de développement de l'urbanisation à maîtriser », la publicité non lumineuse, non numérique et la publicité éclairée par projection ou transparence, sont autorisées uniquement sur les abris destinés au public (1), les kiosques à journaux et autres kiosques à usage commercial (2), le mobilier recevant des informations non publicitaires à caractère général ou local ou des œuvres artistiques dont une face reçoit de la publicité (4)
- Dans les autres communes, la publicité non lumineuse, non numérique et la publicité éclairée par projection ou transparence, sont autorisées uniquement sur les abris destinés au public (1)



*Il est rappelé que les mâts porte-affiches ne peuvent comporter plus de deux panneaux situés dos à dos et présentant une surface maximale unitaire de 2 mètres carrés utilisable exclusivement pour l'annonce de manifestations économiques, sociales, culturelles ou sportives.*

- Lorsque le mobilier urbain supporte de la publicité éclairée par projection ou transparence, et afin qu'il soit en conformité avec les orientations de la Charte du Parc en matière d'énergie, de trame noire et de préservation de l'obscurité naturelle, il est préconisé d'introduire dans les RLP/ RLPi une obligation d'extinction nocturne a minima entre 22h00 et 7h00. L'idéal étant l'extinction totale durant les périodes de nuit avec dérogation possible pour les abris-bus en fonction des plages de fonctionnement des lignes de bus.
- Les chevalets installés sur le domaine public devant les commerces sont des préenseignes qui doivent répondre à la réglementation sur la publicité. Ils peuvent être autorisés par les RLP(i) s'ils n'excèdent pas 1m<sup>2</sup> et que soit préconisé l'usage de matériaux durables voire d'écomatériaux, qualitatifs et de teintes non agressives. Généralement installé sur le domaine public (trottoir), ils doivent par ailleurs faire l'objet d'une autorisation de stationnement.

### 1.4 Enseignes

Considérant l'impact important que peuvent avoir les enseignes sur l'harmonie paysagère et architecturale et l'image du classement PNR, le Parc demande qu'une certaine harmonisation des enseignes et un encadrement plus strict que le simple régime général de la réglementation soient introduits dans les RLP(i).

#### Il prescrit que :

- les RLP(i) prévoient l'interdiction des enseignes implantées sur les toits ou les toits terrasse ;
- les RLP(i) interdisent les enseignes numériques, excepté pour les services d'urgence ;
- l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par le Parc soient pris en compte pour définir des zones patrimoniales, architecturales ou historiques à enjeux dans lesquelles il convient d'introduire des prescriptions particulières restrictives.



- le nombre d'enseignes de moins de 1 m<sup>2</sup> scellées ou posées directement sur le sol soit limité à 1 par activité ;
  - les enseignes sur les clôtures non aveugles (grillage) soient limitées en surface unitaire à 1 m<sup>2</sup> et en nombre à 1 par activité ;
- dans les zones patrimoniales, architecturales ou historiques à enjeux dans l'objectif de respecter la qualité de leur cadre naturel et paysager, il soit utilisé des formes et couleurs non agressives, des matériaux durables et qualitatifs. Les enseignes composées de lettres et signes découpés sont généralement plus respectueuses de l'architecture et seront privilégiées.

### Les enseignes de vente directe de produits locaux

Le Parc pilotera la mise en œuvre d'une signalétique de vente directe pour les producteurs et commerces distribuant des produits du terroir. La liste des activités susceptibles de pouvoir bénéficier de ces enseignes sera définie par une charte, approuvée par les chambres consulaires, le Parc et les DDT de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

Il est souhaité que les collectivités, en collaboration avec le Parc puissent, dans le cadre des RLPi, fixer des prescriptions nécessaires à l'harmonisation des enseignes de vente directe sur le territoire Parc.

Seules seront éligibles à ces prescriptions les activités listées dans la charte approuvée par les chambres consulaires, le Parc et les DDT de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

### 1.5 Préenseignes dérogatoires

Certaines activités peuvent être signalées par des préenseignes dérogatoires, hors des lieux qualifiés d'agglomération par les règlements relatifs à la circulation routière, et dans les conditions définies par ces derniers :

- activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales;
- les activités culturelles ;
- les monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts à la visite ;
- pré-enseignes temporaires

Leurs dimensions ne peuvent excéder 1m en hauteur et un 1,5m en largeur.

Le nombre maximum de préenseignes est de quatre pour les monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts à la visite (deux d'entre elles pouvant être installées à moins de cent mètres ou dans la zone de protection de ce monument). Il est de deux pour les activités culturelles ou pour une entreprise locale que son activité principale conduit à fabriquer ou vendre des produits du terroir.

Les préenseignes dérogatoires ne peuvent être implantées à plus de cinq kilomètres de l'entrée de l'agglomération (au sens du code de la route) ou du lieu où est exercée l'activité qu'elles signalent. Cette distance est portée à dix kilomètres pour les monuments historiques classés ou inscrits ouverts à la visite.





## 6. Liste des sigles et abréviations

AB : Agriculture Biologique

ADT : Agence de Développement Touristique

AFAFE : Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

ANAH : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

AOP : Appellation d'Origine Protégée

APN : Activités de Pleine Nature

APNH : Arrêtés de Protection des Habitats Naturels

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

ARB: Agence Régionale pour la Biodiversité

AREC : Agence Régionale Énergie Climat

ARS : Agence Régionale de Santé

ASA : Association Syndicale Autorisée d'irrigation

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et d'Environnement

CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

CDPENAF : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

CEIC : Charte Environnement des Industries de Carrières

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

CFT : Charte Forestière de Territoire

CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

CNPN : Conseil National de Protection de la Nature

COFOR : Communes Forestières

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DDT : Direction Départementale des Territoires

DFCI : Défense des Forêts Contre les Incendies

DES : Dispositif d'Évaluation et de Suivi de la Charte

DMB : Débit Minimum Biologique

ECE : Espace de Continuité Écologique

EEDD : Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

ENR : Énergies Renouvelables

ENS : Espace Naturel Sensible

EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations  
GES : Gaz à Effet de Serre  
GR : Grande Randonnée  
GRAINE : Réseau régional d'éducation à l'environnement  
HLB : Hauts Lieux de Biodiversité  
HLP : Hauts Lieux Paysagers  
Association IGP : Indication Géographique Protégée  
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
MAE : Mesure Agro-Environnementale  
MAEC : Mesure Agro-Environnementale Climatique  
MISEN : Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature  
MLI : Mission Locale d'Insertion  
OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation  
OCAGER : Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural  
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
ONF : Office National des Forêts  
OPIE : Office Pour les Insectes et leur Environnement  
OREO : Observatoire Régional de l'Énergie Occitanie  
OT : Office de Tourisme  
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable  
PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels  
PAFI : Plan d'Aménagement Forestier Intégré  
PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations  
PAT : Projet Alimentaire Territorial  
PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial  
PCS : Plan Communal de Sauvegarde  
PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires  
PDFCI : Protection des Forêts Contre l'Incendie  
PDH : Plan Départemental de l'Habitat  
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée  
PDIRM : Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Motorisée  
PDM : Plan de Développement de Massif  
PGRE : Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PMI : Protection Maternelle Infantile  
PNA : Plan National d'Actions  
PNR : Parc Naturel Régional  
PNR CBPF : Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées  
PPAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales  
PPGBV : Plan Pluriannuel de Gestion des Bassins Versants  
PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation PPRIF : Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt  
PRA : Plan Régional d'Actions  
PRFB : Programme Régional de la Forêt et du Bois  
PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets  
PVAP : Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine  
R&D : Recherche et Développement  
RBI : Réserve Biologique Intégrale  
RDI : Répertoire Départemental de l'Installation  
REPOS : Région à Énergie Positive  
RICE : Réserve Internationale de Ciel Étoilé  
RLP(i) : Règlement Local de Publicité (intercommunal)  
RNR : Réserve Naturelle Régionale  
RNU : Règlement National d'Urbanisme  
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural  
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SAU : Surface Agricole Utilisée  
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale  
SCAP : Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées  
SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public  
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SEM : Société d'Économie Mixte  
SIG : Système d'Information Géographique  
SIL : Signalisation d'Information Locale  
SINP : Système d'Information de la Nature et des Paysages  
SLDF : Stratégie Locale de Développement Forestier  
SMMAR : Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières  
SOQ : Signe Officiel de Qualité  
SPL : Société Publique Locale  
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire  
SRB : Stratégie Régionale de la Biodiversité

SRC : Schéma Régional des Carrières

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

SRDTL : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

TECV : Transition Énergétique pour la Croissance Verte

TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

THD : Très Haut Débit

TPE : Très Petites Entreprises

TVB : Trame Verte et Bleue

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization [Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture]

UTN : Unité Touristique Nouvelle

ZAP : Zone Agricole Protégée

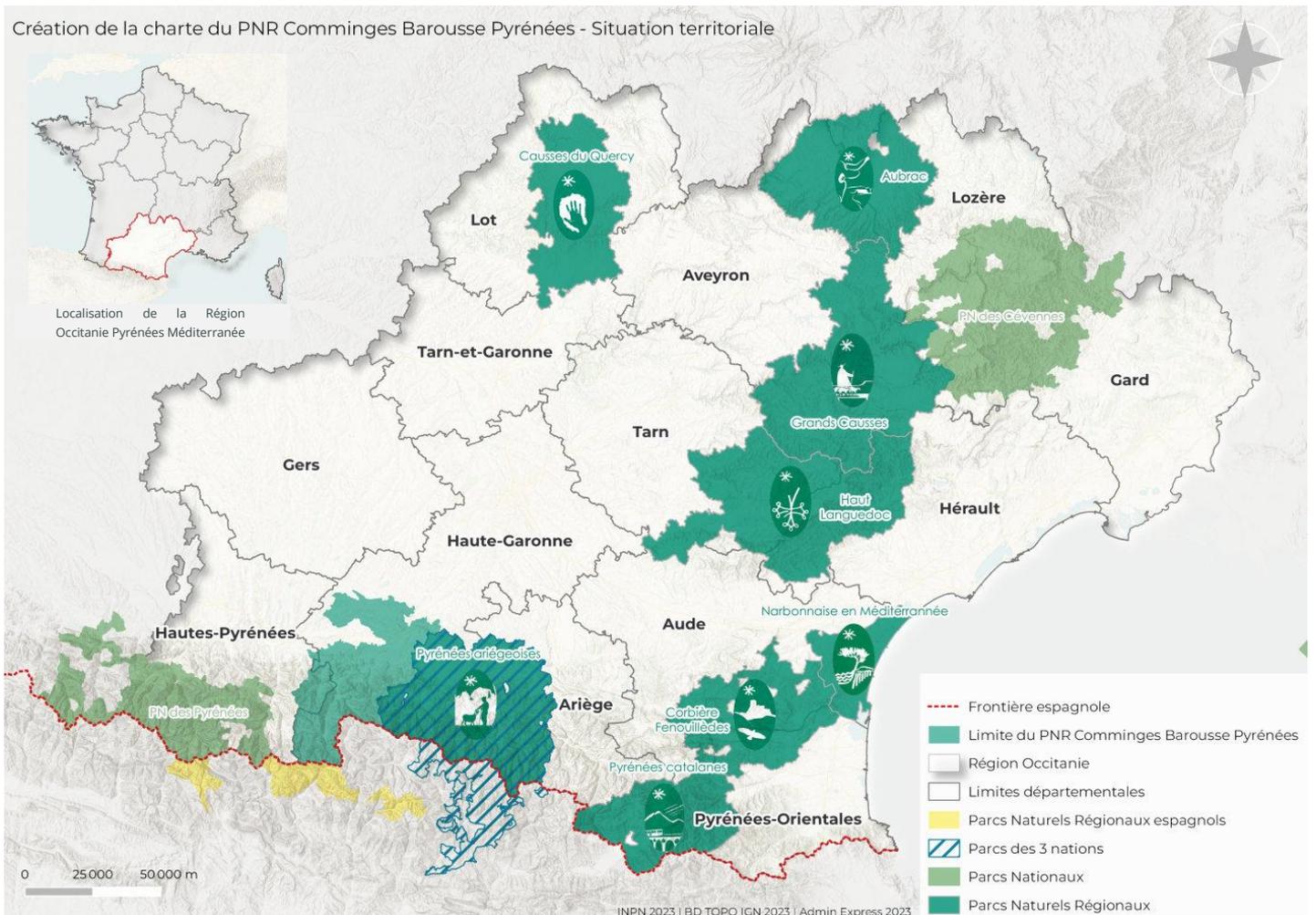
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

## 7. Situation territoriale (communes)

Création de la charte du PNR Comminges Barousse Pyrénées - Situation territoriale



Création de la charte du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées - Périmètre d'étude



- Limites départementales
- Limites communales
- Limites Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées
- Frontière espagnole

INPN 2023 et BD TOPO IGN 2023

## 8. Synthèse des indicateurs de suivi des mesures

Tableau en production

An aerial photograph of a mountain valley. The foreground shows a small village with a prominent stone church with a tall spire. The middle ground features rolling green hills and a winding road. The background consists of forested mountains under a hazy, golden sky. The overall scene is peaceful and scenic.

**P**rojet  
Parc  
naturel  
régional  
Comminges  
Barousse  
Pyrénées